This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1634

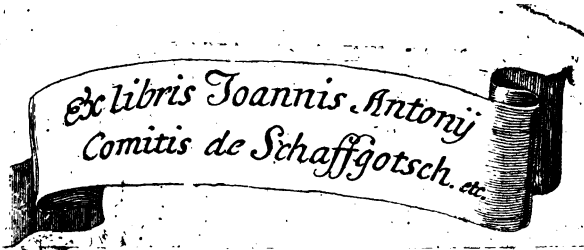


AL 2/12.

AP
25
.B62

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E M. D. C. X C I.

Reichsgräfl. Schaffgotsch'sche Majoratsbibliothek zu Warmbrunn

*TOME VINTIE'ME.*

Troiſiéme Edition revuë & corrigée.

A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M. D CCII.

Compl. Sets
Myth
2-8-33
27223

CE Livre, qui a le plus travaillé à cette *Bibliotheque Universelle*, a dit dans un Avertissement, qui est à la tête du XV. Volume, qu'il ne seroit pas nécessaire que son nom parût au commencement de chaque Tome; parce qu'ils seroient tous de lui, jusqu'à ce que l'Ouvrage cessât, ou qu'on dît qu'ils n'en sont plus. Il ne peut pas dire que ce XXI. Tome soit entièrement de lui, ni qu'il n'y ait eu aucune part. Un de ses Amis en a composé la plus gran-

de partie, & lui en a auſſi fait quelque choſe. On eſpére que ſi le Public tiroit quelque avantage de ce Travail, pendant qu'il y avoit le plus de part, il n'en tirera pas moins à préſent. C'eſt le ſentiment de l'Auteur du XV. Tome & des ſuivans, qu'il a été bien aiſe de publier ici afin que ſi ſon jugement peut être de quelque poids, en cette occaſion, ceux qui ſe divertiſſent à lire cet Ouvrage ne croient pas avoir rien perdu au change. Ils l'auroient bien reconnu eux-

eux-mêmes, par la lecture de ce Tome, mais il rend ici justice avec plaisir à celui à qui plus de la moitié en est duë, & qui ne juge pas qu'il soit à propos qu'il se nomme présentement. Comme par une guerre, dont on ne peut encore prévoir la fin, le nombre des Livres devient tous les jours moindre dans ces Provinces, on a cru devoir diminuer encore une fois les Volumes de cette Bibliotheque; jusqu'à ce que le rétablissement du Commerce per-

mette qu'on en tire comme auparavant, des Païs étrangers, & faſſe plus rouler les Preſſes, qu'elles n'ont fait depuis que la guerre eſt commencée.

TA-

# TABLE
## DES
# LIVRES

*Contenus dans le XX. Tome.*

B.

BOIS (*N. du*) sa Version Françoise des Offices de Cicéron, in 8. 59
BYNÆI (*Antonii*) De Natali Jesu Christi Libri II, & Dissertatio de ejusdem Circumcisione. in 4. 32

C.

CICERON, ses Lettres à Atticus, en Latin & en François, avec des Notes, en deux Volumes. in 12. 71
— ses Offices en François, avec des Notes & des Sommaires des Chapitres. in 8. 79
Les mêmes en Latin, avec les Notes de M. Grævius. in 12. 85

D.

D.

DANIEL (*Jesuite*) son Voiage du Monde de Descartes. in 12. 145

DODWELLI (*Henrici*) posteriores quatuor Irenaïcæ Dissertationes, ubi de vita & operibus Irenæi. in 8. 95

G.

GRÆVII (*Joan. Georgii*) Notæ in Officia Ciceronis. in 12. 85

H.

HISTOIRE du Temps. Tome second. in 12. 168

I.

ITTIGII (*Thomæ*) de Hæresiarchis primi & secundi sæculi Dissertatio. in 4. 122

L.

LETI (*Gregorio*) il suo Teatro Gallico, o vero la Monarchia della real Casa di Borbone in Francia sotto i re-

i regni di Henrico IV. Luigi XIII. & Luigi XIV. in-4. 2 voll. 3

LUPI (*Christiani*) Opuscula Posthuma, Ecclesiastica & Theologica. in 4. 4

M.

MAssard (*Jaques*) son Explication de quelques Songes prophetiques & theologiques, qu'il a plû à Dieu d'envoier à quelques Dames refugiées. A Amsterdam, 1691. *en deux feuilles in 12.*

N.

NORRIS (*Jean*) ses Discours Anglois sur les Beatitudes du V. Chap. de S. Matthieu, in 8. 60

- - - ses Réflexions faites en courant sur un Livre touchant l'Entendement humain. 65

P.

PAPIN (*Denys*) maniére par lui inventée de conserver la flame sous l'eau. 86

T

TAVERNES (*Jaques de*) ſes Mémoires contenant l'Hiſtoire des Brouilleries arrivées en France, depuis 1649. juſqu'à 1653. in 12 166

V.

VOYAGE du Monde de Deſcartes, 45

W.

WITSEN (*Nicolas*) ſa Carte de la Tartarie & des Païs voiſins. 141

V.

ORAIS (*Jean*) ſes Diſcours Apologiques ſur les Beautez du V. Chap. de S. Matthieu, in 8. 6e

P.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

## DE L'ANNÉE 1691.

### JANVIER.

### I.

THEATRO GALLICO *ovvero la Monarchia della real Casa di* BORBONE *in Francia, sotto i regni di* HENRICO IV. LUIGI XIII. & LUIGI XIV. *ma più in particolare della vita, allevamento, progressi, natura di governo, cause d'accrescimento, fatti, successi, attioni, trattati, maneggi, artifici, disegni, amori, intrighi del gabinetto, & procediture tanto in pace che in guerra del regnante Rè detto Luigi il grande. Parte prima, divisa in* XI *Libri, & arricchita di molte figure di* GREGORIO

LET. in 4. à Amsterdam 1691. pagg. 567. Parte seconda, pagg. 584.

Voici deux Volumes, qui contiennent l'Histoire complette de la Monarchie de la Maison de *Bourbon*, depuis Henri IV. jusqu'à présent. On n'avoit encore rien vû de semblable, particuliérement à l'égard du regne de Louis XIV. Outre qu'il n'a rien paru d'assez complet là-dessus, ce que l'on en a écrit en France est plein de flatteries si outrées, & de tant de passion, que l'on a de la peine à distinguer ce qui est faux, de ce qui est vrai. Au contraire, ceux qui ont écrit quelque chose hors de France, touchant l'Histoire de nôtre temps, ont parlé contre cette Couronne avec tant d'aigreur, qu'on n'oseroit se fier à ce qu'ils en disent. Mais on peut s'assûrer que l'on trouvera ici une Histoire beaucoup mieux suivie, & plus entiére que toutes celles que l'on a vûës. L'Auteur s'est aussi renfermé dans les loix les plus séveres de l'Histoire, qui défend également & les Satires & les Flatteries. Cela nous donneroit lieu d'en faire un Extrait fort long & fort curieux, si la grosseur de ce Volume le permettoit. Mais outre cette raison, qui nous

en empêche, nous apprenons que l'Auteur travaille à un troiſiéme Volume, qui contiendra une hiſtoire étenduë de ce qui s'eſt fait depuis l'an M D C LXXXVIII., auquel ſon ſecond Volume finit, ſi l'on en excepte quelques réflexions de Politique ſur les principales choſes, qui ſont arrivées depuis cette année-là. Ce Volume joint aux autres achevera de donner une idée complette de l'Hiſtoire de ces dernieres années; & n'en pourroit être ſéparé, dans l'Extrait que l'on en feroit, ſans laiſſer le Lecteur en ſuſpens, & plein d'envie d'apprendre la ſuite de tant d'évenemens, qui donnent lieu à beaucoup d'eſperance, ou de crainte, ſelon la diſpoſition où l'on ſe trouve. Ainſi on differera de quelque mois à parler plus amplement de cet Ouvrage. On peut auſſi avertir le Public qu'un Ami de l'Auteur a entrepris de faire un Abregé en François de ces trois Volumes, qui paroîtra en même temps que le troiſiéme, & qui nous diſpenſera encore de nous étendre ſur ce ſujet, autant qu'il le mériteroit.

II.

OPUSCULA POSTHUMA, *Hactenus Inedita & Edita, Auctore Adm. Reverendo ac Eximio Patre Magistro* F. CHRISTIANO LUPO, *Iprensi, Sacræ Theologiæ Doctore, & Regio Primario Lovanii Professore, Provinciæ Belgicæ Ord. FF. Erem. S. Augustini quondam Priore Provinciali. Curâ & Operâ Rev. Patris*, F. GUILIELMI WYNANTS, *ejusdem Ordinis & Voti, Per Flandriæ Belgicam Provinciam Diffinitoris. S. T. B. Tomus Primus. Cum duplici Indice.* A Bruxelles, chez Fricx. in 4. 1690. pagg. 912.

IL y a longtems que le *P. Lupus* est connu des Savans, par les Ouvrages qu'il a donnez au Public; dont les principaux sont ses Notes sur les Canons des *Conciles*, en cinq Volumes; ses Commentaires sur le Livre des *Præscriptions de Tertullien*, & sur les Actes du Concile d'*Ephèse*. Bien que ses sentiments n'aient pas été approuvez généralement de tous les Catholiques, & que le P. *Garnier*, & quelques autres l'aient réfuté, en plusieurs occasions; on n'a pas laissé de lui rendre la justice qu'il méritoit, en reconnoissant qu'il faisoit

parol-

paroître, dans tous ſes Ouvrages, beaucoup de lecture & d'érudition. C'eſt ce jugement avantageux, qu'en a fait le Public, qui a obligé le P. *Wynants* à ramaſſer toutes ſes petites pieces, tant celles qui avoient été imprimées, que celles qu'on a trouvées après ſa mort dans ſes papiers, pour en compoſer deux Volumes, dont on nous donne preſentement le premier.

I. La fameuſe queſtion des *Opinions Probables* fait le ſujet de la premiére piece, qu'on trouve dans ce Volume. Peu de gens ont pû voir, ſans une eſpece d'horreur, les ſentimens relâchez qu'on attribuë aux Jeſuites ſur ce ſujet; & les opinions outrées des *Janſeniſtes*, leurs Adverſaires, n'ont pas eu le bonheur, non plus de plaire également à tout le Monde. Le Pere *Gonnet* publia en 1665. un Ouvrage, où il condamnoit les uns & les autres, prenant un milieu entre ces extrémitez. Le P. Lupus ſuit à peu près la même méthode, quoi qu'il ſemble qu'il ait un peu plus de penchant pour la douceur des Moliniſtes, que pour la Morale chagrine des Diſciples de *Janſenius*.

1. Après avoir montré, dans le premier Chapitre, que l'ignorance du *Droit de la Nature* eſt une partie du peché Originel, on recherche, dans le ſecond,

les conditions nécessaires pour rendre une Opinion probable. Elle tire quelquefois son origine d'un seul Docteur, qui ayant d'abord appuyé son sentiment de son autorité, a été aprouvé dans la suite de plusieurs autres. L'Opinion de S. *Cyprien*, qu'on devoit rebaptiser les Hérétiques, & qui étoit probable de son tems, ne fut d'abord publiée que par *Agrippin* Evêque de *Carthage*. S. Cyprien la reçut ensuite, & elle se répandit dans l'Afrique, dans la Cappadoce, dans le Pont &c. jusques au Concile de *Constantinople*, où elle fut condamnée. On rejette ceux qui définissent une Opinion probable, *un sentiment qui n'ayant point de certitude, est néanmoins appuié d'une autorité considerable, ou d'une raison importante*; & qui soûtiennent, que le sentiment d'un seul homme de bien & savant est une autorité suffisante, pour rendre une Opinion probable. L'Auteur prétend, après Saint Augustin, que pour rendre une Opinion veritablement probable, il faut qu'elle soit contenuë si obscurément dans l'Ecriture, dans les Canons des Conciles, & dans les Ecrits des Peres & des Théologiens, qu'on y trouve des fondemens des deux Doctrines opposées, & qu'on ne puisse découvrir la verité, sans une grace particuliére du Ciel.

2. On

2. On fait voir dans le 3. Chapitre, que l'Eglise a toûjours permis de suivre une Opinion probable, pour ce qui regarde les loix humaines. La plûpart des Eglises ont crû que l'ordonnance de *S. Paul*, que *l'Evêque & le Diacre doivent être maris d'une seule femme*, excluoit de l'Episcopat & du Diaconat non seulement ceux qui avoient deux femmes à la fois, mais même ceux qui les avoient eues successivement. Cependant *Théodoret* étoit d'une opinion contraire: & il ne fit pas difficulté de consacrer *Irenée*, pour Métropolitain des *Tyriens*, bien qu'il eût été marié deux fois. Plusieurs autres en ont usé de même.

3. L'Auteur va plus avant, dans les Chapitres qui suivent, & montre par plusieurs exemples, que l'Eglise a toûjours permis de suivre une Opinion probable, même à l'egard des loix divines. On a toûjours crû, par exemple, que l'Extreme Onction pouvoit être réïterée. Cependant il y a eu divers Moines, dans le X. & le XI siecle, qui ont soûtenu le contraire, sans qu'on les ait accusé d'être tombez dans une erreur dangereuse. L'Eglise Latine a décidé que le Mariage étoit indissoluble, & par la Loi de la Nature, & par celle de l'Evangile. Néanmoins, lors qu'il s'agit de se réunir avec l'Eglise Grecque, qui permet-

mettoit le divorce, le Pape *Eugene* n'obligea point les Grecs à abandonner leur pratique. Les Eglises de France l'ont aussi permis fort long-tems, pour cause d'adultere. *Théodore*, Archevêque de *Cantorberi*, l'introduisit en Angleterre; & sous les *Merovingiens*, lors qu'une des Parties entroit en Réligion, ou lors même que les deux Parties ne pouvoient pas s'accorder, on permettoit de dissoudre le Mariage. Les Rescrits des Papes n'ont souvent eu d'autre fondement, qu'une opinion probable. *Deus-dedit* écrivit à *Gordien* Archevêque de *Seville*, que lors qu'un Mari & une Femme avoient présenté eux-mêmes leur Enfant au Baptême, ils ne pouvoient plus retourner ensemble; sur quoi *Hugues de Saint Victor* remarque, que cette opinion ne doit point être suivie, parce qu'il n'y a que l'adultere qui autorise le Divorce. C'est aussi sur des Opinions simplement probables, que les Papes ont accordé tant de dispenses differentes au sujet des Mariages. La conclusion naturelle qu'on pourroit tirer de tout cela, c'est que ces Pontifes se sont trompez, & c'est la consequence qu'en a tirée *M. de Launoy*, (*a*) lequel on réfute ici en passant, mais

(*a*) *Voy. Bibl. Univ. Tom. XVI, pag.* 238 &c.

mais tout ce qu'en conclut nôtre Auteur, c'eſt qu'il eſt permis de ſuivre une Opinion probable.

Les Grecs ont crû que les quatriémes Nôces étoient contraires, & aux loix de l'Evangile, & à celles de la Nature. En conſéquence de ce ſentiment, *Nicolas* Patriarche de Conſtantinople excommunia l'Empereur *Leon*, dit *le Sage*, qui n'ayant point eu d'Enfant de ſes trois premieres femmes, en prit une quatriéme. Nicolas refuſa de baptiſer l'Enfant, qui naquit de ce quatriéme Mariage. Au contraire l'Egliſe Latine a crû, que ce n'étoit qu'un point de Diſcipline. Cela n'empêcha pas que les deux Egliſes ne ſe réünifſent, ſe ſupportant réciproquement ſur cét article, & regardant les deux Opinions comme probables, & comme pouvant être ſuivies également. *Gregoire IX*, *Clement V*, & *Alexandre VII.* ont établi qu'il étoit permis de tuer un Aggreſſeur, dans les termes d'une juſte défenſe. Mais Saint Auguſtin, & tous les Peres de la Primitive Egliſe ont été d'un ſentiment tout contraire, temoin la réponſe de S. *Athenagore* aux Payens qui reprochoient aux Chrêtiens de ſe repaître de chair humaine, „Comment eſt-ce qu'on peut accuſer d'homicide, ou de faire des feſtins de chair „humaine, ceux à qui l'on fait, qu'il

„ n'eſt pas même permis de voir le ſup-
„ plice d'un homme condamné à la
„ mort? On peut lire, dans l'Auteur,
divers autres exemples, qui contiennent
des faits très-importans.

4. On demande, dans le Chapitre IX. ſi les actions faites par ignorance contre le Droit naturel, ſont criminelles. Le P. Lupus ſoûtient, que celles qui procédent de l'ignorance d'un fait ſont innocentes. Ainſi un Juge, qui condamne un Innocent à la mort, ſur la dépoſition de pluſieurs faux Témoins, ne péche point; & *Juda* ne commit qu'une ſimple Fornication avec ſa Belle-fille *Thamar*, parce qu'il ne la connoiſſoit point. On ſoûtient de même, par l'autorité de pluſieurs Péres de l'Egliſe, que l'ignorance des loix poſitives de Dieu, & des préceptes particuliers de l'Evangile ſuffit pour excuſer ceux qui les violent. Mais il n'en eſt pas de même de l'ignorance des loix naturelles; parce qu'elle n'eſt pas invincible, & que la raiſon ſeule nous dicte nôtre devoir à cét egard. Les actions faites contre ces loix ſont de veritables pechez mortels, ſans en excepter même celles des Payens.

5. Le P. Lupus diſtingue, dans le Chapitre XI. une Opinion douteuſe, d'une Opinion probable, & dit que c'eſt

feu-

seulement, à l'egard des premières, qu'il faut admettre cette regle, qu'*on doit toûjours prendre le parti le plus sûr.* A l'égard des autres, il est quelquefois permis, entre deux Opinions probables, de suivre celle qui est la moins sûre. Dans la question, par exemple, si l'on peut dissoudre le mariage, pour cause d'Adultere, le plus sûr est de ne le point dissoudre; cependant S. Augustin a suivi l'autre parti, & en a permis la dissolution. On remarque même que quelquefois le parti le plus sûr n'est pas le plus vrai. On dispute s'il est permis à un Mari de donner de nouveaux témoignages de son amour à sa femme, durant sa grossesse. S. Augustin, S. *Jerôme*, & les Anciens Peres Grecs & Latins ont crû que c'étoit un peché veniel; & S. *Clement* d'Alexandrie tâche de prouver, par plusieurs raisons, que c'est un péché mortel. *Jonas*, Evêque d'Orleans, les anciens Canons des Eglises d'Irlande, soûtiennent la même opinion. Elle paroît la plus sûre; mais qui oseroit assurer qu'elle est la plus vraye?

5. L'Auteur finit, en prouvant que tous les sentimens des Peres ne doivent pas être mis au rang des Opinions probables, puis qu'il y en a plusieurs, qui ont été visiblement dans l'erreur. S. Jerôme, divers Auteurs Grecs, & plu-

sieurs Docteurs Italiens du XII. siecle, ont crû que les Catholiques, qui mouroient en peché mortel & sans faire pénitence, seroient enfin sauvez, après avoir porté long-tems les peines de leurs pechez, même après le jour du Jugement. S. Hilaire a crû que le Corps de Jesus-Christ avoit été séparé de sa Divinité, à l'heure de sa mort, & que c'étoit le sens de ces paroles, *Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* *Synesius*, qui de Philosophe Payen se fit Chrêtien, protesta qu'il croioit tous les articles de foi, excepté celui de la résurrection; ce qui n'empêcha pas qu'il ne reçût le Baptême, & qu'il ne fût fait Prêtre. Il est vrai qu'il retracta cette erreur, lorsqu'il parvint à l'Episcopat; mais il y en a qui croyent que ce ne fut que par forme.

Pour épuiser la matiére de la probabilité, il faudroit remonter à la source de la Vrai-semblance; en marquer les differens degrez, & la disposition où l'esprit doit être, à proportion qu'une chose est plus ou moins vrai-semblable. Il faudroit encore faire beaucoup d'attention, sur la maniere dont les opinions s'établissent, quoi qu'elles ne soient fondées sur rien de clair. On reconnoitroit par là qu'une infinité de gens sont, sans y penser, dans les principes

cipes des Jeſuïtes. Mais c'eſt un ſujet tout à fait abſtrait, & philoſophique.

II. La ſeconde Diſſertation de ce Volume traite de la Simonie des Monaſteres.

1. L'Auteur montre qu'au commencement ceux qui embraſſoient la vie Monaſtique vendoient d'abord tout ce qu'ils avoient, & donnoient une partie de l'argent qu'ils en retiroient aux pauvres, & l'autre au Monaſtere, dans lequel ils entroient, ou même à quelque autre.

2. Il fait voir enſuite comment, & par quels degrez, l'avarice s'eſt gliſſée dans les Cloîtres. Il en allegue deux raiſons principales. L'une eſt que *Charlemagne* & ſes Succeſſeurs ordonnerent que le Clergé vivroit en commun dans un Cloître, ſous la conduite de ſon Evêque; & l'autre que *Charles Martel* pilla les Egliſes & les Monaſteres, pour enrichir ſes Soldats. Les Evêques & les Moines devenus pauvres chercherent à ſe recompenſer d'ailleurs, en ſubornant les perſonnes riches, pour les obliger d'embraſſer la vie Monaſtique, & de leur donner leurs biens. Cét abus, que l'Auteur apelle une veritable Simonie, alla ſi loin, que les Conciles & les Princes furent obligez d'y remedier. Charlemagne, qui avoit été en partie cauſe du

mal, voulut l'arrêter, en ordonnant qu'aucune personne libre, n'entreroit dans un Cloître, sans sa permission; mais cèt ordre, dit nôtre Auteur, ne fut jamais exécuté, parce qu'il étoit contraire à la liberté de l'Eglise.

3. Après avoir raporté les peines, que les Papes & les Conciles ont ordonnées contre cette Simonie; on montre qu'il est permis de recevoir de ceux qui entrent en Religion ce qu'ils offrent volontairement, mais qu'on ne peut passer aucun contract avec eux. Il y a pourtant des occasions, où l'on en peut exiger quelque chose; comme lorsque le nombre de Religieux, que peut nourrir un Monastere, est rempli, & que quelcun souhaite néanmoins d'y être admis, ou lors qu'on sait que le Monastere n'a pas de quoi fournir aux habits de ceux qui y entrent. Il est vrai que tout cela est sujet à beaucoup d'inconveniens, qu'on peut lire chez l'Auteur, de même que les Decrets du Concile de Trente sur cette matiére.

4. Avant l'institution de l'Ordre des Mendiants, les Moines ne passoient d'un Couvent à un autre, que pour des raisons de la derniére conséquence: & alors, ou ce n'étoit que pour un tems, ou c'étoit pour toûjours. Au premier cas, la nourriture du Religieux étoit

payée

payée ou par ſes Parens, ou par l'Abbé du premier Monaſtere. Mais on a diſputé long-temps ſi, au ſecond cas, le Monaſtere, où le Religieux avoit fait Profeſſion, étoit obligé de rendre tout ce qu'il en avoit reçu à celui dans lequel il étoit entré. Saint Auguſtin eut un fort long procès ſur ce ſujet. L'Empereur Juſtinien ordonna que tous les biens du Religieux reſteroient dans le premier Monaſtere, & c'eſt ce que toute l'Egliſe a pratiqué dans la ſuite.

4. Le P. Lupus employe quatre Chapitres à montrer que ceux qui entroient en Religion ne ſe dépouilloient que de l'uſufruit de leur bien, & qu'ils pouvoient diſpoſer du fonds même, ou par donation, ou par Teſtament. *Theodoſe II.* & *Valentinien III.* ordonnerent que les biens des Moines ou des Religieuſes, qui mourroient *ab inteſtat*, & dont, par conſéquent, ils s'étoient réſervé la proprieté, reviendroit à leurs légitimes héritiers; & s'ils n'en avoient point, aux Egliſes ou aux Monaſteres, auſquels ils étoient attachez. Pour ceux qui quittoient la vie Monaſtique, ils pouvoient diſpoſer de leurs immeubles, mais leurs biens mobiliaires reſtoient dans les Couvents d'où ils étoient ſortis, ſelon les loix des Empereurs *Leon* & *Anthemius*.

Com-

Comme toutes ces loix ne prévenoient pas toutes les difficultez, Justinien en fit de nouvelles, dont les principales étoient: Qu'un Pére ne pouvoit pas desheriter son fils, qui étoit entré en Religion contre sa volonté. Que tout ce dont un Profès n'avoit pas disposé, avant que de faire profession, apartenoit au Monastere, sans qu'il en pût disposer à l'avenir, excepté ceux qui avoient des enfans, en faveur desquels ils n'avoient pas disposé auparavant. On montre que ces loix, & plusieurs autres que cèt Empereur fit sur le même sujet, ont toûjours été observées, & dans l'Eglise Greque & dans la Latine, quoi qu'avec quelques changemens & restrictions.

6. L'Auteur tâche de faire voir, dans le Chapitre XI, qu'un Fils de famille, qui entre en Religion, ne peut pas renoncer aux droits qu'il a sur les biens de son Pere, & en priver le Monastere: Qu'il n'est pas permis non plus à un enfant émancipé de faire, avant que d'entrer en Religion, une donation ou un testament de ses biens, au préjudice du Monastere dans lequel il entre; mais qu'il doit lui réserver du moins sa légitime.

7. Les trois Chapitres suivants sont employez à expliquer ce que c'est que *la main morte*. On en distingue de deux sortes

ſortes, & on s'attache à celle qui concerne les Eccleſiaſtiques & les Monaſteres. On en fait voir l'origine, & en Orient & en Occident. On voit ici comment les Princes Chrêtiens furent obligez de défendre tous les teſtaments & toutes les donations de biens immeubles, que les Particuliers voudroient faire en faveur des Egliſes & des Monaſteres; pour s'oppoſer à l'avarice des Eccleſiaſtiques & des Moines, qui, ſous prétexte de ſervir l'Egliſe, attiroient à eux tout le bien de l'Etat. On remarque les difficultez, que ceux ci apporterent à l'établiſſement & à l'execution de ces loix; & combien de fois ils obligerent les Empereurs qui les craignoient beaucoup en ce tems-là, à les révoquer, quelques juſtes qu'elles fuſſent.

8. On examine, dans les Chapitres XV. & XVI, ſi, dans un Païs, où la main morte eſt établie, & où, par conſéquent, ceux qui ſont en Religion ne peuvent plus prétendre à aucune ſucceſſion, le Monaſtere dans lequel une perſonne fait profeſſion, ne peut pas ſtipuler avec ſes Parens, pour une certaine ſomme qu'ils païent en forme de dot. On prétend qu'il n'y a rien de ſi juſte: & que celui, qui entre en Religion, peut même vendre tous ſes biens, & en tranſporter le prix dans le Monaſtere, parce

ce que, par la loi de la main morte, les Monasteres n'ont été rendus incapables d'heriter & d'aquerir, que des biens immeubles.

9. Les deux derniers Chapitres sont employez à répondre à quelques questions, qu'on fait sur le même sujet, & contiennent quelques supplémens à ce qui a été dit auparavant.

III. L'ANCIENNE discipline de la Milice Chrêtienne fait le sujet de la troisiéme Dissertation. 1. Selon nôtre Auteur, on n'a point fait de guerre avant le Déluge. Ce fut *Ninus*, fondateur de l'Empire des Assyriens, & qui vivoit du tems d'Abraham, qui introduisit ce mal dans le Monde. Tout ce que *Justin* raporte de *Sesostris* Roi d'Egypte, & de *Tanais*, Roi des Scythes est fabuleux. Les Peres de l'Eglise ont crû qu'il n'étoit point permis de faire la guerre aux Infideles, pour les porter à la foi; mais on prétend, que celle qu'on fait à ceux qui se sont soustraits de l'Empire du Pape, & aux Turcs est juste, parce qu'ils ont envahi les terres des Chrêtiens.

2. La guerre défensive, selon le P. Lupus, a toujours été permise aux Chrêtiens; mais plusieurs Peres de l'Eglise, entr'autres *Lactance*, *Tertullien*, *Origene*, & *S. Cyprien*, ont condamné

damné la guerre offensive. (a)

3. Il est vrai que dès que les Empereurs furent Chrétiens, les Docteurs changerent d'opinion ; ils soûtinrent qu'on pouvoit faire la guerre aux Payens & aux Infideles, & ne la défendirent qu'entre les Chrétiens. On allegue trois conditions, pour rendre une guerre juste : 1. Qu'elle soit faite par un Souverain, qui ait consulté les Grands du Païs & pris leur avis ; mais qui ait sur tout le consentement des Evêques & du Pape, qui étant le Pére commun des Chrétiens, doit avoir soin de leur salut & de leur vie : 2. Qu'on ait offert la paix au Prince, à qui on veut faire la guerre, à condition qu'il répare les torts qu'on prétend en avoir reçus : 3. Qu'on l'en avertisse, par un Heraut. On n'y cherche pas tant de façon aujourd'hui. On surprend des Places, on enleve des Provinces, & on publie ensuite des Manifestes.

4. Pour ce qui regarde les Particuliers, qu'aucune raison n'oblige d'aller à la guerre, il faut qu'ils soient assurez que le Parti, dans lequel ils s'engagent, a la justice de son côté ; ou que, du moins, ils n'en voyent pas l'injustice, s'ils sont déja engagez ; & qu'outre cela ils

(a) *Voiez Bibliot. Univ. Tom. III. pag.* 64.

ils ayent pour but de procurer la paix de l'Etat, de ne faire tort à perſonne, & de ſe contenter des alimens néceſſaires & de leurs gages. On condamne avec raiſon, ceux qui ſont toûjours prêts à s'engager dans quelque ſervice que ce ſoit, pourvû qu'ils y trouvent leur compte.

5. On examine dans la ſuite qui ſont ceux qui ſont obligez d'aller à la guerre, lors que la juſtice de la guerre n'eſt que probable. Chez les anciens Gaulois, tous ceux qui étoient en âge de porter les armes étoient obligez, en tems de guerre, de venir au rendez-vous, & celui qui y arrivoit le dernier étoit cruellement maſſacré. Les Germains, au contraire, ne forçoient perſonne d'aller à la guerre. Chaque village étoit obligé de fournir cent ſoldats, & l'on prenoit pour cela ceux qui ſe préſentoient volontairement. Les Francs, qui tiroient leur origine de la Germanie, obſervoient la même coûtume.

6. L'Auteur s'étend fort au long ſur les cauſes légitimes de la guerre, ſur la néceſſité de la Diſcipline militaire, & ſur le beſoin qu'on a d'Eccleſiaſtiques dans les Armées, après quoi il parle des cas auſquels il eſt permis de combatre. Il montre, par divers exemples, qu'autrefois on ne pouvoit point attaquer l'En-

015 06511

ils ayent pour but de procurer la paix de l'Etat, de ne faire tort à personne, & de se contenter des alimens nécessaires & de leurs gages. On condamne avec raison, ceux qui sont toûjours prêts à s'engager dans quelque service que ce soit, pourvû qu'ils y trouvent leur compte.

5. On examine dans la suite qui sont ceux qui sont obligez d'aller à la guerre, lorsque la justice de la guerre n'est que probable. Chez les anciens Gaulois, tous ceux qui étoient en âge de porter les armes étoient obligez, en tems de guerre, de venir au rendez-vous, & celui qui y arrivoit le dernier étoit cruellement massacré. Les Germains, au contraire, ne forçoient personne d'aller à la guerre. Chaque village étoit obligé de fournir cent soldats, & l'on prenoit pour cela ceux qui se présentoient volontairement. Les Francs, qui tiroient leur origine de la Germanie, observoient la même coûtume.

6. L'Auteur s'étend fort au long sur les causes légitimes de la guerre, sur la nécessité de la Discipline militaire, & sur le besoin qu'on a d'Ecclesiastiques dans les Armées, après quoi il parle des tems auſquels il est permis de combatre. On montre, par divers exemples, qu'autrefois on ne pouvoit point attaquer l'En-

l'Ennemi un Dimanche, ou un jour de fête ſolemnelle; bien qu'on pût ſe défendre, ſi on en étoit attaqué. Ce fut *Gregoire VII.* le premier, qui décida qu'on pouvoit combatre les Schiſmatiques & les Héretiques, en tout tems. Enſuite cette coûtume s'anéantit peu à peu, & l'on n'y a plus d'égard aujourd'hui. L'Auteur pouvoit ajoûter que, bien loin de là, on choiſit ordinairement pour le combat, la Fête de quelque Saint conſiderable, duquel on attend du ſecours; parce qu'on ſe prépare à lui faire un ſacrifice du ſang de ſes Ennemis

7. On parle, dans les Chapitres ſuivants, de la juſtice ou de l'injuſtice des meurtres qui ſe commettent à la guerre, du ſoin qu'on doit prendre que les Soldats ne s'éloignent pas de leurs Enſeignes, & qu'ils ne s'adonnent à l'oiſiveté & à la débauche, des gages & des recompenſes qu'on doit leur donner, de ce que les Provinces, par où ils paſſent & où ils ſejournent, ſont obligées de leur fournir; de la maniére dont on doit traiter une Ville priſe d'aſſaut, celle qui ſe rend, & celle qu'on abandonne après l'avoir priſe; des rapines, larcins, & autres crimes commis par les Soldats, & de quelques loix faites autrefois contre ces deſordres. On décide toutes ces

que-

questions par des regles, & par des exemples de douceur & d'équité. Le mal est qu'on ne se met guére en peine d'observer toutes ces regles, & qu'on ne donne d'autres limites à son devoir que celles de sa puissance.

8. On finit, en répondant à diverses questions sur la paix, que les Princes Chrêtiens peuvent faire entr'eux. On soûtient contre Monsieur de *Marca*, que le Pape les y peut obliger, sous peine d'excommunication: Que, quand on fait la paix, on doit rendre tout ce qu'on a pris, pendant la guerre; parce que la Loi de la restitution est générale.

IV. La quatriéme Dissertation est un recueuil de tous les Décrets des Conciles & des Empereurs, contre l'Hérésie de Pelage, avec de petites notes de Chronologie sur ces Decrets. Nous ne nous y arrêterons point; parce qu'on ne voit presque rien ici de different de ce qu'on a dit sur cette matiére, dans le Tome VIII. de cette Bibliotheque, où l'on a fait l'Histoire du Pelagianisme.

V. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur le cinquiéme Traité de ce Volume, dont *l'Attrition* & *la Contrition* sont le sujet; parce que l'Auteur n'y dit rien de nouveau, que la matiere

est

eſt fort Scholaſtique, & qu'elle a été traitée depuis par pluſieurs Théologiens. Quelque innocent que paroiſſe le ſentiment du P. Lupus, ſur ce ſujet, il ne laiſſa pas d'être accuſé de Janſeniſme & de Lutheraniſme; ce qui l'obligea d'écrire une défenſe du Traité précédent, qu'on a auſſi inſerée dans ce Volume. Il nous apprend qu'une des raiſons qui l'a porté à écrire ſa défenſe, eſt qu'on avoit imprimé à l'Iſle une explication du Decalogue, où l'on ſoûtenoit que l'Opinion, *qu'on n'eſt pas obligé d'aimer Dieu, même à l'article de la mort*, eſt une opinion probable & très-ſûre; & qu'on avoit auſſi mis au jour un Catechiſme, pour l'inſtruction des Enfans, où cette même erreur étoit enſeignée. Ce qui donnoit occaſion aux *Héretiques de Flandre & de Hollande* de ſe moquer de la Religion.

VI. LA ſeptiéme piéce de ce Volume eſt une défenſe des droits de prêcher, que prétendent avoir les Egliſes Regulieres, contre un certain Auteur, qu'on ne nomme pas, qui avoit écrit contre ces droits, & qui avoit ſoûtenu les prétentions des Evêques & des Egliſes Paroiſſiales contre les Moines. L'Adverſaire, que le P. Lupus ſe propoſe de combatre, avoit avancé que, ſelon l'inſtitution des Apôtres, & les Canons, cha-

chaque fidéle est obligé d'aller écouter la predication dans sa Paroisse. Nôtre Auteur répond que la plûpart des Canons, alleguez par son Adversaire, sont des pieces supposées : Que quelques-uns ne prouvent rien, parce qu'ils ont été faits, avant qu'il y eût des Moines dans l'Eglise ; & qu'enfin les autres opposent simplement une paroisse à l'autre, & non une Eglise Paroissiale aux Eglises des Monasteres, qui n'en sont que comme des appendices : Qu'ainsi les Fideles s'aquitent également bien de leur devoir, soit qu'ils écoutent le Sermon dans leur paroisse, soit qu'ils l'aillent écouter dans une Eglise Reguliére.

On montre ensuite, par plusieurs exemples, que les Moines ont toûjours eu le droit d'instruire les Fideles, & de prêcher la parole de Dieu. S. Jerôme prêchoit & catechisoit, dans son Monastere. S. *Hilarion*, qui a le premier établi des Monasteres en Syrie, instruisoit & baptisoit généralement tous ceux qui s'adressoient à lui. La même chose se pratiquoit, dans le Patriarchat d'Antioche ; jusques au Concile de Chalcedoine & au Pontificat de *Leon le Grand* Mais ce Pape écrivit à *Maxime* Patriarche d'Antioche de défendre à tous ceux qui n'étoient pas Prêtres, c'est-à-dire, Evêques.

ques, ſelon le P. Lupus, de prêcher la Parole de Dieu, parce que l'héréſie d'*Eutychès* s'étoit gliſſée dans tous les Monaſteres de Syrie.

Cependant les Moines d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande continuerent à prêcher dans leurs Egliſes. Ceux des Gaules & d'Allemagne en firent de même. Mais une des raiſons, qui paroît la plus forte au P. Lupus, pour établir le droit des Reguliers à cèt égard, c'eſt que dans les affaires que les Evêques & les Prêtres ſéculiers leur ont ſuſcitées ſur ce ſujet, ces derniers ont toûjours été condamnez. On en peut voir pluſieurs exemples, dans nôtre Auteur.

Il paſſe enſuite des Droits des Moines en général, à ceux des Ordres des Mendiants en particulier. L'Héréſie des Albigeois, qui dut ſa naiſſance au peu de ſoin qu'avoient les Prêtres & les Evêques d'inſtruire leurs Troupeaux, fut, ſelon le P. Lupus, la veritable raiſon de l'inſtitution de l'Ordre des Freres Prêcheurs, ce qui prouve leur droit d'une maniére invincible. On rapporte à cette occaſion une Lettre, que le Diable & les Damnez écrivirent autrefois à ceux du Clergé, pour les remercier de ce que le peu de ſoin qu'ils prenoient de l'inſtruction de leurs Troupeaux, étoit cauſe qu'il alloit en Enfer un beaucoup

plus grand nombre d'Ames, que dans les siécles précédens. (a)

Les Papes ont accordé, dans la suite, divers priviléges aux Ordres des Mendiants, qui confirment le droit qu'ils ont de prêcher. Il est vrai qu'on allégue contr'eux une constitution de *Boniface VIII.* qui leur paroît peu favorable, mais le P. Lupus tâche de lui donner un sens commode, & ne manque pas de remarquer qu'elle fut changée par *Benoît XI.*

Un des grands arguments, qu'on allegue contre les Moines, est tiré d'un Décret du Concile de Trente, qui déclare que les peuples sont obligez d'écouter la prédication dans leur Paroisse, autant que cela se peut faire commodément. Mais on répond que l'intention du Concile a été, non de défendre la fréquentation des Eglises des Moines, qui ne sont que des appendices des Eglises Paroissiales, mais d'opposer simplement une Paroisse à l'autre; & d'obliger les Peuples à suivre leur Pasteur légitime & naturel.

Les deux derniers Chapitres contiennent une réponse au Livre de *Jean Fronton*, fait en faveur des Evêques contre le Pape, & pour maintenir le droit des Eglises Paroissiales contre celles des Moines. La

(a) *Vid. pag.* 705.

La huitiéme Dissertation est une défense de la précédente, contre un Auteur qui, sous le nom de *Christophle Philalethe*, avoit entrepris de la refuter.

VII. LA neuviéme est sur les Processions, où l'on porte le Saint Sacrement. Le P. Lupus parle d'abord de l'Origine des Processions. 1. Elles sont aussi anciennes, selon lui, que le Siege de Jericho fait par les Israëlites; puis que le tour, qu'ils firent des murailles de cette Ville, n'étoit qu'une veritable procession. David en fit une autre, lors qu'il transporta l'Arche dans le Tabernacle, qui lui avoit été préparé. Les Enfans d'Israël venoient en procession à Jerusalem, à toutes les fêtes solennelles, & le Pseaume 118, * fut composé pour le chanter dans ces occasions; d'où vient qu'il y est si souvent parlé du chemin, & des sentiers du Seigneur. Sous le Nouveau Testament, elles ont été instituées par les Apôtres mêmes, qui les ont empruntées de l'Eglise Judaïque. On en voit quelque chose, dans la Liturgie de Jerusalem, attribuée à *S. Jaques*. S. *Ambroise* parle de deux Clercs de mauvaise vie, ausquels il ne permit pas d'aller en procession avec lui; & Leon le Grand écrit que *Possidonius*, Prêtre



* 119, *selon l'Hebreu.*

d'Alexandrie avoit souvent assisté à ses Processions. Mais ces anciennes Processions ne se faisoient que dans l'Eglise. L'Evêque revêtu de tous ses ornements, & accompagné de tout son Clergé, alloit en procession du Revestiaire à l'Autel.

2. Il s'agit principalement de savoir si les Processions publiques hors de l'Eglise, & où assistent & le Clergé & le Peuple, ont été en usage avant le tems de Constantin. L'Auteur soûtient que non, parce que la Religion Chrêtienne n'étoit pas autorisée auparavant, & que les Fidéles ne s'assembloient qu'en secret. Mais il ne doute point qu'elles n'aient commencé bientôt après. S. Gregoire de Nazianze parle de la procession, qui se faisoit avant Pâques. On demande après cela, si l'on portoit l'Eucharistie, dans ces processions? & l'on répond que non, parce que cèt usage auroit été contraire à la coûtume de ces tems-là, qui étoit de cacher le Sacrement non-seulement aux Juifs & aux Payens; mais même aux Catechumenes & aux Pénitens. On croit néanmoins que cette coûtume est fondée dans l'Antiquité, puis que Jesus-Christ, dans l'institution de ce Sacrement, l'envoya, selon quelques Peres, à la Sainte Vierge, qui étoit absente, (a) & que

(a) Pag. 818.

les

les Anciens avoient accoûtumé de la porter aux abſents. Tout cela ſe faiſoit, ſans doute, en rendant au Sacrement l'honneur qui lui eſt dû, & par conſequent, avec une eſpece de Proceſſion. Le P. Lupus croit qu'on peut prouver, qu'on portoit le Sacrement en Proceſſion ſolemnelle en Eſpagne, dès le VII. ſiecle. *Matthias Feliſius* & *Gregoire de Valence*, jugent que cette coûtume eſt née au tems de *Berenger*, étant oppoſée à ſes erreurs. Mais l'Auteur ne l'attribue qu'à *Urbain IV.* qui inſtitua la Fête du Saint Sacrement à l'occaſion de certains miracles, dont tout le Monde ſait l'hiſtoire, & qu'on trouvera à la page 825. Il eſt vrai qu'il n'inſtitua que la Fête, qui ne fut même d'abord obſervée que dans le Dioceſe de Liege; mais *Jean XXII.* y ajoûta la proceſſion en 1317. & ordonna qu'elle fut célebrée par tout. Comme il n'y avoit plus alors ni de Païens, ni de Catechumenes il n'étoit pas dangereux que le S. Sacrement fût expoſé à opprobre.

3. On étendit bientôt cette coûtume aux autres fêtes; & il y eut peu d'Egliſes, qui ne deſtinaſſent pluſieurs jours de l'année à cette ſolennité. On portoit même le Sacrement en proceſſion toutes les ſemaines, dans divers endroits d'Allemagne; ce qui fit que les Peuples s'y ac-

accoûtumerent, & n'eurent plus pour ce myſtére la même dévotion. Il falut que le Pape défendit cette pratique.

4. Le P. Lupus croit qu'il eſt utile, dans ces Proceſſions, d'accompagner le Corps de J. C. des reliques & des images des Saints. Mais il veut qu'on ne porte qu'une ſeule image de chaque Saint, tant pour ne pas donner lieu aux Hérétiques de faire des railleries ſur ce ſujet, que pour ne fournir point d'occaſion aux Catholiques de diſputer entr'eux, ſur le prix & la préference de leurs images. On répond après cela à quelques objections, qu'on fait contre cette pratique, & à pluſieurs queſtions de peu d'importance.

5. Non ſeulement il eſt permis de porter les reliques & les images des Saints, en proceſſion avec l'Hoſtie. On peut auſſi les expoſer enſemble, ſur le même Autel. On recherche, à cette occaſion, depuis quel tems on a expoſé le Sacrement dans les Egliſes, à la vuë & à l'adoration des Fideles. L'Auteur croit qu'on l'expoſoit déja du tems de Saint Ambroiſe, & de Saint Auguſtin. Mais il étoit couvert, & ce n'étoit qu'aux ſeuls Fidéles & aux Néophytes qu'il étoit permis de le voir, les portes de l'Egliſe étant fermées. L'Auteur avoüe qu'il ne ſait pas quand a commencé la coû-

coûtume de l'exposer publiquement & à découvert. Il croit pourtant qu'elle est plus ancienne, que les Decrets d'*Urbain IV.*

6. On montre, dans les trois derniers Chapitres, qu'il est utile d'exposer souvent le Sacrement; pourvû que ce soit avec le respect qui lui est dû, dont on marque les conditions.

VIII. LA derniére piece de ce Volume, est une Harangue, faite par l'Auteur, à l'honneur d'une Hostie convertie miraculeusement en chair à *Middelbourg* en 1374. & qu'on garde à Louvain dans l'Eglise des Fréres Hermites de l'Ordre de saint Augustin. C'est un ramas de tous les miracles, qui ont été faits en faveur du Sacrement, tant pour punir les Incredules, que pour confirmer les Fideles. L'Auteur remarque que la plûpart de ces miracles sont arrivez depuis *Berenger*, pour convaincre les Disciples de cét Hérétique, qui n'ont pas laissé de se multiplier; ces miracles étant, par malheur, infiniment plus incertains, que les lumiéres de la Raison, qui sont opposées à la Transsubstantiation.

III.

ANTONII BYNÆI *de Natali* JESU CHRISTI, *Libri duo, Accedit Dissertatio de Jesu-Christi circumcisione.* A Amsterdam. In quarto 1689. pagg. en tout 616. sans les Indices.

BIEN des gens conseilloient à M. *Bynæus* de traduire en Latin l'Ouvrage Flamand, qu'il a donné au Public, (*a*) sur la passion de nôtre Sauveur; & qui en a été si bien reçu, qu'il s'en est déja debité trois éditions. Mais il a mieux aimé travailler sur nouveaux frais, en écrivant sur l'histoire de la naissance de Nôtre Seigneur, sur sa résurrection, sur son ascension, & sur la descente du Saint Esprit sur ses Apôtres; après quoi il achevera une Piece qu'il a commencée, sur les vêtemens des Hebreux. Ce Volume ne contient que ce qui regarde la naissance du Fils de Dieu, & une Dissertation sur sa circoncision.

I. L'OUVRAGE est divisé en deux Livres, & chaque Livre en quatre Cha-

(*a*) *Voyez l'Extrait de ce Livre Biblioth. Univ. Tom. VIII. pag.* 459.

Chapitres. Le Premier Livre contient une explication de l'histoire de la naissance de Jesus-Christ, telle qu'elle nous est rapportée par *Saint Luc*, & par *Saint Matthieu*. L'Auteur examine avec exactitude, & par les regles de la Critique, tous les mots dont se sont servis les Ecrivains Sacrez, dans cette occasion; il rapporte par tout les differentes leçons, & marque toûjours quelle est la meilleure; il allegue les explications des Critiques, en leur donnant les loüanges qu'ils méritent; il se détermine pour celles qui lui paroissent les plus vrayes, ou il apporte de nouvelles conjectures, lors qu'il lui semble que les autres Interpretes n'ont pas bien rencontré. Il fait souvent des Digressions, au sujet des termes dont se sont servis les Ecrivains Sacrez; mais qui contiennent toûjours quelque remarque considerable, qui ne sont point trop longues, & qui le ramenent assez naturellement à son sujet. C'est-là l'idée générale, qu'on peut donner de ce Livre; mais il est juste d'entrer dans un détail plus particulier, & de choisir parmi le grand nombre de remarques utiles qu'il renferme, quelques-unes de celles qui nous paroîtront le plus propres à exciter la curiosité du Lecteur.

1. Le premier Chapitre du premier

Livre explique ce que nous dit l'Evangile de l'Annonciation de l'Ange *Gabriel* à la Sainte Vierge. Il eſt ſouvent parlé des Anges, dans l'Ancien Teſtament ; (*a*) mais on remarque qu'il n'y en a aucun, qui ſoit nommé avant la captivité de Babylone ; ce qui fait dire à *Rabbi Simeon* que les noms des Anges étoient remontez de cette Captivité, avec les Juifs. Il n'y en a néanmoins que deux qui ſoient nommez dans les Livres Canoniques, ſavoir *Gabriel* & *Michel*. (*b*) Ce fut ce premier qui revela au Prophéte Daniel le tems de la venuë du Meſſie, & ce fut lui-même qui vint apprendre à la Bienheureuſe Vierge que ce tems étoit venu ; Dieu ayant voulu ſe ſervir du même Miniſtre pour faire la promeſſe aux hommes ; & pour les avertir qu'il l'alloit accomplir.

(*c*) On croit ordinairement que Joſeph l'Epoux de la S. Vierge, étoit Charpentier : mais tous les Anciens n'ont pas été de ce ſentiment. Saint Hilaire a cru qu'il étoit Maréchal, ce qui a fourni de belles moralitez au Venerable *Bede*, qui ſuivoit la même opinion. Le mot de τέκτων dont ſe ſert l'Evangile, pour marquer ſa profeſſion, & qui n'eſt pas moins équivoque que le mot Latin *Faber*, a donné lieu à cette di-

ver-

(*a*) *Pag.* 13. (*b*) *Pag.* 17. (*c*) *Pag.* 37.

verſité. Le premier ſentiment a néanmoins prévalu, & *Juſtin Martyr*, *Origene*, *Sozomene* & pluſieurs autres Anciens en ont été.

Le Dialogue de l'Ange Gabriel, avec la Sainte Vierge, fournit l'occaſion à nôtre Auteur d'expliquer celui du Serpent avec nôtre premiere Mere. (*a*) Il croit que ce Séducteur lui perſuada que Dieu, qui les avoit menacez de mort, s'ils mangeoient du fruit de l'Arbre défendu, avoit changé de ſentiment, & leur en donnoit la permiſſion : à peu près comme le faux Prophéte de Bethel porta un veritable Prophéte à entrer dans ſa maiſon, contre le commandement exprès de Dieu, en feignant une révelation qu'il avoit eûe pendant la nuit, dans laquelle un Ange lui avoit commandé de l'arrêter, & de lui donner à manger.

Cette explication s'accorde fort bien avec celle, que nous a communiquée un habile Théologien, & qui leve preſque toutes les difficultez, qu'on fait ordinairement ſur la chute du premier Homme. Il croit que le premier peché de l'Ange a été d'avoir ſéduit nos premiers Parens; ce qu'il conclut de ce que l'Ecriture ne parle en aucun autre lieu de la chute des Anges; de ce



(*a*) *Pag.* 48.

que, selon le sentiment de tous les Interpretes, on trouve la condamnation du Démon, dans celle du Serpent, d'où il suit qu'il n'étoit pas encore condamné; & enfin de ce que tous les noms, qui lui sont donnez dans l'Ecriture Sainte, ont leur fondement dans l'histoire de la tentation.

Que si on demande quelle part eurent les autres Anges, qui sont aussi tombez, à cette premiére tentation; on répond: 1. que la difficulté est égale, dans tous les Systêmes: 2. que peut-être ils consentirent à la tentation, ou qu'ils murmurerent de la punition du Tentateur, qu'on croit avoir été leur Chef, à qui *Michel* succeda. Cette pensée excuse la credulité d'Eve. Elle savoit que c'étoit un bon Ange, il n'y en avoit point encore d'autres: elle pouvoit avoir beaucoup de disposition à le croire, parce qu'il devoit être mieux instruit des ordres de Dieu & de son intention. Mais comment pouvoit-elle s'imaginer qu'elle seroit semblable à Dieu, selon la promesse du Tentateur? Autre difficulté. Le mot d'*Elohim*, qu'on a traduit par celui de *Deus*, signifie aussi très-souvent les *Anges*, &, selon *Vatable*, on peut traduire cette promesse, *vous serez comme des Anges*. Apparemment Adam & Eve, avoient quelque

idée

idée de ces Esprits Celestes, & savoient que ces Intelligences avoient beaucoup plus de lumiére & de connoissance qu'eux.

Cela étant posé ; la chute d'Eve ne paroît plus incomprehensible. Elle parle à un bon Ange, qu'elle ne peut soupçonner de fraude; elle se laisse persuader que ce fruit lui donneroit la science, dont il portoit le nom, & qu'elle seroit semblable aux Anges. Elle le croit, elle tombe ; elle pouvoit pecher, elle peche, on n'en doit plus être surpris. Pour Adam, outre toutes ces raisons qui lui sont communes, la complaisance pour sa femme, & ce qu'il vit qu'elle n'avoit eu aucun mal, après avoir mangé du fruit défendu, nous font facilement comprendre comment il a pû tomber. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Théologien dont je parle, sans avoir lû l'Ouvrage de M. Bynæus, se sert du même exemple du Prophete qui fut envoyé à Bethel, pour expliquer son sentiment. Mais revenons à nôtre Auteur.

Sur ce que l'Ange dit à la Vierge que son Fils sera appellé le *Fils du Souverain* : υἱὸς ὑψίστου, (a) on remarque que les Hebreux ont appellé la Divinité *Gneljon*, de même que les Phéniciens & les Carthaginois, témoin le célebre



(a) Pag. 104.

*Alonim valonoth* de *Plaute*; & que quelquefois dans l'Ecriture le seul véritable Dieu est nommé *Gueljonim* au pluriel, selon l'usage des Payens qui croyoient plusieurs Dieux, & pour marquer que celui d'Israël tout seul étoit plus que ce nombre infini de Divinitez, ce qu'on doit aussi dire du mot *Elohim*. L'Auteur aprouve le sentiment de ceux, qui ont crû que du mot *gueljon*, étoit venu celui d'Hλιος, qui signifie le Soleil.

Comme Dieu étoit le Roi d'Israël, il avoit aussi son thrône, (*a*) à l'exemple des Rois de la terre, & ce thrône étoit l'Arche de l'Alliance: d'où vient qu'il est dit très-souvent que Dieu est assis entre les Cherubins: & dans Jeremie chap. III, 16, 17. qu'on apellera Jerusalem le *Thrône de l'Eternel*, parce qu'alors, selon la remarque du R. *Isaac Abarbanel*, Jerusalem deviendra aussi sainte que l'Arche. C'est à quoi Dieu fait allusion dans Esaie, quand il dit Chap. LXVI. 1. *Les Cieux sont mon Thrône, & la terre est le marchepié de mes pieds, quelle maison me bâtiriez-vous?* Les Thrônes des Rois d'Orient étoient fort larges, & il pouvoit y avoir place pour plusieurs personnes, d'où vient que Jesus-Christ promet à celui qui vaincra de le faire asseoir avec lui sur son Thrône. (*a*)

Les

(*a*) *Pag.* 113. (*b*) *Apocal. III.* 21.

Les Interpretes croyent communément que, par le S. Esprit qui devoit survenir dans la Sainte Vierge, il faut entendre la troisiéme Personne de la S. Trinité : mais ce n'a pas été l'opinion de tous les Anciens. (a) *Justin Martyr*, *Tertullien* & *S. Ambroise*, ont crû que l'Ange vouloit parler du Verbe, qui devoit s'unir personnellement à la nature humaine, dans les flancs de *Marie*. Plusieurs Modernes sont de la même opinion ; & entr'autres le célebre *Cocceius*. Mais M. Bynæus n'aprouve pas ce sentiment, & croit que par tout, où il est parlé du S. Esprit dans l'Ecriture, il faut entendre la troisiéme Personne de la S. Trinité.

2. On explique le songe de Joseph, dans le second Chapitre. (b) Le mot de *Messie*, qui est le même que celui de *Christ* & qui signifie Oint, se trouve assez souvent dans l'Ancien Testament : mais on croit que ce qui a porté les Juifs à donner ce nom au Liberateur, qui leur avoit été promis, est le célebre passage de Daniel, chap. IX. 25. où le nom de *Messie*, est mis comme un nom propre du Sauveur ; au lieu qu'on ne le peut regarder ailleurs, que comme un nom appellatif. (c) Les Païens l'ont nommé par

(a) *Pag.* 127. (b) *Pag.* 159. (c) *Pag.* 161.

par corruption, *Chreſtus*, d'où vient que Suëtone, dit que l'Empereur Claude, *chaſſa les Juifs de Rome, parce qu'ils y excitoient toûjours des tumultes, y étant pouſſez par Chreſtus : Judæos impulſore Chreſto aſſiduè tumultuantes Româ expulit.* La verité eſt, que pluſieurs Juifs s'étant convertis à Rome, ceux qui demeurerent dans leurs erreurs leur ſuſciterent mille affaires, ce qui obligea l'Empereur de les contraindre à ſe retirer. Suëtone, qui ne ſavoit que fort légerement le ſujet de ces diſputes, & qui avoit ouï dire qu'ils parloient ordinairement de Chriſt, a crû que ce Chriſt étoit le Chef de ces Brouillons.

Le verſet 18. du I. Chapitre de S. Matthieu, a fait quelque peine aux Interpretes. (a) Ils ne s'accordent pas tous ſur la ſignification de ces mots, πρὶν ἢ συνελθεῖν αὐτὰς, *antequàm convenirent*, avant qu'ils fuſſent enſemble. Quelques uns croyent que cela s'entend de la conſommation du mariage, & d'autres ſimplement de la demeure, dans une même maiſon. M. Bynæus remarque que chez les Juifs, de même que chez divers autres Peuples, on diſtinguoit entre les Fiançailles & les Nôces, & qu'il y avoit toûjours un eſpace conſiderable entre ces deux cérémonies ; témoin ce

vers

(a) Pag. 176. &c.

vers de Terence : *Placuit, desponsa, hic nuptiis dictus est dies.* Il croit donc que Marie avoit été fiancée à Joseph, mais qu'elle n'avoit pas encore été conduite chez lui ; que ce fut dans cet intervalle qu'elle devint grosse, & que l'Evangile veut dire que ce fut avant que les nôces eussent été célebrées publiquement, & que Joseph eût reçu Marie dans sa maison.

Ceux qui ont entendu ces paroles, de la consommation du mariage, ont donné occasion de croire que Joseph ne s'abstint du commerce de Marie, que durant sa grossesse. S. Jerôme semble accuser *Tertullien*, d'avoir été dans cette opinion. On appella ceux qui étoient de ce sentiment *Antidicomarianites*, c'est à dire, *Ennemis de Marie.* Ils furent nommez depuis *Helvidiens*, du nom d'*Helvidius* qui fit un Livre pour prouver que Joseph avoit eu des Enfans de Marie après la naissance du Sauveur, & que c'étoit ceux que l'Ecriture apelle ses frères. *Jovinien* a été de la même opinion. (a) Mais l'Auteur prouve, dans un autre endroit de cet Ouvrage, que ceux que l'Evangile appelle *les Frères de Jesus-Christ* étoient les Enfans d'une autre Marie, qui étoit sœur de la Bienheureuse Vierge.

L'Evan-

(a) *Pag.* 275.

L'Evangeliſte dit que la S. Vierge ſe trouva enceinte du Saint Eſprit, (a) ſur quoi l'on demande comment cela pouvoit être, puiſque c'étoit un ſecret qui n'étoit connu que de Marie, & que ſi la groſſeſſe pouvoit avoir été découverte, du moins on en ignoroit le principe ? Pluſieurs Savans ont ſué, pour ſe tirer de cet embarras. Mais l'Auteur dit que la Vierge avoit découvert ce myſtére à Joſeph ; lequel d'abord n'avoit pas voulu le croire, & avoit réſolu de l'abandonner ſecretement, ce qui obligea Dieu de l'avertir en ſonge de n'en rien faire, & de lui confirmer la verité qu'il avoit apriſe de Marie.

Sur ce qui eſt dit que Joſeph vouloit laiſſer Marie ſecretement, (b) on remarque qu'il y avoit chez les Juifs deux maniéres de répudier une femme. La premiére ſe faiſoit devant les Juges, en alleguant les raiſons qu'on avoit de ſe ſéparer. L'autre ſe faiſoit ſeulement en préſence de deux temoins, en donnant la lettre de divorce, & ſans alleguer aucune raiſon. C'étoit en cette ſeconde maniére que Joſeph vouloit répudier Marie, pour lui épargner la honte qu'elle auroit reçuë autrement, & peut-être la peine qui étoit ordonnée par la loi contre les fiancées accuſées d'adultere.

(a) *Pag.* 183. (b) *Pag.* 191.

tere. Ceux qui n'ont pas sû cette coûtume, ont inventé mille belles choses, sur les intentions de Joseph, mais qui n'ont aucun fondement.

Les Juifs ont fait tous leurs efforts, pour ravir aux Chrêtiens le célebre passage d'Esaïe, (*a*) *la Vierge sera enceinte.* (*b*) Ils ont sur tout prétendu que le mot Ebreu *Gnalmah*, que nous avons traduit par celui de *Vierge*, signifie simplement *une Fille*, ce qu'ils ont tâché de prouver par divers passages de l'Ecriture. Nôtre Auteur les examine tous, & prétend que ce mot signifie constamment une Vierge, qui n'a jamais eu de commerce avec un homme, sans en excepter même l'endroit des Proverbes. Chap. XXX. 18. 19. 20. qui a tant fait de peine aux Interpretes. Il prétend que Salomon a voulu dire, que si une Vierge, effectivement telle, accordoit secretement les dernieres faveurs à son Amant, il n'y auroit aucunes marques à laquelle on pût connoître qu'elle a perdu sa Virginité; Preuve évidente qu'il faut prendre le mot de *Gnalmah*, en cet endroit, pour une Vierge. L'Etymologie de ce mot marque la même chose, puis qu'il vient du mot Ebreu *Negnelam*, qui signifie être caché. Ce n'est pas parce que les Vierges étoient reti-

rées

(*a*) *Esaï. VII.* 14. (*b*) *Pag.* 227.

rées dans la maison, qu'il ne leur étoit pas permis de sortir en public, & d'être vuës que de leurs plus proches parens, comme l'ont crû plusieurs Savans; puis qu'on ne peut pas prouver cette coûtume, & qu'il y a même des exemples dans l'Ecriture du contraire; *sed quod nunquam à viris retectæ fuissent*: d'où vient que Moyse se sert ordinairement du mot de *découvrir*, lors qu'il veut marquer le commerce d'un homme avec une femme.

(a) Toute l'Antiquité a crû que Saint Matthieu a écrit son Evangile en Hebreu, & que les explications Greques de quelques mots Hebreux, dont il s'est servi, ont été ajoûtées par son Interprete. Plusieurs Modernes sont dans ce sentiment, quoi qu'il y en ait beaucoup d'autres, qui sont d'une opinion contraire. M. Bynæus croit qu'on ne sauroit, sans témerité, rejetter le témoignage constant des Anciens; mais que cet Evangile a été traduit en Grec de bonne heure, par un homme Apostolique; & que les Peres Grecs, qui ignoroient absolument la Langue Hebraïque, ont négligé l'original, pour s'attacher uniquement à la version; à peu près comme ils se sont servis des 70. préférablement au texte Hebreu. Les *Nazariens*, au

(a) *Pag.* 242.

au contraire, qui s'étoient fait Chrêtiens, mais qui retenoient les cérémonies Judaïques, continuerent à se servir de l'Original Hebreu, auquel les Ebionites changerent ensuite beaucoup de choses.

3. Le troisiéme Chapitre explique la naissance de Jesus-Christ à Bethlehem. (a) Il est étonnant que Saint Luc, qui paroît si exact, & qui a marqué précisément l'année dans laquelle Saint Jean commença de baptizer, n'ait pas marqué celle de la naissance du Sauveur; & qu'il se soit contenté d'indiquer que ce fut sous le regne de l'Empereur *Auguste*. Nôtre Auteur croit que c'est parce qu'on compte fort diversement le commencement du regne de ce Prince. Car on le peut commencer ou dès la mort de *Jules Cesar*, l'an I. du Calendrier Julien; ou du tems de son premier consulat, c'est-à-dire, un an après; ou depuis la défaite d'*Antoine* à la bataille d'*Actium*, arrivée l'an XV. du même Calendrier; ou depuis la prise d'Alexandrie, qui arriva l'année suivante. Les Auteurs se servent de ces differentes Epoques, en sorte que laquelle qu'eût suivie Saint Luc, il y auroit toûjours eu de la difficulté, à moins qu'il ne l'eût specifiée bien distinctement.

Mais

(a) *Pag.* 271.

Mais ce n'eſt pas là la plus grande difficulté, qui ſe trouve dans ce paſſage de Saint Luc, il y en a deux autres, que pluſieurs Savans ont regardées comme inexplicables. La premiére eſt qu'aucun Auteur Prophane ne parle de ce dénombrement des Habitans de toute la terre, fait par les ordres d'Auguſte, & qui eſt néanmoins trop conſiderable, pour avoir été oublié par tous ceux qui ont écrit l'hiſtoire de ce tems-là. La ſeconde c'eſt que l'Ecrivain Sacré remarque que cette deſcription ſe fit du tems que *Quirinus* étoit Gouverneur de Syrie. Il eſt clair que Jeſus-Chriſt eſt né ſur la fin du Regne d'*Herode* le Grand; & il paroît, par l'hiſtoire de *Joſeph*, que ce Quirinus ne fut fait Gouverneur de Syrie, qu'après qu'*Archelaus*, Fils & Succeſſeur d'Herode, eut été relegué à Vienne. L'Auteur réfute tout ce que les Interpretes ont dit, pour ſe tirer de ce mauvais pas, & réſout ainſi les difficultez.

(a) Il ſoûtient que par ces mots πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, dont ſe ſert Saint Luc, & qui répondent aux Hebreux כל ארץ, on ne doit entendre ici que toute la Judée, de même que Joſ. II. 3 1 Sam. XXX. 16. Gen. XLII. 9. & Eſ. XLII. 2. en ſorte que ce dénombrement, dont parle Saint Luc, ne regardoit que la Judée, & &

(a) *Pag.* 304.

& ſe faiſoit non pour y mettre des impôts, comme on le croit ordinairement, puis qu'Herode étoit Roi indépendant & ſeulement Allié des Romains, mais pour ſavoir le nombre des Soldats qu'il pourroit fournir dans le beſoin. Cela étant, il n'eſt pas étonnant que les Auteurs Prophanes ayent rien dit, non pas même Joſeph, puis que ce dénombrement n'avoit rien de conſiderable.

Pour la ſeconde difficulté, M. Bynæus prétend qu'on doit ainſi traduire les paroles de l'Evangeliſte, *ce premier dénombrement ſe fit avant que Quirinus fût Gouverneur de Syrie.* L'Auteur, par une Ellipſe aſſez ordinaire aux Grecs, n'a pas répeté la prépoſition ἀπὸ, renfermée dans le mot πρώτη, & a dit, πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος δὲ Συρίας Κυρηνίου, pour dire, πρώτη ἐγένετο ἀπὸ ἡγεμονεύοντος &c. & il ne faut pas s'étonner que Saint Luc faſſe cette remarque. Il ſe fit un ſecond dénombrement bien plus conſiderable, lorſque Cyrenius gouvernoit la Syrie; & il étoit néceſſaire de diſtinguer celui, dont il s'agiſſoit de ce ſecond, de peur qu'on ne les confondit, comme il eſt arrivé dans la ſuite, malgré les précautions de l'Auteur Sacré. Il ne faut pas être ſurpris au reſte que Marie allât à Bethlehem, pour y être enrollée avec Joſeph. C'étoit la coûtume des

Ro-

Romains, de dénombrer auſſi les femmes & les enfans, comme nous l'aprend Denys d'Halicarnaſſe. Lib. I. V. & IV.

(*a*) L'Auteur croit qu'on donne ordinairement un ſens très-faux à ces paroles de l'Evangeliſte, que Jeſus fut mis *dans une crêche, parce qu'il n'y avoit point de place dans l'hôtelerie* Il croit que le mot Grec φάτνη, doit être effectivement pris pour la crêche, & que l'Evangeliſte veut dire, que le petit enfant fut mis dans une crêche, parce qu'il ne ſe trouva point de berceau, & non de place dans ce logis. Les crêches étoient de petits vaiſſeaux quarrez, où l'on mettoit à manger pour les chevaux, & chaque cheval avoit la ſienne; ainſi ces crêches étoient aſſez commodes, pour coucher un enfant, lors qu'on n'avoit pas de berceau.

D'où il ſuit que tout ce qu'on dit du Seigneur Jeſus, couché dans un étable, au milieu du bœuf & de l'âne, ſe dit ſans aucun fondement; & ſi cela eſt, que deviendront tant de beaux ſermons, où toutes ces choſes étoient traitées avec toutes les fleurs de l'éloquence?

L'Auteur explique, dans le quatriéme Chapitre, l'annonciation de l'Ange aux Bergers de Bethlehem. (*a*) Il nous aprend les differens ſentimens des Anciens

(*a*) *Pag.* 363. (*b*) *Pag.* 404.

ciens ſur le jour de la naiſſance du Sauveur. Quelques-uns l'ont miſe au vingtiéme de May, d'autres au ſixiéme de Janvier, d'autres au dixiéme, & d'autres en d'autres tems. On la célebre aujourd'hui le 25. de Decembre, mais ſans en ſavoir bien la raiſon. (a) Quelques-uns ont crû que c'eſt parce que Jean Baptiſte dit, dans l'Evangile, qu'il faloit que Jeſus Chriſt crût & que lui fût amoindri : d'ou l'on a conclu qu'il faloit que Jean Baptiſte fût né le jour du Solſtice d'Eté, lors que les jours commencent à décroitre, & Jeſus-Chriſt près du Solſtice d'Hiver, c'eſt-à-dire, environ le vint-cinquiéme Décembre, lors que les jours recommencent à croître. *Langius* prétend qu'on a trouvé le jour de la naiſſance du Seigneur dans les Tables du dénombrement fait par les ordres d'Auguſte ; mais comme cette opinion n'eſt fondée que ſur la fauſſe ſuppoſition, que le dénombrement, dont parle S. Luc, eſt le même, que celui qui ſe fit lors que Quirinus étoit Gouverneur de Syrie, il eſt évident qu'elle ne peut être reçuë. Mais ſi l'on ne ſait ni l'origine, ni l'antiquité de la coûtume de célebrer la naiſſance du Seigneur le 25. de Decembre, du moins eſt-il ſûr qu'après avoir été in-



(a) Pag. 406.

troduite dans l'Eglise d'Orient, elle s'est répandue dans toutes les Eglises du Monde. Il n'y a pas jusques aux Mahometans, qui ne l'ayent reçue; d'où vient que la naissance du Messie a passé chez eux en Proverbe, pour signifier une longue nuit.

Chacun sait que *Joseph Scaliger* a crû, qu'on devoit placer la naissance du Sauveur, sur la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre. Il seroit long de rapporter ici, après nôtre Auteur, (*a*) la méthode dont il s'est servi pour établir son sentiment; il suffira de remarquer qu'elle suppose bien des choses, qui n'ont aucun fondement. Il semble, que celle que M. *Wagenseil* a suivie, est plus sûre & moins embarassée. Cependant M. Bynæus ne veut rien déterminer là-dessus, parce que l'Ecriture n'en dit rien, & que tout ce qu'on en raporte d'ailleurs n'est fondé que sur des conjectures assez légeres.

Ces paroles du Cantique des Anges, Luc II. 14. *Gloire à Dieu aux lieux très-hauts &c.* paroissent assez obscures. (*b*) M. Bynæus croit qu'on peut les paraphraser ainsi: *La bienveillance de Dieu envers les hommes est la matiére & le sujet de la gloire, qu'on lui rend dans*

(*a*) Pag. 408. (*b*) Pag. 418.

*les Cieux, & de la paix qui va regner sur la terre.*

II. Le but de la seconde Partie de cet Ouvrage est de prouver la vérité de l'Histoire de la Naissance de Jesus-Christ, telle qu'elle nous est raportée par les Evangelistes, de refuter ce qu'on y a ajoûté d'ailleurs, & de répondre aux Objections des Juifs, & de quelques Anciens Hérétiques. 1. M. Bynæus raporte, en faveur de cette Histoire, dans le premier Chapitre, les raisons les plus fortes, qu'on puisse employer, pour prouver la vérité d'un fait. Il fait voir que les Ennemis mêmes des Chrêtiens ont déposé pour elle : (a) Que Simon le Magicien, par exemple, ne feignit d'être né d'une Vierge, & Domitien de Minerve, que pour faire voir que ce privilége n'étoit pas particulier à Jesus-Christ ; preuve que ce que nous disent les Evangelistes de cette naissance étoit regardé comme incontestable, du tems de ces deux Imposteurs.

2. On prouve, dans le second Chapitre, que tout ce qu'avoient prédit les Prophétes, de la naissance du Messie, est très-conforme à ce que nous en raportent les Evangelistes. Et parce que les Juifs modernes, pressez par l'évi-



(a) *Pag.* 459.

dence de cette application, ont tâché de détourner ailleurs les endroits de leurs Prophétes, que les Evangelistes ont appliquez au Messie, on montre, par des passages formels des anciens Rabbins, que toutes ces Propheties ont été appliquées au Messie, par leurs Anciens Docteurs. C'est, sans doute, le plus fort argument qu'on puisse avoir contre toutes les difficultez que nous font les Juifs d'aujourd'hui, & M. Bynæus le pousse avec beaucoup de force & d'exactitude, entrant dans un détail fort curieux, & citant par tout des passages formels des anciens Rabbins.

3. On réfute, dans le troisiéme Chap. tout ce que la superstition & l'erreur ont ajoûté à la véritable histoire de la naissance de Jesus-Christ, comme, par exemple, que la Sainte Vierge étoit accouchée sans douleur, les vers faussement attribuez aux Sibylles, l'application de la quatriéme Eclogue de Virgile à Jesus Christ, l'Autel élevé par Auguste dans le Capitole *au Premier né de Dieu*, & cent autres contes de cette nature.

4. Enfin on réfute particuliérement, dans le dernier Chapitre, les calomnies des Juifs contre l'histoire de la Naissance de nôtre Sauveur. Leur plus grande difficulté regarde le célebre passage d'E-

saïe

saïe Chap. VII. 14. *La Vierge sera enceinte &c.* Comme c'est en faveur du Roi Achaz, que cét oracle fut prononcé, & que la naissance de l'Enfant, dont il est parlé dans ces paroles, lui devoit être un gage de la delivrance qui lui étoit promise par le Prophéte, on ne peut comprendre comment cette naissance pouvoit l'en assurer; puis qu'elle ne devoit arriver, que plus de trois cents ans après. Pour répondre à cette difficulté, M. Bynæus fait voir d'abord que tous les sens, que les Juifs donnent à ces paroles sont absurdes & insoûtenables. Il montre, en second lieu, que Dieu a souvent donné des signes à son Peuple des promesses qu'il lui faisoit, qui ne devoient pourtant arriver qu'après que ces promesses auroient été accomplies. C'est ainsi que Dieu dit à Moyse Exod. III, 12. *Ceci te sera pour signe que c'est moi qui t'ai envoié, c'est qu'après que tu auras tiré le Peuple d'Egypte, vous servirez à Dieu sur cette montagne.* Enfin on fait voir que ce signe suffisoit, pour assurer le Roi Achaz qu'il ne seroit point vaincu par ses Ennemis. Car puis que plusieurs siecles après il devoit naître un Fils d'une Vierge, qui seroit de la famille de David, on pouvoit conclurre nécessairement que cette famille ne devoit pas absolument s'éteindre. Il

y a bien des Savans, qui ne seront pas contens de cette exposition ; & qui prétendent qu'on ne peut répondre aux Juifs, qu'en leur accordant que ce passage de lui-même a un double sens, l'un literal & l'autre mystique.

(a) Les Juifs Modernes ne veulent pas non plus, qu'on applique au Messie ces paroles de Zacharie Chap. IX. 9. *Voici ton Roi vient à toi débonnaire monté sur un Ane &c.* Mais il lui est appliqué par les anciens Rabbins, puis qu'on lit ces paroles dans leurs Ecrits, *si (les Israelites) en sont dignes, il viendra avec les nuées du Ciel ; mais, s'ils en sont indignes, il viendra pauvre & assis sur un Ane. Le Roi Sapor dit à Samuel* ; vous dites, que le Messie viendra sur un Ane, je lui en verrai un devenu mon cheval Bay.

III. La dissertation sur la circoncision de Jesus-Christ, que M. Bynæus a ajoûté à la fin de cet Ouvrage, ne contient pas des remarques moins curieuses, que celles que nous avons vûës jusques ici. En voici quelques unes des plus importantes. Avant la vocation d'Abraham, le Peuple de Dieu étoit confondu avec le reste des hommes, sans être distingué par aucune marque extérieure. Mais Dieu ayant choisi la posterité d'Abraham, pour être son Peuple particu-

(a) *Pag.* 486.

lier,

lier, il lui donna la circoncision, pour le distinguer de tous les autres Peuples du Monde. Il voulut qu'on ne circoncît que les Mâles, quoique divers Peuples qui ont tiré cette coûtume des Juifs, n'en ayent pas exemté les Femmes. On sait que les Egyptiens, les Perses, & les Coptes en Ethiopie, les circoncisent encore aujourd'hui, en retranchant la *Nymphe*, qui dans les Païs Méridionaux devient quelquefois si grande, qu'on est obligé par nécessité de la couper, quand on ne le fait pas par Religion.

Dieu voulut que la circoncision se fît le huitiéme jour, ce qui a donné lieu à bien des conjectures. Quelques-uns ont crû, après S. *Cyprien*, que c'étoit pour figurer le jour de la résurrection du Sauveur, qui est le huitiéme dans la suite des jours; c'est-à-dire, le premier après le Sabbath. *Jaques Alting* a crû que c'étoit, afin qu'un enfant ne fût jamais circoncis, qu'il ne se fût passé un Sabbath depuis sa naissance. D'autres ont pensé que Dieu avoit eu égard à la foiblesse des enfans, qui n'auroient pas pû suporter cette operation immédiatement après leur naissance. *Cunæus* & quelques autres croient que c'est parce que les Enfans sont impurs, jusques au huitiéme jour, & que leur vie est encore en grand danger. L'Auteur juge

qu'il a été necessaire que Dieu marquât un certain tems, pour cette cérémonie, de peur que les hommes ne l'eussent négligée, si on l'avoit laissée à leur liberté; mais de savoir pourquoi il a marqué le huitiéme jour, plûtôt qu'un autre, c'est ce qui est impossible, (a) *parce que personne ne connoît l'intention du Seigneur.*

*Masius* & *Drusius* ont crû que les couteaux, dont on se servoit pour cette opération, étoient de pierre; & l'Auteur confirme ce sentiment, qui est aussi celui des Rabins. La principale promesse, que Dieu fit à Abraham fut de lui donner une nombreuse posterité; & c'est pour cette raison, selon M. Bynæus, qu'il voulut mettre le signe de son alliance dans la partie qui sert à la propagation du Genre Humain. On ne sauroit comprendre que Dieu ait voulu punir des enfans, de ce que leurs Péres auroient négligé de les circoncire le huitiéme jour; on soûtient donc que la peine, dont Dieu menace ceux qui n'auront pas été circoncis, ne regarde point ceux qui n'auront pas été circoncis dans ce tems-là, mais ceux qui ne l'auront point été du tout; & c'est sans raison que les LXX. ont ajoûté ces paroles τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ, au verset 14. du XVII. Chapitre de la Genese, qui contient la

me-

(a) *Pag* 17.

menace contre les Incirconcis. Il eſt vrai qu'elles ſe trouvent auſſi dans le Pentateuque Samaritain, mais on croit que la Verſion des LXX a donné lieu à cette addition.

Le Seigneur dit que celui, qui ne ſera pas circoncis, ſera *retranché d'entre ſes Peuples*; paroles qui ne ſignifient pas, ſelon M. Bynæus, qu'on doive le faire mourir, mais qui marquent ſeulement une peine qui doit être infligée immédiatement de Dieu, ſans que les hommes y aient aucune part. Il eſt vrai que cette façon de parler, *être retranché d'entre ſes peuples*, ſignifie ſouvent la peine de mort, qui doit être infligée par le Magiſtrat: mais c'eſt ſeulement lors qu'il s'agit des crimes, contre leſquels la Loi établit clairement cette peine. Il faut d'ailleurs remarquer, que Dieu ne commande pas de retrancher l'incirconcis, mais qu'il menace ſeulement qu'il ſera retranché, ce qui eſt la même choſe que s'il diſoit, qu'il le retranchera lui-même.

Nous avons dit ci-deſſus que la circonciſion n'étoit pas particuliére aux Juifs, puis qu'elle étoit obſervée par pluſieurs autres Peuples, & l'on a trouvé même qu'elle étoit en uſage chez les Américains de la Province de *Jucatan*. Il n'eſt pas difficile de ſe perſuader que

la plûpart de ces Peuples ont tiré cette coûtume d'Abraham, puiſqu'ils ſont deſcendus de ce Patriarche, ou par Eſaü, ou par les Enfans qu'il a eus de Kethura: mais il n'eſt pas ſi facile de ſavoir où l'ont priſe les Egyptiens. Il n'y a pas d'apparence que les Iſraëlites la leur ayent apriſe, pendant qu'ils ſéjournerent dans leur Pays. Ils les haïſſoient trop, pour vouloir les imiter; ils étoient extrémement attachez à leurs anciennes coûtumes, & Hérodote nous aprend que la circonciſion avoit été de tout tems en uſage parmi eux. On ne doit pas croire non plus, que ce ſoient les Juifs, qui l'aient apriſe des Egyptiens, à moins que de révoquer en doute ce que nous en dit l'Hiſtoire Sainte. Il y a donc de l'apparence que, comme les Juifs ſe circonciſoient, par l'ordre qu'ils en avoient reçû de Dieu, les Egyptiens inventerent d'eux-mêmes cette coûtume, par un principe de propreté & de pureté. Auſſi ne ſe circonciſoient-ils pas tous. C'étoit particuliérement les Prêtres, qui obſervoient cette cérémonie, c'eſt-à-dire, ceux qui étant emploiez aux choſes ſaintes, ſe piquoient d'une plus grande pureté.

Dieu changea le nom à Abraham, en même tems qu'il lui ordonna de ſe circon-

concire, d'où quelques-uns ont crû qu'est venuë la coûtume des Juifs d'imposer le nom à leurs Enfans le jour de la circoncision. *Spencer* soûtient que cette coûtume ne s'est introduite chez les Juifs qu'assez tard, & qu'ils l'ont tirée des Payens, qui donnoient le nom à leurs Enfans, le jour de leur *lustration*. L'Auteur conjecture que cette coûtume peut avoir été établie originairement chez les uns & chez les autres, & avoir été introduite, parce qu'il se faisoit dans ces occasions des assemblées d'Amis & de Parens, qui pouvoient rendre témoignage du nom qui avoit été imposé à l'enfant.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1691.

## FEVRIER.

### IV.

I. CHRISTIAN BLESSEDNESS, *or Diſcourſes upon the Beatitudes of our Lord & Saviour Jeſus Chriſt, written by John Norris, M. A Rector of Newton St. Loe in Somerſet-shire.* in 8. à Londres, pagg. 248.

CE Livre paroît être un recueuil ou des extraits de huit Sermons, ſur les douze premiers verſets du V. Chapitre de S. Matthieu, où Jeſus-Chriſt nous apprend

prend le bonheur de ceux qui obeïſſent à divers commandemens de l'Evangile, dont il nous parle. Il y a néanmoins des recherches plus Philoſophiques que celles que l'on propoſe ordinairement dans la Chaire, & des citations, que l'on n'entend pas faire communément dans les Sermons.

Pour donner quelque idée de la maniére de raiſonner de l'Auteur, on mettra ici en peu de mots ce qu'il dit ſur le 4. verſet : *Heureux ceux qui ſont en deuil, car ils ſeront conſolez.* Il entreprend donc de montrer trois choſes, 1. Que c'eſt le devoir des Chrétiens, que d'être en deuil : 2. Qui ſont les Chrêtiens qui ſont en deuil : 3. En quoi conſiſte leur bonheur.

Il remarque qu'encore que la Religion Chrétienne rempliſſe de conſolation ceux qui la pratiquent, cependant les gens de bien ne laiſſent pas d'avoir de grands ſujets de larmes ; ce que l'Ecriture Sainte nous fait ſentir par diverſes expreſſions, & dont elle nous fournit bien des exemples. Pour découvrir qui ſont ceux qui ſont en deuil, l'Auteur fait voir que les gens de bien ſont néceſſairement affligez ; d'un côté, parce qu'ils voient qu'on ne rend pas à Dieu l'honneur qui lui eſt dû : & de l'autre, à cauſe des miſeres où ils voient le genre

humain plongé. Il faut être destitué de pieté & de charité, pour ne pas être vivement touché du libertinage que l'on voit dans le monde, & des maux dans lesquels les hommes se précipitent, par leur faute. On joint encore à cela les réflexions que les gens de bien font sur le néant des plaisirs, dont on jouït en cette vie, & sur lesquels Dieu a répandu tant d'amertume. Enfin l'on a sujet, selon l'Auteur, d'être extrémement triste, lorsque l'on considere l'incertitude où l'on est de son salut, & les miseres effroiables de ceux à qui Dieu ne fera pas misericorde au dernier jour. Quoi que l'on soit parfaitement assuré que Dieu pardonnera à ceux qui auront crû en l'Evangile, & se seront repentis de leurs péchez, on n'est pas parfaitement assuré si l'on a la Foi & la Repentance que l'Evangile demande. Ce n'est que par un sentiment intérieur, que l'on en est persuadé, & ce sentiment peut tromper, à cause des illusions que l'Amour propre nous fait incessamment. Si néanmoins cette assurance pouvoit être aussi forte, à l'égard de l'avenir, qu'elle l'est à l'égard du présent, on pourroit être dans un assez grand repos. Mais on ne peut s'assurer de l'avenir, qu'à condition que l'on se trouvera toûjours disposé de même, ce qui

est

eſt extrémement incertain, ſi l'on conſidere la foibleſſe humaine, & les grands exemples de chute, & d'apoſtaſie que l'Hiſtoire nous fournit. Au lieu que nous n'avons pas une certitude entiére, que nous ne ſuccomberons point ſous les tentations; il n'y a rien de ſi certain, que ſi nous ſuccombons, nous nous attirerons des malheurs qu'on ne ſauroit exprimer. En voilà aſſez pour vivre en crainte, & en tremblement.

L'Auteur montre enfin que ceux qui ſont diſpoſez de la ſorte ſont heureux en ce monde, & dans l'autre. Ils ſont heureux dans cette vie, parce que l'affliction attendrit le cœur, & le rend bien plus ſuſceptible des mouvemens de la pieté, de la charité, de la compaſſion, & des autres vertus Chrêtiennes. La triſteſſe fait encore que l'on eſt plus recueuilli, plus propre à faire des réflexions, & par conſequent mieux en état de reconnoître ſi l'on eſt éloigné de la diſpoſition où l'Evangile veut que l'on ſoit, & de travailler à ſe mettre en état d'être ſauvé.

M. Norris apporte pour cela l'exemple des Juifs, qui malgré tous les miracles qu'ils avoient vûs, & toutes les graces, qu'ils avoient reçuës de Dieu, retomboient toûjours dans l'idolâtrie, juſques à ce que la Captivité de Babylone

ne les eût gueris de ce penchant ; car depuis ce temps-là, on ne voit pas qu'ils ſoient jamais venus à adorer de faux Dieux ; au moins dans la Judée. C'eſt pourquoi, dit l'Auteur, Dieu commença à en uſer avec eux, non plus comme avec des Enfans, mais comme avec des perſonnes d'un âge plus mûr. Il ne parut plus préſent, parmi eux, d'une maniére viſible, & n'envoia plus de Prophetes; parce qu'ils étoient devenus aſſez ſavans dans l'école de la perſecution, ſans qu'il fût beſoin de les inſtruire par d'autres voies. Dès lors ils commencerent à penſer davantage aux biens de l'autre vie, parce qu'ils voioient que ceux qui obſervoient la Loi, avec le plus d'exactitude, tomboient ſouvent dans des malheurs, dont la Loi n'avoit menacé que ceux qui la violeroient.

Il eſt aiſé de concevoir, quel bonheur attend après cette vie ceux qui auront fait un bon uſage des afflictions; l'Auteur ne s'y arrête pas, & nous ne nous y arrêterons pas non plus, pour paſſer à un autre Ouvrage Anglois, qu'il a joint à la fin de celui dont on vient de parler.

2. CURSORY REFLECTIONS, &c. *Réflexions faites en courant ſur un Livre intitulé: Eſſai touchant l'Entendement Humain*, à Londres 1690. pagg. 44.

LE Livre, ſur lequel M. Norris a fait *en courant* les remarques que l'on trouve ici, eſt aſſez connu non ſeulement en Angleterre, mais encore deça la mer, par les Extraits que l'on en a donnez dans cette Bibliotheque Tom. VIII. & XVII. M. Norris en attaque divers endroits, mais principalement la doctrine de M. Locke, touchant les principes innez, & l'origine de nos idées. Il ne ſera pas beſoin de la répeter ici, le Lecteur la pourra chercher, dans les endroits que l'on vient d'indiquer. Il ſuffira de remarquer que M. Norris eſt Carteſien, &, comme il ſemble, de ceux d'entre les Carteſiens, qui ſont, dans les opinions du P. Malebranche. Cela fait qu'étant plein de ces penſées, il paroît n'avoir pas toûjours bien compris le ſens de celui qu'il critique.

I. 1. Il reproche (*a*) à M. Locke d'avoir entrepris de traiter des Idées, ſans avoir défini ce qu'il entend par ce mot, ce qui cauſeroit ſans doute beaucoup d'obſcurité dans ſes raiſonnemens. Mais

(*a*) *P.* 3. M. Nor-

M. Norris pourra voir qu'il s'eſt trompé, s'il relit la fin du I. Chapitre du I. Livre, où l'Auteur demande permiſſion à ſon Lecteur d'emploier le mot d'idée auſſi fréquemment qu'il le trouvera à propos; ce terme étant le plus propre, à ſon avis, pour exprimer tout ce qui eſt l'objet de nôtre Entendement, lors que nous penſons, ſoit que cet objet ſoit un *phantôme*, *une notion*, *une eſpece*, ou quoi que ce puiſſe être qui occupe nôtre eſprit. M. Norris auroit auſſi ſouhaité que M. Locke eût expliqué la nature des Idées, & il ſeroit en effet fort à deſirer que quelcun le pût faire, d'une maniére qui ne ſouffrit aucune contradiction; mais le deſſein du dernier ne le conduiſoit pas là, il lui ſuffiſoit de faire voir de quelle maniére, ou, ſi l'on veut, à quelle occaſion, nous venons à avoir differentes idées, ſans qu'il fût néceſſaire de parler de la nature des idées en elles-mêmes.

2. M. Locke a ſoûtenu qu'il n'y a point d'idées *innées*, parce qu'il n'y a point de principe dans lequel tout le genre humain conſente; mais l'Auteur lui oppoſe les propoſitions évidentes, auſquelles tout le monde ſe rend, dès qu'on entend les termes dans leſquels elles ſont conçuës. La queſtion eſt de ſavoir, ſi l'on entend la même choſe par

des

des *notions innées*, & des propositions *évidentes*, ce qui n'est assurément pas dans l'usage ordinaire du mot *innée*, qui n'a pas la même signification que celui d'évident. Cependant M. Norris, supposant que l'Auteur de l'Essai confond ces deux choses, l'accuse de se contredire, parce qu'il accorde qu'il y a des propositions évidentes.

3. Une des raisons que M. Locke a employées pour détruire les idées innées, c'est qu'il n'y a pas d'apparence que quelcun ait d'idées innées, auxquelles il n'a jamais pensé. Mais M. Norris soutient que la conséquence n'est pas bonne, parce que, selon lui, notre Esprit peut recevoir des impressions, que nous ne sentons pas actuellement, comme sont les idées que la mémoire conserve. On lui pourra répliquer, qu'il devoit prouver que nous pouvons avoir des connoissances, auxquelles nous n'avons jamais fait de réflexion; ou plûtôt que les plus Idiots savent toutes les propositions évidentes, auxquelles ils se rendent, dès qu'ils les entendent.

4. En raisonnant contre ce que M. Locke avoit dit des Principes de Morale innez, l'Auteur se fonde de nouveau sur ce qu'on peut prouver évidemment, selon l'aveu même de M. Locke, divers principes de Morale. Il conclut

aussi

auſſi de là qu'il a tort de dire qu'il n'y a point de Principe de pratique, auquel le genre humain ait donné un conſentement univerſel, puis qu'il y a des Principes de Morale inconteſtables. Mais quoi qu'une choſe ſoit inconteſtable, quand on l'entend, il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit *innée*, ou naturellement connuë; autrement Euclide & les autres Mathematiciens n'auroient rien démontré, qu'un Paiſan ne ſût. Pour donner ſon conſentement à une propoſition il faut y penſer actuellement, ſans quoi on ne peut pas dire que l'on y ait conſenti, quoique l'on ſoit capable d'y conſentir, dès qu'on l'entend.

5. Enfin l'Auteur, après avoir fait diverſes remarques, ſemblables à celles que l'on vient de rapporter, ſur les penſées de M. Locke, ſemble tomber d'accord avec lui (*a*) en avoüant qu'il n'y a aucuns Principes *innez*, proprement ainſi nommez; c'eſt-à-dire, qui ſoient écrits dans l'ame, au même moment auquel elle commence à exiſter, quoi qu'il ne trouve pas les raiſons de M. Locke concluantes, contre cette opinion. Pour lui, il croit, avec le P. Malebranche, que nous voions les idées, qui ſe préſentent à nôtre eſprit, dans la Raiſon divine, comme il dit l'avoir prou-

(*a*) P. 20.

prouvé en quelque autre Ouvrage. Mais s'il n'y a pas des idées empreintes dans l'Ame, il y a, selon lui, quelque chose d'analogique à cela. Il conçoit donc que le Verbe divin fait voir aux hommes, dans le monde intelligible, de certaines veritez plus promptement, plus clairement, & plus constamment que les autres, pour nous porter à la vertu par ces connoissances, & que ce sont-là les idées qu'on appelle innées.

II. M. Norris attaque (q) après cela ce que M. Locke a dit de l'origine de nos idées, qu'il rapporte toutes à la Sensation, ou à la Réflexion.

1. Il commence par demander ce que ce sont que les Idées considerées en elles-mêmes, & ne veut pas se contenter de la définition de nom que M. Locke en donne, en disant que par idée il entend tout ce qui est l'objet immédiat de nôtre perception. Cette définition est néanmoins semblable à celle du P. Malebranche; & quand on n'a pas dessein de traiter de la nature d'une certaine chose, il suffit de définir le mot dont on se sert. M. Norris fait ensuite un raisonnement semblable à ceux du P. Malebranche auquel il renvoie, pour prouver que nous voions tout dans le Verbe éternel. Il s'étend beaucoup sur tout

(q) P. 21.

tout à faire voir que les idées ne sont pas des émanations des corps que nous voions, ce que M. Locke ne dit néanmoins nulle part. Ce qui semble avoir jetté M. Norris dans ces raisonnemens, c'est que M. Locke dit que plusieurs de nos idées tirent leur origine des Sens, ce qui ne signifie autre chose, si ce n'est, que nous n'aurions aucune idée de diverses choses, si nous ne les avions apperçuës par le moien de nos Sens. Ainsi si nous avons quelque idée des couleurs, c'est parce que nous les avons vuës, sans quoi nous n'en aurions point. Il ne s'agit pas en cette occasion, de savoir comment il arrive que nos Sens étant frappez, nôtre esprit apperçoit les objets, qui soit hors de nous; il suffit que ce soit là un fait incontestable, au delà duquel on n'a que faire d'aller, lors qu'on n'entreprend pas de traiter de la nature des Esprits, ni de la maniére dont se font nos perceptions.

1. M. Norris reproche à l'Auteur de l'Essai d'avoir dit p. 147. §. 33. que c'est par la voie des Sens que nous nous formons l'idée de l'Etre suprême, quoi qu'il eût soûtenu le contraire en divers lieux. Mais nôtre Critique a sans doute étrangement *couru* en cet endroit, puis que M. Locke après avoir nommé la Sensation & la Reflexion comme les sour-

sources de toutes nos idées, continue de la sorte: „ Il en est ainsi de toutes nos „ autres idées des substances, & même „ de celle de Dieu; (*c'est à dire, qu'elles „ se forment toutes ou par la Sensation „ ou par la Réflexion*) car si nous exa- „ minons l'idée que nous avons de l'Etre suprême & incomprehensible, „ nous trouverons qu'elle nous vient „ par la même voie (*par l'une, ou par „ l'autre,*) & que les idées complexes „ que nous avons de Dieu & des Esprits „ séparez, sont composées des idées „ simples que nous avons par la Ré- „ flexion. Par exemple, aiant formé „ dans nous-mêmes, par notre propre „ experience, les idées d'existence, de „ durée, de connoissance, de pouvoir, „ de plaisir, de bonheur, & de divers „ ses autres proprietez & facultez, „ qu'il est mieux d'avoir que de n'avoir „ point, lors que nous voulons former „ une juste idée de l'Etre suprême, „ nous augmentons chacune de ces „ idées, en y joignant celle de l'Infini- „ té, & ainsi nous formons l'idée com- „ plexe de la Divinité: Si M. Norris avoit lû tout cet article avec attention, il se seroit épargné la peine de chercher des figures de Rhetorique, pour réfuter un sentiment que personne ne soûtient. Il joint à cela quelques réflexions

xions pour rendre le ſentiment du P. Malebranche plus probable, auſquelles on ne s'attachera pas, non plus qu'à celles qu'il fait ſur divers endroits du Livre de M. Locke; à qui il donne, en finiſſant, des loüanges, auſquelles une infinité de gens ſouſcriront ſans peine.

On trouve au reſte, à la fin du Livre, une addition où l'Auteur ſe rétracte d'avoir ſoûtenu, dans un Livre Anglois, que le péché eſt quelque choſe de réel, il déclare à preſent qu'il croit que c'eſt un pur néant. Il ajoûte à cela une choſe, qu'il voudroit avoir inſérée dans ſon traité des *Béatitudes*, dont on a parlé. Jeſus-Chriſt dit Matth. V, 5. *que les doux heriteront la terre*, & par cette *terre* l'Auteur croit avec (*a*) M. Burnet, que nôtre Seigneur entend cette nouvelle terre qui ſuccedera à celle-ci, après qu'elle aura été embraſée, & qui ſera le lieu où Jeſus-Chriſt doit régner pendant mille ans.

(*a*) *In Tellur. Theor. Sacra. P. II. c.* 5, *pag.* 162.

V.

## NOUVELLES TRADUCTIONS *Françoiſes de quelques Livres de* CICERON.

1. LES LETTRES de CICERON à ATTICUS, en deux Voll. in 12. à Paris 1691. Tom. I. p. 443. Tom. II. p. 560.

CES deux Tomes ne contiennent que les deux premiers Livres des Epitres de Ciceron à Atticus avec la ſeconde Lettre du I. Livre de celles que Ciceron a écrites à ſon frere Quintus. Ceux qui voudront s'inſtruire du deſſein & de la maniére de traduire de l'Interprete François, * trouveront de quoi ſatisfaire leur curioſité, dans une aſſez longue Préface, qui eſt à la tête du premier Tome. Mais comme ce Livre n'eſt pas encore commun dans ces Provinces &, ſelon les apparences, ne le deviendra de longtemps, on en dira ici quelque choſe.

1. Il parle de la difficulté qu'il y a à juger, entre un grand nombre de diverſes leçons, laquelle eſt la meilleure. Les



* *C'eſt* l'Abbé de St. Réal, *Auteur de la* Conſpiration de Veniſe; *&c. mort peu de temps après l'édition de cette traduction.*

Commentateurs le font d'ordinaire, ſelon lui, par des principes ſi peu naturels, que qui ſe regleroit par eux feroit une Traduction inſupportable. Pour lui, quoi qu'il n'ait pas formé ſon texte par caprice, comme il dit qu'on le verra en divers endroits de ſes Notes, il avoüe qu'il n'a pas pû toûjours rendre raiſon du choix qu'il a fait entre les diverſes leçons. Il y a bien des occaſions, où il s'eſt déterminé, dit-il, par une eſpece d'inſtinct, ſur la connoiſſance qu'une longue & curieuſe étude lui a donnée du ſiecle de ces Lettres, des mœurs, du gouvernement, de la Religion, & du caractere des gens & des affaires dont il y eſt parlé.

2. L'Auteur s'étend aſſez ſur la difficulté qu'il a trouvée à traduire ces Lettres, principalement à cauſe que Ciceron y traite de milles choſes qu'il exprime d'une maniére ſi délicate & ſi enveloppée, qu'il n'eſt pas facile de trouver dans une autre Langue des termes pour rendre ſes penſées; & particuliérement dans une Langue, qui, pour la même raiſon qu'elle a la ſuprême netteté en partage, tient pour mal dit, ou dit imparfaitement tout ce qui peut ne s'entendre pas, ou qui étant dit autrement pourroit s'entendre mieux. Il auroit pû ajoûter que ces Lettres ſont plei-

pleines d'alluſions quelquefois ſi cachées, qu'on ne les apperçoit qu'avec peine, à des choſes publiques ou particuliéres, qui ne nous ſont pas aſſez connuës, puis que c'eſt de là que vient la principale difficulté d'entendre ce que Ciceron veut dire.

3. Ce que l'Auteur conſidere le plus dans ces Lettres n'eſt pas l'uſage dont elles peuvent être pour apprendre l'hiſtoire de ſon temps; mais la peinture que l'on y trouve de Ciceron lui-même, non tant en qualité de Sénateur que de particulier. En effet, ceux qui les ont lues avec ſoin y ont reconnu avec un plaiſir infini, un portrait ſi naif & ſi excellent de leur Auteur, que quand il n'y auroit que cela, elles ſeroient extrémement agréables & utiles. Cependant il faut avoüer que l'éloge qu'en fait (a) *Cornelius Nepos*, dans la vie d'Atticus, eſt capable d'en donner une très-grande idée. *Has qui legat non multum deſideret hiſtoriam cognoſcendorum temporum. Sic enim omnia de ſuis dictis Principum, vitiis ducum, mutationibus Reip. perſcripta ſunt, ut nihil in his non appareat, & facilè exiſtimari poſſit prudentiam quodammodo eſſe divinationem.*

4. L'Auteur avoüe qu'il ne ſauroit



(a) *Cap. XVI.*

toûjours rendre raiſon de la maniére dont il a tourné, parce que Ciceron s'eſt ſervi de divers mots en des ſens tout particuliers, & dans leſquels ils ne ſe trouvent pas dans les meilleurs Auteurs de la Langue, & que l'on ne peut reconnoître que par la ſuite du diſcours. Outre cela, Ciceron emploie un même mot, pour ſignifier des choſes fort différentes, & cela dans la même periode. Pour donner un exemple de la premiére de ces deux remarques, l'Auteur cite cet endroit d'une Lettre de Ciceron à ſon frere, qui eſt la 2. du I. Livre. *Nolo medius fidius ex tua injuria in illum tibi liberalem mé videri, ſed & te oro ut tu ipſe auctoritatem, & monimentum aliquod decreti, aut literarum tuarum relinquas, quod ſit ad Flavii rem & ad cauſam accommodatum.* Voici comme l'Auteur le traduit : „ je ſerois au deſeſpoir que „ vous crussiez que ce que j'en fais ſoit „ pour me faire honneur de réparer „ l'outrage qu'il a reçu de vous ; au „ contraire je vous conjure de laiſſer „ comme de vous même &c. D'autres auroient peut-être traduit : *je n'aigarde aſſurément de vouloir paroître à vos yeux honête envers lui, en vous faiſant tort. Je vous conjure de plus de laiſſer vous-même* &c. La difficulté eſt de ſavoir ſi *in illum* ſe doit joindre avec *liberalis*, ou

avec

avec *injuria tua*. Je préfererois le premier, parce qu'il paroit clairement que Ciceron craignoit que ſon frere ne s'imaginât qu'il vouloit faire l'obligeant aux dépends de la réputation de lui Quintus. Il paroit bien, par le paſſage que l'on vient de citer, que l'Auteur n'eſt pas de ceux qui croient qu'il faut traduire les écrits des Anciens, mot pour mot. Il ſoûtient avec raiſon que lors que cela fait un effet deſagreable, il faut à quelque prix que ce ſoit trouver des équivalens, qui portent ſi préciſément dans l'eſprit le même ſens que le Texte de l'Auteur que l'on traduit, qu'on puiſſe raiſonnablement croire, que ſi l'Auteur avoit écrit en François, il ſe ſeroit ſervi de ces mêmes équivalens.

5. Pour les Notes, elles ſont en partie Hiſtoriques, & en partie Critiques. L'Auteur s'eſt propoſé non pas d'y dire tout ce que l'on pouvoit remarquer ſur Ciceron, mais ſeulement d'éclaircir les endroits qui peuvent faire de la peine dans ſa verſion, à ceux qui n'ont pas grande connoiſſance des Antiquitez Romaines. Il y rend auſſi quelquefois raiſon de ſa maniére de traduire, lors qu'il a cru qu'on pourroit la critiquer, ſans ſavoir les raiſons qui l'ont fait embraſſer le ſentiment qu'il a ſuivi. Pour

Bien juger de tout cela, il faut avoir une grande Lecture de Ciceron & des Auteurs de son temps, de sorte que leur air soit devenu familier. Sans cela on n'y entend rien principalement pour la liaison & les liaisons du discours; qui sont souvent ce qui est le plus difficile à rendre dans une autre Langue, principalement lorsqu'elle est aussi pauvre en liaisons que la Langue Françoise. L'Histoire du temps est aussi absolument nécessaire, & peut-être que l'on trouvera que l'Auteur ne l'a pas assez consultée en quelques endroits, comme lors qu'il dit dans ses remarques sur le titre des Epîtres de Ciceron à *Atticus*, que cet ami de Ciceron se nommoit ainsi, *parce qu'il étoit fort savant en Grec, & qu'il demeuroit la plûpart du temps à Athenes.* Il auroit fallu dire simplement, à cause du long séjour, qu'il fit pendant sa jeunesse à Athenes; puis qu'il est certain qu'il demeura la plûpart de sa vie en Italie, ou en Epire où il avoit beaucoup de bien, comme il paroît par sa vie écrite par Cornelius Nepos, & par divers endroits des Lettres de Ciceron.

Au reste, l'Auteur aiant fait beaucoup plus de remarques, qu'il ne croioit en devoir faire, sur le premier & le second Livre des Epîtres à Atticus, a cru devoir les publier en attendant qu'il ait tra-

traduit les autres, ſur leſquels il ne ſera pas ſi long; parce qu'il a dit ici beaucoup de choſes, qui lui ſerviront pour les ſuivans. Mais comme il reſte encore quatorze Livres à traduire, on peut, ſelon les apparences, s'attendre encore à neuf ou dix Volumes, comme ceux-ci. Ceux qui ne les ont pas encore vûs doivent ſavoir que l'Auteur ne s'eſt pas contenté de publier ſa verſion Françoiſe; mais qu'il a encore mis le Latin à côté, afin qu'on pût comparer plus facilement l'Original & la Copie. Après chaque Lettre, on trouve les notes, en plus petits caracteres, ſur les endroits que l'Auteur a trouvé à propos d'éclaircir.

2. *Les* OFFICES *de* CICERON *traduits en François ſur la nouvelle Edition Latine de* GRÆVIUS; *avec des Notes & des Sommaires des Chapitres. Par l'Auteur de la Traduction des Lettres de S. Auguſtin.* A Paris 1691. in 8. pagg. 461.

LES Généraux Romains prenoient autrefois des Surnoms, tirez des Provinces qu'ils avoient ſubjuguées, & ces ſurnoms devenoient ſi communs dans la bouche de ceux qui parloient d'eux, qu'ils n'étoient pas moins con-

nus par là, que par les noms de leur famille. *Africanus major*, & *minor* ſont des ſurnoms, qui caracterizent en ſorte les deux Scipions, qui avoient ruiné la puiſſance des Carthaginois, que leurs noms propres ne les auroient pas ſi bien diſtinguez. Quelques Auteurs en ont uſé à peu près de même, puis qu'au lieu de mettre leur nom, à la tête de leurs Livres, il ont mis *par l'Auteur de tel, ou de tel Ouvrage.* M. *du Bois*, (*a*) qui donna au Public en 1684. une Traduction Françoiſe des Lettres de S. Auguſtin, prend auſſi, comme l'on vient de voir, un nouveau titre fondé ſur cette verſion, à cauſe de la maniére favorable, dont elle a été reçuë dans le monde.

Il aſſure qu'il a tâché de conſerver, dans la Traduction des Offices de Ciceron non ſeulement la penſée de ce grand homme, mais encore ſon tour & ſes expreſſions, autant que nôtre Langue le peut permettre. Il dit qu'il n'a pris quelque liberté, que lors que la penſée de Ciceron n'auroit pas été exprimée avec aſſez d'exactitude, en la traduiſant mot pour mot. On n'a nulles excuſes à faire des plus grandes libertez, lors qu'en les prenant, la penſée ſe trouve mieux renduë, qu'elle ne l'auroit pû

(*a*) *Voiez Repub. des Lettres* 1684. *pag.* 959.

pû être, ſi l'on s'étoit tenu dans une contrainte plus ſcrupuleuſe.

L'Auteur a encore ajoûté à la verſion quelques notes, au bas de la page, qui ſervent 1. à rectifier certains ſentimens de la Philoſophie Païenne, où il y a quelque ſorte de vérité, & à les réduire aux Principes de la Religion Chrétienne: 2. à donner un plus grand jour à ce que la ſeule clarté de la Traduction ne pouvoit aſſez éclaircir: 3. à faire connoître les perſonnes, les lieux, ou les faits, à quoi Ciceron fait alluſion, ſans quoi on ne ſauroit le bien entendre. Cependant l'Auteur ne deſcend en tout cela dans aucun détail d'érudition, ni de Critique, ſe contentant de mettre ce qui eſt abſolument néceſſaire.

Il y a auſſi des notes marginales, mais qui ne ſont que pour faire remarquer ou retrouver les choſes les plus importantes, lors qu'on les cherche, après les avoir luës. La diviſion de cet Ouvrage en Chapitres, avec des ſommaires à la tête, eſt commode aux Lecteurs, qui ſe laſſent de lire une trop longue ſuite de raiſonnemens, ou qui en oublient le fil.

Les Offices de Ciceron ſont trop connus, pour nous arrêter à en parler; mais ceux qui ne ſont pas capables de les lire en Latin peuvent être aſſurez qu'ils

rie perdront pas leur temps à les lire en François. On ne peut rien trouver à redire, dans une si excellente Morale, que quelques sentimens touchant la Vengeance, & le défaut qui regne dans toute celle des Payens, c'est que le veritable motif de s'attacher à la vertu y manque; savoir, une recompense éternelle, que la Divinité donne à ceux qui ont vécu ici bas, selon les regles de la vertu. Encore Ciceron ne l'oublie-t-il pas toûjours, comme il paroit par divers endroits de ses Ouvrages, & particuliérement par son Songe de Scipion; mais il est encore vrai qu'il n'appuie pas assez là-dessus, & qu'il en parle en doutant. Sans cela l'idée de l'*honête*, qui revient par tout, & qu'il avoit empruntée de la Philosophie des Stoïciens, n'est qu'une pure chimere, comme les Epicuriens le prouvoient admirablement bien, mais sans donner aucun principe meilleur.

M. du Bois a bien raison de dire qu'un homme disposé, de la maniére dont Ciceron veut dans ses Offices que les honêtes gens le soient, n'auroit pas beaucoup de chemin à faire pour devenir Chrétien. On se trompe, lors qu'on s'imagine que la Révelation ne suppose aucunes connoissances, & que sans avoir jamais fait d'usage de sa Raison pour comprendre ce à quoi l'on est obligé, on puisse

puiſſe être bon Chrêtien. Ces diſpoſitions conformes à la droite Raiſon doivent être ſuppoſées, comme le remarque nôtre Auteur, dans quiconque veut embraſſer la Religion Chrétienne. „Car „enfin la matiére d'un Chrétien, c'eſt „un homme; & d'un homme on peut „aiſément faire un Chrétien. Mais „comment faire un Chrétien de celui „qui n'eſt pas homme, & qui n'a ja„mais penſé à le devenir; qui ne s'eſt „jamais étudié lui même; qui ne di„ſtingue pas ſes paſſions de la Raiſon, „qui eſt livré aux impreſſions de ſes „ſens, & dont elles ſont l'unique re„gle; qui ne connoit point ſa veritable „fin, & qui n'a jamais penſé à ſe faire „un plan de vie, tel que le demande la „dignité de ſa nature? Cependant tout „eſt plein de gens, qui ſont dans cet „état-là, & qui bien loin d'avoir por„té dans la Religion Chrétienne ces „diſpoſitions, qui ſont l'homme, ne „ſe mettent point en devoir de les „acquerir, comme ſi le Chriſtianiſme „ne les demandoit pas; qui font tout „conſiſter dans les exercices exterieurs, „& qui bien loin de travailler à regler „le dedans d'eux mêmes, n'y ſont „peut-être jamais rentrez. Il pouvoit ajoûter: ou qui font conſiſter la Religion, dans je ne ſai quelle créance

ſpéculative, qui n'empêche point que leurs ſentimens de pratique & leurs mœurs ne ſoient, à pluſieurs égards, plus contraires à la ſocieté civile que les opinions & la conduite des Païens.

On n'a pas pû entreprendre de comparer toute cette Verſion avec l'Original, pour voir ſi l'Auteur a été auſſi religieux, qu'il le dit dans ſa Préface; mais dès la premiére page, on a remarqué une aſſez grande liberté dans la traduction de ces paroles: *Quamobrem diſces tu quidem à Principe hujus ætatis Philoſophorum & diſces, quandiu voles; tandiu autem velle debebis, quoad te, quantum proficias, non pœnitebit. Sed tamen noſtra leges &c.* C'eſt à dire, „ Vous „ pourrez bien étudier ſous le plus „ grand Philoſophe de nos jours, auſſi „ long-temps que vous voudrez; & „ vous devez le vouloir, pendant que „ vous vous appercevrez que vous pro„ fitez de ſes leçons. Mais vous ne „ laiſſerez pas de lire nos Ecrits &c. C'eſt-là un ſens fort net, & fort juſte, cependant l'Auteur a traduit: *Continuez donc d'apprendre du plus grand Philoſophe de nos jours, & ne vous en laſſez point; puiſque ce ſeroit vous laſſer d'avancer & de profiter, mais ne laiſſez pas auſſi de lire mes ouvrages.* C'eſt plûtôt-là une Paraphraſe, qu'une Verſion, & une

Pa-

Paraphraſe aſſez hardie. Le Lecteur jugera ſi c'eſt-là un de ces endroits, où il a fallu néceſſairement prendre un tour different de celui de Ciceron, de peur d'alterer ſa penſée, en s'attachant trop à ſes expreſſions.

Après avoir parlé de la Verſion, on dira ici un mot d'une nouvelle Edition de l'Original, dont voici le titre :

M. T. CICERONIS *de* OFFICIIS *libri tres* : CATO MAJOR, *ſive de Senectute* : LÆLIUS, *ſive de Amicitia* : PARADOXA : SOMNIUM *Scipionis. Ex recenſione* J. G. GRÆVII, *cum ejuſdem animadverſionibus.* Amſtelædami 1691. apud Wetſtenium, in 12. pagg. 470.

M. Grævius donna en 1688. ces livres de Ciceron, avec les Notes de divers Savans & les ſiennes, comme on l'a dit dans le VII. Tome de cette *Bibliotheque*. Dans cette Edition, il ſe contente de donner ſes Notes particuliéres, qu'il a corrigées & augmentées, en quelques endroits. Il publia, dans la même forme, en 1689. les Epîtres familiéres de Ciceron; & il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions déja cet Auteur entier imprimé de la ſorte, avec les Remarques d'un auſſi judicieux Critique que l'eſt M. Grævius.

## VI.

*Maniére de conſerver la Flame ſous l'eau ; inventée par* M. PAPIN, *Profeſſeur aux Mathematiques à Marbourg.*

L'Illuſtre Monſieur *Boyle*, dans ſon Livre intitulé *Aerial Noctiluca*, aiant rapporté, outre les autres uſages de ce Phoſphore, qu'il pouvoit auſſi ſervir à pêcher la nuit ; parce que conſervant ſa lumiére dans une bouteille bien fermée, on pourroit facilement le deſcendre dans des filets à quelque profondeur qu'on voudroit, & qu'ainſi les poiſſons, qu'on ſait qui ont de coûtume d'aller vers la lumiére, s'aſſemblant vers ce Phoſphore, l'on en pourroit prendre en grande quantité. Cela me fit naître la penſée de faire un inſtrument, qui me ſembloit devoir être plus propre à cette ſorte d'uſage, puiſque par ſon moien je puis enfoncer ſous l'eau une chandelle allumée, qui donne beaucoup plus de lumiére que le Phoſphore, & qui par conſéquent attireroit les poiſſons de plus loin : car je puis auſſi la conſerver ainſi, tant de temps qu'il me plait. J'eus l'honneur d'en faire voir l'experience à la Societé Royale à Londres, & com-

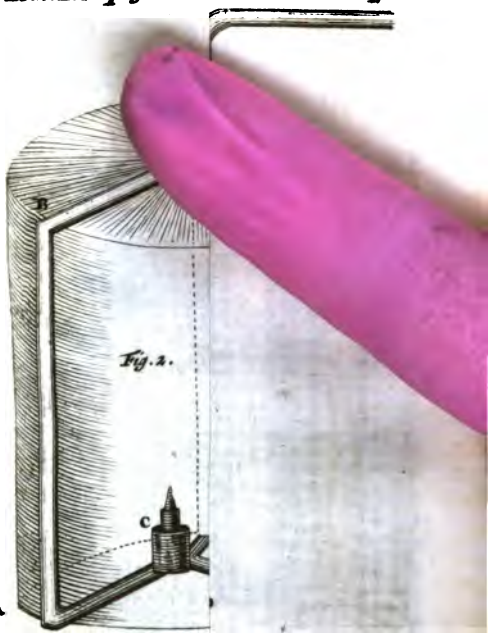


Fig. 2.

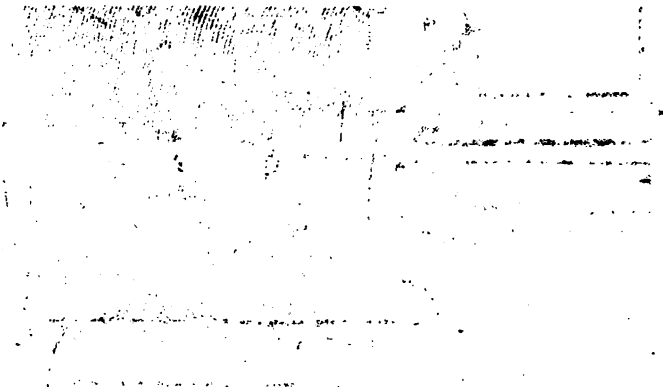

comme cette illuſtre Compagnie l'approuva : je m'aſſure que le Public ſera bien aiſe d'en voir la Deſcription.

Sur l'ouverture du verre A A s'applique le couvercle B B (*fig.* 1.) & ce couvercle incontinent ſe trouve preſſé & retenu par le moien du reſſort C C C C. Je fais auſſi-tôt joüer le ſoufflet D D, qui eſt garni de Soupapes, en ſorte que le vent eſt pouſſé dans le vaiſſeau A A, par le tuyau E E E E E, ſans pouvoir retourner par le même chemin, & ainſi eſt obligé de ſortir par le tuyau F F emportant avec ſoi toutes les fumées ; & que la chandele G, qui brûle dans le vaiſſeau A A, reçoit toûjours de l'air frais & pur, qui entretient la flame, auſſi long-temps qu'on veut. Il eſt aiſé de juger que le verre A A étant bien fermé par tout, on le peut enfoncer dans l'eau, ſans que la flame en ſouffre rien, pourvû que l'ouverture du tuyau F F demeure au deſſus de la ſuperficie de l'eau. Et comme ce tuyau auſſi-bien que le tuyau E E E ſe peut allonger à diſcretion, on peut auſſi enfoncer le vaiſſeau A A, à telle profondeur qu'on le jugera à propos, & ainſi attirer les poiſſons dans les filets mieux qu'avec le Phoſphore, dont la lumiére eſt beaucoup moindre.

Mais cet inſtrument peut auſſi ſervir à un

à un autre uſage, qui ſans doute n'eſt pas moins conſiderable. C'eſt pour diſtiller les matiéres, qui doivent être actuellement en flame, comme le ſoufre quand on en tire l'Eſprit: car on ſçait que de la maniére ordinaire la plûpart des eſprits ſe perdent n'aiant pas le loiſir de ſe condenſer, mais pouvant incontinent s'échaper de deſſous la cloche, où l'on brûle le ſoufre. Or avec nôtre inſtrument, on pourroit allonger & recourber le tuyau FF autant qu'on voudroit, & même s'il étoit néceſſaire, le faire communiquer ſucceſſivement dans pluſieurs vaiſſeaux qui tremperoient dans l'eau froide; de ſorte que les fumées auroient le loiſir de ſe condenſer toutes, avant que de parvenir à ſon extremité, & ainſi rien ne ſe perdroit.

J'ai auſſi cru que cette même invention pourroit ſervir à perfectionner extrémement la *Campana Urinatoria*, dans laquelle le fameux Mr. *Sturmius*, a bien déja eſſayé de conſerver la flame ſous l'eau (comme on peut voir dans ſon *Colleg. Exper.*) mais elle y duroit ſi peu, que cela ne ſçauroit être d'aucun uſage. Voici donc de quelle maniére j'ay executé la choſe. Le verre AA (*fig.* 2.) a ſon ouverture en bas, & eſt embraſſé par

les

les bandes de metal BBBBBB qui étant jointes en haut au milieu du fond, viennent auſſi le joindre en bas, au milieu de l'ouverture & y ſoûtiennent la chandelle C. On leur attache auſſi des poids, autant qu'il eſt néceſſaire, pour enfoncer le verre ſous l'eau, en ſorte pourtant qu'il demeure preſque en équilibre, avec un volume d'eau pareil au ſien: & le tuyau EDDDF étant recourbé, entre par l'ouverture en bas & conduit l'air frais juſques vers le haut de la cloche AA; & par ſon autre bout il communique avec le ſoufflet ou pompe, qui pouſſe l'air dans la cloche.

En me ſervant de l'un & l'autre de ces inſtruments, j'ai fait quelques obſervations que je crois qu'on ne ſera pas fâché de voir ici: 1. j'ai remarqué que ſi on ôte le ſoufflet DD (*fig.* 1.) & qu'on ſouffle avec la bouche par le tuyau EE, non ſeulement l'air pouſſé de cette ſorte ne contribuë point à conſerver la flame, mais au contraire elle s'en éteint plûtôt. Il eſt vrai que quand le vaiſſeau AA eſt bien fermé, ſoit qu'on ſouffle avec la bouche, ſoit qu'on ne ſouffle point du tout, la durée de la flame eſt toûjours ſi courte, qu'on ne ſçauroit y remarquer grande difference; mais pour m'en aſſurer tout à fait, j'ai quelque-

quefois appliqué le couvercle B B, en ſorte que le vaiſſeau A A demeuroit preſque tout ouvert, quoique le tuyau E E E eût toûjours ſon ouverture proche du fond dudit vaiſſeau, & alors la flame de la chandelle ſe conſervoit auſſi long-tems qu'on vouloit. Mais ſi je ſouflois avec la bouche, par le tuyau E E E, la flame s'éteignoit en peu de temps. Ainſi il n'y a gueres lieu de douter que l'air, qui ſort de nôtre poitrine, non ſeulement ne ſoit privé des parties propres pour la conſervation du feu; mais auſſi qu'il ne contienne des parties, qui lui ſont fort contraires.

2. J'ai remarqué que la flame eſt bien plus difficile à conſerver, dans l'inſtrument de la *fig.* 2. que dans l'autre. J'en attribue la cauſe aux fumées, qui montant au deſſus de la flame, ſont repouſſées vers la chandelle, par l'air qui entre par l'ouverture E, & ainſi elles étouffent la flame; au lieu que dans l'autre inſtrument de la *fig.* 1. les fumées qui montent peuvent ſortir directement par le tuyau F F, ſans retourner vers la chandelle, qui de cette façon n'en reçoit aucun préjudice. En effet, pour l'inſtrument de la fig. 1. un ſoufflet ſimple ſuffit pour entretenir la flame, ſans qu'on ſoit obligé de ſe hâter, en le faiſant joüer: mais pour l'inſtrument de la fig. 1.

ce

ce même soufflet simple ne suffit pas; quelque diligence que j'apporte à l'ouvrir & le fermer, la chandelle s'éteint toûjours: Ainsi je suis obligé d'y employer un soufflet double, qui fait un vent continuel, & alors les fumées n'ont pas le loisir de s'amasser en assez grande quantité, pour étouffer la chandelle, & on peut la conserver allumée si long-tems qu'on veut, de même que dans l'autre instrument.

3. J'ai remarqué que quand la flame a été conservée sous l'eau, un temps considerable, par le moien de l'instrument de la fig. 2. cette eau se trouve ensuite remplie de quantité de petites lames de suif fort deliées. J'en attribue la cause aux fumées, qui sortent par le bas du vaisseau A A & passent au travers de l'eau, où ce vaisseau est enfoncé; car ces fumées se condensant, par le froid de cette eau, peuvent reprendre la forme de suif. Je ne croi pourtant pas que l'on pût retrouver, par ce moien, tout le suif de la chandelle qu'on auroit brûlée (car je pourrois rapporter quelques experiences de M. Boyle, qui font voir que les corps en s'enflammant changent absolument de Nature; que l'esprit de vin, par exemple, en brûlant se change en eau toute pure) mais je crois seulement que les par-

parties intérieures de la flame n'étant pas si exposées à l'air, que celles qui sont à la superficie, elles ne peuvent aussi être si parfaitement allumées. De sorte que n'aiant pas encore tout à fait changé leur nature de suif, elles la reprennent aisément, en se condensant dans l'eau.

Les avantages, que cette invention apportera à la *Campana Urinatoria*, sont faciles à découvrir: 1. on voit que l'air, qui entre par le tuyau DF, doit chasser l'eau, qui est au dessous de lui, & la cloche demeurant ainsi toûjours toute vuide d'eau, elle doit aussi toûjours demeurer presque dans le même équilibre avec l'eau qui l'environne; soit qu'elle soit proche de la superficie, ou qu'elle soit au fond. On la peut transporter facilement d'un lieu à l'autre, suivant le besoin: & pour en donner plus de facilité, je fais une grande longueur du tuyau DE, avec du cuir qui se ploie & obeït facilement, selon qu'on transporte la cloche; au lieu que, dans les machines ordinaires, l'air se comprimant dans la cloche, par le poids de l'eau qui est au dessus, il se réduit à un espace beaucoup moindre, que celui qu'il occupoit hors de l'eau: & ainsi lorsque la cloche est descendue à une profondeur considerable, elle se trouve remplie d'une

ne ſi grande quantité d'eau, qu'il eſt impoſſible à ceux qui ſont dedans, de la remuer. 2. Cette eau, qui entre dans la cloche, fait que le fond de l'eau en eſt toûjours couvert juſqu'à une hauteur aſſez grande pour incommoder extrémement & empêcher de voir & faire bien des choſes comme on le ſouhaiteroit; au lieu que la cloche demeurant toûjours vuide, & la faiſant appuier tout à fait à terre, le fonds de l'eau en cet endroit demeureroit preſque ſec, & on pourroit y travailler de même que hors de l'eau; & je ne doute point que cela ne pût épargner beaucoup de dépenſe, quand on veut bâtir dans l'eau. 3. On ne craindroit ici ni l'obſcurité, ni le froid: car on pourroit avoir du feu & de la chandelle, autant qu'on le jugeroit néceſſaire 4. enfin quoique les plongeurs euſſent avec ceux du feu & de la chandelle, dont les fumées ſont propres à infecter l'air, ils pourroient pourtant demeurer au fond, auſſi longtems qu'ils voudroient; au lieu qu'avec les cloches ordinaires, on eſt obligé de les retirer en haut, de temps en temps, pour leur donner du nouvel air, ce qui ne ſe peut faire, ſans perdre beaucoup de temps & de peine.

Au reſte, en cas que les ſouflets de cuir ne fuſſent pas aſſez forts, pour preſſer

ſer l'air, autant qu'il ſeroit néceſſaire dans de grandes profondeurs; on pourroit toûjours remedier à cette difficulté, en ſe ſervant de pompes pour preſſer l'air. Par ce moien, on fera toûjours l'effet, qu'on ſouhaite, pourvu qu'on y emploie autant de force, qu'il ſera néceſſaire pour pouſſer aſſez d'air, pour entretenir le feu & les hommes qui ſeront dans la cloche. Pour ce qui eſt du tuyau de cuir, on ne ſçauroit douter qu'il ne ſoit aſſez fort; puis que dans les machines, pour éteindre les embraſements, l'on ſe ſert de tuyaux de cuir, qui ſouffrent des efforts auſſi grands que ceux qui ſe feroient dans les machines à plonger dans de grandes profondeurs; outre que ces derniers pourroient être beaucoup plus étroits, & ainſi pourroient beaucoup mieux réſiſter.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1691.

## MARS.

### VII.

*Dissertationes in* IRENÆUM *Auctore* HENRICO DODWELLO A. M. *Historices in Academia Oxoniensi Prælectore Camdeniano. Accedit fragmentum* PHILIPPIS IDETÆ, *hactenus ineditum de Catechistarum Alexandrinorum Successione cum notis.* Oxoniæ è theatro Sheldoniano. 1689. in 8. pagg. 514.

ON

N a déja parlé des deux premiéres Diſſertations de M. *Dodwel*, & de ſa Préface, dans le XVIII. Tome de cette *Bibliotheque* *. Nous allons donner préſentement l'extrait des quatre, qui reſtent. Mais comme la matiére qu'elles contiennent n'eſt pas ſi importante, que celle des deux premiéres, nous ne nous y arrêterons pas ſi longtems.

I. LA troiſiéme Diſſertation, qui eſt la premiére dont nous devons parler, eſt employée à rechercher le tems de la naiſſance, & de la mort de *S. Irenée*. Comme ces deux Epoques n'ont été marquées par aucun Auteur; il faut ſe faire des routes toutes nouvelles, à force de conjectures. Voici comme M. Dodwel s'y prend.

(*a*) L'Hiſtoire profane ne fournit aucun ſecours, qui nous puiſſe ſervir à découvrir le temps de la naiſſance de S. Irenée; parce que depuis *Tacite*, qui vivoit ſous *Trajan*, juſqu'à la fin de l'Empire de *Commode*, nous n'avons aucune Hiſtoire exacte & ſuivie, & que les Auteurs Latins de l'*Hiſtoire Auguſte*, n'ont commencé que depuis *Adrien*. Il eſt vrai qu'il nous reſte beaucoup

* *Pag.* 230. (*a*) §. 1.

coup de monumens & d'inscriptions de Trajan, d'où vient que *Constantin* le Grand les comparoit à l'herbe, que nous nommons *la parietaire*. Mais quand on n'est pas aidé de l'Histoire, toutes ces Antiquitez ne sont guéres plus propres à soûtenir le poids des conséquences, que les types & les figures dans la Théologie.

(*a*) On ne reçoit pas de plus grandes lumiéres, de l'Histoire de l'Eglise; puis que la Chronique d'Eusebe est aujourd'hui si mutilée, & que les Copistes y ont tant aporté de desordre, qu'on ne peut y trouver presque rien de fixe ni de certain. Il reste donc la seule voye de tirer quelques lumiéres, des écrits mêmes de S. Irenée, qui nous servent à nous conduire dans des ténébres si épaisses, & c'est la methode que suit nôtre Auteur.

(*b*) S. Irenée parle ainsi de l'Apocalypse: * *Il n'y a pas long-tems qu'elle a paru, c'est presque de nôtre tems, à la fin de l'Empire de Domitien.* L'Interprete Latin se sert de ces mots *nostro sæculo*, pour marquer ce que nous avons traduit *de nôtre tems*; & Eusebe, qui raporte ce même passage, dit, ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς. Il s'agit donc de savoir ce qu'il faut entendre par le mot de γενεὰ. Il est certain



(*a*) §. 2. (*b*) §. 3. * *Liv. V. chap.* 30.

que les Anciens distinguoient les tems par les générations, les uns donnant 25 ans à chaque génération, les autres 30; & les autres donnant trois générations à chaque siecle. Mais tous n'assignoient pas le même commencement à chaque génération. Selon les uns, les tems de l'enfance n'étoient contez pour rien, & ils disoient souvent qu'une chose s'étoit passée du tems de leurs péres, quoi qu'elle fût arrivée depuis leur naissance; parce qu'ils n'y avoient point eu de part, à cause de leur bas âge, & qu'ils ne pouvoient pas s'en souvenir. On ne contoit la génération que depuis qu'on avoit succedé à ses Peres, dans la conduite des affaires. Il y en avoit d'autres, qui commençoient à conter leur génération, dès le moment de leur naissance, & c'est ainsi qu'en a usé Eusebe, dans un endroit cité par l'Auteur.

(a) Supposant donc qu'Irenée commence à conter sa génération dès le tems de sa naissance, il s'ensuit que, puis qu'il la met presque sur la fin de l'Empire de Domitien, il faut qu'il soit né sous l'un des Successeurs de cet Empereur. Nerva ne regna que peu de tems, l'Empire de Trajan fut beaucoup plus long; ainsi quand on ne devroit conter pour rien le regne du premier, on devroit

(a) §. 4.

vroit néanmoins conclurre que S. Irenée eſt né au commencement du regne de Trajan, ou même ſous l'Empire de Nerva.

S. Irenée dit encore dans une Lettre qu'il écrit à *Florin*, * qu'il l'avoit vû en Aſie, lorſqu'il étoit encore *Jeune* (*puer*) auprès de S. Polycarpe. (a) M. Dodwel tâche de prouver que ce Pere donnoit le nom de *puer*, à des perſonnes de 25 & de 30 ans; d'où il conclut, qu'il en avoit plus de vint-cinq, mais qu'il n'en avoit pas encore trente, lors qu'il étoit en Aſie, près de Polycarpe.

On lit encore ces paroles de ce Pere, dans la même Lettre à Florin: *Je vous ai vû, étant encore enfant, dans la Baſſe Aſie près de Polycarpe quand vous faiſiez grande figure à la Cour Royale, & que vous tâchiez de vous inſinuer dans l'eſprit de ce Saint.* On fait voir que par cette *Cour Royale* il faut entendre celle de l'Empereur Adrien, qui ne pût faire de voiage aſſez paiſible en Aſie, pour donner occaſion à Florin de lier amitié avec Polycarpe, avant l'année CXXII. de l'Ere commune de Jeſus-Chriſt.

Enfin Saint Irenée nous aprend, dans la même Lettre, qu'il entendoit ſouvent



* *Vid. Euſeb. H. E. Lib. V. cap. 19.* (a) §. 5. *& ſeqq.*

dire à Polycarpe, au sujet de ces Héréſiarques qui déchirerent ouvertement l'Egliſe de ſon tems, *O Dieu! à quels tems ſuis-je reſervé?* Il ne s'agit donc plus que de ſavoir préciſément le tems, auquel les Hérétiques *Marcion*, *Baſilide*, *Valentin*, *Saturnin*, *Cerdon* & autres leverent le maſque. M. Dodwel tâche de montrer que ce fut dans la même année du voiage d'Adrien, c'eſt-à-dire, en CXXIX, en ſorte que S. Irenée aiant alors XXV. ans, il s'enſuit qu'il étoit né environ l'an XCVI. de Jeſus-Chriſt: ce qui eſt bien éloigné de l'opinion commune, qui ne le fait naître qu'environ l'an CXL. de nôtre Seigneur.

Monſieur Dodwel a déja montré, dans ſa premiére Diſſertation, (a) que les Hérétiques ſortis d'entre les Juifs ne ſe ſéparerent, par un Schiſme public, d'avec les Chrétiens, que ſous l'Empire de Trajan. Voici quelques-unes des raiſons, dont il s'eſt ſervi. *Hegeſippe* nous aprend, dans un paſſage qui nous a été conſervé par Euſebe, que l'Egliſe demeura Vierge pendant la vie des Apôtres & des premiers Diſciples du Seigneur; & que ce ne fut qu'après leur mort, qu'on prêcha publiquement contre la Vérité. Ce même Auteur dit en-

(a) §. 14. & ſeqq.

encore que le premier, qui ſe ſépara de l'Egliſe, fût un certain *Thebutis*, parce qu'il n'avoit pas été élevé à l'Epiſcopat de Jeruſalem ; ce qui arriva, comme le remarque Hegeſippe, après la mort de *Simeon*, Fils de *Cleopas*, & ſous l'Empire de Trajan. D'où il s'enſuit que ce Thebutis ne ſe ſépara de l'Egliſe, que l'an CXVI. de nôtre Seigneur, & le pénultiéme du Regne de ce Prince, puis que depuis la mort de Simeon, le ſiege de Jeruſalem ne fût vaquant que cette année là. L'Auteur confirme tout cela par des paſſages de Saint Paul, de Saint Jean, de Saint Pierre, & de Saint Jude, qui marquent, à ce qu'il prétend, qu'il s'étoit bien élevé de faux Docteurs, lors qu'ils écrivoient leurs Epîtres, mais qu'ils n'enſeignoient que ſecrétement ; ne s'étant point encore ſeparez de l'Egliſe. Il recherche en quel tems toutes ces Epitres ont été écrites, & fait voir, ſelon ſon calcul, que cela s'accorde fort bien, avec l'Epoque qu'il a marquée du premier ſchiſme arrivé dans l'Egliſe.

*Celſe*, grand Ennemi des Chrêtiens, confeſſe dans *Origene*, que les premiers Diſciples du Seigneur étoient tous du même ſentiment, & que ce n'a été qu'après que le nombre en a été conſiderablement accru, qu'ils ſe ſont ſéparez les

uns des autres. Il leur reproche ces divisions, & il n'auroit pas manqué, s'il y en eût eu du tems des premiers disciples, de les relever tout de même.

Enfin la même vérité paroît, par un endroit de *Clement* d'Alexandrie. * Cet Auteur prétend prouver, que les Eglises des Hérétiques étoient plus nouvelles que la véritable Eglise. Pour cet effet, il divise tous les tems, qui se sont écoulez depuis la naissance de Jesus-Christ, en trois periodes. Le premier comprend le tems de la vie de Nôtre Sauveur, depuis *Auguste*, jusques à l'an XV. de *Tibere*, selon le calcul de Clement. Le second depuis la mort de Jesus-Christ jusqu'au martyre de S. Paul, sous l'Empire de *Neron*; & enfin le troisiéme depuis Neron jusques à Adrien. Or Clement montre que tous les Héresiarques ne sont venus qu'après ces trois periodes: c'est-à-dire, selon M. Dodwel, qu'ils n'ont enfin paru, que sous l'Empire d'Adrien, en sorte que quelques-uns aient encore vécu du tems de l'Empereur *Antonin*: ce qui est vrai de l'Hérétique Marcion, & fort vrai-semblable de Valentin.

M. Dodwel ayant prouvé en général, dans cette premiére Dissertation, que les Hérétiques ne commencerent à dog-

* *Strom. VII.*

chirer l'Egliſe, que ſous l'Empire de Trajan, pourſuit cette matiere dans la Diſſertation, dont nous donnons l'extrait, & prouve en particulier, que Marcion, Baſilide, Valentin, Cerdon, & quelques autres Hérétiques; c'eſt-à-dire, ceux qui obligeoient S. Polycarpe à dire tant de fois, *O Dieu! à quel temps ſuis-je reſervé?* que tous ces Hérétiques, dis-je, ne leverent le maſque que ſous l'Empire d'Adrien. On en pourra voir les raiſons dans l'Auteur. Nous nous contenterons de remarquer qu'il reprend en paſſant Tertullien, de quelques fautes aſſez groſſieres, comme d'avoir fait de Tibere & de *Claude* un ſeul Empereur *Tiberius Claudius*. Mais cela ne doit pas tant ſurprendre dans Tertullien, qui n'écrivoit pas une hiſtoire, que de voir dans Euſebe* un ſeul Empereur diviſé en deux, *Marc-Aurele*, *Antonin*; & que l'Hiſtorien diſe que l'un étoit frere de l'autre.

(a) Après avoir parlé du tems de la naiſſance de Saint Irenée, M. Dodwel recherche celui de ſa mort. Il rejette la prétendue hiſtoire de ſon Martyre, pour la perſecution de l'Empereur *Severe*; parce qu'il ne paroît, dans aucun Auteur des quatre premiers ſiecles, que ce Pere ait ſouffert le martyre; n'y en ayant aucun



* *H. E. lib IV.* (a) §. 22. & ſeqq.

cun, qui lui donne ce nom. Pour comprendre la force de l'argument, qui eſt une démonſtration dans cette matiére, il faut ſavoir, que l'honneur du martyre étoit ſi conſideré, que l'on n'oublioit jamais cét eloge; de ſorte que, S. Irenée ne l'aiant reçu d'aucun ancien Auteur, quoi qu'ils lui aient donné pluſieurs glorieux titres, on doit conclurre qu'il ne lui étoit pas dû.

Il eſt vrai que quelques-uns, dans les ſiecles ſuivants, l'ont honoré du nom de Martyr. Le premier qui le lui donne eſt l'Auteur des *Queſtions aux Orthodoxes*, que M. Dodwel ſoupçonne pouvoir être un *Juſtin Sicilien*, qui auroit écrit ſur la fin du cinquiéme ſiecle. Du moins eſt-il ſûr qu'il n'a vécu qu'après que les Empereurs eurent embraſſé le Chriſtianiſme, & que, par conſequent, ſon ſeul témoignage ne peut pas être reçu, pour des choſes qui ſe ſont paſſées long-tems auparavant.

Le ſecond, qui appelle S. Irenée Martyr, eſt S. Jerôme; * mais, comme ce Docteur ne lui a pas donné ce nom, dans des endroits où il le devoit faire néceſſairement, s'il l'eût crû, M. Dodwel juge que c'eſt quelque remarque, qui aura paſſé de la marge dans le texte. Ainſi l'on ne peut rien conclurre, en fa-

* *In Eſa. LXIV.*

faveur du prétendu Martyre de S. Irenée, ni de l'Auteur des Questions aux Orthodoxes, ni du témoignage de Saint Jerôme; & l'on doit regarder *Gregoire de Tours*, comme le premier qui en parle affirmativement; mais c'est avec si peu de justesse, & sur une supposition si fausse, qu'on ne doit avoir aucun égard à ce qu'il en dit. Il le fait mourir, dans la même persécution, qui couronna Photin, Evêque de Lion, auquel neanmoins S. Irenée succeda. D'ailleurs il est certain qu'il vivoit encore sous le Pontificat de Victor, comme cela paroît par la célebre dispute de la Pâque, arrivée incontestablement du tems de ce Pape, & comme il semble, sous l'Empire de Commode. Eusebe & la Chronique d'Alexandrie font encore mention de ce Pere, sur l'an troisiéme de cet Empereur. M. Dodwel croit que c'est à l'occasion de ses Ouvrages, contre le Schisme de *Blaste* & de Florin, qu'il met sous *Commode*, plûtôt que sous Severe; à cause des troubles du regne de ce dernier, pendant lesquels les Disputes étoient apparemment assoupies.

Les derniéres actions de S. Irenée, dont nous ayons connoissance, finissent vers l'an CLXXXIX. de Nôtre Seigneur, le X. de l'Empereur Commode, de sorte qu'on peut conclurre que ce Pé-

re est mort, aiant plus de 90. ans, mais n'en aiant pas encore 100.

L'Auteur attribue cette longue vie à un effet particulier de la Providence, afin de rendre la tradition plus certaine. On avoit fait ce raisonnement des Patriarches avant Moïse, à cause que la révélation n'étoit pas écrite; mais les Ecrits du Nouveau Testament étant & reçus & connus, on ne voit pas la même raison de nécessité. Cependant M. Dodwel pousse fort loin la pensée, (*a*) & dit qu'il étoit plus difficile que des Eglises plantées par les Apôtres consentissent à l'erreur, qu'il ne l'étoit de faire glisser des livres, sous des noms supposez d'Apôtres. Il ne falloit, pour tomber dans ce malheur, que la perfidie d'un fauflaire, ou la trop grande crédulité d'un bon homme. C'est être ami de la Tradition jusqu'à l'excès, que de la débarrasser d'inconveniens, où il semble qu'elle est mille fois plus sujette, que l'Ecriture. Car, après tout, comment distinguer ce qui peut avoir été ajouté, sous prétexte d'explication, ou sous quelqu'autre semblable, de la simple Tradition Apostolique?

II. APRE'S avoir parlé de la personne de S. Irenée, M. Dodwel passe à ses Ecrits dans les Dissertations suivantes.

(*a*) § 30.

tes. Le but de son Ouvrage contre les Hérésies, & le tems auquel il a été écrit, font le sujet de la quatriéme Dissertation. (a) Si ce Pére s'excuse du peu de politesse de son stile, ce n'est pas qu'il fût ennemi de l'élegance & qu'il la méprisât; mais parce que son long sejour dans les Gaules lui avoit fait perdre l'habitude de la Langue Grecque, & parce qu'il n'étoit pas accoûtumé à écrire; d'où l'on conclut que son Ouvrage, contre les Hérésies, est le premier de ses Ecrits. (b) Il ne l'a néanmoins écrit que dans un âge fort avancé, puis qu'il y parle, d'avoir vû Polycarpe dans la jeunesse, comme d'un avantage particulier; ce qui semble marquer qu'il n'y avoit plus alors que peu de personnes dans le monde, qui pussent dire la même chose. Ajoûtez à cela qu'il témoigne que divers Evêques avoient succedé à Polycarpe, dans la conduite de l'Eglise de Smyrne, ce qui montre qu'il s'étoit écoulé un tems considerable depuis la mort de ce Saint homme. Irenée pouvoit avoir alors environ 80. ans.

(c) Cét Ouvrage contre les Hérésies n'a pas été tout conçu en même tems, ni formé sur un seul & même plan. Il paroît au contraire, par divers endroits, que les deux premiers Livres remplis-



(a) §. 1. (b) §. 2. (c) §. 3. & seqq.

soient entiérement de premier dessein de leur Auteur. Ce ne fut qu'après que ceux-là furent achevez, que la pensée lui vint d'en faire un troisiéme, qui suivit de près les deux autres. Il passa ensuite à un quatriéme & à un cinquiéme Livre, où il traite de la doctrine du Seigneur. Toutes ces differentes reprises n'empêcherent pas que tout l'Ouvrage ne fût achevé en peu de tems. (*a*) Irenée écrivoit à un Ami, qui l'avoit prié de travailler sur ce sujet. M. Dodwel avoüe qu'il ne sait point qui étoit cèt Ami, & il n'a pas de peine à réfuter ceux qui ont crû que c'étoit *Turibius*, Prêtre de *Tolede*, que l'Auteur de cette fable confond avec un Turibius d'*Asturie*, qui n'a vécu que dans le V. siecle; soit qu'il y ait eu deux personnes de ce nom, soit qu'on en ait fait deux d'une seule; ce qui est arrivé bien souvent. C'est ainsi qu'on a fait deux Papes du seul *Anaclet*, en lui ôtant les deux premiéres Syllabes de son nom.

(*b*) Quoi qu'il en soit, il falloit que cèt Ami fut Grec, puisque S. Irenée lui écrit en Grec, & qu'il lui fait des excuses de la rudesse de son stile. Peut-être demeuroit-il dans la *Cephalonie*, ou dans quelque endroit du Continent, qui est près de cette Ile, selon les conjectures.

(*a*) §. 7. (*b*) §. 8.

res de l'Auteur, qui prétend que l'Hérétique *Ptolomée*, étoit de ce Païs. (*a*) Il demanda qu'il lui expliquât les ſentiments des Valentiniens, & parce qu'ils avoient embraſſé preſque toutes les opinions des autres Hérétiques; cela fait qu'Irenée parle d'eux tous, dans ſon Ouvrage; remontant juſques à Simon le Magicien, d'où il prétend qu'ils tiroient leur origine, comme les Orthodoxes tiroient la leur de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. (*b*) Il eſt vrai que les Valentiniens & les autres Hérétiques du tems d'Irenée ne convenoient pas de ce fait: ils ſoûtenoient, au contraire, qu'ils avoient reçu leur Doctrine de *Theodad*, Diſciple de S. Paul; de même que *Buſilide* diſoit avoir reçu la ſienne de *Glaucias*, interprete de Saint Pierre. Mais ce Pere leur prouve qu'ils deſcendoient, par une ſucceſſion non interrompuë, de l'Hérétique *Menandre*, qui avoit été Diſciple de Simeon le Magicien.

(*c*) Pour comprendre tout cela, l'Auteur remarque, que les nouveaux Hérétiques avoient accoûtumé de ſe joindre aux Anciens, & d'entrer dans une même ſocieté avec eux, ajoûtant néanmoins quelque nouvelle erreur à celle qui étoit enſeignée dans la Societé à



(*a*) §. 9. (*b*) §. 10. (*c*) §. 12.

laquelle ils ſe joignoient, par laquelle leur Héreſie particuliére étoit caractériſée. Et comme, dans la Philoſophie, il y eut un certain *Potamon*, qui forma ſes dogmes, de tout ce qui l'accommoda dans les autres Sectes: il y a auſſi de l'apparence que les Valentiniens compoſerent leur Héreſie, de tout ce qu'ils trouverent dans les dogmes des autres Hérétiques, qui pouvoit les accommoder. C'eſt ce qui fait que S. Irenée l'apelle, *une recapitulation de toutes les Héreſies.*

(*a*) Un des principaux Diſciples de l'Héreſiarque Valentin fut *Ptolomée*, qui, ſelon la maxime que nous venons de marquer, ajoûta encore de nouvelles erreurs à celles de ſon Maître. C'eſt de lui, dont parle ce Pére, dès le commencement de ſon Ouvrage. *Marc* fut Diſciple de Ptolomée, il érigea une nouvelle Ecole, & l'on parla plus de lui, dans la ſuite, que de ſon Maître. Ses erreurs pénetrerent juſques dans la Gaule, & le long du Rhône. Mais M. Dodwel croit & prouve, contre S. Epiphane, que l'Hérétique Valentinien *Colorbaſus*, eſt plus ancien que ni Ptolomée ni Marc, ayant été contemporain de Valentin, dont il aprit la Doctrine, après quoi il forma une nouvelle Ecole. Tous

(*a*) §. 16. *& ſeqq.*

Tous ces Hérétiques, à l'exemple des Pythagoriciens, n'expliquoient leurs sentiments, & ne communiquoient leurs Livres qu'à ceux qui étoient initiez dans leurs mysteres; d'où vient qu'il y avoit peu de personnes, qui en fussent bien instruites. Ce fut ce qui obligea l'Ami de S. Irenée de le prier de l'en informer. Ce Pere a donc dessein, comme il le dit lui-même, de découvrir les pratiques des Valentiniens, & de décrire leurs mœurs. M. Dodwel remarque sur cela, que les Péres avoient accoûtumé de représenter la vie corrompuë des Hérétiques, pour en tirer une conséquence contre leur Doctrine; selon la maxime de Jesus-Christ, * *vous les connoîtrez à leurs fruits*. Ce n'est pas que cette conséquence soit toûjours légitime, puis que les mœurs d'un Orthodoxe peuvent être corrompuës, & celles d'un Hérétique au contraire pures & saintes; mais elle étoit bonne contre les Anciens Hérétiques, dont la plûpart aprouvoient par leurs dogmes leurs pratiques criminelles. C'est ainsi qu'ils assûroient qu'on pouvoit renier le Seigneur de bouche, dans la persécution; que la Magie étoit permise, que la simple fornication n'étoit pas un crime, &c.

(a) L'Au-

* *Matth. VII. 16.*

(*a*) L'Auteur emploie le reſte de cet-
e quatriéme Diſſertation, à recherche
e tems auquel S. Irenée a écrit ce Livre
ontre les Héréſies. Pour cèt effet, il
epaſſe ſur tous ces Héréſiques Valenti-
iens, dont nous venons de parler; il dé-
elope, à force de recherches & de
onjectures, le tems auquel chacun d'eux
avécu & enſeigné; & en conclut enfin
u'Irenée écrivit cèt Ouvrage, après la
ort de Photin ſon Prédeceſſeur, envi-
on l'an CLXVII. de l'Ere commune,
& le neuviéme ou dixiéme de ſon Epi-
copat. Et parce que ce Pére parle de
a verſion de *Theodotion*, qu'on croit
voir été faite plus tard, il tâche de faire
oir qu'on ſe trompe, & qu'il n'y a rien
e tout cela, qui ne s'accorde avec ſon
alcul. On en pourra voir les raiſons
ans l'Auteur, puis qu'on ne ſauroit les
leguer ici, ſans ſe jetter dans une lon-
ueur exceſſive.

III. LA cinquiéme Diſſertation trai-
e de l'Interprete de S. Irenée. (*b*) Un
aſſage de S. Jerôme, qui joint S Ire-
ée avec les Auteurs Grecs, tira Eraſme
u doute où il étoit, ſi ce Pere avoit
crit en Latin ou en Grec. M. Dodwel
en joint un autre, que ni *Eraſme*, ni
e Pere *Feuardent*, qui a publié une édi-
ion des Ouvrages d'Irenée, n'ont re-
mar-

(*a*) §. 24. & *ſeqq.* (*b*) §. 2.

marqué. C'eſt quand S. Jerôme dit, que de tous les Grecs il ne veut faire mention, que d'Irenée Evêque de Lion.

(a) On ajoûte le raiſonnement à ces témoignages. Cèt Auteur excuſe la rudeſſe de ſon ſtile, parce qu'il demeuroit chez les Celtes, & qu'il étoit ſouvent obligé de parler un langage barbare. Or s'il eût écrit en Latin, cette excuſe n'étoit pas recevable, car non ſeulement Lion étoit une Colonie Romaine, mais on y célebroit encore tous les cinq ans à l'honneur d'Auguſte ce terrible combat d'Orateurs, dont parle Juvenal dans ce vers:

*Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad Aram.*

Saint Jerôme, dit encore que S. Irenée a écrit très-doctement & très-élegamment; & ſans contredit ce Pére étoit trop bon connoiſſeur, pour donner cèt éloge à un Latin auſſi barbare que l'auroit été celui d'Irenée, ſi le Latin que nous avons aujourd'hui étoit de lui. Il n'eſt pas difficile de remarquer que l'Auteur de cette verſion entendoit fort bien le Grec, mais ne ſavoit pas parler Latin; en ſorte que ſi S. Irenée avoit écrit en Latin, on auroit pû avec juſtice lui appliquer le mot de *Caton* d'Utique, au ſujet d'*A. Poſthumius Albinus*, qui étant

(a) §. 2. (b) §. 3. & ſeqq.

étant Latin, avoit voulu néanmoins écrire en Grec, & excusoit son mauvais stile, sur ce qu'il n'entendoit pas bien la langue Grecque. *Il a mieux aimé*, disoit ce sévere Senateur, *demander pardon de sa faute, que de n'en pas commettre.* Il y a encore des expressions si particulieres à la Langue Grecque, dans cette version Latine, qu'elles ne peuvent être échapées à un Auteur qui auroit écrit en Latin, quelque peu qu'il fût versé dans cette Langue. Par exemple, cet Interprete traduit εἰ καὶ Πτολεμαῖον, *qui sunt circa Ptolemæum*, au lieu de dire simplement *Ptolemæus*, ou *Ptolemæi Discipuli*. Il fait aussi un adjectif du nom propre Εὐφρανὴς, qu'il rend par celui de *Clarus*.

M. Dodwel va plus loin. (a) Il soûtient, que cette Version Latine, bien loin d'être l'Original, ou d'avoir été faite par S. Irenée même, comme l'ont crû quelques uns, n'a paru que longtems après la mort de ce Pére; puis que Tertullien a toûjours cité cet Ouvrage, en d'autres termes, bien qu'il écrivit environ trente ans après. Le premier, qui en a produit des témoignages formels, est S. Augustin dans ses Livres contre Julien. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce Docteur paroit n'avoir point

que

(a) §. 6. *Sæcul.*

que S. Irenée eût écrit en Grec. Il faut donc que cette Version se soit faite, dans le tems qui s'est écoulé depuis Tertullien, jusques à S. Augustin; & comme S. Jerôme n'en fait aucune mention, dans son Catalogue, composé l'an CCCLXXXV. de Jesus-Christ, & XIV. de Théodose, il faut qu'elle ait été faite depuis l'an CCCLXXXV. jusqu'au tems dont parle S. Augustin.

Nôtre Auteur croit que c'est l'Ouvrage de quelque Espagnol, ou de quelque Gaulois fort ignorant dans la Langue Latine, qui entreprit cette version à l'occasion des *Priscillianistes*; lesquels renouvelloient les erreurs des *Gnostiques*, que S. Irenée avoit combattuës. Au reste, il est arrivé une chose assez singuliére, au sujet de cette version. C'est que ces hérésies étant éteintes, cette version barbare, & remplie de matiéres étranges, fut tellement négligée, que Gregoire le Grand n'en put trouver un seul exemplaire, après une exacte recherche, & qu'aucun des Anciens Scholastiques n'en parle. Les Auteurs Grecs au contraire avoient plusieurs copies de l'Original Grec, & on en trouve des fragmens par tout. Cependant, aujourd'hui ce Grec excellent est perdu, & le monde est plein de cette méchante version Latine. Souvent la

de-

deſtinée des Livres eſt aſſez ſemblable à celle des fontaines. Il y a de petits ruiſſeaux, qui portent leurs noms juſques dans la mer, & de très-conſidérables ſources, qui ſe perdent ſans aucun nom.

S. Irenée avoit écrit ſes Livres tout de ſuite, ſans diſtinctions & ſans argumens; c'eſt ou ſon Interpréte, ou quelques autres Auteurs, qui y ont ajoûté & l'un & l'autre, tels que nous les voyons aujourd'hui.

IV. NOTRE Auteur parle, dans ſa derniére Diſſertation, des autres Ouvrages de Saint Irenée. Il commence par ſa Lettre écrite à Blaſtus, & la premiére à Florin. (a) La premiére traitoit du *Schiſme*, & la ſeconde de la *Monarchie*. Baronius a cru, que les erreurs de Florin, avoient obligé Irenée à écrire ſes Livres des héréſies; mais M. Dodwel n'eſt pas de ce ſentiment. Il eſt clair que c'eſt aux Valentiniens, qu'en veut ce Pere dans cét Ouvrage; & Florin enſeignoit une doctrine toute contraire à celle de ces Héréticques: car, au lieu que ceux-ci établiſſoient deux principes l'un bon & l'autre mauvais, Florin n'en mettoit qu'un ſeul, conformément à la doctrine de l'Egliſe, mais il le faiſoit Auteur du bien & du mal. Pour ce qui

(a) §. 1. & 2.

qui regarde Blaſte, on le décharge du crime d'héréſie, dont pluſieurs Anciens & Modernes l'ont accuſé, & l'on croit qu'il n'étoit que Schiſmatique ; aiant exercé les fonctions du Sacerdoce, après avoir été dépoſé par ſon Evêque. (*a*) Ces deux Lettres furent écrites en même tems, après l'Ouvrage contre les Héréſies, & ſelon nôtre Auteur, environ l'an de J. Chriſt CLXXXII. le 3. de Commode, le 85. d'Irenée.

Florin n'en demeura pas à ſes premiéres erreurs ; il tomba bientôt après dans les réveries des Valentiniens, ce qui obligea S. Irenée de lui écrire une ſeconde Lettre, qu'il intitula περὶ ὀγδοάδος, de la *Huitaine*, parce qu'elle étoit écrite contre la Huitaine des *Eons* des Valentiniens. Nôtre Auteur croit qu'Irenée avoit plus de LXXXV. ans, lors qu'il le compoſa, environ l'an CLXXXII. de J. Chriſt.

(*b*) Irenée écrivit encore une eſpece de Harangue contre les Gentils, dont le ſujet étoit περὶ ἐπιστήμης, de la ſcience. On ſait qu'*Iſocrate*, n'aiant pas les talents néceſſaires pour parler en public, ſe contenta d'écrire diverſes harangues, dont la plûpart contenoient des avis importants à ceux qui gouvernoient les Peuples. Il fut imité, par pluſieurs autres

(*a*) §. 5. (*b*) § 8. & *ſeqq.*

tres, & les Chrêtiens mêmes profiterent de cette coûtume, pour instruire les Payens des véritez de la Réligion Chrétienne; & ils ne negligerent pas même d'embellir leurs harangues des vains ornements des Sophistes, pour exciter la curiosité des Lecteurs, dont le goût étoit tourné de ce côté-là. Tel étoit donc le Discours de Saint Irenée, *de la Science*. Il étoit adressé aux Grecs, c'est à-dire, à tous ceux qui n'étoient pas Chrêtiens; car comme l'Eglise Chrétienne avoit succedé à l'Eglise Juive, & que les Juifs appelloient Grecs, tous ceux qui n'étoient pas de leur Réligion, les Chrétiens donnerent le même nom à tous ceux qui n'avoient pas embrassé leurs sentimens. M. Dodwel croit que cet Ouvrage étoit emploié à réfuter l'opinion des Philosophes de ce tems-là, qui croioient qu'on pouvoit s'élever, par la méditation & par l'étude, au dessus de toutes les choses sensibles, & connoître Dieu & les choses spirituelles parfaitement, & par elles-mêmes; & qu'Irenée prouvoit que la science étoit réservée pour l'autre vie, & que nous ne connoissons dans celle-ci, que par la Foi.

S. Irenée avoit écrit un autre Ouvrage, qu'il nommoit *la démonstration de la prédication*, ou *de la Doctrine des Apôtres*,

vres, qu'il adressa à un nommé *Marcion*; pour s'opposer à divers Ecrits, qu'on avoit déja supposez à ces premiers Disciples du Seigneur, & en particulier aux prédications attribuées faussement à S. *Pierre*. M. Dodwel croit que le dessein de cèt Ouvrage étoit le même, que celui de *Tertullien, des Prescriptions*.

(*a*) Les Anciens parlent encore d'un autre Ouvrage d'Irenée, qui avoit pour titre Βιβλίον Διαλέξεων διαφόρων, c'est-à-dire, selon l'Interpretation de S. Jerôme, & de M. Dodwel, *Livre contenant divers Traitez*. Nôtre Auteur emploie un long discours, pour montrer que S. Irenée avoit érigé une espece d'Ecole sur la fin de ses jours, qu'il y enseignoit à ses Disciples ce qu'il avoit apris des Disciples des Apôtres; c'est-à-dire, les traditions Apostoliques, & que l'Ouvrage, dont nous parlons, étoit un recueuil des leçons qu'il avoit faites dans cette Ecole. Il y a du plaisir à voir la peine que M. Dodwel se donne, pour établir son sentiment, & il y a de l'apparence qu'il l'a prise avec joie, puis qu'elle sert à son principal but, qui est d'égaler la Tradition des deux premiers siecles de l'Eglise à l'Ecriture Sainte. Ce qu'il y a d'avantageux, c'est que toutes ces recherches renferment une

(*a*) §. 14. 20.

une infinité de remarques curieuſes, qu'on pourra lire dans nôtre Auteur.

(a) Outre les Lettres d'Irenée, dont nous avons déja parlé, ce Pére en écrivit encore une à *Victor*, Evêque de Rome, au ſujet de la Diſpute de la Pâque. Cela donne occaſion à nôtre Auteur de rechercher, pourquoi les Aſiatiques ayant la tradition Apoſtolique pour eux, il arriva pourtant que le plus grand nombre des Chrêtiens, tant Grecs qu'autres, embraſſa le ſentiment contraire, qui étoit celui de Victor. Cette queſtion n'embarraſſeroit pas un Catholique Romain, qui trouveroit un argument pour la primauté du Pape, dans cette déference qu'eurent les Chrêtiens pour l'opinion de Victor. Mais M. Dodwel, qui eſt bon Proteſtant, en allégue deux autres raiſons. La premiére eſt que l'Empereur Adrien envoya diverſes Colonies Romaines en Aſie, leſquels y porterent leurs coûtumes, & les Chrêtiens, qui étoient dans ces Colonies, la maniére de célebrer la Pâque conformément à l'Egliſe de Rome. La ſeconde eſt que les Chrêtiens s'éloignoient, autant qu'ils pouvoient, des coûtumes Judaïques, par l'averſion qu'ils avoient pour les Juifs; ce qui fit qu'ils n'eurent pas de peine à recevoir l'opinion de Victor, ſur

(a) §. 21. 22.

sur le jour qu'on devoit célebrer la Pâque, puis qu'elle étoit toute contraire à celle de cette Nation, à laquelle se conformoient les Asiatiques, qui étoient opposez à Victor.

(a) M. Dodwel croit, après M. de Valois, que la Lettre de l'Eglise de Lion, dont on voit une bonne partie dans Eusebe, est de S. Irenée. *Joseph Scaliger* disoit qu'il n'y avoit rien dans toute l'Histoire Ecclesiastique, dont il fût plus touché que de cette Lettre & qu'il étoit comme hors de lui-même, lors qu'il la lisoit.

De tous ces Ouvrages, il ne nous reste que la version Latine du premier, & quelques fragmens des autres, citez par les Anciens. Irenée avoit encore promis d'écrire en particulier contre Marcion; mais il n'y a aucun Ancien, qui dise d'avoir vû cét Ouvrage; en sorte qu'il y a apparence, qu'il ne l'a point composé.

L'Auteur a ajoûté à la fin de ces Dissertations un fragment de *Philippe de Side*, sur la suite des *Catechistes d'Alexandrie*, avec des notes de sa façon. La raison qu'il a eûe de faire imprimer ce fragment, est qu'il contient une preuve de ce qu'il avoit dit dans ses Dissertations, touchant le tems de la vie de Celse, contre lequel Origene a écrit.



(a) §. 23.

## V. III.

THOMÆ ITTIGII *Lipsiensis, SS. Theol. Licent. & Aedit Nicolaitanæ in patria Archidiaconi de* H. ÆRESIARCHIS, *ævi Apostolici & Apostolico proximi, seu primi & secundi à Christo nato sæculi* DISSERTATIO. Lipsiæ 1690. in 4. pagg. 272.

LES Curieux, en matiére d'anciennes Héréſies, liront avec plaiſir cette Diſſertation de M. *Ittigius*. Il traite des Héréſiarques des deux premiers ſiécles & de leurs opinions, d'une maniere fort courte & fort claire ; avec une moderation, qui ſe rencontre peu dans les Savans, lorsqu'ils parlent de ceux qui ne ſont pas de leur opinion. Il eſt vrai, que M. Ittigius n'ayant pû puiſer ce qu'il dit des Anciens Héréſiarques & de leurs opinions, que dans les Ecrits des Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques, puis qu'on a pris un très-grand ſoin de ſupprimer tous leurs Ouvrages ; & que les Peres & les Auteurs Eccleſiaſtiques, qui en ont parlé, aiant été leurs ennemis, il y a peu de fonds à faire ſur ce qu'on nous en rapporte. L'expérience nous fait

fait voir tous les jours que les Savans ne se font pas une affaire d'imputer à ceux qu'ils n'aiment pas, des opinions qu'ils desavoüent : bien que leurs Ouvrages subsistent encore, & qu'il ne soit pas difficile de les démentir. Qui voudroit juger, par exemple, des opinions des *Rémontrans*, par ce qu'un Auteur François en a écrit, dans son *Tableau du Socinianisme*, se tromperoit grossiérement ; puis qu'on les y représente comme des gens pires que les Sociniens, & qui, par conséquent, ne méritent pas seulement le nom de Deïstes. Qui nous assurera, de même, que les Orthodoxes nous ont rapporté fidélement les opinions des anciens Hérétiques ? Le ridicule de quelques-unes de ces opinions, dont il semble que la nature humaine ne soit pas capable, n'est-il pas un préjugé assez fort, pour nous faire soupçonner qu'on peut bien avoir outré les choses ? Quoi qu'il en soit, si l'on ne peut pas s'instruire, dans la Dissertation de nôtre Auteur, des veritables opinions des Hérétiques ; du moins y aprendra-t-on fort clairement quelles sont celles, que les Anciens leur ont imputées ; & c'est tout ce qu'on pouvoit exiger de M. Ittigius.

I. Il a divisé sa Dissertation en deux Sections. La premiere comprend tous les Héresiarques du premier siecle, &

la seconde tous ceux du second. Nous ne parlerons pas ici de tous ces anciens Errans, parce que l'Auteur est si concis, qu'il faudroit transcrire tout son Livre. Nous nous contenterons de faire quelques remarques détachées, sur ce qui nous a paru le plus considerable. On croit communément que le premier & le chef de tous les Héresiarques est *Simon le Magicien*; mais nôtre Auteur croit qu'il n'a été que le Disciple de *Dosithée*. Celui-ci prétendoit, que toutes les Prophéties célebres de l'Ancien Testament le regardoient. Il nioit la resurrection, & soûtenoit que le Monde étoit incorruptible, & l'ame mortelle, & qu'il n'y avoit point d'autres Démons, que les idoles & les statuës des Payens.

On ne parla pas long-tems de Dosithée; Simon son Disciple fit bien-tôt plus de bruit que son maitre, & l'obligea même, par ses enchantements, à l'adorer. On ne parla plus que de lui, dans la suite, & il fut regardé comme le Chef & le Patriarche de tous les Hérétiques. *Vincent de Lerins*, (a) lui attribuë d'avoir enseigné que Dieu étoit la cause du péché, parce qu'il avoit formé la nature humaine avec une pente inévitable au mal. Il enseignoit, au raport de

(a) *Comm. Cap.* 34.

de *S. Epiphane*, qu'il faloit ſervir les Anges, ce qui obligea *S. Paul*, de condamner cette pratique, dans ſa Lettre aux Coloſſiens Ch. II. 16. *S. Irenée* lui attribue d'avoir cru que les bonnes œuvres ne ſervoient de rien au ſalut, & cela a fait que quelques Interpretes ont crû, que *S. Jaques* avoit eu en vuë cét Héréſiarque, dans le ſecond Chapitre de ſon Epitre Catholique. Au ſujet de ce combat fabuleux, que *S. Pierre* eut à Rome contre Simon, où celui-ci s'étant enlevé dans l'air, l'Apôtre le précipita par ſes priéres; l'Auteur avance une conjecture, qui a quelque fondement. Il croit que ce que *Suetone* a écrit d'un certain *Icare*, peut avoir donné lieu à la fable. (a) Cét Hiſtorien remarque que ce nouvel Icare aiant entrepris de voler, il tomba & ſe tua. Le tems s'y raporte aſſez, puis que cela ſe paſſa ſous *Neron*.

*Grotius* & *Hammond* ont crû que ce Simon étoit *l'homme de péché*, dont parle S. Paul, dans la ſeconde aux Theſſaloniciens Ch. II. M. Ittigius dit contre ce ſentiment que l'impieté de Simon étoit connuë, avant la converſion de S. Paul, de ſorte que, ſelon ces Savans, S. Paul prédiroit des choſes paſſées; mais il



(a) *In Ner. Cap. XV.*

ſemble qu'Hammond (*a*) ait prévenu cette difficulté; en remarquant que Simon ne ſe ſépara pas d'abord des Chrétiens, & qu'il ne devint leur ennemi déclaré, qu'après qu'ils eurent abandonné l'obſervation des cérémonies de la Loi.

3. L'Auteur parle de *Cerinthe*, dans le Chapitre V. Il cite pluſieurs Péres, qui diſent que cét Héréſiarque vouloit retenir les cérémonies de la Loi, qu'il fut cauſe des troubles, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les Actes des Apôtres, Chap. XI. XV. XXI. Il vouloit qu'on impoſât aux Gentils convertis la néceſſité d'obſerver la Loi, dogme qui fut condamné dans le Concile de Jeruſalem. Ce même Cerinthe eſt le premier, qui ait parlé du regne de Jeſus-Chriſt ſur la terre, pendant mille ans; ce qui fit que quelques-uns crurent qu'il étoit l'Auteur de l'Apocalypſe, à cauſe de quelques paroles du XX. Chapitre de ce Livre, qu'on peut mal interpreter en ce ſens. Que ſi S. Irenée & quelques autres Peres n'ont pas parlé de cette erreur de Cerinthe, c'eſt qu'ils étoient eux-mêmes de cette opinion. *S. Jean* ſe declara ouvertement contre lui, & l'on croit que Cerinthe, fut cauſe qu'il écrivit ſon

(*a*) *Vid. Hammond. Diſſ. Proœm. 4. Diſſertationum de Jur. E. & Cop. C.* 9.

son Evangile pour réfuter ses erreurs. Cela n'empêcha pourtant pas que les *Alogiens* n'attribuassent cet Ouvrage à Cerinthe même, ce qui doit paroître surprenant.

M. Ittigius conjecture que les Hérétiques, qui sont nommez *Papianistes* dans le Code, (a) sont les mêmes que les *Millenaires*. Ce n'est pas là la seule erreur, que ce bon homme ait débitée, & c'est pour cela qu'il n'a pas été mis dans l'ancien Martyrologe Romain, ni dans le Menologe des Grecs. Sa simplicité lui a fait commettre bien d'autres fautes, ce qui doit paroître à M. Dodwel une terrible difficulté, contre l'infaillibilité de la Tradition des deux premiers siecles.

S. Epiphane remarque que les Cerinthiens se faisoient baptizer, pour leurs amis morts sans baptême, à quoi quelques-uns ont cru que faisoit allusion Saint Paul, dans le célébre passage de la 1. aux Cor. Chap. xv. 29. Mais M. Ittigius n'a pas de peine à réfuter cette opinion; & cela lui donne occasion de raporter les divers sens, que les Savans ont donnez à ce passage.

4 Les *Ebionites* sont le sujet du Chapitre VI. Nôtre Auteur veut qu'*Ebion* ait été le nom d'un Héresiarque; sans en



(a) *Leg. V.*

donner pourtant aucune preuve. Mais puis qu'Irenée, *Tertullien*, *Origene*, & *Eusebe*, non seulement n'ont pas dit que ce fût le nom d'un homme; mais qu'ils ont tous asſuré que c'étoit une qualité, tirée de la doctrine, ou de la profeſſion de vie de ceux qu'on nommoit Ebionites; S. Epiphane eſt venu un peu tard nous faire l'hiſtoire d'un prétendu Ebion. Ce n'eſt pas le ſeul exemple, qu'on pourroit alleguer de faits avancez légérement, par cet Hiſtorien des Héreſies; & M. Ittigius en donne lui-même plus d'une preuve, dans ce Traité.

On ſait, au reſte, qu'il y avoit des Ebionites de deux ſortes. Les uns vouloient que Jeſus-Chriſt fût fils de *Joſeph* & de *Marie*; & les autres de Marie & conçu du Saint Eſprit; mais ils nioient tous également ſa Divinité, de même que les Cerinthiens. *Juſtin Martyr* a dit de cette derniére ſorte d'Ebionites, qu'il les regardoit comme fréres.

5. Grotius & *Voſſius*, ont crû qu'on nommoit ces Ebionites *Nazaréens*, & M. Ittigius en parle, au Chap. VII. Il examine, à cette occaſion, l'Evangile Ebreu des Nazaréens, & recherche ſi cèt Evangile étoit celui de *S. Matthieu*; & ſi cèt Apôtre a véritablement écrit ſon Evangile en Ebreu. Il pretend qu'on n'en peut rien dire d'aſſuré, & que tous

les

les argumens de ceux, qui ſoûtiennent l'affirmative, ne ſont point convaincants. Le bon Papias revient encore ſur les rangs. Il nous a tranſmis des ouïdire, touchant cèt Evangile, & les Nazaréens pourroient bien lui en avoir fait accroire. (a) Euſebe aſſûre que quelques-uns ont douté de ce qu'on a dit de cèt Evangile. (b) S. Jerôme dit que quelques-uns l'appelloient, l'Evangile ſelon les Apôtres, & dans *Theodoret* (c) il eſt nommé, l'Evangile ſelon S. Pierre. L'Antiquité n'eſt pas moins partagée, pour ſavoir ſi cèt Evangile a été écrit en pur Ebreu, ou en Syriaque, ou en Chaldaïque, & l'on ne dit rien de certain de ſon Interprete.

6. *Nicolas* eſt le dernier Héréſiarque dont parle l'Auteur, dans cette premiére Section. Pluſieurs ont crû que les *Nicolaites*, dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe, étoient Diſciples de Nicolas le Diacre dont il eſt fait mention dans les Actes. Les uns en ont parlé, comme d'un homme plongé dans toutes ſortes de débauches; & les autres comme d'un Saint, qui auroit mieux aimé abandonner ſa femme à la proſtitution, que d'être ſoupçonné de jalouſie. L'Auteur re-

(a) *Lib. III. cap. 25.* (b) *Lib. III. adverſus Pelag. Cap. I.* (c) *Lib. II. Fabul. Hæret.*

rejette avec raiſon cette hiſtoire, qui donneroit plûtôt l'idée d'un inſenſé, que d'un homme de bien. Il y a peu d'apparence, que Nicolas le Diacre, dont il eſt parlé dans les Actes, ait été le Chef des Nicolaïtes.

M. Ittigius ne goûte pas davantage l'explication de *Cocceius*, qui prétend que S. Jean a déſigné les Catholiques Romains, par les noms de *Nicolaïtes* & de *Balaam*: parce que l'un de ces noms, dans la Langue Greque, & l'autre dans l'Hebraïque, ſignifient *Vainqueur* & *Maître des Peuples*. Mais il n'eſt pas plus difficile à Cocceïus de trouver les Catholiques Romains & l'Antechriſt leur Chef, dans les Nicolaïtes, & dans Nicolas leur Maître; que de trouver ce même Antechriſt, dans la perſonne de cet homme de l'Evangile, qui n'avoit pas la robe des nôces.

Nôtre Auteur approuve aſſez la conjecture de *Lightfoot*, qui tire le nom de Nicolas, d'un mot Chaldéen, qui ſignifie *mangeons*, & qui croit que ces Hérétiques furent appellez Nicolaïtes, parce qu'ils ne faiſoient aucune difficulté de manger des choſes ſacrifiées aux Idoles, non plus que de commettre fornication. M. Ittigius s'étonne avec raiſon d'une gloſe ridicule, qu'on lit à la marge du Corps du Ca-

non;

non ; *(a)* & qui porte que ce Nicolas étoit *Mahomet*. Un certain *Benvenuto d'Imole* n'avoit pas été plus heureux en conjecture, faiſant de Mahomet un Cardinal.

II. SATURNIN & *Baſilide* furent les premiers Héréſiarques, qui parurent après la mort des Apôtres. 1. La principale de leurs erreurs étoit que Jeſus Chriſt n'avoit été un homme qu'en apparence, & que *Simon le Cyrenien*, étoit mort en ſa place. Mahomet renouvella depuis cette derniére opinion. L'Auteur parle du fameux *Abraxas* des Baſilidiens, où l'on trouvoit le nombre de 365, qui eſt celui des jours qu'emploie le Soleil à faire le tour du Zodiaque, & qui étoit le nom myſterieux qu'ils donnoient à la Divinité. On parle à cette occaſion du *Mithra*, ou plûtôt du *Meithras*, & du *Neilos* des Païens, dans leſquels ſe rencontre auſſi le nombre de 365. & l'on n'oublie pas le célebre Taliſman *Abracadabra*, & la diſpoſition de ſes lettres, en forme de cône.

2. A l'égard des Diſciples de *Carpocrate*, qui ſuivit de près Baſilide, l'Auteur remarque qu'ils furent la cauſe des accuſations atroces, dont on chargea



*(a) Conf. 2. quæſt. 7. c. non omnes Epiſcopi.*

les premiers Chrétiens ; & c'eſt d'eux ſans doute, dont vouloit parler l'Empereur Adrien, dans ſa Lettre à Servien, puis qu'il y accuſe les Chrétiens de certaines pratiques, qui étoient particuliéres aux Diſciples de Carpocrate. Si cela eſt, il y avoit moins de malice, dans ces accuſations, dont les Payens noirciſſoient les Diſciples de Jeſus-Chriſt ; puis qu'il y en avoit quelques-uns, qui abuſant de ce glorieux titre, commettoient des crimes peu differens de ceux qu'on leur imputoit. On remarque encore que ces Hérétiques cauteriſoient l'oreille de leurs Sectateurs, afin de les reconnoître. Auſſi accuſa-t-on injuſtement tous les Chrétiens, de la même choſe, comme il paroît par la réfutation qu'en fait Minucius Felix.

3. En parlant des *Valentiniens*, on prouve par Tertullien & par S. Irenée, qu'ils enſeignoient qu'on ne pouvoit entrer dans le veritable ſens de l'Ecriture, ſans le ſecours de la tradition. *Natalis Alexander*, (*a*) s'eſt fort trompé de leur attribuer un ſentiment tout contraire, pour les rendre ſemblables aux Proteſtants. M. Ittigius n'avoit pas encore vû les Diſſertations de M. Dodwel ſur Irenée ; puiſqu'il met Blaſte, au rang des Valentiniens, au lieu que ce ſavant

(*a*) *Diſſertat. XVI. ſect. 2.*

ſavant Anglois a prouvé qu'il n'étoit que Schiſmatique.

4. On traite fort au long, dans les Chapp. VII. & VIII. de l'Héréſiarque Marcion & de ſes premiers Diſciples. Si l'on en croit les Péres & les Auteurs Eccleſiaſtiques, jamais il n'y eut de ſi abominable Hérétique que Marcion; puis qu'il avoit ajoûté divers ſentimens monſtrueux à toutes les héréſies, qui avoient été enſeignées, juſques à ſon tems, & qu'il les avoit preſque toutes adoptées. C'étoit pour cette raiſon que S. Cyprien condamne l'opiniâtreté d'Etienne Evêque de Rome, qui ſoûtenoit que le baptême des Macionites étoit bon. *Théodoret* étoit dans la même opinion que S. Cyprien, puis qu'il nous aprend qu'il avoit converti & baptizé plus de dix mille de ces Hérétiques.

Nôtre Auteur reprend en paſſant M. *Cave*, d'avoir dit ſur le témoignage de Saint Jerôme, que Cerinthe avoit été accablé ſous les ruines d'un bain, où Saint Jean n'avoit pas voulu ſe trouver avec lui. Il prétend que ce Pere n'en dit pas un mot, dans ſon *Dialogue contre les Luciferiens*, cité à la marge. Ce n'eſt pas l'humeur de M. Ittigius, qui a attiré cette Critique à M. Cave; mais les termes durs, avec leſquels ce docte Anglois avoit relevé une prétenduë chute de M.

*Daunhawer*, sous qui nôtre Auteur a étudié. Il seroit à souhaiter que les Disputes des Savans ne produisissent jamais de plus fâcheux effets. *Apellet* Disciple de Marcion, mais qui fut chassé, pour quelque faute qu'il avoit commise, enseignoit qu'il ne faloit pas se mettre en peine de ce qu'on croioit; que chacun devoit demeurer dans son opinion, puis qu'il suffisoit de faire de bonnes œuvres, pour être sauvé.

5. Après les Montanistes, l'Auteur parle des *Gnostiques*. S. Epiphane assure que ces Hérétiques sont sortis de l'Ecole de Carpocrate; & d'autres prétendent qu'ils étoient déja connus du tems des Apôtres, & que c'est d'eux dont parle S. Paul, 1. Tim. VI. 20. τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, *d'une connoissance faussement nommée*. Pour concilier ces deux opinions, on remarque qu'on a donné ce nom de Gnostiques à deux sortes de personnes. Premiérement tous les anciens Hérétiques, depuis Simeon le Magicien, ont été ainsi nommez; parce qu'ils se vantoient tous d'avoir des connoissances particuliéres: mais dans la suite on ne donna ce nom qu'à une certaine Secte distinguée, qui ne voulant reconnoître aucun de ces anciens Héresiarques pour Maître, quoi qu'elle en reçût presque toutes les opinions, se vantoit d'une

d'une connoiſſance particuliére des choſes Divines, & ſe glorifioit du nom de *Gnoſtique*. Le ſavant Hammond appliquoit à ces premiers un grand nombre de paſſages du nouveau Teſtament ; & on l'accuſe ici d'avoir trouvé ces Hérétiques, en trop d'endroits. M. *le Moine* avoit remarqué que ce Docteur Anglois étoit ſi plein de ces Gnoſtiques, qu'*Uſſerius* avoit accoûtumé de dire ; lorsqu'il le voioit, qu'il craignoit qu'il ne lui vint rompre la tête de ſes Gnoſtiques. Mais qu'y feroit-on ? tout le monde a ſon idole, ſans en excepter les plus grands hommes ; chaque Savant a ſa doctrine favorite, qu'il trouve par tout, & à laquelle il rapporte toutes ſes autres connoiſſances. L'un a ſes Types, l'autre ſon Meſſie, l'autre ſon Antechriſt, l'autre ſes Prophéties.

Hammond prétendoit encore, que l'Epître de S. *Barnabé* avoit été écrite contre les Gnoſtiques, & qu'on ne pouvoit la bien entendre, ſans avoir quelque connoiſſance de ces Anciens Hérétiques. M. Ittigius n'eſt pas de cette opinion ; parce que de tous ceux qui ont parlé de l'Epître de S. Barnabé, il n'y a que Hammond & M. le Moine qui ayent eu recours aux Gnoſtiques, pour en trouver la Clef.

La ſeconde eſpece de Gnoſtiques, dont

dont nous avons parlé, recevoit outre les livres du Nouveau Testament, plusieurs autres remplis de fables ; c'est-à-dire, qu'elle avoit ses Legendes, comme quelques Chrétiens d'aujourd'hui. Ils en avoient un entr'autres, qu'ils nommoient *Noria*, du nom de la femme de *Noë* ; où l'on lisoit que cette femme, aiant apris qu'elle devoit perir par le déluge, brûla plusieurs fois l'Arche, afin que son Mari ne se pût sauver, ce qui fut cause que Noë fut si long-tems à la bâtir. Ces rêveurs croioient apparemment qu'on ne pouvoit remonter trop haut, pour trouver la source des méchantes femmes.

6. On parle des *Docetes*, dans le Chapitre x, qui furent ainsi nommez, parce qu'ils croioient que Jesus-Christ n'avoit eu qu'un corps apparent & Phantastique. Il semble que ce soit contre eux, que S. Jean ait écrit dans sa premiére Epitre, que *celui-là est l'Antechrist qui ne confesse pas Jesus-Christ, qui est venu en chair*. Polycarpe & S. Ignace les ont aussi réfutez, ou plûtôt Simon & les premiers Disciples, qui étoient dans la même erreur. On ne donna le nom de Docetes qu'aux Hérétiques, qui la renouvellerent, dans le second siecle, & dont *Cassien*, étoit le chef, si nous en croyons *Clement Alexandrin*. On nom-

ma-

ma auſſi ces Hérétiques *Anthropomorphiens*, pour des raiſons qu'on peut lire dans l'Auteur; ce qu'il eſt bon de remarquer pour ne les pas confondre avec ceux qu'on a appellez *Anthropomorphites*, parce qu'ils attribuoient à Dieu une forme humaine.

7. Il ſemble que ce fut *Meliton*, Evêque d'Epheſe, qui aiant écrit un Livre *de Dieu corporel*, donna occaſion à ces derniers d'attribuer à la Divinité des membres ſemblables aux nôtres; & c'eſt auſſi de lui qu'on nomma *Melitoniens*, ceux qui diſoient que ce n'étoit pas l'ame, mais le corps de l'homme qui avoit été fait à l'image de Dieu.

8. *Tatien* renouvella les erreurs des Valentiniens: il condamna le mariage & l'uſage du vin, & donna naiſſance aux Hérétiques, qu'on nomma depuis *Encratites*. L'Auteur parle fort au long de l'Harmonie Evangelique, qu'Euſebe dit que Tatien avoit faite & qui étoit compoſée des quatre Evangeliſtes. *Victor de Capoüe* a dit qu'elle étoit compoſée *de cinq*, διὰ πέντε: ce qui a donné lieu à Grotius de croire que l'Evangile, ſelon les Ebreux, étoit inſeré dans cette Harmonie. Mais M. Ittigius ſoupçonne qu'au lieu de διὰ πέντε, il faut lire διὰ πάντων, *de tous* les Evangeliſtes; outre qu'il n'eſt pas ſûr que l'Harmonie

monie de Victor de Capouë soit la même que celle de Tatien.

9. M. Ittigius traite fort au long dans son Chapitre XIII. de Montan, des Montanistes, de Tertullien leur sectateur, & de ses Ouvrages. On a accusé Montan, d'avoir dit qu'il étoit le *Paraclet*, promis aux Apôtres; mais ce furent ses Disciples, qui l'honorerent de ce titre, pour la trop bonne opinion qu'ils en avoient. Quant à lui, il se contentoit de s'en dire le Prophete. On remarque en passant, après M. Daillé, que Martin Perez a cru que Tertullien soûtenoit la Doctrine des Catholiques, contre des Hérétiques nommez *Psychiques*, dans son livre *des Jeûnes*; tant il est vrai que le sentiment des Catholiques Romains, sur ce sujet, est conforme à celui des Montanistes.

III. L'OUVRAGE de M. Ittigius est précédé de deux Préfaces; dont la premiére est emploiée à réfuter le sentiment de M. Dodwel, dont on a parlé dans l'article précedent, sur le tems auquel les Hérétiques, sortis de parmi les Juifs, firent un schisme public, & se séparerent ouvertement de l'Eglise. M. Ittigius réfute les principales raisons, dont l'Auteur des Dissertations s'est servi, pour appuier son sentiment. Il montre qu'Hegesippe se contredit lui-même,

ou

ou qu'il ne dit point ce que M. Dodwel lui attribuë, puis qu'aiant ſoûtenu dans un endroit, que l'Egliſe demeura Vierge, pendant la vie des Apôtres & des premiers Diſciples du Seigneur; il dit dans un autre lieu, qu'elle fût déchirée par un certain Thebutis, après la mort de Jaques, Evêque de Jeruſalem, & l'élection de Simeon, qui arriva ſelon M. Dodwel, l'an LXXII. de Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai qu'il prétend que Thebutis ne ſe put ſéparer de l'Egliſe, qu'après la mort de Simeon, l'an CXVI. de J. Chriſt. mais Hegeſippe ne dit pas cela. Il paroît au contraire qu'il met cette ſéparation peu de tems après la mort de S. Jaques. Ajoûtez à cela, qu'il fait Thebutis contemporain de Simon le Magicien, de *Cleobius*, de Doſithée, & d'autres Héréſiarques, qui ont vêcu long-tems avant *Trajan*.

Pour le paſſage de Clement d'Alexandrie, il ne prouve rien, parce qu'il prouve trop; puis qu'il faudroit dire, non que ces Héretiques ſe ſont ſéparez de l'Egliſe ſous Trajan, mais ſous *Adrien*. Le témoignage de *Celſe* n'eſt pas plus fort; puis qu'il reproche ſimplement aux Chrétiens, que dès que leur nombre ſe fut accru, & qu'ils furent diſperſez en divers lieux du monde, ils ſe partagerent en pluſieurs ſectes, ſans marquer le tems

tems, auquel cela eſt arrivé. Il ſemble même qu'on peut conclurre, qu'il leur reproche leur diviſion, dès le tems des Apôtres; puis que dès ce tems-là les Chrétiens étoient diſperſez, par tout le monde.

Enfin l'on fait voir que les témoignages de l'Ecriture, que M. Dodwel a alleguez, ne ſont pas aſſez forts pour établir ſon ſentiment. Il ſemble même qu'on peut inferer de ce qui eſt dit 1 Jean II. 19., & de ce que nous liſons dans l'Apocalypſe, des Nicolaïtes, qu'il y avoit des Hérétiques, qui s'étoient ſéparez de l'Egliſe, dès le tems même des Apôtres.

Dans la ſeconde Préface, M. Ittigius traite de tous les Auteurs qui ont fait l'hiſtoire des anciennes Héréſies, ou qui nous ont donné des Catalogues des anciens Hérétiques, depuis S. Irenée juſqu'à nôtre ſiecle. Tout cela eſt accompagné de remarques de Critique ſur tous ces Ouvrages, & ſur les différentes Editions qui s'en ſont faites.

IX.

## IX.

NIEUWE LANTKAARTE *van het Noorder & Ooſter deel van Aſia & Europa &c.* Nouvelle Carte des Parties Septentrionales, & Orientales de l'Aſie & de l'Europe, s'étendant depuis la Nova Zemla, juſqu'à la Chine; faite après une exacte recherche de plus de vint ans, par NICOLAS WITSEN. A Amſterdam. 1691.

ENTRE les erreurs Géographiques des Anciens, il n'y en a point de plus grandes, que celles où ils étoient touchant les païs les plus Septentrionaux, & ceux qui ſont ſous la Ligne. Non ſeulement ils n'en avoient aucune deſcription exacte, mais ils croioient encore qu'il n'étoit pas poſſible d'en avoir; parce qu'ils jugeoient ces lieux entiérement inhabitables, à cauſe du trop grand froid, ou des chaleurs exceſſives. Les voiages des Portugais autour de l'Afrique, & des autres Nations qui les ont ſuivis, & ceux que l'on a faits depuis ce temps-là, dans les climats les plus ardens de cette grand' preſqu'île, ont détrompé le monde à cet égard, il y a long-

a long-tems. On a des Descriptions & des Cartes de l'Abissinie, & des païs voisins, composées par des gens qui y ont été, ou sur des Rélations fideles. Il ne nous manquoit que d'avoir quelque chose de plus exact, sur les païs les plus proches du Pole, & particuliérement sur le haut & sur les parties les plus Orientales de la Tartarie. C'est ce que Monsieur *Witsen*, Bourgmestre d'Amsterdam, a heureusement executé dans cette Carte. On peut dire qu'en cela il a donné aux Princes un exemple de ce qu'ils devroient faire, puisque, sans en tirer aucun avantage pour lui même, que la satisfaction d'enrichir la Géographie d'une description dont elle manquoit, il n'a épargné aucuns soins, pour nous donner une bonne Carte de la Grande Tartarie, & de ses limites.

Outre les lumiéres qu'il a pû tirer des Géographes anciens & modernes, il a eu des mémoires de la Cour du grand Czar de Moscovie, & des Lettres de quelques Princes Tartares, qui lui ont décrit leur païs; par où il a pu être plus exactement informé de la situation des lieux, & des mœurs des habitans. Tout cela fournira à l'Auteur de quoi faire un beau Commentaire sur la Carte d'un païs aussi peu connu, que la Grande Tartaire l'a été jusqu'à présent. On en parlera

lera avec plaiſir, lors qu'il ſera publié, comme l'on parle maintenant de cette Carte.

Elle a plus de quatre pieds de longueur & de largeur, & comprend les païs qui ſont entre le 73. & le 130 degré de Longitude, & entre le 35 & le 63 degré de Latitude Septentrionale. L'on y voit, outre la Tartarie, la partie la plus Orientale de la Moſcovie, & tous les païs qui ſe trouvent entre la mer Caſpie, & le Golfe de la Chine, que l'on nomme *Mer de Cang*. Ceux qui l'examineront, avec un peu d'attention, reconnoîtront d'abord qu'il y a quantité de riviéres, de lacs, de forêts, de peuples, de villes, que l'on ne trouvoit point dans les Cartes de Tartarie; non plus que les Camps de divers Princes Tartares, qui vivent encore ſous des Tentes, comme les anciens Scythes. Perſonne n'avoit pû donner de deſcription, comparable à celle-ci, des côtes Septentrionales & Orientales de la Tartarie. On voit particuliérement un Cap au Nordeſt de ces vaſtes Provinces, qui ſe nomme le *Cap de Glace*, & qui eſt découvert juſqu'à la hauteur du Cap Tabin; car il s'étend ſi loin au Nord, qu'on ne l'a pû encore doubler, ce qui a fait ſoupçonner à ceux qui y ont été, que l'Aſie ne ſoit jointe par là à l'Amerique.

rique. Si l'on pouvoit en être assuré, il ne seroit pas difficile de montrer comment l'Amerique s'est peuplée, avant que l'on y allât par mer.

Comme on ne peut pas marquer, avec une égale certitude, la disposition de toutes les côtes de la Tartarie, M. Witsen a fait graver cette Carte, en sorte que l'on peut distinguer, par de certains ombrages, plus ou moins forts, ce qui est bien connu de ce qui ne l'est pas assez. Il met aussi en quelques endroits des particularitez, touchant la maniére de vivre des peuples dont il marque les noms.

Ceux qui voudront savoir, par eux-mêmes, ce que cette Carte a de plus que les autres, n'auront qu'à la comparer avec celles qu'ils ont vuës; & outre une infinité de choses, qui ne sont pas ailleurs, ils verront des changemens remarquables, dans la situation de certains lieux. Par exemple, M. Witsen étend la fameuse muraille, qui est entre la Tartarie & la Chine, jusqu'au 47 dégré de Latitude Septentrionale; au lieu que, dans les autres Cartes, elle ne passe pas le 40. Tout cela fera attendre avec avidité le Commentaire, que M. Witsen prépare sur sa Carte, & où il rendra raison de ses changemens, & de ses additions.

Au-

Au reste on peut voir, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois d'Octobre 1684. le jugement, que Monsieur Cuper fit de la Carte de M. Witsen, avant qu'elle fût imprimée.

## X.

1. VOIAGE *du* MONDE *de* DESCARTES, *suivant la Copie* de Paris. 1691. in 12. pagg. 308.

LE P. *Daniel* Jesuïte, Auteur de ce Livre, si l'on en croit le bruit public, se propose ici de tourner en ridicule la Philosophie de Descartes, en faisant soûtenir sérieusement à un Disciple de ce Philosophe les conséquences les plus ridicules, que l'on pourroit tirer de ses sentimens; & en les attaquant directement, ou en badinant, ou d'un air sérieux. Pour le faire plus sûrement, il a cru devoir faire une espece de Roman, telle qu'est l'*Histoire Véritable* de Lucien, où il fait entrer tout ce qu'il veut.

I. IL commence, par un entretien avec un Vieillard Cartesien, qui lui dit, comme un mystére, que Descartes avoit caché, que l'ame se peut séparer du corps,

quand elle veut, & voiager en quelque part du monde qu'il lui plaît, ce corps demeurant toûjours dans le même état; & que l'Ame de Descartes étoit allée faire un petit voiage, lors qu'un Médecin Suedois ruina entiérement son Corps, qui ne se trouva plus en état de faire les fonctions vitales, au retour de l'Ame. Comme c'est une conversation, il y entre incidemment mille traits piquants contre la personne de ce Philosophe, & contre ses sentimens. D'ailleurs l'Auteur ne se met pas trop en peine de garder la vraisemblance, en demeurant exactement dans les hypotheses de Descartes, ou en ne faisant dire à son Cartesien que les conséquences, que l'on en tire bien ou mal. Cela fait qu'il propose les choses d'un air assez divertissant; comme lors que son Cartesien raconte que les extases, dont il parle, étoient l'effet de je ne sai quel Tabac, que Descartes prenoit, & que son Ame étant *à quelques pas de son Corps*, sa main ne laissa pas de chasser une mouche, qui l'incommodoit, & autres choses semblables. Il censure aussi agréablement la maniére aveugle, dont plusieurs Cartesiens reçoivent les dogmes de leur Maître, en protestant qu'ils n'ont aucuns préjugez, & que la seule connoissance de la Verité les détermine.

Il

Il repréſente l'Ame de Deſcartes, dans les Eſpaces Indéfinis, qui ſont au delà des étoiles fixes; pour être délivrée de l'importunité d'une infinité d'Ames Philoſophes, qui voltigent dans nôtre Tourbillon, & gardent après avoir quitté leur corps leurs anciens ſentimens. Outre cela c'eſt un païs qu'elle a découvert, & dans lequel elle peut former ſon Monde, en remuant, ſelon ſes Principes, la matiére qui y eſt.

L'Ame du Vieillard Carteſien, & celle du P. *Merſenne*, ami de Deſcartes, viennent voir l'Auteur, comme il étoit couché. Ces deux Ames frappant les organes intérieurs de l'Auteur, comme ils auroient été frappez par leurs Corps, il lui ſemble qu'il voit ces deux perſonnes, ſur quoi on lui explique comment les Eſprits, ſans être revêtus d'aucun Corps, peuvent paroître ſous la figure d'un Homme. On lui propoſe d'aller rendre une viſite à M. Deſcartes, qui devoit dans peu de temps bâtir ſon Monde, aux yeux de quelques-uns de ſes Amis; & on lui donne les avis néceſſaires pour laiſſer ſon corps dans l'état où il devoit être, pour faire ſes fonctions ordinaires ſans l'aſſiſtance de l'Ame, pendant qu'elle ſeroit abſente. C'eſt une raillerie aſſez divertiſſante de l'opinion de Deſcartes, touchant la Machine; &

en plaisantant, l'Auteur ne laisse pas de faire d'assez fortes objections contre les sentimens de ce Philosophe.

II. En chemin faisant, pour aller dans les Espaces Indéfinis, les trois Ames qui y vont s'entretiennent de diverses matiéres de Philosophie, & le résultat de ces conversations n'est pas toûjours desavantageux à Descartes, comme il paroît dès le commencement de la 2. Partie de ce Voiage. Mais on insinuë en passant que Descartes n'est pas l'inventeur de tout ce qu'il a dit, comme on l'indique à l'égard de la matiére subtile, qui entretient la liquidité des Corps. & de l'Axiome de Descartes, que les Corps demeurent dans l'état où ils sont, à moins que quelque cause étrangere n'y apporte du changement. Mais on soûtient qu'il est faux qu'il y ait toûjours une égale quantité de mouvement, dans le monde; & le prouve, par l'exemple d'un moulinet, à qui une balle cause un mouvement beaucoup plus grand, que n'est celui qu'elle perd.

En s'entretenant d'une maniére spirituelle, nos trois Ames arrivent à la Lune, où elles rencontrent les Ames de Socrate, de Platon & d'Aristote. Ce dernier, après quelques discours, áiant appris que les trois Ames Françoises alloient visiter Descartes, s'emporte contre

tre lui, & se moque de la maniére dont il veut qu'on commence à Philosopher, en doutant de tout, & de son raisonnement : *je pense, donc je suis.* En cet endroit l'Aristote du P. Daniel ne dit presque rien, qui n'ait été objecté à Descartes, & que lui ou ses Disciples n'aient réfuté ; excepté le cercle, *que ce que nous connoissons distinctement est vrai*, & que nous sommes assûrez de la verité de ce principe, *parce que nous connoissons distinctement que Dieu n'est pas trompeur.* En recompense, les deux Ames Cartesiennes se moquent de la Sphere du feu, qui se trouve marquée au dessous de la Lune, dans la Carte du Monde qu'Aristote avoit faite.

L'Ame de nôtre Voiageur fait ici une description assez agréable de la Lune & de ses habitans, particulierement des endroits, que l'on nomme *le Platon* & *l'Aristote*, où ces deux Philosophes ont leur République. Dans l'absence de ce dernier, Voëtius, autrefois Professeur en Théologie à Utrecht, & grand ennemi de Descartes, commandoit dans la place gardée avec grand soin, par un grand nombre d'ames Peripateticiennes, armées de syllogismes concluants en toutes les formes. Pour faire connoître ce Voëtius, l'Auteur fait en abregé l'histoire de Descartes &

; démêlez qu'il eut avec ce Théolo-
n. S'il y a ici beaucoup de railleries
ıtre Deſcartes, Ariſtote n'en eſt pas
ıt à fait exempt, & pour le tirer d'af-
re on fait dire à Voëtius, que les Scho-
tiques ne l'ont pas bien entendu, &
'il avoit prouvé diverſes choſes, que
n regarde mal à propos comme de
uvelles découvertes. Voëtius propo-
même un accommodement, entre les
ripateticiens & les Carteſiens, & en
nne un Projet aux Voiageurs, avec
ux Ames Peripateticiennes pour aller
ec eux juſqu'au Monde de Deſcartes,
faire quelque ouverture à ce Philo-
phe. Cependant en parcourant la
ne, les Voiageurs font diverſes ren-
ntres aſſez divertiſſantes, que l'on ver-
dans l'Original, auſſi bien que le pro-
t d'accommodement de Deſcartes
ec Ariſtote. On voit auſſi la réfutation
: ce que dit Deſcartes de la Préſence
elle, qu'il s'eſt efforcé d'expliquer, ſe-
n ſes principes. Comme il y a une en-
ère liberté de conſcience au monde de
Lune, on ne doit pas s'étonner s'il y
des Païens, des Calviniſtes, & des
atholiques Romains, qui, pour l'in-
rêt commun de leurs ſentimens Philo-
phiques, ont fait Societé enſemble.
l'on y prouve que la Philoſophie,
ınt les principes ſont contraires à la

Tranſ-

Tranſſubſtantiation, ne vaut rien, il y a bien moins de quoi être ſurpris de voir raiſonner de la ſorte les Philoſophes de la Lune, que ceux qui habitent la Planète, autour de laquelle la Lune tourne. Il y a auſſi un Mandarin, qu'un Démon, des plus noirs de l'Enfer, porte ſur une nuée, qui vient réfuter la Démonſtration de Deſcartes, touchant l'exiſtence de Dieu. Le Mandarin ſe fonde ſur ceci, c'eſt que le raiſonnement de Deſcartes ſeroit bon, s'il avoit prouvé auparavant que l'idée de Dieu eſt l'idée d'un Etre réel; après quoi il pourroit conclurre que Dieu exiſte, de ce que l'exiſtence eſt contenuë, dans l'idée que l'on en a.

III. Les Voiageurs étant arrivez au Monde de Deſcartes, en ſont aſſez bien reçus. L'un d'eux lui fait une Rélation de l'état où ſa Philoſophie ſe trouve ſur la terre, & lui dit entre autres choſes que tout le monde ſe mêle de faire des Experiences, & qu'il n'y a point maintenant de petit Phyſicien, qui ne ſache ſur le bout du doit l'Hiſtoire de l'Experience de M. Paſchal. La-deſſus, Deſcartes ſoûtient que c'eſt lui-même qui l'avoit inventée, & qui en avoit prévu le ſuccès. A cette occaſion on fait paroître beaucoup d'incredulité, pour ce que l'on trouve dans la Vie de M. Paſchal, cou-

touchant ſon inclination pour les Mathematiques, & touchant les progrès qu'il y fit dès ſon Enfance. On dit auſſi en paſſant, qu'il n'écrivoit ſes Provinciales que ſur les mémoires, qu'on lui fourniſſoit, & qu'il croioit vrais, tout faux qu'ils étoient. On auroit peut-être bien fait de ne faire aucune mention des Provinciales, parce que les Lecteurs ſoupçonneux s'imagineront que ſi M. Paſchal ne les avoit jamais faites, on n'auroit nullement douté de ſa capacité dans les Mathematiques, dès ſon Enfance.

On parle auſſi beaucoup, en cet endroit, de l'envie que Deſcartes auroit euë d'engager une Societé entiére, comme celle des Jeſuïtes, ou quelque autre à ſoûtenir ſes ſentimens; parce que c'étoit le meilleur moien de les bien établir, les Societez n'aiant pas accoûtumé de reculer, dès qu'elles ont commencé à enſeigner de certaines doctrines. Mais ce fut en vain, les Jeſuïtes la rejetterent d'abord, & les Peres de l'Oratoire, dont pluſieurs l'avoient embraſſée, la condamnerent néanmoins, dans une Aſſemblée générale de l'an 1678.

Cependant l'Auteur remarque en paſſant, qu'après s'être bien récrié contre quelques opinions de Deſcartes, d'abord qu'il les propoſa, on n'a pas laiſſé

laiſſé d'en convenir, ſur l'examen que l'on a fait de ſes preuves, quoi qu'on n'ait pas voulu dire qu'il avoit eu raiſon. On a cru que le plus honête parti, que l'on pût prendre, en cette occaſion, c'étoit de ſoûtenir qu'Ariſtote en avoit enſeigné une bonne partie avant Deſcartes.

On a trouvé, dans les Livres du premier, une matiére étrée, que les ſenſations ſe faiſoient par l'ébranlement des organes, la démonſtration de la peſanteur de l'air, & les plus belles veritez de l'équilibre des liqueurs.

L'un des Voiageurs raconte auſſi à Deſcartes, quelque choſe des démêlez du P. *Malebranche*, avec M. *Arnaud*, qu'il raille en paſſant, & dont la conduite ne lui paroît pas fort ſincere.

Enfin Deſcartes bâtit ſon Monde, en préſence des Voiageurs, & en explique les divers phénomenes, aprés quoi les Ames s'en retournent. L'Auteur ſe moque ici en paſſant de divers dogmes de Deſcartes.

IV. ETANT de rétour & ſoûtenant le Carteſianiſme avec zele, il eut à faire à quelques Peripateticiens, qui lui firent des objections, dont il réſolut quelques-unes, & dont les autres lui paroiſſoient ſi difficiles, qu'il crût en devoir écrire à Deſcartes. Cette Lettre

remplit presque toute la quatriéme Partie, & l'Auteur y raconte à Descartes, de quelle sorte il avoit satisfait à quelques difficultez, concernant la division de la matiére & son mouvement, selon l'hypothese de Descartes. Il ne paroît pas éloigné des sentimens de ce Philosophe à cet égard, & témoigne ici & ailleurs que la maniére, dont il explique la fluidité, lui plaît davantage que l'opinion de ceux qui soûtiennent que c'est un accident absolu.

Le plus fort endroit du Livre consiste en trois difficultez qui suivent, contre l'arrangement des trois Elemens de Descartes dans les Tourbillons, contre ce qu'il dit de la Lumiere, & contre les Tourbillons des Planetes. Avant que de venir à ces difficultez, on explique la doctrine de Descartes, de sorte qu'il n'est pas besoin de recourir aux Livres de ce Philosophe, ni de faire un grand effort de mémoire, pour s'en ressouvenir. On ne peut pas ici en faire autant. On supposera que la doctrine de Descartes est connuë à ceux qui liront ceci, & l'on rapportera simplement les trois objections, dont on vient de parler.

1. Quand plusieurs parties de la matiére se meuvent ensemble circulairement, celles qui ont le moins d'agitation,

tion, & qui ſont les moins propres au mouvement, ont moins de force, pour s'éloigner du centre. Au contraire, celles qui ont le plus d'agitation & ſont les plus propres au mouvement, ont plus de force, pour s'éloigner du centre, & contraignent les autres de s'en approcher. Or les particules du premier, & du ſecond Element ont beaucoup plus d'agitation, & ſont beaucoup plus propres au mouvement, que celles du troiſiéme. Donc la matiére du troiſiéme Element, & non celle du premier, doit occuper le centre du Tourbillon, ce qui eſt entiérement contraire à la doctrine de Deſcartes. Donc le Soleil & les Etoiles, qui ſont au centre de leurs Tourbillons, ne ſeront pas des corps lumineux, mais opaques.

2. L'œuil ne peut voir une Etoile que par le moien des raions, ou des lignes de la matiére céleſte pouſſée par l'effort que l'Etoile, qu'il voit, fait pour s'éloigner du centre de ſon Tourbillon; & dont l'impreſſion vienne ſe communiquer à l'œuil, en le preſſant, & remuant les filets de ſon nerf optique. Or cela eſt impoſſible, en ſuppoſant l'œuil placé dans le Tourbillon du Soleil, où nous ſommes, ce que l'on prouve de la ſorte. Cette impulſion ne ſe peut communiquer à l'œuil qu'en deux maniéres, ou

immédiatement par un raion, ou ligne de la matiére du Tourbillon de l'Etoile, qui aboutiſſe à l'œuil; ou médiatement par une ligne du Tourbillon Solaire, où l'œuil ſe trouve, repouſſée vers l'œuil par le Tourbillon de l'Etoile. Or on ne peut avoir recours, ſelon le P. Daniel, ni à l'une, ni à l'autre de ces maniéres. On ne peut pas dire que la viſion des Etoiles ſe fait de la premiére, parce que les Tourbillons, ſelon Deſcartes, ont chacun leur diſtrict ſéparé, & leur mouvement tout different; de ſorte que les lignes de l'un ne ſe mêlent jamais dans les lignes de l'autre, mais ſe terminent toutes à la circonference de leur Tourbillon. Si l'on admettoit une fois cette communication, tout retourneroit bientôt dans le Cahos, dont Deſcartes veut que ſon Monde ſoit ſorti, par les ſeules Loix du mouvement. De plus, comme il n'y a nul point, dans le Tourbillon du Soleil, d'où on ne puiſſe voir les Etoiles, il faudroit, ſelon l'Auteur, que la matiére du Tourbillon de l'Etoile, que l'on verroit, occupât tout l'Eſpace du Tourbillon du Soleil, ce qui ſeroit la choſe du monde la plus abſurde. Reſte donc la ſeconde maniére, qui ne peut pas être de plus grand uſage à Deſcartes, en ſuivant ſes Principes; parce que, ſelon lui, les Tourbillons,

quoi-

quoi que peut-être inégaux en grandeur, doivent être toûjours exactement d'égale force, d'où il s'enſuit qu'ils ſe ſoûtiennent également les uns les autres. On conclut de là, que la matiére d'un Tourbillon ne peut pas repouſſer celle de l'autre, ni la faire reculer vers le centre, d'où elle s'éloigne de toute ſa force & de toute la force de l'Etoile, qui la pouſſe; & que par conſéquent l'effort que fait la matiére d'une Etoile, pour s'éloigner de ſon centre, ne peut pas ſe faire ſentir à nôtre œuil, pendant qu'il eſt dans le Tourbillon Solaire, puiſque la communication de l'impreſſion ſe trouve invinciblement empêchée, par la matiére du Tourbillon Solaire, qui s'y oppoſe de toute ſa force, & qui conſéquemment empêche cette preſſion de l'organe, qui ſeule cauſe la vuë de l'objet.

Cette difficulté paroîtra aux Carteſiens bien plus facile à ſoudre que la précedente, parce que comme l'experience nous apprend que deux perſonnes pouſſant deux bâtons de pointe, l'un contre l'autre, ſentent réciproquement la preſſion oppoſée à la leur: de même il ſe peut faire qu'une ligne qui aboutit à la circonférence d'une étoile, ou ſi l'on veut le milieu d'une onde de lumiére d'un Tourbillon preſſe le milieu d'un

autre, & que cette preſſion réciproque ſe faſſe ſentir à ceux qui ſont dans les deux Tourbillons. M. *Huygens* a montré depuis peu, dans ſon Traité (*a*) *de la Lumiére*, qu'une ſeule particule de l'Ether peut ſervir à des mouvemens differens, ce qui peut encore beaucoup ſervir à ſoudre la difficulté propoſée. Il faut néanmoins avouër que ſi on la peut diminuer, à l'égard d'un raion de lumiére, qui vient d'un Tourbillon qui touche immédiatement celui où l'œuil eſt placé; elle demeure très-grande, à l'égard des Tourbillons plus éloignez. Car enfin les Etoiles fixes ne ſont pas dans la circonference d'une même Sphere, ni également éloignées du centre du Soleil. Les unes ſont plus reculées dans les eſpaces immenſes du Firmament, & les autres ſont plus proches de nous. Il eſt très-difficile de concevoir comment l'impreſſion de la lumiére ſe peut faire ſentir à nos yeux, au travers de pluſieurs Tourbillons, dont la matiére ſe remuë diverſement. Voilà de quoi exercer les Carteſiens.

3. La troiſiéme difficulté regarde le Tourbillon particulier de la Terre, lequel doit être néceſſairement, ſelon les Principes de Deſcartes, ou le même qu'elle avoit, lors qu'elle étoit encore Etoi-

(*a*) *Voiez Biblioth. Univ. Tom. XVIII. p. 214.*

Etoile ; ou un nouveau, qui s'eſt fait depuis que l'autre a été détruit. On ſoûtient que ni l'un ni l'autre ne peut être, & qu'ainſi la Terre, dans les hypotheſes de Deſcartes, ne peut avoir aucun Tourbillon particulier. Ce ne peut pas être celui qu'elle avoit autrefois, car, ſelon Deſcartes, une Etoile ne devient Planete ou Comete, qu'en perdant ſon Tourbillon. Reſte donc à voir ſi la Terre a pû ſe faire un nouveau Tourbillon, depuis qu'elle eſt deſcenduë vers le Soleil, & c'eſt en effet le parti que prend Deſcartes, pour former ſon Syſteme du Monde.

Il ſuppoſe que la matiére céleſte, qui entraîne la Planete autour du Soleil, va plus vîte que la Planete. Il explique ſa ſuppoſition, par la comparaiſon d'un bateau, qui deſcend ſur une riviére, & qui ne va pas ſi vite que l'eau de la riviére ; comparaiſon ſpécieuſe, mais qui n'a rien de ſolide, puiſque la raiſon pour laquelle le bâteau ne va pas ſi vîte que l'eau, qui l'entraîne, ne ſe trouve point dans la Planete, qui nage au milieu de la matiére céleſte. Cette raiſon eſt que la partie du bateau, qui eſt hors de l'eau, rencontre de la réſiſtance dans l'air, qui n'a pas le même cours que l'eau, & qui par conſéquent réſiſte au mouvement que l'eau imprime au bateau. Plus cette réſiſtance eſt grande, comme quand

le vent eſt contraire, plus le mouvement du bateau eſt lent, en comparaiſon de celui de l'eau; & au contraire d'autant moins que cette réſiſtance eſt grande, comme quand le vent eſt favorable, d'autant plus vite eſt le mouvement du bateau. Or c'eſt ce qui ne ſe rencontre point dans la Planete, qui eſt plongée au milieu de la matiére céleſte, & qui n'a rien qui s'oppoſe au mouvement, que cette matiére lui doit imprimer. Deſcartes apporte auſſi une autre raiſon de cette inégalité du mouvement de la Planete, & de la matiére céleſte qui l'emporte. C'eſt que quoi que de petits corps, tels que ſont les parties inſenſibles de la matiére céleſte, s'accordant tous enſemble, pour agir contre un plus gros, puiſſent avoir autant de force que lui; néanmoins ils ne le peuvent jamais faire mouvoir ſi vîte en tout ſens, qu'ils ſe meuvent eux-mêmes, à cauſe que s'ils s'accordent en quelques-uns de leurs mouvemens, qu'ils lui communiquent, ils different infailliblement en d'autres, qu'ils ne lui peuvent communiquer. Mais quelques mouvemens qu'ils aient, les ondes entiéres de ces corps fluides s'accordent à le pouſſer d'un certain côté, duquel il n'y a aucune réſiſtance, & par conſequent il doit aller auſſi vite qu'elles. Cependant Deſcartes conclut de

de ce principe, que la matiére céleſte, aiant plus de mouvement que la Planete, la doit faire tourner autour de ſon centre & compoſer un petit Tourbillon autour d'elle qui eſt emporté avec elle autour du Soleil.

Mais quand on lui accorderoit cette ſuppoſition, on ſoûtient que ſon raiſonnement n'eſt point juſte. Que l'on conçoive la Terre, comme ſuſpenduë dans le vuide, & qu'on ſe repréſente comme un Cercle de matiére céleſte, de la largeur du Diametre de la Terre; laquelle matiére, venant avec impetuoſité, emporte la Terre avec elle, comme Deſcartes l'a cru. Si l'on ſuppoſe que la matiére céleſte va plus vite que la Terre, il ſemble que cette matiére ſe diviſoit incontinent en deux parties, & comme en deux bras, dont l'un coulera par deſſus & l'autre par deſſous la Terre. Que ſi nous concevons ce torrent de matiere céleſte d'une profondeur égale ou plus grande que le diametre de la terre, il ſe répandra de toutes parts ſur la ſurface de la terre, par deſſus, par deſſous, & de tous les côtez. De là il s'enſuit qu'il ne la fera pas tourner autour de ſon centre, & qu'il lui ôteroit même ce mouvement, ſi elle l'avoit, toutes les lignes de ce torrent ſe contrebalançant les unes les autres & s'oppoſant aux déter-

terminations, qu'elles trouveroient dans la terre contraires à la leur. Or ſi cela eſt de la ſorte, comme on n'en peut guere douter, la Terre n'a plus de Tourbillon autour d'elle, parce que la matiére qui coulera par deſſus empêche celle qui coule par deſſous de revenir par le haut; comme elle en eſt empêchée de retourner par le bas.

Mais ſuppoſé que le Tourbillon ſe faſſe, autour de la Terre, comment ſe conſervera-t-il? Ou il eſt plus fort que le Tourbillon du Soleil; c'eſt-à-dire, que ſa matiére tend plus fortement à s'éloigner de ſon centre, que celle du Tourbillon du Soleil ne tend à s'éloigner du ſien; ou il eſt moins fort; ou il eſt égal. S'il eſt moins fort, il doit être détruit par celui du Soleil; s'il eſt plus fort, il le doit détruire. Reſte donc qu'il ſoit égal en force, mais c'eſt ce qui n'eſt pas ſeulement vrai-ſemblable. Si le Tourbillon de la terre étoit auſſi fort que celui du Soleil, ou, ce qui eſt la même choſe, ſi la matiére éthérée qui tourne autour de la terre, s'éloignoit avec autant de force du centre du Tourbillon; la Terre, ſelon les Principes de Deſcartes, devroit paroître un Soleil, & Jupiter auſſi; puiſque ce qui nous fait paroître lumineux le centre d'un Tourbillon, c'eſt le mouvement véhement

de

de la matiére, quand même, dit Deſcartes, ce centre ſeroit vuide de toute matiére.

Deſcartes ſemble avoir donné un Tourbillon particulier à la terre, pour pluſieurs raiſons, dont l'une des principales eſt la néceſſité de rendre raiſon du mouvement de la Lune autour de la terre. Il a cru que comme la terre elle-même étoit emportée par ſon cours annuel, avec la matiére du grand Tourbillon, autour du Soleil: ainſi la Lune devoit tourner autour de la terre dans un mois, avec la matiére du Tourbillon particulier de la terre. Mais ce Tourbillon étant une choſe incomprehenſible, ſelon ſes Principes, il s'enſuit qu'il ne ſauroit rendre raiſon du mouvement de la Lune. L'Auteur montre même que ſuppoſé que le Tourbillon fût formé, la Lune en ſortiroit, lors qu'elle ſeroit venuë à l'endroit du Tourbillon, qui eſt vis à vis de celui auquel la terre doit ſe rendre bien-tôt après, par ſon mouvement annuel, comme on le peut voir plus facilement en jettant les yeux ſur une figure, qui eſt dans l'Original.

Après avoir détruit de la ſorte le monde de Deſcartes, l'Auteur tire de là quelques conſéquences, contre divers points conſiderables de ſa Phyſique. On trouve par là que la Lune ne doit plus de-

demeurer dans le Tourbillon de la Terre, & que les quatre Satellites de Jupiter, doivent auſſi abandonner cette Planete, s'ils n'y ſont retenus par aucune autre raiſon, que par celle que Deſcartes donne de leur ſituation. Outre cela, la maniére d'expliquer la peſanteur, dont les Carteſiens ſe ſervent, devient par là difficile à ſoûtenir, & ce qu'ils diſent du flux & reflux de la mer cauſez par le poids de la Lune, encore plus embarraſſé. Le P. Daniel dit à cette occaſion que d'habiles Mathematiciens ont démontré, par les obſervations des diſtances de la Lune, qu'on détermine par ſes Diametres apparens que cet Aſtre eſt autant éloigné, dans pluſieurs conjonctions & oppoſitions, que dans quelques quadratures; & auſſi proche dans quelques quadratures, que dans quelques conjonctions & oppoſitions. Il eſt donc faux que l'Apogée de la Lune ſoit toûjours dans les quadratures, & le Perigée dans les conjonctions, & dans les oppoſitions. Il s'enſuit de là que la Lune étant en conjonction & en oppoſition, n'eſt pas toûjours dans le petit Diametre du Tourbillon elliptique, & que dans les quadratures elle n'eſt pas non plus toûjours dans le grand Diametre. Cependant, c'eſt par cette ſeule ſuppoſition, que Deſcartes explique l'in-

l'inégalité des marées, dans les conjonctions, dans les oppositions & dans les quadratures, & de celles que nous voions aux Equinoxes & aux Solstices. De plus, si lors que la Lune passe par le Meridien, dans les lieux où elle est perpendiculaire, la pression de l'air étoit si notablement plus forte, que de faire remonter la mer contre ses bords, on devroit s'en appercevoir dans les Experiences du Tube de Torricelli; ce qu'on n'apprend pas que personne ait remarqué.

L'Auteur propose encore quelques autres difficultez, contre la formation des Tourbillons des Planetes, & d'autres endroits de la Physique de Descartes. Quoi que les difficultez que l'on vient de rapporter, & plusieurs autres semblables fassent voir assez clairement que Descartes a fait diverses suppositions fausses, & que ces suppositions mêmes ne suffisent pas pour rendre raison des phenomenes présens, & encore moins de la maniére dont le Monde s'est formé; il est néanmoins certain qu'il a fait deux choses, qui le mettent au dessus de tous les Philosophes de l'Antiquité. La premiére c'est qu'il a découvert, plus clairement que personne n'avoit fait, diverses veritez; par exemple que le Soleil forme un grand Tourbillon de matiére

tiére fluide, dans lequel les Planetes nagent à certaines diſtances, par quelque cauſe que cela ſe puiſſe faire. La ſeconde c'eſt qu'il eſt le premier, qui ait entrepris de rendre des raiſons claires & méchaniques des effets de la Nature, & de former un Syſteme ſuivi, & appuié ſur des Principes ſimples & intelligibles. Il eſt vrai que ſa Phyſique eſt pleine de ſimples conjectures, mais il ne les donne pas auſſi pour des démonſtrations. Au contraire les Scholaſtiques ne nous donnent que des termes qui ne ſignifient rien, & prononcent leurs déciſions comme des Oracles.

2. MEMOIRES *de Meſſire* JAQUES *de* SAULX, *Comte de* TAVANNES, *Lieutenant général des Armées du Roi; où l'on rapporte avec une exacte fidélité, les Cauſes, les motifs, & les divers mouvemens des factions des Princes, durant les troubles, qui ont affligé la France, juſqu'à l'année* 1653. A Amſterdam 1691. in 12. pagg. 247.

ON a vû pluſieurs Memoires de cette nature, qui ont été parfaitement bien reçus du Public; parce qu'outre les particularitez, dont ils ſont pleins, & que l'on ne trouve pas ailleurs

leurs, le ſtile des gens de Qualité a ordinairement je ne ſai quoi de ſi élevé & de ſi dégagé tout enſemble, qu'il ne manque preſque jamais de plaire & d'attacher beaucoup. Il n'y a pas d'apparence que ce ſoit M. *de Tavannes* lui même, qui a écrit ces Memoires, parce que celui qui les a écrits lui donne en divers endroits d'aſſez grandes loüanges. Peut-être ce Livre a-t-il été compoſé par quelque autre, ſur les mémoires de M. de Tavannes. Il décrit les brouilleries où le feu Prince de Condé fut engagé depuis l'an 1641. juſqu'à l'an 1653, & quoi qu'il paroiſſe s'intereſſer dans la réputation de ce Prince, il fait aſſez ſentir que le véritable motif de toutes ces brouilleries étoit qu'il vouloit avoir la même autorité, qu'il vouloit ôter au Cardinal Mazarin; c'eſt-à-dire, regner ſous le nom du Roi, ſans être ſujet à rendre raiſon à perſonne d'une conduite haute & imperieuſe. Ces Mémoires ſont au reſte fort agréables à lire, & on les peut joindre à ceux de M. de la Rochefoucaut, ſi l'on veut avoir une idée juſte & complette des brouilleries arrivées ſous la Minorité de Louis XIV.

3. L'HISTOIRE du TEMPS &c. Tome 2. chez Wolfgang 1691. in 12. pagg. 358.

C'EST ici la continuation de l'Ouvrage, dont on a parlé à la fin du Tome XIX; & ce n'en pas est le dernier Volume, quoi que l'Auteur dise à la derniére page qu'il a des raisons de discontinuer cette Histoire Hebdomadaire. Le troisiéme a déja paru en Anglois, & paroitra bien-tôt en François. Ceux qui ont acheté le precedent trouveront, dans celui-ci, pour le moins autant de satisfaction; puisque les choses, dont il y traite, sont plus modernes, & par conséquent interessent bien davantage les Lecteurs.

FIN.

# BIBLIOTHEQUE
# UNIVERSELLE
# ET
# HISTORIQUE

*DE L'ANNE'E*

MDCXCI.

*SUITE DU TOME XX.*

Seconde Edition revuë & corrigée.

A AMSTERDAM,
Chez ANTOINE SCHELTE,
Près de la Bourſe.

M D C XCVIII.

# TABLE
## DES
# LIVRES
*Contenus dans la Suite du Tome XX.*


A.

ALEXANDRI PP. Decretum duplex contra Janſeniſtas & Jeſuitas. in 4. 284

ASHTON (*Jean*) Relation de ce qui s'eſt paſſé en ſon procés. in 12. 271

B.

BENOIT (*le R. P.*) ſon Hiſtoire des Albigeois & des Vaudois. 2 voll. in 12. 197

C.

CARDENAS (*D. Bernardin de*) Evêque du Paraguai, ſon Hiſtoire. in 12. 276

D.

DIFFICULTEZ propoſées à M. Steyaert. in 12. 280

F.

FLEETWOOD (*Guilielmi*) Inſcriptionum Sylloge. in 8. 246

G.

GALIMART (*le R. P.*) ſon Livre intitulé l'Hiſtoire réduite à ſes prin-

principes. in 12. 194
GOUVERNEMENT Civil, traduit de l'Anglois. in 12. 263

H.

HISTOIRE du Temps, 3. Partie. in 12. 273

I.

IM HOFF (*Joan. Wilhel*) Excellentes Familiæ Galliæ. in fol. 286
—— Regum, Pariumque Britanniæ Genealogia. in fol. 304

M.

MACHIAVEL (*Nicolas*) ſes Diſcours Politiques ſur Tite Live. in 12. 328

P.

PARDO (*D. Philippe*) Hiſtoire de ſes perſecutions. in 12. 276
PATIN (*Gui*) ſes Lettres choiſies, en 3 Tomes. in 12. 229
PRESTON (*Mylord*) Hiſtoire de ſon Procès. in 12. 271

S.

SMITH (*Thomæ*) Miſcellanea. in 8. 176
SPELMANNI (*Henr.*) Gloſſarium Archaiologicum. fol. 169

T.

TILLOTSON (*Jean*) ſon Sermon ſur la frequente Communion. in 12. 266

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

## DE L'ANNE'E 1691.

### AVRIL.

I.

GLOSSARIUM ARCHAIOLOGICUM : *continens Latino-Barbara, Peregrina, Obsoleta, & Novatæ Significationis Vocabula; Quæ post labefactatas à Gothis, Vandalisque res Europæas, in Ecclesiasticis, profanisque Scriptoribus; variarum item Gentium Legibus antiquis Municipalibus, Chartis & Formulis occurrunt, Scholiis & Commentariis illustrata: In quibus prisci Ritus quàm plurimi, Magistratus, Dignitates, Munera, Officia, Mores,*

*Leges ipsæ, & Consuetudines enarrantur. Auctore* HENRICO SPELMANNO *Equite, Anglo-Britanno. Editio tertia auctior & correctior, cui præfigitur amplissima Epistola de Vita Moribusque, necnon de Scriptis Operibus celeberrimi Auctoris.* A Londres 1687. in fol. pagg. 576. sans les Préfaces.

IL semble qu'après le *Glossaire de la Basse Latinité* de M. *du Cange* en trois gros volumes *in Folio*, & les additions qu'il y a faites, sur la fin de son *Glossaire Grec*; les autres Livres, qui ont été écrits auparavant sur la même matiére, soient devenus tout-à-fait inutiles. Mais ce n'est pas le sentiment des Savans d'Angleterre; puisque cette raison ne les a pas empêchez de procurer une troisiéme édition du Glossaire de *Spelman*, l'un des premiers qui ait écrit sur ce sujet, & dont l'Ouvrage n'a pas été inutile à M. du Cange.

En efet, bien que le Glossaire de ce dernier soit & beaucoup plus ample, & même plus exact, que celui de Spelman, celui-ci ne laisse pas d'avoir son utilité particuliere; comme tous ceux, qui voudront se donner la peine de les com-

comparer, pourront facilement le reconnoître. Nôtre Auteur étant Anglois, & ayant étudié avec soin l'ancien Saxon, s'est attaché particuliérement à nous expliquer les mots Anglois & Saxons latinisez, & à cette occasion les Charges, les Dignitez, les Coûtumes, les Loix, & les mœurs de ces Anciens Peuples; ce que M. du Cange n'a pû faire, du moins avec la même exactitude; parce qu'il s'étoit proposé un dessein beaucoup plus vaste, & peut-être aussi, parce qu'il n'entendoit pas si bien, ni l'Anglois, ni l'ancien Saxon, que Spelman. Il avoit tant d'amour pour cette derniere Langue, qu'il ne pouvoit se lasser de se plaindre du peu de soin qu'on prenoit de s'en instruire, ce qui faisoit que plusieurs excellents Manuscripts pourrissoient dans la poussiére, sans que personne les en pût tirer. Ce fut ce qui l'obligea d'établir un fonds, pour entretenir un Professeur en langue Saxonne dans l'Université de Cambrige.

II. LA premiére partie de ce Glossaire, jusques à la Lettre M inclusivement, fut imprimée la premiére fois en 1626, du vivant de l'Auteur. On assure qu'il acheva la seconde, avant que de mourir; mais que son Fils étant mort, pendant les troubles d'Angleterre, son

Petit-fils ne put la faire imprimer, conjointement avec la premiére, qu'en 1664. Cependant quelques uns ont douté qu'elle foit veritablement de lui, parce qu'il s'en faut beaucoup qu'elle ne foit de la même force que la premiére; d'autres attribuent cette difference à la mort de l'Auteur, qui l'empêcha d'y mettre la derniére main. Quoi qu'il en foit, celui qui a eu foin de cette édition foûtient que tout l'Ouvrage eſt du même Auteur, & en allegue pour témoin le Chevalier *Dugdale*, comme étant parfaitement inſtruit de toute cette affaire.

Peut-être, que ce qui dégouta Spelman d'un travail ſi pénible & ſi ennuyeux, & qui l'empêcha d'en perfectionner la ſeconde Partie, fut la peine qu'il eut à faire imprimer la premiére. Le ſieur *Bill* Imprimeur du Roi d'Angleterre, refuſa le Manuſcript, pour le prix de ſix Livres Sterlings payables en livres, & l'Auteur fut obligé de le faire imprimer à ſes dépens. L'Ouvrage, tout imparfait qu'il étoit, ſe débita aſſez bien, ce qui n'empêcha pas que quelques Savans ne fuſſent obligez de ſe cottiſer, pour en procurer une ſeconde édition, qui contint la ſeconde Partie.

Cette ſeconde édition ne ſe trouvant plus chez les Libraires, on a crû qu'on en

en devoit faire une troiſiéme, qui eſt, dit on, & plus ample & plus correcte que la précédente. Elle a pourtant un grand défaut, auquel il étoit bien facile de remedier. Au lieu du nom & ſurnom de l'Auteur & du titre du livre, qu'on lit au haut de toutes les pages, ce qui n'eſt d'aucune utilité, il auroit été beaucoup plus à propos d'y mettre des lettres Alphabetiques, qui répondiſſent aux mots qui ſont expliquez dans chaque page. Cela étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il y a de tems en tems de longues diſſertations qui rempliſſent pluſieurs feuillets; en ſorte que lors qu'on cherche quelque mot, & qu'on tombe ſur ces feuillets, on ne ſait plus où l'on en eſt

On a mis à la tête du volume la vie de l'Auteur, dont on dit pourtant très-peu de choſe, & un Catalogue de ſes Ouvrages. *Henri Spelman* étoit d'une illuſtre & ancienne famille de la Province de Norfolk. A l'age de quinze ans, il alla à Cambrige, pour y faire ſes études; mais ſon Pere étant mort, ſa Mere le rapella deux ans après, pour l'aider dans la conduite de ſes affaires. Il ſe maria enſuite, & ayant bientôt eu une nombreuſe famille, les occupations domeſtiques ne lui permirent pas d'employer beaucoup de tems à l'étude. Enfin,

fin, à l'âge de cinquante ans, ennuyé de cette vie trop distraite, il vendit une partie de ses terres, donna à ferme son patrimoine, & se retira à Londres, avec toute sa famille. Il fit provision de livres, & s'occupa entierement à la lecture des Peres, des Conciles, des Auteurs du moyen âge, & de tous les livres qui pouvoient l'instruire tant des Antiquitez de sa Nation, que de celles des autres Peuples.

Il sentit alors la peine qu'il y avoit d'entendre tous ces Auteurs, sans secours, à cause des mots Gothiques, Vandales, Saxons, Allemands, Normands, &c. des noms barbares des Offices, des Charges, & des Magistratures Latinisez. Ce fut ce qui l'obligea d'entreprendre l'Ouvrage, dont nous parlons présentement, & qu'il eut le loisir d'achever; puis qu'il avoit plus de quatre vints ans, quand il mourut.

III. AVANT son Glossaire, il avoit donné au Public un Livre in 8. *De non temerandis Ecclesiis*, qui lui acquit l'amitié de tout le Clergé d'Angleterre, & qui a été imprimé plusieurs fois. En 1639. il fit imprimer à Londres *in folio*, son premier volume des Conciles d'Angleterre, qui contenoit tous ceux qui s'y étoient tenus, depuis

puis le commencement du Chriſtianiſme, juſques à l'Empire des Saxons, qui commença en 1066. Le ſecond volume ne fut imprimé qu'en 1664, par les ſoins de ſon Petit-fils. Il contient tous les Conciles, qui ſe ſont tenus en Angleterre, depuis 1066. juſques à ce que l'Egliſe Anglicane ſecoüa le joug de Rome, ſous le Regne d'Henri VIII. Il devoit y avoir un troiſiéme Tome, qui auroit compris tous les Conciles qui ſe ſont aſſemblez depuis la Réformation; mais la mort l'empêcha d'y travailler.

Spelman a mis au jour pluſieurs autres petits Traitez, tant Anglois que Latins, deſquels nous ne dirons rien; parce qu'ils ſont moins importans, que ceux dont nous venons de parler. Nous n'entrerons pas non plus dans aucun detail de ce qui eſt contenu dans ſon Gloſſaire. Ce Livre eſt deſormais trop connu, & il n'eſt point neceſſaire d'exciter la curioſité du Lecteur, qui en ſait le mérite & qui n'ignore pas l'uſage qu'on en peut faire.

---

II.

MISCELLANEA, *In quibus continentur Reſponſio ad nuperas D. Simonii in libro ſuper fide Græcorum de dogmate*

*Transsubstantiationis cavillationes. Dissertatio, in qua integritas & αὐθεντία illius celeberrimi Loci* 1. *Epist. S. Joannis, cap.* v. *vers* 7. *vindicatur. Defensio superioris Dissertationis contra exceptiones D. Simonii in Criticâ Historiâ Novi Testamenti. Commentarius in Secundam S. Petri Epistolam. Auctore* THOMA SMITH, *Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero.* Londini 1690. in 8. pagg. 331.

LA dispute de *M. Smith* avec *M. Simon*, touchant la créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation, n'a pas encore fini; comme il paroit, par le titre qu'on vient de lire. Les raisons que ce dernier a avancées, dans l'Ouvrage dont on peut voir l'Extrait dans cette *Bibliotheque Tom.* V. *pag.* 267. &c. n'ont pas eu le bonheur de persuader son Adversaire. M. Smith les réfute, dans la premiére dissertation de ce Volume. Il commence par lui reprocher les grandes differences, qui se trouvent entre les deux Editions du premier chapitre de son Livre de *la créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation*, & qu'on peut voir fort au long dans l'endroit de cette Bibliotheque qu'on vient de citer. On n'a pas de peine à croire, en examinant la nature

de

de ces differences, qu'elles ſont dûës au deſſein que M. Simon a eu de ſe remettre bien dans l'eſprit de ceux de ſon Parti, auſquels ſa Foi étoit devenuë fort ſuſpecte.

Après cette remarque, M. Smith entre en matiére. Il avoit ſoûtenu, dans ſon premier Ouvrage, qu'aucun Auteur Grec ne s'étoit ſervi du mot de μετουσίωσις, qui répond à celui de Transſubſtantiation, avant *Gabriel de Philadelphie*; & M. Simon lui a oppoſé *Gennadius* qui vivoit cent ans auparavant, & qui a employé ce mot, comme il paroit par un paſſage qu'en cite *Melèce Syrigue*. M Smith doute fort de la verité du paſſage, & en allegue pluſieurs raiſons. Si Gennadius s'étoit ſervi de ce terme, d'où vient que le Patriarche *Jeremie*, qui, dans ſa réponſe aux Théologiens de Wirtemberg, va fouiller dans les écrits des Auteurs les plus inconnus, ne ſe ſeroit point appuyé de l'autorité d'un ſavant auſſi célebre que Gennadius? D'où vient que Gennadius lui-même ne s'en ſervit point, pour expliquer ce myſtére, dans la Confeſſion de Foi qu'il dreſſa, par les ordres du Grand Seigneur *Mahomet*?

Mais, dit M. Simon, Gennadius ſavoit le Latin, ou il pouvoit avoir lû la ſomme de S. Thomas, qui avoit été tra-

traduite en Grec, & puiſer dans les Livres des Latins & dans celui du Docteur Angelique, le mot de *Transſubſtantiation*, & celui de *μετουσίωσις*. Cette conjecture paroît trop incertaine à M. Smith, pour établir un fait de cette importance; l'on ne peut conclurre de cela même, que Gennadius ſe ſoit ſervi de ce terme, qu'en ſuppoſant qu'il étoit dans les ſentimens des Latins, & c'eſt proprement ce qui eſt en queſtion. Bien loin de là, il déclare lui-même, que quoi qu'il entende la Langue Latine, il ne prétend point paſſer pour Latin, puis qu'il eſt dans des ſentimens bien differens des leurs.

Aucun Auteur Grec, depuis Gennadius juſques à Gabriel de Philadelphie, n'a employé le même terme; ce qui ſeroit fort étonnant, s'il étoit vrai que Gennadius s'en fût ſervi. Melece Syrigue ne marque point dans quelle Bibliotheque, ou en quel coin du monde, ſe trouve le Livre de cet Auteur, d'où il a tiré le paſſage qui eſt en queſtion; & l'attachement aveugle au parti des Latins qu'il témoigne par tout, ne donne que trop de ſujet de revoquer en doute ſa bonne foi.

On ne fait pas plus de cas d'un autre paſſage, que M. Simon prétend avoir trouvé dans une Homelie que Gennade avoit

avoit prononcée dans le Palais de l'Empereur, la Veille de S. Lazare; puis qu'au lieu de donner au Public cette Homelie toute entiere, afin qu'il puiſſe juger ſi elle eſt véritablement de l'Auteur, à qui on l'attribuë, on ſe contente d'en rapporter quelques fragments, qui paroiſſent avoir été battus au même coin que la fauſſe Lettre citée par Syrigue. Ajoûtez à cela, que toutes les raiſons alleguées, contre cette derniere piece, prouvent également la fauſſeté de la premiére.

Nôtre Auteur avoit dit que Melece Syrigue étoit un Grec Latiniſé, qui étant imbu des opinions de l'Egliſe Romaine, ne pouvoit pas être reçu comme témoin irreprochable. M. Simon a tâché de prouver que Syrigue étoit fort attaché aux opinions des Grecs, comme il paroit par ce qu'il dit de la proceſſion du Saint Eſprit. M. Smith replique qu'il faut diſtinguer les opinions; qu'il y en a que les Grecs, gagnez par les Latins leur abandonnent facilement; mais qu'il y en a d'autres qu'ils retiennent avec opiniatreté, au rang desquelles il faut ranger leur opinion de la proceſſion du S. Eſprit. Il ajoûte qu'il n'eſt que trop ordinaire de voir ces Grecs Latiniſez, de retour dans leur Patrie, déguiſant leurs véritables ſentimens, pour par-

parvenir aux Charges Eccleſiaſtiques; & il eſt fort porté à mettre Syrigue dans ce rang. Pour plaire aux Latins, il parloit comme eux de l'Euchariſtie, & pour ne ſe rendre point ſuſpect aux Grecs, il s'accommodoit à leur maniére d'expliquer quelques autres articles de la Religion.

M. Simon n'a rien oublié, pour relever le mérite de Syrigue; il a ramaſſé avec ſoin tous les auguſtes titres, dont il a été honoré. Mais tous ces titres ne ſeront pas de bons garands de ſa capacité, chez ceux qui ſavent, que les Grecs croupiſſant dans une craſſe ignorance, tâchent de la couvrir ſous le voile de mille éloges ridicules, dont ils flatent leur ſotte vanité. Pour reconnoître ſon mérite, on en appelle à ſes Ouvrages, qui ne ſont que de très-méchantes copies de ceux de Bellarmin, remplies de fautes groſſieres. & qui font voir qu'il n'entendoit pas même les ſentimens de ſon Egliſe; on en trouvera divers exemples, dans nôtre Auteur pag. 64. &c.

M. Smith n'a pas meilleure opinion de Gabriel de Philadelphie, quelques loüanges que lui donne M. Simon; & ceux qui ſauront qu'il prouve les ſept Sacremens de l'Egliſe Romaine, par les ſept dons du Saint Eſprit, par les

ſept

ſept colomnes ſur leſquelles la Sapience a bâti ſa maiſon, par les ſept lampes, les ſept étoiles &c, n'auront pas de peine de ſe ranger du parti de M. Smith.

Cét Auteur juſtifie enſuite *Cyrille Lucar*, des crimes dont ſon Adverſaire l'a chargé. Au compte de M. Simon, c'étoit un homme, qui n'avoit d'autre Réligion que celle qui s'accordoit avec ſon interêt, & qui avoit été aſſez hardi, pour produire ſes ſentimens particuliers, dans la Confeſſion de foi qu'il a donnée au Public, comme étant les ſentimens de toute l'Egliſe Greque. On fait voir l'injuſtice de la premiére accuſation, en expoſant tous les maux que ce Patriarche a ſoufferts, pour n'avoir pas voulu trahir la verité. On ne voit pas d'ailleurs, où eſt le crime de Cyrille, d'avoir expoſé dans une Confeſſion publique les ſentimens de ſon Egliſe; dans un tems que les Grecs n'aſſembloient point de Concile, & qu'il leur étoit par conſéquent impoſſible de dreſſer tous enſemble une Confeſſion de foi. Le Patriarche Jeremie n'attendit pas la convocation d'un Synode, pour répondre aux Théologiens de Wirtemberg, & jamais on ne s'eſt aviſé de lui en faire un crime. Que ſi l'on trouve, dans la Confeſſion de Cyrille Lucar, quelques articles particuliers, ſur leſquels l'E-

l'Egliſe d'Orient n'a jamais prononcé, mais qui ſont dans le fond de peu d'importance, la réponſe du Patriarche Jeremie n'en ſera pas non plus exempte. Ainſi la conduite de ces deux Patriarches étant à peu prés la même, on ne ſauroit condamner l'un ſans faire en même tems le procés à l'autre; ce à quoi M. Simon n'oſeroit ſe réſoudre.

M. Simon avoit fait de grands efforts, pour prouver que le Patriarche Jeremie, dans ſa réponſe aux Théologiens de Wirtemberg, avoit expliqué ſes ſentimens de l'Euchariſtie, de la même maniere que l'Egliſe Romaine, bien qu'il ne ſe fût pas ſervi du mot de μετουσίωσις. Il avoit remarqué que Jeremie avoit employé celui de μεταβολὴ, qui ſignifie à peu prés la même choſe, & qu'il avoit parlé de ce Sacrement en des termes trop magnifiques, pour n'en avoir pas une opinion différente de celle des Réformez. On répond qu'on ne peut rien conclurre du mot de μεταβολὴ dont Jeremie s'eſt ſervi; puis qu'il l'employe lors qu'il parle des eaux du bâtême, de l'huile, &c, dans leſquels on convient qu'il ne reconnoit aucun changement. Les expreſſions fortes, dont il ſe ſert pour expliquer ce myſtére, ne ſont pas plus concluantes; puis qu'on en trouve de toutes ſemblables dans les

Ecrits.

Ecrits de pluſieurs Docteurs, qui conſtamment ne croyoient point la Tranſubſtantiation.

L'autorité des Evêques, qui après la mort de Cyrille ont condamné ſa Confeſſion, ne ſauroit être d'un grand poids; puis qu'il eſt conſtant, que ces Prélats aſſemblez à Jeruſalem n'ont condamné Cyrille, que par les fortes inſtances de l'Ambaſſadeur de France & des Jeſuites, qui ont conduit toute cette affaire; & qui, non contens d'avoir fait perir ce Patriarche, par leurs intrigues ſecretes, ont encore voulu rendre ſa mémoire odieuſe à toute la Poſterité.

On a crû qu'il étoit néceſſaire de s'étendre un peu ſur cette réponſe de M. Smith, parce qu'on avoit raporté toutes les Objections de ſon Adverſaire dans le V. Tome de cette Bibliotheque *. On ſera plus court ſur les autres Traitez de ce Volume. Mais il eſt bon de remarquer encore, que toute cette diſpute de la Créance des Grecs ſur l'Euchariſtie paroit aſſez inutile. On ſait que ces Chrêtiens croupiſſoient dans une craſſe ignorance, avant qu'ils euſſent commerce avec les Latins; qu'ils avoient des idées fort obſcures & de l'Euchariſtie & de tous les autres dogmes

* *Pag.* 230. *&c.*

gmes de la Religion, & que sur tout ils ne savoient absolument rien de nos Disputes. Quand on a entrepris de leur demander leur sentiment sur ces matiéres conteſtées, ils en ont été tout surpris; & ont répondu, selon les ouvertures qui leur ont été faites, par l'un ou par l'autre des Partis. Avant que ces questions leur eussent été proposées, à proprement parler, ils ne croyoient rien sur ces matieres.

II. LA seconde piece de ce Volume est une Dissertation sur le célebre Passage de la I. Epître de S. Jean, Chap. V. vers 7. suivie d'une réfutation des preuves avancées par M. Simon, dans son *Histoire Critique du Nouveau Testament*, contre la verité de ce passage. On a déja traité ce sujet dans le VII. Volume de cette Bibliotheque pag. 151. &c. & dans le XII. pag. 450. &c. Tout le monde sait que ce verset ne se trouve point dans des manuscripts trés-anciens, tel qu'est celui d'*Alexandrie* qui a plus de mille ans d'antiquité, & un autre qui en a plus de cinq cens, & où ces paroles du verset 8. ἐν τῇ γῇ *en la terre*, ne se trouvent pas non plus Il n'est pas moins constant que plusieurs Peres de l'Eglise ne s'en sont point servis, dans leurs disputes contre les Hérétiques. *S. Athanase*, le fleau des Arriens,

*S. Cy-*

*S. Cyrille d'Alexandrie*, *S. Hilaire*, *S. Auguſtin*, *S. Leon*, *Eucherius*, *Ecumenius* & pluſieurs autres n'en ont point parlé, & il ne paroit point dans les Verſions Syriaque & Arabe. Toutes ces raiſons ont fait ſoupçonner aux Hérétiques, que ce paſſage pouvoit bien devoir ſa naiſſance à la fraude pieuſe de quelque Orthodoxe indiſcret.

M. Smith ſoûtient qu'on n'a pas plus de raiſon d'accuſer les Orthodoxes d'avoir inſeré ce paſſage, que d'imputer aux Hérétiques de l'avoir retranché; d'autant plus, qu'il eſt plus aiſé de retrancher d'un manuſcript, que d'y ajoûter. Il remarque auſſi, qu'il y avoit bien moins d'exemplaires des Epîtres Canoniques, que de celles de S. Paul ou des Evangiles. Cette rareté d'exemplaires a pû favoriſer la fraude des Hérétiques; & les Copiſtes ignorans ſe ſervant enſuite de ces exemplaires mutilez, ne nous ont donné que des copies imparfaites, deſquelles ſe ſont ſervis les Peres, qui n'ont point employé ce verſet contre les Hérétiques.

Comme ce ne ſont là que des conjectures, M. Smith ne s'en contente point; il paſſe dans la ſuite de ſa Diſſertation à des preuves poſitives. Si ce verſet ne ſe trouve point, dans pluſieurs Manuſcripts, il y en a beaucoup d'autres où

il

il ſe trouve ; mais preſque toûjours avec quelque petite difference ; ainſi qu'on l'a remarqué, après M. *Burnet*, dans le Volume de cette Bibliotheque qu'on a déja cité. Les *Théologiens de Louvain* nous aprennent qu'ils ont conſulté pluſieurs Anciens Exemplaires Latins du Nouveau Teſtament, & qu'ils n'en ont vû que cinq, où ce verſet ne ſe trouvoit point. *Robert Etienne* déclare que de quinze ou ſeize Manuſcripts dont il s'étoit ſervi, le plus grand nombre le retenoit, & *Eraſme* dit qu'il l'a lû dans un ancien Manuſcript d'Angleterre.

S'il ne ſe trouve point dans les Ouvrages de pluſieurs Peres de l'Egliſe, *S. Cyprien*, qui étoit mort long tems avant la naiſſance de l'Héréſie d'Arius, s'en eſt ſervi dans ſon Livre de l'Unité de l'Egliſe. Voici ſes paroles. *Dicit Dominus, ego & Pater unum ſumus ; & iterum de Patre, Filio, & Spiritu Sancto, & hi tres unum ſunt.* „ Le Seigneur dit, „ moi & le Pere ſommes un ; & encore „ *il eſt dit* du Pere, & du Fils, & du „ S. Eſprit, & ces trois-là ſont un. M. Simon a répondu, que S. Cyprien ne fait qu'appliquer au Pere, au Fils, & au S. Eſprit, ce qui ſe lit dans tous les exemplaires ſoit Grecs ſoit Latins, touchant le témoignage de l'Eſprit, de l'Eau & du Sang ; & il a tâché de le prou-

prouver, par un paſſage de *Facundus*, qui applique ce qui eſt dit des trois Témoins de la Terre, à la Trinité, & ajoûte que c'eſt le ſens que S. Cyprien a donné à ce paſſage de S. Jean. M. Smith replique que Facundus peut s'être trompé, parce qu'il ſe ſervoit d'un manuſcript, où ce paſſage ne ſe trouvoit point, ce qui n'eſt pas ſans apparence; outre cela, il oppoſe le temoignage de *S. Fulgence* à celui de Facundus. Ce premier applique au paſſage de S. Jean, dont il eſt queſtion, celui de S. Cyprien, que nous venons de citer.

M. Smith apporte enſuite le temoignage de *S. Jerôme*, qui ſe plaint dans ſa Préface ſur les Epitres Canoniques, que quelques Copiſtes infideles ont retranché le paſſage des Témoins Céleſtes, & qui ajoûte, qu'il a jugé à propos de le rétablir. M. Simon avoit répondu que cette Préface ne ſe trouvoit point dans la plûpart des plus Anciens Manuſcripts de la Bible; qu'en divers autres elle y étoit ſans nom; & qu'il y en avoit quelques-uns, dans leſquels cette Préface ſe trouvoit, & qui n'avoient pourtant point le paſſage de S. Jean. Il remarquoit de plus, que le Compilateur des Livres de l'Ecriture, ſelon la Vulgate, avoit fait des Préfaces ſur pluſieurs de ces Livres, ſur leſquels S. Jerôme

rôme n'en avoit point fait ; & que celle qu'on liſoit, au devant des Epîtres Canoniques, pouvoit bien être de ſa façon. M. Smith répond à tout cela, & remarque en paſſant une lourde faute de M. Simon, c'eſt qu'il cite ainſi les paroles de S. Jerôme dans ſa Préface : *Patris, ubique ac Spiritus*, au lieu de *Patris, Verbique ac Spiritus*. On pourroit croire que c'eſt une faute d'impreſſion, ſi la Verſion Françoiſe de M. Simon ne prouvoit que cèt habile Critique n'a pas pris garde à ce qu'il liſoit dans cèt endroit. M. Smith lui ſoûtient, qu'il ſuppoſe fauſſement que les Livres de l'Ecriture n'étoient pas ramaſſez en un corps, du tems de S. Jerôme. D'ailleurs ſi ce prétendu Collecteur a attribué quelques Préfaces de ſa façon à ce S. Pére, d'où vient qu'il n'en a point mis au devant de tous les Livres de l'Ecriture ? On ne doit pas être ſurpris, au reſte, qu'on ne trouve point le paſſage de S. Jean, dans quelques Manuſcripts, dans leſquels on lit la Préface de S. Jerôme. Les Copiſtes, qui ſe ſervoient d'exemplaires mutilez, ont pû ajoûter cette Préface au devant des Epîtres Canoniques, ſans prendre garde qu'elle ne convenoit point à la maniere dont ils liſoient le cinquiéme Chapitre de la I. de S. Jean ; & c'eſt ſans doute,

ce

ce qui a fait, que ceux qui ſe ſont ſervis enſuite de ces copies, ont ajoûté à la marge le paſſage des trois Témoins du Ciel, voyant que S. Jerôme en faiſoit mention dans ſa Préface.

III. LA derniére piece de ce Volume eſt la plus conſiderable. C'eſt un Commentaire trés-exact ſur la ſeconde Epître de S. Pierre. Ceux qui ſe ſont occupez à commenter toute l'Ecriture ont néceſſairement negligé bien des endroits, qui n'ont pas échappé à ceux qui ne ſe ſont attachez qu'à quelque Livre particulier. Ces derniers Commentaires doivent preſque toûjours être préferez aux premiers.

Tous ceux qui ont lû *Euſebe*, ou S. Jerôme, ſavent que cette ſeconde Epître de S. Pierre n'a été reçuë dans le Canon, qu'un peu tard, & quelque tems après la premiére. Quelques Savans, & *Grotius* entr'autres, ont crû qu'elle n'étoit point de cet Apôtre, tant parce que le ſtyle paroit fort different du ſtyle de la premiére, que parce qu'il ſemble qu'elle n'a été écrite qu'après la ruine de Jeruſalem, c'eſt-à-dire, long-tems après la mort de S. Pierre, qui ſouffrit le martyre ſous l'Empire de *Neron*. Le même Grotius l'attribuoit à *Simon* Evêque de Jeruſalem, après la mort de Saint *Jaques*. M. Smith n'eſt

pas de ce sentiment. Il croit que la difference du style peut venir de la difference de la matiére, que l'Apôtre avoit à traiter. On peut ajoûter qu'il est bien difficile de remarquer cette difference dans des Ecrits aussi courts, que le sont les deux Epîtres de S. Pierre. C'est sans fondement que Grotius suppose, que cette seconde Epître a été écrite après la prise de Jerusalem. On soûtient, au contraire, après le savant Hammond, que tout ce qui est dit dans cette Epître se doit entendre de la ruine de cette Capitale de la Judée, & de son Temple. On peut dire que c'est là la Clef, pour l'intelligence de ce Saint Livre, sans laquelle il est impossible de se tirer de bien des difficultez qu'il renferme. Il est vrai qu'il semble que l'Apôtre parle aussi de la fin du Monde; mais ce n'est qu'en suivant les idées des premiers Chrêtiens, qui croyoient que ces deux choses arriveroient en même tems, ou que, du moins, elles ne seroient que très-peu éloignées l'une de l'autre. Les prédictions de Jesus-Christ avoient donné lieu à cette pensée.

On prouve encore que cette Epître ne peut-être attribuée à ce prétendu Simon, puisque tous les exemplaires portent constamment qu'elle est de l'Apôtre S. Pierre, & que celui qui en est l'Au-

l'Auteur déclare qu'il a été témoin de la transfiguration du Seigneur. Enfin la seule autorité de Grotius, ne peut pas être d'un aussi grand poids, que celle du Concile de Laodicée, de S. Athanase, & de tous les Anciens Peres qui ont attribué ce Livre au premier des Apôtres du Sauveur. *Joseph Scaliger* & *Saumaise* ont été néanmoins du sentiment de Grotius.

Ce Saint Homme instruit de sa mort prochaine, ou par révelation, ou par quelques autres marques que nous ne savons pas, crut qu'il étoit obligé de prévenir les Juifs, qu'il avoit convertis, contre les maux que leur préparoient les Payens; & contre les erreurs que les Hérétiques semeroient dans l'Eglise, dont quelques-uns vivoient déja alors, & commençoient à répandre secretement leur venin. C'est là, selon M. Smith, le but de cette Epître, que ceux qui la veulent expliquer doivent toûjours avoir devant les yeux.

Il croit, après Hammond, que par ces faux Docteurs dont parle l'Apôtre, il faut entendre, *Simon le Magicien*, *Carpocrate*, *Menandre*, & tous les autres Chefs des anciens Gnostiques; aussi est-il sûr, que, qui saura bien leur Histoire, n'aura pas de peine d'expliquer les deux derniers Chapitres de cette E-

pître de S. Pierre. Nous n'entrerons point dans ce detail, que l'on pourra lire dans l'Auteur; & nous finirons cet Extrait, par deux ou trois remarques particulieres.

Dans l'histoire que fait S. Pierre de la chute des Anges Apostats, & du faux Prophéte Balaam, on remarque que cét Apôtre en dit bien plus qu'on n'en trouve dans l'Ancien Testament. Il faut qu'il eut apris le reste de la tradition des Juifs, qui, quoi que corrompuë par une infinité de fables, ne laissoit pas de contenir des veritez.

On ne sait si le mot de *Bosor* qu'on trouve dans le Chap. II. vers. 15. est le nom de la Ville, ou du Pere de Balaam. Il est vrai qu'il y avoit une Ville en Canaan que les Hébreux appelloient בצור *bsor*, que les Septante rendent par le mot de Βόσορ, mais ce ne peut être la Patrie de Balaam, qui étoit de Mesopotamie. Quelques uns croient que ce faux Prophéte étoit de *Paibura* Ville située sur les bords de l'Euphrate, que les Grecs nomment Φαβερὰ, d'où l'on a pû faire Βαισερὰ, par un changement assez ordinaire aux Caldéens; & que de ce dernier est venu le mot *Bosor*. Nôtre Auteur n'est pas de ce sentiment. Il suit l'Interprete Syriaque, qui lit Balaam Fils de Beor, conformément à ce qui

est

eſt dit dans le Livre des Nomb. Chapitre XXII. vers. 5. & il ne fait pas difficulté de croire, qu'il peut y avoir une faute de Copiſte dans cèt endroit de S. Pierre. A l'occaſion de ces Profanes, dont parle S. Pierre, qui inſultoient aux Chrêtiens & qui leur demandoient où étoit l'effet de la promeſſe que Jeſus-Chriſt leur avoit faite de venir bientôt pour les delivrer; M. Smith explique ces paroles du Chapitre XXI. de l'Evangile ſelon S. Jean, vers. 22. *Si je veux qu'il demeure juſques à ce que je vienne, que t'importe?* Quelques Chrêtiens, du temps de Tertullien, entendant ces paroles de la derniére venuë du Seigneur, ont crû que S Jean n'étoit point encore mort, mais qu'il ſe tenoit caché, dans quelque lieu de l'Univers, juſques au jour du jugement; & il y a pluſieurs Catholiques Romains, qui ont adopté cette penſée. Mais on voit dans une lettre de *Policrate* Evêque d'Epheſe, adreſſée à *Victor* Evêque de Rome, & qu'*Euſebe* a inſerée dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique Liv. III. Chap. 31. que S. Jean eſt mort & a été enterré à Epheſe. Le Seigneur n'a voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt que cèt Apôtre vivroit encore, lors qu'il viendroit faire reſſentir les terribles effets de ſa vengeance aux Juifs incredules; en ruinant

leur Ville, & brûlant leur Temple; & l'évenement a justifié cette prédiction, puisque S. Jean n'est mort que sous l'Empire de Trajan, environ soixante & huit ans après la mort de Jesus-Christ, selon le calcul de S. Jerôme, dans son catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques.

On trouvera dans ce Commentaire plusieurs autres remarques importantes, qui distinguent M. Smith, de ces froids Commentateurs, qui semblent n'avoir entrepris d'expliquer l'Ecriture, que pour nous débiter leurs lieux communs, d'une maniére seche, décharnée, & tout-à-fait inutile pour l'intelligence des Livres sacrez.

---

## III.

## LIVRES D'HISTOIRE.

1. L'HISTOIRE REDUITE A SES PRINCIPES, *Dediée à Mr. Le Duc de Bourgogne.* A Paris. Chez François Muguet. 1690. in 12. Tom. I. pagg. 321. Tom. II. pagg. 384.

LA Religion & la Politique sont les deux Principes, sur lesquels le *Pere Galimart* fait rouler toute l'Histoire. C'est ce qui l'a obligé de diviser son Ouvrage en deux Tomes, dont le pre-

premier est un abregé de l'Histoire de l'Eglise, & le second un Abregé de l'Histoire du Monde. Il employe plusieurs Discours à raporter ce qui s'est passé de plus considerable dans l'Eglise, dans les differens états dans lesquels elle s'est trouvée avant la Loi, sous la Loi, & sous la Grace. Après l'avoir conduite jusques aux temps de *Louis XIV*, il parle dans un Discours particulier de tous les Conciles Généraux, qui se sont assemblez depuis le premier, qui fut tenu à Nicée, jusqu'au Concile de Trente. L'Auteur passe ensuite à l'élection des Cardinaux; il marque l'origine de cette dignité; il nous aprend que le nombre en fut fort incertain, jusques après la mort de Leon X. Il fut fixé alors à soixante & dix, à l'exemple, sans doute, des soixante & dix Disciples du Seigneur. Le Pere Galimart finit son premier Volume par l'Histoire de l'élection des Papes.

II. LE second Volume est divisé en trois Traitez. Le Premier comprend l'Histoire des Peuples, qui ont précedé les Romains, c'est-à-dire, des Assyriens, des Babyloniens, des Perses, & des Grecs. Le Second contient l'Histoire des Romains, depuis Romulus jusques à la décadence de l'Empire; & le Troisiéme celle des François, depuis

Pharamond jusques à Loüis XIV, dont l'Auteur ne veut point entreprendre l'Histoire, *parce*, dit-il, *qu'il faudroit un Volume plus gros que celui-ci, pour représenter, même en abregé, tout ce que ce Heros a déja fait de grand & d'illustre.* Ceux qui voudront avoir une legere idée de l'Histoire, ou rappeller dans leur mémoire ce qu'ils peuvent avoir oublié, ne feront pas mal d'acheter ce Livre, qu'on peut lire dans moins d'un demi jour, & qui dans cette grande brieveté, n'est pas sec & décharné, comme la plûpart des autres Abregez d'Histoire Universelle.

Nous n'y avons remarqué, au reste, que deux choses particuliéres. La premiére est qu'en parlant de l'Histoire Sainte, l'Auteur supplée quelquefois, sans doute par le moyen de la Tradition, à ce que nous dit l'Ecriture. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous aprend, qu'après la mort d'*Abel*, Dieu donna à *Adam* & à *Eve* trente Fils & trente Filles. Il dit aussi, sur la foi de quelques Anciens, qui n'en savoient rien, qu'Adam mourut dans le même lieu, où la Ville de Jerusalem a été bâtie; & qu'il fut enseveli sur la montagne du Calvaire.

La seconde chose particuliére, qu'on ne trouvera peut-être pas facilement ail-

ailleurs, ce sont les Actes du changement de Religion d'Henri IV, que l'Auteur a inserez mot pour mot dans son Livre. Il nous aprend que personne n'auroit pû le faire avec plus d'exactitude, puis que c'est lui qui a eu l'honneur de faire présenter au Roi de France la minute de cette grande affaire en original. Il ajoûte, que *le Roi reçut cette précieuse minute, avec bien du plaisir, & même avec quelque surprise de ce qu'elle n'avoit pas été placée dans les Archives de la Couronne, parmi les papiers les plus importans de l'Etat.*

2. HISTOIRE des ALBIGEOIS & des VAUDOIS, ou BARBETS; *avec une Carte Geographique des Vallées. Par le R. P.* BENOIST, *Predicateur de l'Ordre de S. Dominique.* A Paris. 1691. in 12. Tom. I. pagg. 372. Tom. II. pagg. 332.

LA part qu'a eûe *S. Dominique* à la conversion des Albigeois, & à la guerre qu'on leur a faite, est un préjugé peu favorable pour cette Histoire. Quelque bonne opinion, qu'on puisse avoir du Pere *Benoist*, on aura de la peine à comprendre, qu'il n'ait point eu dessein de favoriser le Chef de son Ordre, aux dépens des Hérétiques. Il

faut qu'il ait supposé une grande credulité dans ses Lecteurs, défaut assez rare dans le siecle où nous sommes, pour esperer d'en être crû sur sa parole ; ou que ses Lecteurs le supposent d'un fonds de probité peu commune, & d'un desinteressement à toute épreuve, pour s'en raporter à son témoignage. Un Moine, & un Moine Dominicain, étoit, comme il semble, l'homme du monde le moins propre, pour un tel Ouvrage. Il est vrai qu'il nous dit qu'il a lû plus de cent cinquante Auteurs, qui ont parlé des Albigeois ; mais il ne les cite pas par tout. Il a encore eu soin de mettre à la fin plusieurs pieces authentiques, pour justifier ce qu'il a avancé ; mais, outre qu'il en a beaucoup plus dit, qu'on n'en trouve dans ces pieces, il y en a plusieurs qui ayant été faites par les Ennemis déclarez des Albigeois, ne sont pas plus dignes de foi par elles-mêmes, que l'Histoire du Pere Benoist. Nous ne laisserons pas de la parcourir. Un Lecteur habile pourra peut-être démêler la verité, en comparant le recit de ce Pere avec ce que d'autres Auteurs ont écrit sur la même matiére, & sur tout avec ce qu'en a dit le savant *Usserius*, dans un Ouvrage dont on a donné l'Extrait au commencement du IX. Tome de cette *Bibliotheque*.

I. LA

I. LA prétenduë Hérésie des Albigeois a eu trois caracteres, qui la distinguent de toutes les autres. Le premier est qu'elle n'a point eu d'Heresiarque; & qu'on ne sauroit en découvrir l'Auteur. „ C'est là un prejugé avanta-„ geux pour elle, & qui peut favoriser „ le sentiment de ceux qui croyent, „ que les Albigeois sont les seuls, qui „ ont conservé la pure doctrine des Apôtres; pendant que toutes les autres „ Eglises du Monde se sont laissé cor-„ rompre, par de faux Docteurs. Le second caractere de cette Hérésie, c'est qu'elle est la seule contre laquelle on ait publié des Croisades; & le troisiéme, c'est qu'elle a fourni à l'Eglise Romaine l'occasion de condamner avec les Hérétiques ceux qui en sont les fauteurs, & de leur faire subir à peu près les mêmes peines. Nôtre Auteur est assez sincere, pour avoüer, que si les Rois de France leur firent la guerre, ce fut en partie, pour avoir un prétexte de réunir à leur Couronne, diverses Provinces qui avoient leurs Souverains particuliers.

Il croit que c'est des Albigeois, dont veut parler *S. Bernard*, dans ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, & que c'est eux qu'il attaque sous le nom d'Hérétiques cachez. Ils commencerent de paroître à Toulouse l'an 1119.

Ils eurent divers noms, jusques au Concile d'Alby en 1179. Ils y comparurent & y prirent le nom de *bons Hommes*; mais le Concile les ayant condamnez, ils furent nommez depuis Albigeois. L'Auteur, après M. *de Marca*, tire leur origine des *Manichéens*, qui passerent dans la Bulgarie, vers le milieu du IX. Siecle. Les François ayant eu commerce avec les Bulgares, après la conquête de la Terre Sainte, il y en eut qui apprirent les dogmes de ces Hérétiques, & qui les aporterent en France. Les uns nioient la Divinité de Jesus-Christ, les autres son humanité; d'autres rejettoient l'Ancien Testament, qu'ils attribuoient au mauvais Principe, & condamnoient le mariage. Les Albigeois, si l'on en croit nôtre Historien, adopterent toutes ces erreurs. Les Vaudois formerent une autre secte, qui ne s'unit aux Albigeois, qu'après que *Valdo* leur Chef, eut été chassé de Lyon; mais dont les sentimens n'étoient pas si éloignez de ceux de l'Eglise Romaine, que ceux des Hérétiques auſquels ils s'unirent. Leurs opinions avoient été enseignées par *Pierre de Bruis*, dans la Province d'Arles, environ l'an 1120. Il fut brûlé, parce qu'il fut surpris un Vendredi-Saint mangeant de la chair, qu'il avoit fait cuire avec le bois de

plu-

plusieurs croix, qu'il avoit arrachées des Eglises & des grands Chemins. Il enseignoit. 1. *Que le Baptême ne profitoit de rien aux petits Enfans.* 2. *Qu'il ne faloit point bâtir d'Eglises.* 3. *Qu'il faloit rompre les Croix, parce qu'il n'étoit pas juste de réverer les instrumens de la Passion de Jesus-Christ.* 4. *Que son corps n'étoit point présent dans l'Eucharistie, & qu'elle n'étoit point un sacrifice.* 5. *Que le Sacrifice de la Messe n'est qu'une invention humaine, & que les prieres & les aumônes ne profitent de rien aux morts.*

*Henri* Moine ayant quitté l'habit à Toulouse, y prêcha cette doctrine peu de tems après, & y ajoûta quelques autres dogmes, qui furent condamnez dans le Concile Général de Latran en 1270. Tous ces Hérétiques se réunirent, pour composer la secte des Albigeois *. On voit ici un long détail de leurs erreurs, & de leurs pratiques criminelles, que l'Auteur a puisées dans les Ecrits de leurs Adversaires; mais on n'est pas obligé de les en croire sur leur parole; & toutes les raisons qu'il allegue, pour fortifier leur témoignage, ne paroissent pas concluantes.

Quoi qu'il en soit, ces sentimens s'étant répandus, dans le Comté de Toulouse, dans la Gascogne, & dans les Pro-

* *Pag.* 24. *&c.*

Provinces Voisines, ils furent condamnez publiquement par Alexandre III. dans un Concile tenu à Tours en 1163. Quelques-uns de leurs Ministres comparurent dans le Concile tenu à Lombez près d'Alby l'an 1176, & y furent condamnez. Ils ne laisserent pas de prêcher, & de faire bien des progrès jusqu'en 1178, que *Louis le Jeune* Roi de France, & *Henry II.* Roi d'Angleterre, prierent *Pierre* Cardinal de S. Chrysogone, & Legat du Pape, d'aller dans ces Provinces avec d'autres Ecclésiastiques, pour s'opposer à l'erreur, & ordonnerent au *Comte de Toulouse* & au *Vicomte de Turenne* de leur prêter main forte.

Ces Missionaires condamnerent les coupables à diverses peines, ce qui ne fit que les irriter. Le Legat les excommunia, défendit aux Catholiques d'avoir aucun commerce avec eux, & ordonna aux Seigneurs de les bannir de leurs terres. *Roger Comte d'Alby* voyant que leur nombre surpassoit celui des Catholiques, n'obeït point à cét ordre, & reçut même sur ses terres tous ceux *qui* s'y voulurent refugier. *Alexandre III.* les condamna de nouveau dans le Concile de Latran, exhorta tous les Catholiques à prendre les armes contr'eux, & comprit dans la même condamnation

tous

tous les Princes qui étoient leurs Fauteurs. Il mourut deux ans après; & quatre ou cinq de ſes ſucceſſeurs n'ayant pas regné long-tems, laiſſerent le ſoin d'extirper l'Héréſie à *Innocent III*, qui s'y appliqua de tout ſon pouvoir.

La premiére année de ſon Pontificat, il envoya *Reynier* & *Guy*, en qualité de Légats, dans les Provinces infectées d'héréſie, ordonnant aux Prélats & aux Seigneurs de chaque Province de les aider de toutes leurs forces. Ces Légats n'ayant pas réuſſi, le Pape leur en ſubſtitua d'autres, qui arriverent à Toulouſe en 1203. C'étoit *Pierre de Château-neuf* Abbé de Fonfrede, *Arnaud* Abbé de Cîteaux, & *Rodolphe* Religieux du même Ordre. Après deux ans de travaux inutiles, ils convoquerent les Prélats de la Province à Montpellier. Dans le tems qu'ils étoient aſſemblez, *Didace* Evêque d'Oſme, Ambaſſadeur d'*Alphonſe* Roi de Caſtille à la Cour de France, & *S. Dominique* arriverent dans la même Ville. On les pria tous deux de ſe trouver à l'Aſſemblée, ils y opinerent, & l'avis de S. Dominique fut ſuivi. L'Evêque d'Oſme changea ſon caractere d'Ambaſſadeur en celui de Miſſionaire, & tous les membres de cette Aſſemblée ſe répandirent dans les Provinces voiſines, pour

y prêcher contre les erreurs. Ils diſputerent ſouvent contre les Miniſtres des Hérétiques, & les confondirent toûjours. La *Comteſſe de Foix*, qui étoit engagée dans ces erreurs, voyant ſes Miniſtres ſur le point de ſuccomber ſous le poids accablant des raiſons des Miſſionnaires, voulut les aider à ſe tirer d'affaire; mais *Etienne de Minio* Religieux * *l'arrêta tout court, en lui diſant avec une liberté Apoſtolique: Madame, filez vôtre quenoüille, cela vous conviendra mieux que de parler de controverſe.*

L'Evêque d'Oſme & le Legat Rodulphe étant morts, † *Gui* Abbé de Vaulerſernay leur ſucceda, mais il fit ſi peu de fruit, qu'il réſolut d'abandonner ces opiniâtres à la vengeance Divine. S. Dominique fit plus de progrès, pendant ſept ans qu'il reſta ſeul dans le Languedoc. Il convertit plus de cent mille Hérétiques, & établit ſon Ordre des *Freres Prêcheurs*.

*Pierre de Château-Neuf* & *Arnaud*, Légats du Pape eurent diverſes conferences avec *Raymond VI.* Comte de Toulouſe, qui ſoûtenoit le parti des Albigeois; mais, enfin, s'étant brouillez, il leur défendit de ſortir de S. Gilles, où s'étoient tenuës les conferences.

Quel-

* *Pag.* 64. † *En* 1207.

Quelques Bourgeois de la Ville s'étant ſoulevez firent ſortir les Legats, & dans le moment qu'ils alloient entrer dans une barque pour paſſer le Rhône, Pierre de Château-Neuf fut percé d'un coup de lance, dont il mourut peu de tems après. On accuſa le Comte de Toulouſe d'avoir donné retraite aux meurtriers, & d'être la cauſe de cette mort. Les Miſſionnaires ſe retirerent. L'affaire fut écrite au Pape, & le Comte lui envoya deux Députez pour ſe juſtifier, & tâcher de l'appaiſer. Innocent III. feignit d'être ſatisfait, & nomma cependant un Légat, pour lui faire la guerre, donnant ſes Terres au premier qui pourroit s'en rendre Maître, & ordonnant à tous les Prélats du Languedoc de publier dans leur Dioceſe l'excommunication fulminée contre lui. En un mot la Croiſade fut publiée, contre les Albigeois & leurs Adherans, avec les mêmes indulgences qui avoient été accordées à ceux qui étoient allez à la conquête de la Terre-Sainte. *Milon* fut nommé Légat en France, & dès qu'il y fut arrivé, il fit prêcher la Croiſade dans tout le Royaume. C'eſt ici que finit le premier Livre, nous ſerons plus courts ſur ceux qui ſuivent.

H. L'ARMÉE des Croiſez ſe trouva d'abord forte de cinq cens mille hom-

hommes, qui n'étoient obligez de servir que quarante jours. Milon ayant reçu des assurances de *Philippe Auguste*, se rendit à Montelimart, où il fit citer le Comte de Toulouse. Il comparut, se soûmit à tout ce qu'on exigea de lui, & donna sept de ses Châteaux pour assurance de sa parole. Pour avoir l'absolution, il fut mené nud jusqu'à la ceinture devant la porte de l'Eglise Abbatiale de S. Gilles, il jura d'obeïr à l'Eglise, le Légat lui mit l'étole au cou, lui donna l'absolution, & le mena dans l'Eglise, en le frapant de verges. Plusieurs autres Seigneurs furent obligez de donner des Otages au Legat, pour seûreté de leur bonne conduite; & le Comte de Toulouse épouvanté de toutes ces démarches se joignit aux Croisez, leur promit toutes sortes de secours sur ses terres, & déchargea tous les Ecclésiastiques des Tailles qu'ils étoient obligez de payer. Les *Comtes de Forcalquier* & de *Provence*, furent contraints de remettre au Nonce les plus importantes de leurs places. Les Princes, qui n'en voulurent pas donner, furent excommuniez, & la Ville de Marseille fut mise à l'interdit, pour n'avoir pû se résoudre à accorder tout ce qu'on exigeoit d'elle. *Simon de Montfort* fut élu Général de l'Armée des Croisez, & fait

Sei-

Seigneur des Pays qu'on avoit conquis: Tous les Eccleſiaſtiques furent obligez de donner le dixiéme de leurs revenus, pour l'entretien de l'Armée, & le Pape en fournit le premier l'exemple.

On fit d'abord beaucoup de conquêtes: mais on les perdoit auſſi facilement, qu'on les avoit faites; dès que les Croiſez, qui n'étoient obligez à ſervir que quarante jours, s'étoient retirez. Pour remedier à ce mal, le Pape leur écrivit de ne quitter point l'Armée, que ceux qui devoient leur ſucceder ne fuſſent arrivez.

La Ville de Beziers fut la premiére qu'ils aſſiegerent dans les formes, & l'ayant priſe d'aſſaut, tout fut paſſé au fil de l'épée, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, par un ſaint zéle Apoſtolique, peu different de la fureur des Peuples les plus Barbares. Carcaſſonne fut priſe enſuite, & il fut permis aux Habitans d'en ſortir en chemiſe. Les terres des *Comtes de Foix*, *de Coninge*, *de Bearn* & de Toulouſe, furent ravagées par les Croiſez, & ces Princes commencerent alors à penſer à leur commune ſûreté. Le Roi d'Arragon, dont ils étoient ou alliez ou vaſſaux, s'en plaignit au Pape & le Pape en écrivit aux Croiſez de peur que ce Monarque n'entreprît la défenſe des Princes oppri-

primez. La nouvelle que les Sarrazins menaçoient l'Arragon l'obligea même d'ordonner qu'on fît la paix en Provence, & qu'on ne se servit plus des indulgences publiées pour la Croisade, afin d'engager les Catholiques à servir contre les Infideles. Mais Simon de Montfort éluda tous ces ordres, en faisant entendre au Pape qu'il avoit été mal informé.

Cependant le Comte de Toulouse se rendit à la Cour de France, à celle de l'Empereur, & à Rome même, pour tâcher de mettre ordre à ses affaires. Le Pape lui donna de bonnes paroles, mais qui ne furent suivies d'aucun effet.

III. LE mariage du Fils unique du Roi d'Arragon fut conclu avec la fille de Simon de Montfort, & le Roi le remit à Simon, pour gage de ses promesses. Cela ne l'empêcha pas de donner peu de tems après sa seconde sœur au fils du Comte de Toulouze. Cette démarche le rendit suspect aux Catholiques. Ils proposerent un accommodement aux Comtes Liguez; mais on ne put s'accorder. Après quelques autres conquêtes, Simon de Montfort assiegea la Ville de Toulouse en 1211. & fut contraint d'en lever le siege, par la retraite de plusieurs Croisez. Le Com-

Comte de Toulouſe ne réuſſit pas mieux au ſiege de Caſtelnaudari ; mais il ſurprit par ſtratageme la plûpart des autres Places conquiſes, en ſorte que ce fut à recommencer. „ On ne „ ſait ſi les Croiſez traitoient trop mal „ leurs nouveaux ſujets, ou ſi ceux-ci „ ne pouvoient s'accommoder avec „ leurs nouveaux Maîtres ; mais à peine, l'Armée des Croiſez s'étoit-elle „ éloignée des Places conquiſes, qu'elles retournoient à leurs anciens Souverains.

Elles furent preſque toutes repriſes, par Montfort en 1212 ; après quoi il ſoumit tout l'Agenois, reçut l'hommage des Seigneurs de cette Province ; & termina cette année par la publication de diverſes Ordonnances, qu'il voulût qu'on obſervât dans tous les Pays qu'il avoit conquis.

IV. LE Comte de Toulouſe voyant ſes affaires en mauvais état, eut recours au Roi d'Arragon ſon Beaufrére, qui venoit de gagner une bataille ſur les Sarrazins, où plus de cent-mille de ces Barbares avoient été tuez. Ce ſervice ſignalé, qu'il avoit rendu à l'Egliſe, lui fit eſperer que le Pape ne lui refuſeroit rien. Il lui demanda la reſtitution des Terres, qui avoient été enlevées aux Comtes de Toulouſe, de Foix, de

de Comminge & de Bearn, ſes Vaſſaux; & fit la même demande aux Légats, qui avoient aſſemblé un Concile à Lavaur. Il confera avec eux, après avoir tiré parole des Comtes, qu'ils ſe ſoûmettroient à l'Egliſe. Mais les membres du Concile ne voulurent rien accorder, parce que les Comtes ne s'engageoient point à chaſſer les Hérétiques de leurs Etats. Le Roi irrité de ces refus, ſe joignit à eux, & déclara la guerre à Simon de Montfort en 1213. Il députa cependant au Pape, & lui ayant fait entendre, que Montfort, ſous prétexte de faire la guerre aux Albigeois, ruinoit les Pays Catholiques, le S. Pere lui écrivit de reſtituer les terres qu'il avoit priſes, révoqua les indulgences accordées, & fit publier la Croiſade dans toute la France, pour le ſecours de la Terre-Sainte.

Ce contretems recula beaucoup les affaires de Montfort, & les auroit tout-à-fait ruinées, ſi les Légats n'euſſent effacé de l'eſprit du Pape les impreſſions que le Roi d'Arragon y avoit miſes. Ses ordres furent révoquez; & l'on publia de nouvelles indulgences, en faveur de ceux qui ſe croiſeroient contre les Hérétiques du Languedoc.

Le Roi d'Arragon arriva à Toulouſe, avec une Armée de ſoixante mille hom-

hommes, qui jointe à celle des Comtes, faiſoit plus de cent mille Combattans. Il forma le ſiege de Muret; & Simon de Montfort qui n'avoit point d'armée à lui oppoſer, ſe jetta dedans, avec une poignée de monde. Après avoir mis ordre à la défenſe de la Ville, il réſolut de faire une ſortie ſur les Aſſiegeans, & de vaincre, ou de mourir l'épée à la main. Il choiſit environ douze cens hommes, & s'étant mis à leur tête, il ſortit par la porte qui va au chemin de Toulouſe. Avec cette poignée de monde, il enfonça l'Avantgarde des Aſſiegeans, donna tête baiſſée dans le Corps de Bataille, où il vit l'Etendard d'Arragon, qu'il enfonça de même. Ayant reconnu le Roi d'Arragon à ſes armes, il pénetra juſques à lui, le jetta par terre, & *Maffré de Belvezer*, qui le reconnut, lui perça la gorge de ſon épée, ſans vouloir lui accorder la vie, que ce Prince infortuné lui demandoit.

Les Arragonnois, voyant leur Prince mort, ne firent plus de réſiſtance; leur fuite épouvanta l'Arriere-garde, & les Seigneurs qui la commandoient ne purent pas empêcher, qu'elle ne le débandât. Après cette ſignalée victoire, Montfort revint devant Muret, que le Comte de Toulouſe battoit avec vint mille

mille hommes. Il l'attaqua par derriére, tandis que les Assiegez combattoient par devant; & après lui avoit tué bien du monde, il l'obligea de lever le siege.

V. CES avantages furent suivis de la réduction de toutes les Places, qui s'étoient remises sous l'obéissance des Comtes. *Jean* Roi d'Angleterre, voyant leurs affaires en mauvais état, en eut pitié; il passa en France avec une puissante Armée; mais soit qu'il craignit que le Roi de France, ne lui tombât sur les bras, soit pour quelque autre raison, que nous ne savons point, il s'en retourna bien-tôt sans rien faire.

Le Cardinal *Benevent* Légat en Languedoc avoit passé en Arragon, après la mort du Roi, il en revint quelque tems après en 1214, & demanda à Montfort le Prince Jaques, qu'il avoit en ôtage. Il lui remit en même tems une lettre du Pape, qui lui ordonnoit de le rendre à ses sujets; & les Arragonnois le reçurent, comme leur Roi légitime, après qu'il eut promis de ne tirer jamais vengeance de la mort de son Pere.

Le Légat se rendit ensuite à Toulouse, obligea les Toulousains & leur Comte à se soûmettre à l'Eglise; & ces derniers lui donnerent le Château Narbon-

bonnois, & les principaux de la Ville en Otage, pour sûreté de leur parole. Les Comtes de Foix & de Comminge en firent de même.

Cependant *Louis*, Fils de Philippe Auguste Roi de France, qui n'avoit pû secourir le Comte de Montfort, à cause de la guerre qu'il avoit soûtenuë contre les Imperiaux & les Anglois, se joignit à lui avec une Armée considerable, pour assûrer ses conquêtes. Ce Prince approuva en tout les Bulles que Montfort avoit reçûës du Pape, par lesquelles il étoit mis en possession du Comté de Toulouse, & des autres terres conquises par les Croisez, à condition qu'il en prêteroit hommage au Roi de France. Il ordonna aux Toulouzains & à ceux de Narbonne de démolir leurs murailles, & ils obéirent. Il se rendit ensuite à Toulouse, remit Simon de Montfort en possession, & s'en retourna en France; sur la nouvelle que les Anglois, s'étant révoltez contre leur Roi Jean, venoient lui offrir la Couronne d'Angleterre.

Le Pape assembla un Concile à Rome, cette même année. Montfort y députa *Guy* son frere. Les Comtes de Toulouse, Pere & Fils, & le Comte de Foix s'y rendirent pour y soûtenir leurs interêts. Ils ne purent se résoudre

à promettre de chasser les Hérétiques de leurs terres, ce qui obligea le Concile à condamner le vieux Comte de Toulouse, comme fauteur d'Hérétiques, & coupable du meurtre de Pierre de Chateau-neuf. Il fut dépouillé de toutes ses terres à la réserve de quelques unes, que l'on conserva pour son Fils, en cas qu'il fût fidelle à l'Eglise: les Hérétiques du Languedoc & des Provinces voisines furent compris dans cette sentence, & excommuniez de nouveau. Simon de Montfort se rendit ensuite à la Cour de France, où il reçut l'investiture du Comté de Toulouse, & du Duché de Narbonne.

Les Princes excommuniez se disposerent à soutenir la guerre, qui alloit se rallumer. Le vieux Comte de Toulouse, alla en Arragon, pour demander des Troupes, & son Fils souleva toute la Provence, en sorte qu'ils se trouverent en peu de tems à la tête d'une Armée considérable, & reprirent une partie des Places, qu'ils avoient données à l'Eglise en ôtage. Montfort se hâta de se rendre à Toulouse, où les Habitans s'étoient soulevez. Il y fit mettre le feu, en plusieurs endroits, & démolit les murailles & les Tours qui étoient restées debout. Il passa de là en Provence, & en Dauphiné, où il réduisit plu-

sieurs

sieurs Places à son obéissance.

Cependant le Comte de Foix se plaignit qu'on avoit violé la parole, qu'on lui avoit donnée; il se joignit de nouveau au Comte de Toulouse, ils s'emparerent de cette Place, & se disposerent à s'y défendre, malgré le pitoyable état où elle avoit été réduite. Montfort ne tarda pas de les visiter. Toulouse fut assiegée; mais il fut blessé de cinq coups de fleche, dans une sortie des Assiegez, & frapé si rudement d'une pierre, quand on le ramenoit dans sa tente, qu'il en mourut peu de tems après.

VI. AMAURY son fils hérita de ses Etats, mais il n'hérita pas de son bonheur. Il se vit obligé après plusieurs pertes, d'offrir tous les Pays conquis à Philippe Auguste, qui ne voulut pas les accepter, parce qu'il avoit d'autres affaires à démêler avec les Anglois. Après que le Prince Louis eut pris la Rochelle, il vint au secours d'Amaury avec ses Troupes; assiegea Toulouse inutilement *, & s'en retourna en France, sans rien faire.

La plûpart des Places d'Amaury se déclarerent pour leurs Anciens Maîtres, qui ne joüirent pas long-tems de ces avantages. Le Comte de Foix mourut

* En 1220.

en 1221; après avoir pris le Château de Mirepoix, & fit voir par son Testament, que c'étoit sans raison qu'il avoit été accusé d'hérésie. Le Comte de Toulouse mourut l'année suivante, & eut pour Successeur *Raymond VII.* son Fils unique. Les deux partis lassez de la guerre, conclurent une trêve, qui ne pouvoit venir plus à propos pour les affaires de la Croisade; lesquelles étoient en très-mauvais état.

Philippe Auguste mourut peu de tems après, lors qu'on l'attendoit au Languedoc, pour moyenner une bonne paix entre Amaury & Raymond. Les Comtes de Toulouse & de Foix s'emparerent de Carcassonne & de diverses autres Places, & obligerent enfin Amaury à ceder ses droits à *Louis VIII.* Roi de France. Honoré III. fit prêcher une nouvelle Croisade en France. Louis VIII. se croisa en 1226. avec tous les Grands Seigneurs de son Royaume, & les Albigeois regarderent dès lors leur perte comme inévitable. Ce Prince assiegea Avignon & la prit, après quoi il ne trouva plus de résistance jusques à Toulouse. Les Comtes de Toulouse & de Foix ne virent plus de ressource, que dans leur union; ils firent entr'eux une ligue offensive & défensive. Cependant Louis VIII. ayant pourvû à la sûre-

ſureté des conquêtes du Languedoc, paſſa en Auvergne, & mourut à Montpenſier, après ſept jours de maladie. Cette mort fit reprendre courage aux Comtes; mais la Reine Blanche mere de S. Louis & Regente pendant ſa minorité, prit tant de ſoin de cette guerre, que leurs affaires empirerent tous les jours. Imbert de Beaujeu, Général de l'Armée de France, s'avança juſques à Toulouſe, & le Comte ſe voyant preſſé conſentit à une Aſſemblée dans la Ville de Meaux, pour traiter de la paix; & permit cependant qu'on démantelât ſes meilleures Villes, & qu'on établit l'Inquiſition & l'Univerſité dans Toulouſe. Par le Traité fait à Meaux, le Comte abandonnoit au Roi toutes les terres qu'il avoit au delà du Rhône; ſe réſervant l'uſufruit de celles qui lui apartenoient, dans l'Evêché de Toulouſe. Ses biens ne pouvoient venir après ſa mort, qu'à ſa Fille Jeanne ou aux Enfans qui naîtroient d'elle & d'Alphonſe Frere du Roi, qu'on lui deſtinoit pour mari; & il promettoit d'aller à la guerre contre les Sarrazins, pendant cinq années. Le Comte de Foix ayant apris les démarches du Comte de Toulouſe, fit auſſi ſa paix, accordant tout ce qu'on lui demanda, & ſur tout la permiſſion de pourſuivre les

Hérétiques, qui se trouveroient sur ses terres.

L'Auteur reprend ici l'histoire de l'Inquisition. Il soûtient que S. Dominique en fut l'Inventeur, contre ceux qui voudroient lui ravir la gloire d'une si sainte institution. Il en exerça les premières fonctions, les Papes le confirmerent dans cet emploi, il établit lui même des Chevaliers, que Gregoire IX. nomma à son honneur *la Milice de S. Dominique*. Elle commença en France, & fut reçûë ensuite dans divers autres Etats, & particulierement dans ceux, où l'Hérésie des Vaudois & des Albigeois avoit pénetré. Les Edits de pacification faits en France en bannirent l'Inquisition, & elle ne se maintint qu'à Toulouse & à Carcassonne, où les Inquisiteurs sont nommez par les Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & autorisez par les lettres des Rois de France.

Le Legat du Pape se rendit à Toulouse, après que l'Inquisition y eut été établie. On poursuivit les Hérétiques avec chaleur, sans vouloir leur nommer leurs Dénonciateurs, pour leur fournir les moyens de se justifier. Ces rigueurs irriterent les Peuples, qui commirent divers ravages. On s'en plaignit au Comte de Toulouse, qui ne don-

donna pas toute la satisfaction qu'on en attendoit. On se disposa à lui faire faire par force, ce qu'on n'en pouvoit plus obtenir volontairement ; & pour se maintenir, il se ligua contre S. Louis avec les *Comtes de Champagne & de la Marche*, le *Duc de Bretagne*, & le Roi d'Angleterre *. S. Louis les vainquit au passage de la Charente, & les obligea de recourir à sa clemence, & d'accepter les conditions qu'il voulut leur imposer.

VII. DEPUIS ce tems on ne cessa d'assembler des Conciles, & de publier des Ordonnances contre les Albigeois. Les Frères Prêcheurs établirent des Inquisiteurs à Toulouse, & leur rigueur, qui s'étendoit même sur les Catholiques soupçonnez d'Hérésie, les rendit si odieux aux Peuples, qu'ils se joignirent avec le Magistrat & le Comte de Toulouse, pour secoüer un joug si pesant. On défendit à tous les particuliers de vendre aucunes denrées à ces Religieux, non pas même de l'eau de la Garonne †. Enfin l'Evêque, les Chanoines, & les Frères Prêcheurs furent contraints de sortir de la Ville.

Le Pape averti de tous ces désordres, en écrivit au Comte de Toulouse, qui de peur de s'attirer de plus fâcheu-



* *En* 1231. † *En* 1234.

ſes affaires *, rétablit l'Evêque, l'Inquiſiteur, & les Freres Prêcheurs. Quelque tems après, le Pape lui ayant refuſé la diſpenſe qu'il lui demandoit, pour ſe marier avec la Fille du Comte de Provence, il ranima les Albigeois, qui irritez par la rigueur dont on uſoit envers eux, reprirent les armes †. Il ſe ligua de nouveau avec le Roi d'Angleterre & pluſieurs autres Seigneurs; quelques Inquiſiteurs furent maſſacrez par les Albigeois, dans la ſale du Comte. Il fut bientôt après abandonné des Seigneurs, qui avoient pris ſon parti, & obligé de faire ſa paix avec le Roi, aux conditions qu'on voulut lui impoſer, les autres Confederez en firent de même. Le Comte paſſa enſuite à Rome, pour obtenir du Pape la reſtitution du Comtat Venaiſſin, que ſon Pere avoit donné en garde à Innocent III., & qui lui fut accordé. Les Albigeois abandonnez de nouveau, furent pourſuivis plus vigoureuſement qu'auparavant *. Le Comte de Toulouſe, après un voyage d'Eſpagne, prit la Croix contre les infideles, à l'exemple de S. Louis. Il ſe mit en chemin pour s'embarquer à Marſeille, mais la fievre l'ayant pris à Millau en Roüergue, il y mourut le 27. Septembre 1249. ayant inſtitué Jeanne

* *En* 1236. † *En* 1241. * *En* 1246.

Jeanne ſa fille unique ſon Heritiére univerſelle.

* *Alphonſe*, mari de Jeanne, qui avoit été fait priſonnier par les Sarraſins avec St. Louïs, ayant payé ſa rançon, & apris la nouvelle de la mort du Comte, ſe rendit en Languedoc avec ſa femme pour recueuillir la ſucceſſion. Après avoir gouverné ſes peuples, pendant quelque tems; & ramené pluſieurs Albigeois dans le ſein de l'Egliſe par la douceur, il retourna avec S. Louïs, & ſa femme à la guerre d'outre mer †. Saint Louïs y mourut; Alphonſe & ſa femme ſubirent le même ſort à leur retour; & le Comté de Toulouſe fut réuni à la Couronne, avec toutes ſes dépendances.

Philippe *le Hardi*, Succeſſeur de St. Louïs, pourſuivit les Albigeois avec la derniere rigueur, & ils furent enfin reduits à un ſi petit nombre, que ceux qui ne voulurent pas ſe réunir à l'Egliſe furent contraints de ſe retirer dans les Vallées du Piemont, pour éviter les rigueurs de la juſtice.

VIII. LE Pere Benoiſt employe ſon dernier Livre à l'Hiſtoire particuliére des Vaudois, depuis leur origine juſques au tems préſent. Il donne une exacte deſcription des Pays qu'ils habi-



* *En* 1241. † *En* 1270.

tent. Il tâche de refuter l'Histoire des Vallées de *M. Leger*, & d'en substituer une autre qui fasse plus d'honneur à son Eglise. Innocent III. fit publier une Bulle contre les Vaudois, dès la premiére année de son Pontificat *. Ses Legats les poursuivirent vigoureusement, en vertu de cette Bulle; ce qui les obligea de députer au Pape pour le prier d'aprouver leur Religion. Cette députation fut inutile. Le Cardinal d'Albe leva des Troupes, & en extermina plusieurs. Valdo, qui prêchoit à Lyon, fut contraint de se retirer aux Pays-bas, d'où il répandit sa doctrine dans la Picardie. Philippe Auguste en fit perir un grand nombre dans le Berry, par le fer & par le feu; & les Disciples de Valdo se répandirent dans le Dauphiné, dans la Provence, & dans le Languedoc. Ceux de Dauphiné, pressez par l'Archevêque d'Ambrun, se retirerent dans la Vallouyse, & dans les Vallées Voisines. L'Inquisiteur les y poursuivit; ils s'en plaignirent à Louis XI, qui bien loin de les secourir, ordonna à son Lieutenant en Dauphiné d'aider le Légat du Pape à les chasser de ses Vallées. Ils se retirerent dans la Gaule Cisalpine & entre les Alpes, *où ils trouverent*, dit nôtre Auteur, *un asyle assuré par-*

* *En* 1175.

*parmi les peuples infectez d'Hérésie, depuis le IX. & X. siecle.*

Alphonse, Roi d'Arragon & Marquis de Provence, ordonna en même tems à tous les Hérétiques de sortir de ses terres, & ceux qui ne se convertirent pas, allerent joindre leurs freres dans les Vallées. Plusieurs autres Princes en firent de même, & tous ceux qui pouvoient échaper, chercherent une retraite au milieu des Alpes. Louis XII. passant en Italie, profita de l'occasion, donna sur ceux qui étoient dans la *Valpute*, en fit un grand carnage, & voulut qu'en mémoire de cela on la nommât la *Val-Louyse*.

Après diverses missions inutiles, & que les Inquisiteurs eurent employé plusieurs années à punir tous ceux qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains, on crut qu'il falloit une Armée pour les exterminer. Le Roi de France & le Duc de Savoye se joignirent en 1488, & mirent sur pied dix-huit mille hommes. Ils furent séparez en divers Corps, qui n'ayant pas pû se rejoindre, furent presque tous défaits par les Vaudois. Le Duc fut obligé de leur accorder une amnistie générale, après quelques soumissions.

En 1533. les Vaudois s'étant assemblez à Angrogne, avec leurs Ministres, t

s'unissent de créance avec les Protestants d'Allemagne; bien que jusques-là, dit l'Auteur, ils eussent été differens dans leurs dogmes. Après cela, ils empêcherent qu'on ne célebrât la Messe dans les Vallées dont ils étoient les maîtres, se saisirent des Eglises, & en chasserent tous les Ecclesiastiques. Cependant le Parlement de Turin procedoit, avec la derniére rigueur, contre tous ceux dont il pouvoit se saisir; & le nombre de ceux, qu'il fit bruler, fut presque infini. Les Vaudois implorerent le secours de François I. qui, pour toute réponse, leur commanda de vivre dans la foi de l'Eglise Romaine. Le Parlement de Turin leur ordonna de congedier tous leurs Ministres, & de recevoir les Prêtres qu'on leur envoyoit, sous peine de la vie.

On leur députa le *Président de S. Julien* en 1555, pour tâcher de les ramener par la douceur; mais il fut obligé de s'en retourner à Turin, sans rien faire. Il y fut envoyé une seconde fois l'année suivante, avec un pareil succès. Les Troupes de François I. firent plus d'effet, puis qu'elles en exterminerent un grand nombre; mais les Princes Protestants d'Allemagne ayant intercedé pour eux, ils eurent quelque relâche, jusqu'en 1560.

Les

Le Duc de Savoie leur fit commander cette année d'aller à la Messe ; & sur le refus qu'ils en firent, il leva des Troupes contr'eux, dont il donna le commandement au *Comte de la Trinité*. Celui-ci fit si bien, qu'il leur persuada de prier leurs Ministres de se retirer pour quelques jours à Pragelas, de permettre qu'on celebrât la Messe à Angrogne, sans qu'on les obligeât d'y assister, & d'envoyer à Turin ceux d'entre les Principaux Habitans de la Ville que le Comte leur nomma. Il les assura que cette soûmission appaiseroit le Duc, & seroit suivie de la paix.

Dès que ces Députez furent à Turin, on les mit aux fers, avec ordre de leur faire leur procès, s'ils n'abjuroient leurs erreurs ; toutes les avenuës des Vallées furent gardées exactement, de peur que les Vaudois n'apriſſent ce qui se passoit ; & le Comte fit bâtir une Forteresse, près d'Angrogne, en les amusant de belles paroles, & leur faisant esperer un prompt retour de leurs Députez.

Cependant ayant apris tout ce qui se passoit, par des espions qu'ils envoyerent à son Armée, ils rappellerent leurs Pasteurs, briserent les images qu'on avoit mises dans les Eglises, demanderent du secours à leurs Voisins, tuerent

une

une partie des Troupes du Comte, & l'obligerent de se retirer en desordre avec le peu qui lui en restă. On fut contraint de leur donner la paix, qui dura jusqu'en 1570. Le Duc fit publier cette année divers Edits contr'eux, mais on ne leur fit point de guerre ouverte. *Charles Emanuel* fit de nouveaux Traitez avec eux, & leur permit l'exercice de leur Religion en quelques endroits.

La peste ayant ravagé les Vallées en 1630. il n'y resta que deux vieux Pasteurs, hors d'état de faire les fonctions de leur charge. Ils en appellerent de dehors, qui ignorant l'Italien, furent obligez de prêcher en François. La Ducheſſe profitant de cette occasion leur envoya d'habiles Missionnaires Italiens, qui en convertirent plusieurs, & firent bâtir diverses Chapelles pour ces nouveaux Convertis.

La guerre recommença en 1617, & dura jusqu'en 1664, que les Vaudois furent réduits à de si grandes extrémitez, qu'ils furent contraints de recourir à la clemence de leur Prince. Ils obtinrent une Amnistie générale, par la médiation des Suisses, à de certaines conditions qu'on peut lire chez l'Auteur *, Pag. 293.

Ils vécurent en repos, jusqu'après la mort de Charles Emanuel; *mais*, dit le Pere Benoist, *on vit alors des Missionnaires*

*naires battus & chassez, on apprit que les Barbets avoient des intelligences secretes avec les Etrangers, & Victor Amedée Duc de Savoye d'aujourdhui, fut enfin obligé de suivre l'exemple de Louis le Grand, qui venait d'extirper de son Royaume l'héresie de Calvin. Le Roi de France averti de ce dessein lui secourut de ses Troupes*, & chacun sait quel fut le succés de cette expedition, dont on peut lire un grand détail dans nôtre Auteur. Il raporte la lettre, que les Ambassadeurs des Cantons écrivirent aux Vaudois, dans ce tems-là, & qui, si elle est veritable, méritoit bien une place dans cette histoire. Ils leur mandoient entr'autres choses, *Qu'ils leur conseilloient de quitter plûtôt, que de résister témérairement par les armes, pour devenir criminels d'Etat; que la Parole de Dieu leur avoit apris que c'étoit le tenter, que de se jetter témérairement dans le danger, sans prévoir humainement aucun moyen d'en pouvoir sortir, & qu'ils les prissent de ne se point opiniâtrer, par des considerations contraires à la prudence Chrêtienne, & à la charité qu'ils se devoient à eux-mêmes, comme ils la devoient à leurs femmes, & à leurs enfans.*

Le Pere Benoist promet de donner un troisiéme Volume, qui contiendra la vie de S. Dominique.

Il-

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNÉE 1691.

## MAY.

### IV.

LETTRES CHOISIES *de feu Mr. Guy* PATIN *Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, & Professeur au College Royal. Dans lesquelles sont contenuës plusieurs particularitez historiques sur la Vie & la Mort des Savans de ce siecle, sur leurs Ecrits, & plusieurs autres choses curieuses depuis l'an* 1645. *jusqu'en* 1672. *Augmentées de plus de* 300 *Lettres dans cette derniere Edition; Et divisées en Trois Volumes.* A Cologne. 1691. in

12.

91. Tom. I. pagg. 612. Tom. II. pagg. 695. Tom. III. pagg. 623.

LES differentes Editions, qui ont été faites des Lettres de M. Patin, témoignent aſſez combien elles ont été goûtées du Public; & le debit, qui s'en eſt fait, doit perſuader le Libraire, que cette nouvelle Edition, augmentée ſi conſiderablement, ſera bien-tôt vendue. Les nouvelles Lettres qu'elles renferment, ſont à peu près du même caractere de celles qui avoient déja paru. On voit par tout un Ami, qui écrit confidemment, & avec liberté, à ſon Ami toutes les nouvelles du tems, ſoit ſur l'Etat ſoit ſur les belles Lettres; & qui y joint ſes réflexions, ſans déguiſement & ſans crainte.

Il paroît par les particularitez qu'elles contiennent, & par divers autres caracteres, qu'elles n'avoient point été faites, pour être communiquées au Public; mais elles n'en ſont pas moins bonnes, pour cela; & ſi elles contiennent de certaines affaires Domeſtiques, qui n'intereſſent point un Lecteur; elles renferment d'ailleurs bien des choſes curieuſes & ſingulieres, que M. Patin diſoit à l'oreille à ſes Amis, & qu'il n'au-

dû avoir eu garde d'inserer dans ſes Lettres, s'il eût crû qu'elles euſſent un jour été renduës publiques. Les Auteurs n'écrivent pas toûjours tout ce qu'ils penſent; ils écrivent même ſouvent le contraire: il y a peu de fonds à faire ſur leurs Ouvrages compoſez pour le Public, pour reconnoître leurs veritables ſentimens, ſur des matiéres délicates, mais il y a du plaiſir de les entendre dans le particulier parler à découvert, lors qu'ils ne ſont retenus, ni par la crainte de la Baſtille, ni par les foudres du Vatican. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût bien des Livres ſemblables aux Lettres de nôtre Auteur, & que les Princes & les Miniſtres d'Etat priſſent la peine de les lire. Ils y trouveroient bien des choſes differentes de ce que leur diſent tous les jours leurs Flateurs, & aprendroient, que ſouvent on ſe plaint tout bas de leur conduite, en même tems qu'on fait en Public leurs Panegyriques.

On voit, dans toutes ces Lettres de M. Patin, des plaintes contre le Cardinal *Mazarin*, & contre ceux qui gouvernoient de ſon tems. Il ſe plaint par-tout les Chymiſtes, les Empiriques, le vin Emetique, & tous les remedes contraires à la méthode de *Galien*, à laquelle il étoit extrémement attaché.

Le

Le Pape, les Cardinaux, les Jesuites, & les Moines, y sont attaquez en plusieurs endroits, & les cérémonies de l'Eglise Romaine n'y sont pas épargnées. Les Savans y trouveront les sentimens de l'Auteur & diverses particularitez sur les Livres qui s'imprimoient alors, & sur ceux qui les avoient composez. Les Médecins y verront bien des remarques touchant les maladies, & la méthode qu'observoit M. Patin pour leur guerison; & ceux qui aiment l'Histoire y liront divers faits, que les Historiens de profession n'ont pas remarquez, de peur de s'attirer des affaires.

Il seroit difficile de faire un Extrait exact & suivi de toutes ces matières. On se contentera d'en rapporter quelques exemples des plus remarquables, en réduisant à certains chefs principaux la diversité des sujets qu'elles renferment. Nous ne nous arrêterons qu'à celles qui n'avoient point encore paru, & qu'on a marquées de petites étoiles, pour les distinguer de celles qui avoient déja été imprimées. On a eu encore soin de les ranger toutes selon leurs dates.

I. ON trouve dans ces Lettres divers jugemens de M. Patin, sur les Auteurs & sur leurs Ouvrages. En voici quelques exemples.

1. *L'Anthropographie de Rabelais.* * Ce

* *Lett.* XXIII. Lix

Livre, dit l'Auteur, eſt aſſez bien étoffé, & eſt fort agréable, dans la plûpart des choſes qu'il contient; ſi ce n'eſt quand l'Auteur eſt en colere, & qu'il mord *Bauhin*, *Paréus*, *Hoffman*, *Bartholin* & autres, avec leſquels il ne veut point de quartier, prétendant avoir raiſon de ſe plaindre d'eux, & de les maltraiter ainſi. J'en ai fait l'Indice.

2. *Grotius.* * Il étoit mon ami; j'étois tout tranſporté de joye, quand je l'avois entretenu; mais il eſt mort trop tôt, pour moi & pour le Public. Quand j'apris ſa mort, qui fut à Roſtoch, le dernier jour d'Août l'an 1645, j'en fus ſi fort touché, que j'en tombai malade, & en huit jours j'en fus tout changé.

3. † *Les Memoires de M. de Sully.* On les a imprimez en deux Volumes in folio. Cette derniere Edition a été fort châtrée, par l'ordre de M. le Prince, qui a donné deux cens écus, afin qu'on en ôtat ce qui y étoit contre la naiſſance de feu M. ſon Pere.

4. * *Alſtedius.* C'étoit un très-ſavant homme, & ſon Encyclopedie contient quantité de fort bonnes choſes; mais il s'égare trop aux choſes, qui ne ſont point de ſon fait. Vous en verrez un exemple bien clair dans le 3. Tome, pag.

* *Lett.* XXX. † *Lett.* XXXIV. * *Lett.* XXXVI.

pag. 156. où il parle de l'Aloë, de la Terebentine, du Bezoard, de la Theriaque, du Rossolis, & telles autres forfanteries.

5. † *Nostradamus.* Tout ce qu'il a fait ne sont que des réveries, & des rebus de Provence; je trouve fort bon le distique qu'on a fait contre lui. Ce n'est pas Beze qui en est l'Auteur, comme l'a dit M. *Spanheim in Dubiis Evangelicis*; mais *Carolus Utenhovius*, des Poëmes duquel on a un petit recuëil. C'est le même, à qui *Buchanan* a dédié son *Franciscanus*.

6. * *Fernel.* C'est un de mes Saints, avec *Galien* & feu M. *Pietre*. Je tiendrois à plus grande gloire d'être descendu de Fernel, que d'être Roi d'Ecosse, ou Parent de l'Empereur de Constantinople. Il a été bon, sage, & savant, & a ressuscité la Médecine. Jamais Prince ne fit tant de bien au monde, qu'il en a fait.

6. *Gassendi.* † Il mourut le Dimanche 24. Octobre 1656. à trois heures après midi, agé de 65. ans. Voila une grande perte pour la République des Lettres. J'aimerois mieux que dix Cardinaux de Rome fussent morts, il n'y auroit point tant de perte pour le Public;

† *Lett.* XCVIII. * *Lett.* CIV. † *Lett.* CVII.

bliée; au contraire, le Pape y gagneroit, car il revendroit leurs bonnets vacants à d'autres, qui ont bonne envie de faire fortune à ce jeu-là.

7. *M. de Launoy.* * C'est un fort habile homme, & fort savant dans l'Histoire Ecclesiastique. C'est lui qui a écrit que *S. Denys* l'Aréopagite n'est jamais venu en France; que *la Madeleine* n'est jamais venuë en Provence; que *S. René* d'Angers n'a jamais été. On disoit autrefois de lui, qu'il ôtoit tous les ans un Saint du Paradis, & qu'il falloit que Dieu se gardât, qu'enfin il ne l'en ôtât lui-même. Il a écrit contre les Chartreux, touchant la fable d'un Chanoine qui revint de l'autre monde, ce qui fut cause de la conversion de leur Pere *Beaume*. Il en a encore bien écrit d'autres. Il s'en va faire imprimer un Livre *de Acidentibus*.

8. *M. Marini.* Gentilhomme de Nevers. C'est lui qui a fait le Livre imprimé en Hollande; *Traité Politique &c. Que tuer un Tyran n'est pas un meurtre.* On dit qu'il a été traduit de l'Anglois; mais il a été premierement fait en François. Cette doctrine est bien dangereuse, & il seroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de Livres *de Venenis*, pour la même raison.

9. Jo-

* *Lets.* CLI.

M. Joseph Scaliger. Il avoit écrit un Livre, *De insolubilibus Sacræ Scripturæ*, qu'il aima mieux brûler, que de le donner au Président de Thou ; de qu'il fit un dépit des Jésuites, qu'il aimoit, comme les Juifs font Jesus-Christ. Il avoit aussi fait une Géographie de la Sainte Ecriture, qui fut pareillement brûlée. M. Patin auroit pu ajoûter que Joseph Scaliger refusa au même Président de Thou d'écrire sur le Nouveau Testament, comme on le voit par une Epigramme imprimée dans les Opuscules de ce grand Critique, qui parurent à Paris en 1610, par les soins de Casaubon. Voici la raison qu'il en rend :

*Ecce prophanorum maculas abolere parantem*
*Impatiens vero nos tulit invidia.*
*Scilicet in vero verum patiemur iniquè,*
*Quæ verum in nugis non potuere pati.*

Il croioit que les Exemplaires du N. T. ne sont pas si corrects, qu'on se l'imagine vulgairement. Voiez sa Lettre CCCCXLVII.

10. *Rabelais.* * Il mourut à Paris l'an 1553. dans la ruë des Jardins paroisse de S. Paul, & y fut enterré dans le Cimetiere, au pié d'un grand arbre. Il

† *Lett.* CLV. * *Lett.* CLXXXIV.

Il dit en mourant, *tirez le rideau, la farce eſt jouée*, comme raporte *Freigius. Tom. I. Commentar. in Orationes Ciceronis.* Il imita en cela *Auguſte*, qui en mourant demanda à ſes amis, *Nunquid vitæ mimum commodè peregiſſe?*

11. *M. Menage.* † C'eſt un homme d'eſprit & de grande érudition. Il a fait des vers fort adulatifs au Cardinal Mazarin, dans leſquels Meſſieurs du Parlement prétendent être offenſez. Il y a du bruit contre lui. J'ai regret qu'il ait fait ce pas de Clerc, faute de jugement; car il eſt honnête homme & de merite: *Nemo noſtrûm non peccat; homines ſumus, non Dii.*

12. *Jeſuites.* * Ils avoient fait faire une Edition des regles de la Societé, pour tous leurs deſſeins, leur gouvernement, & leurs Officiers à tous étages. Ils l'envoyoient aux Indes, pour l'uſage de leurs Peres: mais le vaiſſeau fut pris par les Anglois, & les exemplaires furent perdus pour les Jeſuites. Les Hollandois ont r'imprimé ce Livre, que les Jeſuites font ſaiſir par tout où ils peuvent, & même ont employé l'autorité du Roi & de ſon Ambaſſadeur en Hollande, pour racheter tout ce qu'il y avoit de fait; mais ils ont beau faire, le Livre ne ſe ſupprimera ja-

† *Lett.* CXCV. * *Lett.* CCLXVI.

jamais. Il y a des Janſeniſtes qui en ont, & les Huguenots le vont faire imprimer *in folio* en Allemagne.

13. *Frà Paolo.* † Son *Hiſtoire du Concile de Trente* eſt eſtimée de tout le monde, & principalement des Savans & des Raiſonnables. Elle a été faite ſur les mémoires de la République de Veniſe, qu'on avoit tirez exprès du Thréſor public, qu'on appelle *la ſecreta.* C'étoient les Rélations de jour à jour des Ambaſſadeurs de la République, qui avoient été au Concile de Trente.

14. *Geſner.* *a* Sa Bibliotheque eſt un fort bon Livre. Mais il faut avoir l'Edition faite à Zurich *in fol.* en 1583. Ce Livre, de même qu'*Euſtathius in Homerum*, n'a plus de prix.

15. *Les Janſeniſtes.* *b* Ils faiſoient imprimer une nouvelle vie des Saints *in* 8. avec Privilége du Roi: les Jeſuites ont eu le credit d'en faire arrêter l'impreſſion. *c* Leur verſion du Nouveau Teſtament ne ſe vend qu'en cachete; le Chancelier la fait chercher, pour s'en ſaiſir. *d* Le Pere *Maimbourg* *e* tâche de la décrier, & prêche contre, tous les Dimanches, dans S. Louïs avec beaucoup de chaleur, & peu d'avantage;



† *Lett.* CCLXX. *a Lett.* CCXC. *b Lett.* CCCXXVII. *c Lett.* CCCCLII. *d En* 1667. *e Lett.* CCCCLXIV.

car les Rieurs ne sont point de son côté. Il attaque des gens très habiles, qui se défendront bien, & qui ont beaucoup de Partisans. * M. l'Archevêque de Paris a défendu cette version, sous peine d'être excommunié, mais le monde n'est plus gueé; cette excommunication est *brutum fulmen*, dont il n'y a plus gueres que les sots qui en fassent état.

16. *M. Claude.* On voit, dans la Lettre MDCLXXXV, les bruits desavantageux que les Catholiques faisoient courir sur son sujet; & qui ont donné occasion au Pere Simon d'en faire un article dans le III. Volume de Moreri: mais la conduite de cet illustre Protestant jusques à la mort doit avoir fermé la bouche à ses Ennemis.

17. *M. Daillé.* † Un Conseiller de la Cour Huguenot m'a dit que, dans leur Réformation, ils n'ont point eu de plus grand homme que lui depuis Calvin, il est mort depuis peu. (en 1670.) Ces gens-là font bien autrement étudier leurs Propositions, que nos Moines. C'est presque assez pour ceux-ci, quand ils savent lire la Messe; on en fait passer d'autres pour Savans, quand ils ont fait quelque méchant Livre, mais appuyé du credit de cinquante mille hommes, qui sont tous encapuchonnez de la même sorte. I I.

* *Lett.* CCCCLXVI. † *Lett.* CCCCLXXVI.

II. IL paroit aſſez, par ce qu'on vient de lire, que nôtre Auteur n'aimoit ni les Jeſuites, ni les Moines, ni tout ce qui leur reſſemble: on trouve peu de Lettres qui ne contiennent quelque raillerie piquante, & quelque bon mot contr'eux. Il définit un Cardinal, † *Animal rubrum, callidum, & rapax, capax & vorax omnium beneficiorum.* Il nomme les Jeſuites les *Janiſſaires du Pape* *, & dit que c'eſt une Cabale de fins & de ruſez Politiques, qui font leurs affaires *per fas & nefas* dans le Monde, *in nomine Domini & prætextu Religionis.* On peut voir de ſemblables traits, dans les Lettres LIX. CXLVI. CLVI. CCCXXIV. CCCXXV. &c.

Il ne faiſoit pas plus de cas de la plûpart des cérémonies de ſon Egliſe, que de ceux qui les ont inventées & qui les ſoûtiennent. † Il répondit à un de ſes Amis, qui étoit de retour de Rome, & qui lui faiſoit des excuſes de ne lui avoir raporté ni chapelets, ni indulgences, qu'il avoit fort bien fait, qu'il ne ſe ſervoit point de chapelets, & qu'il ne croyoit point aux indulgences, parce que ſon *Juvenal* l'avoit détrompé de tout cela. Il appelle ailleurs ces mêmes choſes, les *fanfreluches Papalines*; &



† *Lett.* XX. * *Lett.* CCCLXI. † *Lett.* LXIV.

ſur ce que le Pape avoit expedié des Bulles, qui accordoient des pardons à ceux qui iroient faire la guerre aux Turcs, il s'écrie; * *les Turcs ne ſont-ils pas de mechantes gens & bien incredules, de ne rien déferer à ces Bulles, inventions Italiennes & Papalines!*

*Quidquid Româ dabit, nugas dabit, accipit aurum.*

Selon nôtre Auteur, † la donation d'Avignon aux Papes eſt l'effet de la peur qu'on a du ſacré feu du Purgatoire, qui eſt la mere nourrice des Moines, & une belle invention, pour faire bouillir le pot du Pape, & de quelques millions de gens oiſeux. Il dit, ſur la canoniſation de *François de Sales*, pour laquelle il falloit de fort groſſes ſommes; ‡ que les Turcs ont dequoi ſe moquer de nous de tant dépenſer d'argent pour une bagatelle politique, & que ces ſommes ſeroient bien plus utilement employées à conquerir un Royaume ſur les Infideles. Enfin, il ne faiſoit gueres plus de fonds ſur tous les nouveaux miracles qu'on publie, que ſur les indulgences du Pape; & il avertit un de ſes Amis, *a* que pour n'être point trompé,

* *Lett.* cccxcviii. † *Lett.* cclxxviii. ‡ *Lett.* cliv. *a Lett.* civ. *& ailleurs.*

pé, il ne faut faire aucun état des Viſions, des Propheties, des miracles, & des myſteres nouveaux, qu'on en a aſſez du tems paſſé.

On a fait ces remarques, pour montrer que tous ceux qui ſont dans l'Egliſe Romaine n'aprouvent pas tout ce que la ſuperſtition y a inventé; bien qu'ils ſoient aſſez politiques, pour ne s'en point expliquer. S'ils oſoient le faire, on verroit bien des gens de l'opinion de M. Patin.

III. LES faits hiſtoriques ſont la troiſiéme choſe qu'on doit remarquer, dans les Lettres de nôtre Auteur; il y en a d'aſſez conſiderables, & nous en indiquerons quelques-uns. Il n'avoit pas beaucoup d'eſtime pour la Reine de Suede. Il en parle aſſez deſavantageuſement, dans deux de ſes Lettres *. Il dit qu'elle voyageoit d'eſprit, auſſi bien que de corps; & qu'elle n'avoit pas quitté la Couronne, tout-à-fait volontairement; mais qu'elle y avoit été pouſſée, par les Etats du Pays, qui n'aprouvoient pas ſes profuſions.

On a toûjours regardé la derniére Reine de France, comme une bonne Princeſſe, & qui n'avoit point d'envie de ſe mêler du Gouvernement; mais Monſieur Patin † nous aprend, que



* *La* LXXXIV. *& la* CIX. † *Lett.* CXLII.

lors qu'elle étoit encore en Espagne, & dans le tems de la maladie de Philippe IV, elle fit une brigue, avec les grands du Royaume, contre la Reine sa Belle-mere, pour obtenir la Regence pendant la minorité du Roi d'à present.

En 1660, * les Polonois pensant à nommer un Successeur à leur Roi, le Prince de Condé fut mis sur les rangs; & l'on croyoit en France qu'il y auroit bonne part.

† La même année, le Cardinal Mazarin entreprit de marier sa Niece avec le Roi d'Angleterre, *Charles II.* Ce Prince ne rejetta pas trop la proposition, & son Conseil, qui avoit été gagné, y donnoit à peu près les mains; mais le Peuple d'Angleterre témoigna que cette alliance ne lui plaisoit point, parce que cette Niece étoit Italienne, Catholique R. & de basse naissance.

Il se maria depuis à la Princesse de Portugal: * mais en 1670, il voulut la repudier, parce qu'elle ne faisoit point d'enfans. Ce dessein ne fut pas executé.

* † En 1665. Deux Dames de la Cour se batirent en duël, à coups de pistolet. On en parla au Roi, qui n'en fit que rire, disant que sa loi, contre les duëls,

‡ *Lett.* CLXXXIX. † *Lett.* CCXXII.
* *Lett.* CCCCXV. ‡ *Lett.* CCCLVIII.

duels, n'étoit faite que pour les hommes, & que les femmes n'y avoient point de part.

† Les conquêtes que le Roi de France fit en Flandres en 1667. donnerent de l'ombrage aux Hollandois, qui craignirent un si redoutable Voisin. Ils en écrivirent au Roi d'Angleterre, qui avoit interêt à la conservation des Pays-bas: mais ce Prince, tout-à-fait dévoué à la France, envoya la Lettre au Roi très-Chrétien, qui en fit faire des plaintes à l'Ambassadeur des Etats, qui étoit alors à Paris. Ces deux Puissances méditoient, sans doute, dès-lors les desseins qui éclaterent en 1672. La même année 1667. la Franche-Comté, voyant les dangers qui la menaçoient, voulut pour les éviter, se mettre sous la protection des Suisses, en qualité de nouveau Canton; mais le Roi de France, qui pensoit à s'en emparer, rendit la négociation inutile.

Enfin on voit dans la Lettre CCCXXXIV. l'origine de la Maison *de Lusinge*. Elle descend, selon M. Pathi, d'un *Albert de Lusinge* petit Gentilhomme Provençal, qui fit fortune auprès du Roi Louis XIII. par la disgrace du Marquis d'Ancre arrivée en 1617. & *pour avoir aidé à apprendre à de petits meneaux à voler à*



† *Lett.* CCCLXVII.

*près, & à attraper des mouches.*

† *Si fortuna volet, fies de Rhetore Consul; &c.*

IV. IL ne reſte plus, pour achever cèt extrait, que de donner quelques exemples des remarques de Médecine qui ſont répanduës dans ces Lettres. On trouvera dans la XXX. les remedes, dont l'Auteur vouloit qu'uſaſſent ceux qui étoient attaquez d'une colique néphrétique. Il remarque dans la LXIV, qu'il a vû ſouvent ſortir des vers des veines par la ſaignée du bras : mais que quand ils ont été grands & morts, il n'a vû perſonne qui en ſoit échapé. A propos de ſaignée, l'Auteur étoit fort pour cette operation, peut-être, en partie pour s'oppoſer aux Chimiſtes, qui ne veulent point ſaigner. Il nous aprend dans la Lettre CCCCXC, qu'il avoit fait ſaigner un malade dix fois en deux jours, & qu'il l'avoit gueri, par ce moyen, d'un catarre ſuffoquant : & dans la CCCCXCIX, qu'un homme ayant été malade deux fois dans un an d'une fievre continuë, il fut ſaigné trente ſix fois dans ces deux maladies, & en gueric. * Auſſi ne peut-il ſouffrir les Medecins de Hollande, qui ne ſaignent que très-rare-

† *Juven. Satyr.* VII. * *Lett.* CCCCCI.

rarement ; & plaint les Hollandois d'avoir à faire à de ſi mauvais conducteurs.

Il condamne fort ceux qui font conſulter leurs maladies par Lettres, & ſoûtient qu'il y a autant de difference entre un Medecin, qui écrit de loin, & celui qui eſt près du malade ; qu'entre *Alexandre* forçant les Perſes au paſſage du Granique ; & un Roi qui ne fait la guerre, que par ſes Lieutenants. La comparaiſon eſt noble, & fait honneur à la Profeſſion.

On voit dans les Lettres CCXXIV, & CCCCXXII. deux funeſtes exemples de la rage : l'un d'un homme qui mourut en vint-quatre heures, pour avoir été mordu d'un chat enragé, & l'autre d'une Dame qu'il falut étouffer entre deux matelats. On diſoit qu'elle avoit été mordue par un chien attaint de ce mal ; mais l'Auteur ſoûtient que la cauſe de cette maladie peut auſſi bien être interne, qu'externe. Il ſemble qu'il regarde ce mal comme incurable ; il peut être, comme il le dit, qu'on n'en guerit point pour aller à la mer, ſur tout quand il eſt inveteré ; mais j'ai vû une fille, dont le bras avoit été déchiré par un chien enragé, & qui en fut fort bien guerie, parce qu'on y apporta du remede de bonne heure.

On nous promet un Volume de Lettres Latines du même Auteur, qu'on dit être d'une diction belle, sans fard, énergique & concise; & l'on y joindra sa vie. La derniere de celles qui sont contenuës dans ces trois Volumes est datée du 21 Janvier, 1672. M. Patin mourut la même année.

## V.

INSCRIPTIONUM *Antiquarum Sylloge in Duas* PARTES *Distributa. Quarum* PRIOR INSCRIPTIONES ETHNICAS *singulares & rariores penè omnes continet, quæ vel Gruteri* CORPORE, *Reinesii* SYNTAGMATE, *Sponii* MISCELLANEIS, *Aliisque ejusdem argumenti Libris reperiuntur.* ALTERA CHRISTIANA MONUMENTA *Antiqua, quæ hactenus innotuerunt, omnia complectitur.* IN USUM *Juventutis Rerum Antiquarum studiosæ Edita, & Notis quibusdam Illustrata,* A GUIL. FLEETWOOD, *Coll. Regal. apud* Cantab. *Socio.* A Londres 1691. in 8. pagg. 536.

M. *Fleetwood* n'est pas le premier, qui nous ait donné un recueuil d'An-

d'Anciennes Inscriptions ; *Gruterus*, *Reynesius*, *Spon*, & quelques autres y ont travaillé avant lui, mais tout le monde n'a pas le loisir de feüilleter tant de Volumes, & bien des gens ne sont pas en état de les acheter tous. Ce sont ces raisons qui ont obligé nôtre Auteur à ramasser dans un seul Volume quelques Inscriptions qu'il a jugées considerables, & qui se trouvent répanduës dans un grand nombre de differens Auteurs.

I. CE Recueuil est divisé en deux parties générales ; la premiére contient les Inscriptions Payennes ; & la seconde celles qui ont été faites par des Chrêtiens pendant les dix premiers siecles du Christianisme. L'Auteur nous aprend, dans sa Préface, la méthode qu'il a suivie. Il a commencé les Inscriptions Payennes, par celles qui regardent les Dieux, ou qui ont du raport à la Religion. Il remarque sur ce sujet qu'il faut, ou que les Payens n'ayent reconnu qu'un seul Dieu, qu'ils ont adoré sous des noms differens ; ce qui les déchargeroit du crime d'Idolatrie, dont on les accuse ; ou que, s'ils en ont crû plusieurs, ils ayent fait un tout autre usage de leur raison que nous ; puis qu'elle nous aprend aujourdhui, qu'il n'y peut avoir qu'un Etre suprême.

Il est constant que les Payens ont souvent soûtenu qu'il n'y avoit qu'un Dieu, comme on le peut voir par divers passages citez dans cette Bibliotheque Tom. III. 325. ausquels on peut ajoûter des vers Grecs citez par Apulée dans son Traité *de Mundo*, & dont nous nous contenterons de mettre ici la version Latine. Elle est moins élegante, mais elle sera entenduë de plus de gens.

*Primus cunctorum est, & Jupiter ultimus idem.*
*Jupiter & caput & medium est. Sunt ex Jove cuncta.*
*Jupiter est Terræ basis, & stellantis Olympi.*
*Jupiter & mas est, estque idem Nympha perennis.*
*Spiritus est cunctis, validusque est Jupiter ignis.*
*Jupiter est Pelagi radix; est lunaque, solque;*
*Cunctorum Rex est, Principsque & originis Auctor.*
*Namque sinu occultans, dulces in luminis auras,*
*Cuncta tulit, sacro versans sub pectore curas.*

Cependant quoi qu'ayent dit les Payens sur ce sujet, il paroit par leurs Li-

Livres qu'ils ne savoient pas trop bien eux-mêmes quel étoit leur sentiment; leurs idées étoient fort brouillées; & s'ils étoient persuadez qu'il n'y avoit qu'un Dieu, ils agissoient néanmoins comme s'ils en avoient crû plusieurs. Mais revenons à nôtre Auteur.

Aprés les inscriptions sacrées, il a mis celles qui concernent les Ouvrages Publics, tels que sont, par exemple, la *Colonne de Duillius*, *la Table de marbre de Naples*, *les Tombeaux honoraires* (*Cenotaphia*) *de Pise*, &c.

Il a placé en troisieme lieu les Inscriptions faites pour les Empereurs: sur quoi il remarque judicieusement, qu'on ne doit pas tant chercher dans les monumens érigez en leur honneur, le mérite de ces Maîtres du Monde; puis que les Nerons & les Caligulas ont eu leurs Panegyristes, de même que les Augustes & les Trajans; que les mœurs & les dispositions du cœur de ceux qui ont été les Auteurs de ces inscriptions.

Elles sont suivies de celles qui regardent les Sacrificateurs & les autres Ministres des Autels; &c. pour lesquels, selon la remarque de M. Fleetwood, les Payens avoient infiniment plus d'estime, que n'en ont aujourdhui les Chrêtiens, pour ceux qui leur administrent les choses Saintes. Cependant,

ajoute-t-il, il est impossible que l'exterieur de la Religion subsiste, si l'on ne rend aux Ecclesiastiques les honneurs qui leur sont dûs.

Les dernieres Inscriptions de la premiére Partie, contiennent toutes celles qui ont été faites pour des particuliers; pour les Peres, & Meres, pour les Maris, les Femmes, les Enfans, les Maîtres, les Affranchis, les Esclaves, les Amis, &c. sans aucune distinction; tant parce qu'il auroit été difficile, de les ranger dans quelque ordre, que parce que cette diversité a quelque chose d'agréable. On a suivi l'ordre alphabetique, dans la seconde Partie.

On a ajoûté de petites Notes, qui contiennent des remarques de Critique, & expliquent ordinairement, ce qu'on a pû déchifrer dans ces précieuses reliques de l'Antiquité; mais on n'en a pas mis par tout, parce qu'il y en a qui sont si claires, qu'elles n'ont pas besoin de Commentaire, & qu'il y en a d'autres qui sont inexplicables, & sur lesquelles on ne peut faire que des conjectures très-incertaines. On marque par tout ce qu'il y a de douteux, d'obscur, & d'inexplicable, & les Auteurs dont on a tiré quelques lumiéres, leur donnant à tous les loüanges qu'ils méritent, & sur tout à M. Spon, qui auroit fort éclairci

clairci cette matiére, s'il eût vécu plus long-tems. On doit auſſi à M. Fleetwood des conjectures aſſez heureuſes. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût marqué en marge, ou dans un indice, les Auteurs ou les pages, où ſe trouvent les Inſcriptions qu'on a recueillies.

On fait voir dans la Préface la vanité de quelques unes des Diſputes des Critiques, qui ſe querellent quelquefois âprement ſur un mot, ou ſur une petite lettre, & qui s'enſervent pour juger de l'antiquité d'un monument, & pour diſtinguer les veritables, de ceux qui ſont ſuppoſez. Pour faire voir combien leurs raiſons ſont ſouvent peu ſolides; on remarque que dans un ſeul & même tems on a écrit les mêmes mots d'une maniere fort differente. On trouve dans la même inſcription; *Menotyranne*, & *Minotyranni*. *Tauropolium* & *Taurobolium*; *Trigenſimo*, & *Triceſimo*; *Uſſus*, & *Uſus*; *Delicia* au Genitif pour *Delicierum*. Et de peur qu'on ne croye, que cela n'eſt arrivé que ſous le bas Empire; on en cite des exemples du tems d'Auguſte, & même avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Ainſi l'on trouve *Maxſumi*, & *Maximo*; *Nive* & *Neve*, &c.

Il eſt vrai qu'on peut attribuer quelques unes de ces differences à la faute du Sculpteur ou du Graveur, qui n'a pas toû-

toûjours été habile, diligent, & exact. Monsieur Fleetwood en convient, & croit que les disputes des Critiques n'ont quelquefois pour fondement qu'un coup de cizeau donné mal-à-propos. Mais il soûtient, que dans les Inscriptions considerables faites pour les Empereurs, ou pour les Princes; on ne peut pas croire, que les Ouvriers n'ayent été habiles, & n'ayent employé toute l'exactitude possible, pour n'y point faire de faute. Il est donc constant que les Anciens ne s'arrêtoient point à toutes ces minucies, dont nous sommes aujourdhui de si exacts observateurs; & que tout remplis de la grandeur de leur sujet, ils prenoient peu de soin des lettres, & des accens.

L'Auteur nous aprend encore, qu'il a pris soin de n'inserer dans son Ouvrage, que des Inscriptions veritablement anciennes; ou que s'il y en a mis quelques-unes supposées; il en avertit dans les notes. Il témoigne néanmoins dans sa Préface, qu'il n'a pû si bien faire qu'il n'en ait admis quelques-unes d'évidemment fausses, qu'il a tirées d'un Ouvrage de *Ferretius*, imprimé à Verone, & qui a pour titre *Musæ Lapidariæ*.

On a ajoûté à la fin un Indice qui merite d'être lû. Il contient une explication

tion des termes les plus obſcurs, & des autres caracteres, qu'on rencontre dans le corps de l'Ouvrage.

II. Il ne ſeroit pas néceſſaire d'étendre davantage cét Extrait, ſi tout le monde étoit bien perſuadé de l'utilité des Livres de la nature de celui dont nous parlons: mais comme il y a bien des Lecteurs qui s'imaginent que ce ſont là des recherches plus curieuſes, que néceſſaires; il eſt bon de faire voir par quelques exemples l'uſage qu'on en peut faire.

1. Bien que tous ces anciens monumens ne ſoient pas conſiderables, par eux-mêmes; il eſt pourtant vrai qu'il y en a pluſieurs, qui expriment ſi bien les paſſions ou de ceux qui les ont dreſſez, ou de ceux pour qui ils ont été faits, que cela ſeul mérite nôtre eſtime & nôtre recherche. Telle eſt l'Inſcription de la pag. 33. faite à l'honneur de Venus, & qu'on ne tranſcrira pas ici, de peur d'être trop long. L'Inſcription Greque de la pag. 164. faite pour un Medecin, repréſente merveilleuſement bien l'indolence, & le peu de Religion, dont on accuſe ordinairement ceux de cette Profeſſion. Elle finit ainſi: * Ουκ ημην και εγενομην ουκ ειμι και ου λυπουμαι. Je n'étois

* Dans toutes ces Inſcriptions Greques il n'y a ni eſprit, ni accens.

*tois pas, j'ai été, je ne suis plus, je ne m'en soucie point.*

L'Inscription de la page 141. est digne du Poëte pour qui elle a été faite. *Siste Viator. Quæso pauca legito. Hic Marsitius est. Arrête Passant. Lis, je te prie, ces trois mots. Ici gît Virgile.* Mais c'est là le moindre avantage qu'on peut retirer de ces sortes de recherches.

2. On peut en second lieu s'instruire, dans ces inscriptions, ou par les remarques que les Savans y ajoûtent, de quantité de circonstances particulières qui regardent la Religion des Payens. L'Auteur en parlant du *Pantheum*, nous apprend que Pline est le prémier qui en ait fait mention. On ne sait gueres mieux ce que c'étoit, que l'Etymologie de son nom. * Voici ce qu'on en dit après Reynesius. Il n'y avoit point de Dieu ni de Déesse qui n'eût son simulacre, son sceau, & son symbole particulier. *Jupiter* avoit sa Foudre & son Aigle, *Diane* son Carquois &c. Le Pantheum donc étoit une grande statuë de l'un des grands † Dieux, posée dans son temple; mais sur laquelle on voyoit cizelées ou gravées de petites images des autres Dieux, afin qu'on pût se former tout d'un coup une juste idée de la puissance des Dieux, & des divers bénefices que les hommes en

* *Pag.* 3. † *Dii Majorum Gentium.*

en recevoient. Il faut avoüer que cela étoit bien imaginé.

On explique dans les pages 16 & 17. ce que c'étoit que le *Taurobolium*, dont il eſt parlé dans pluſieurs inſcriptions. C'étoit un ſacrifice d'un Taureau, qu'on faiſoit à l'honneur de la Mere des Dieux. Celui qui vouloit être conſacré par ce ſacrifice, étoit mis dans une foſſe profonde creuſée dans la terre, & qu'on couvroit enſuite de planches percées en pluſieurs endroits. On immoloit deſſus un Taureau dont les cornes étoient dorées, & dont le ſang couloit dans la foſſe, par les trous qu'on avoit fait aux planches dont elle étoit couverte. Celui qui étoit conſacré recevoit ce ſang ſur la tête, dans les narines, dans les oreilles, dans les yeux, & s'en lavoit tout le Corps. On ſoûtenoit que par cette conſecration il *renaiſſoit pour l'éternité*. Auſſi ne répetoit-on la cérémonie que de vint en vint ans. Ces paroles *renaître pour l'éternité* ſemblant être empruntées du batême des Chrêtiens: & comme il n'eſt point parlé de ce ſacrifice avant l'an 175. de Jeſus-Chriſt, des Savans ont crû qu'on l'avoit inventé pour ſe moquer de cét auguſte Sacrement, mais ce ſimple raport n'en eſt pas une preuve ſuffiſante. D'ailleurs les myſteres de la Réligion n'étoient

pas

pas encore bien connus des Payens. & il n'y a pas d'apparence, qu'ils euſſent voulu inventer une cérémonie ſi penible, pour un ſi maigre ſujet. Il n'eſt rien de ſi ordinaire aux Critiques, que de raporter une choſe à une autre, ſous le prétexte d'une legere reſſemblance. *Lightfoote* tout ſeul nous en peut fournir une infinité d'exemples.

Les cérémonies, qu'on obſervoit pour recevoir quelcun au ſervice de *Mithra* étoient encore plus penibles, que celles du Taurobolium. On commençoit par faire ſouffrir une faim de quarante jours à celui qui étoit initié dans ces myſteres; après quoi on le battoit de verges deux jours de ſuite. De là il étoit plongé dans la neige pendant vint autres jours, & l'on finiſſoit en lui brûlant le corps en pluſieurs endroits. Il y avoit une échelle compoſée de ſept échelons pour repréſenter les ſept planetes; & qui étoient tous faits d'un metal different. Celui qu'on initioit montoit par ces échelons peu à peu; & par des intervales ſeparez, juſques à ce qu'il fut parvenu au haut de l'échelle. Alors on diſoit qu'il étoit parvenu à la perfection & à la connoiſſance des plus ſecrets myſtéres de la Religion.

Les Payens ne ſe contentoient pas d'a-

d'adorer pluſieurs Dieux, dont la plûpart n'avoient été que des hommes mortels, ils avoient fait des Divinitez de toutes les paſſions, & même d'une partie des maladies. On a trouvé en Tranſylvanie un monument conſacré à la Fievre en ces termes. *Febri. Divæ. Febri. Sanctæ. Febri. magnæ. Camilla. Amata. pro. filio. male. affecto. P.*

† Pour honorer ces fauſſes Divinitez, ils leur donnoient quelquefois les noms de leurs Empereurs; & pour honorer ces mêmes Empereurs, ils leur donnoient ſouvent les noms de leurs Dieux. On auroit grand ſujet de les inſulter ſur ces pratiques impies, ſi les Flateurs du ſiecle n'avoient fait leur Apologie.

On voit à la page 30. une inſcription Greque, faite ſur une table de marbre, qu'on croit avoir été dans un temple d'Eſculape, & qui contient des vœux de quatre malades qui reconnoiſſent d'avoir été miraculeuſement gueris par le ſecours de ce Dieu. Mr. Fleetwood croit que cela a été inventé par les Payens, pour oppoſer aux miracles de Jeſus-Chriſt. Cela ſeroit bon, ſi les Payens n'euſſent parlé de miracles qu'après l'établiſſement de l'Evangile: mais ils en ont attribué à leurs Dieux long-tems

† *Pag.* 11.

tems auparavant, & particuliérement à Esculape, comme on le peut voir par le *Plutus d'Aristophane*. Ajoûtez à cela qu'Esculape commanda à quelques uns des malades, dont il s'agit, de faire des remedes qui pouvoient bien produire naturellement leur guerison. Il ordonna à celui qui étoit aveugle, de prendre du sang d'un coq blanc, de le mêler avec du miel & du Collyre, & de s'en oindre les yeux pendant trois jours. Peut-être que nos Medecins ne desaprouveroient pas ce remede.

3. Ces inscriptions nous aprennent encore plusieurs coûtumes des Anciens. On voit dans celles des pages 48 & 49, comment les Romains évoquoient les Dieux des Villes qu'ils vouloient assieger. Ils les prioient trés-humblement d'abandonner la Place, de jetter la terreur dans l'esprit des Habitans, & de se retirer à Rome, où ils trouveroient des Temples qui leur seroient consacrez. On aprend dans la page 331. que ces mêmes Romains avoient accoûtumé d'imprimer quelques lettres avec un fer chaud sur le front des Esclaves qui avoient abandonné leurs maîtres, & qu'on avoit recouvrez. *Constance* abolit cette coûtume, parce qu'il n'étoit pas juste de défigurer le visage de l'homme,

me, qui étoit un portrait vivant de la beauté céleste. On leur mit dans la suite des coliers, sur lesquels étoient gravez les noms de leurs maîtres.

Il paroît, par une inscription de la page 433. que les femmes (a) étoient séparées des hommes dans les Eglises, & qu'il y avoit même de la distinction entre celles qui étoient mariées, les Veuves, & les Vierges. Il y en avoit beaucoup, qui se marioient à l'âge de douze ans, comme on le prouve par quelques épitaphes.

4. Les Inscriptions Chrêtiennes nous aprennent en particulier quel étoit le genie des Chrêtiens des tems auſquels elles ont été faites; & l'on ne peut voir qu'avec douleur combien le Paganisme a introduit de superstitions dans la Religion, & a contribué même à en corrompre la morale. On ne peut lire sans chagrin, les imprecations que la plûpart faisoient contre ceux qui violeroient leurs sépulcres; dans les premiers siecles, on ne parloit pas ainsi. On lit à la page 345. une épitaphe si mêlée de Paganisme & de Christianisme, qu'on a bien de la peine à savoir, si elle a été faite pour un Payen, ou pour un Chrêtien. Il y est parlé des Dieux

(a) *V. Bibliothèque Univ.* T. XVII. p. 475.

Dieux Manes & de Jupiter; mais on y voit auſſi des eſperances d'une vie à venir, & de la réſurrection.

5. Enfin, pour ne pas s'étendre ſur tous les avantages, qu'on peut tirer de ces Anciens monumens; ils nous ont conſervé des évenemens très-conſiderables, & ſervent beaucoup pour éclaircir ou pour prouver des points très-importants de l'hiſtoire ou de la Chronologie. Il ne faut citer pour cela que les fameux marbres du *Comte d' Arondel*, où l'on voit une Chronique entiere, mais nous nous renfermerons dans ce qui eſt en ce Volume. Une Inſcription qu'on a trouvée, ſur les bords du Danube près de Bude, nous a conſervé l'hiſtoire d'un homme extraordinaire. Il étoit ſi adroit à tirer de l'arc qu'il pouvoit atteindre & briſer une flêche pendant qu'elle étoit encore en l'air, & ſi robuſte qu'il traverſoit le Danube à la nage tout armé. Il ſe nommoit *Soranus*, & étoit de la Gaule Belgique. Il paroit, par une Inſcription de la page 280. que celle qui la fit faire avoit cent dix-ſept ans: & s'il n'y a point de faute dans l'Epitaphe Greque de la pag. 253. la perſonne pour qui elle a été faite en aura vêcu 178.

La ſeconde Inſcription de la pag. 379. a fait croire à *Baronius* & à pluſieurs au-

autres que *Constantine* fille de *Constantin* le Grand avoit fait bâtir l'Eglise de *S. Agnès*: mais il paroit, par cette Inscription même, que cela ne peut pas être; puisque la Fille dont il y est parlé étoit Vierge, & qu'au contraire la Fille de cet Empereur avoit été mariée deux fois. M. *de Valois*, qui a senti cette difficulté, a dit que Constantine avoit fait bâtir cette Eglise, lors qu'elle étoit encore fille. Cela seroit bon, s'il paroissoit d'ailleurs que la Constantine, dont il est parlé dans le monument, étoit fille de l'Empereur; mais, comme on n'en a aucune autre preuve, la conjecture de M. de Valois ne suffit pas pour résoudre la difficulté, & est avancée sans fondement. Il paroit aussi, par une autre inscription *, que ce fut *Theodose* qui commença l'édifice de l'Eglise de S. Paul de Rome; contre ce que dit Baronius appuyé du seul témoignage d'*Anastase le Bibliothequaire*, auquel chacun sait qu'on ne doit se fier qu'à bonnes enseignes.

On pourroit raporter un grand nombre d'autres exemples de points d'histoire, qu'on peut corriger ou confirmer par ces anciennes inscriptions, mais ceux qu'on vient d'alleguer suffisent. On remarquera seulement qu'il faut a-



* 497.

voir beaucoup de discernement & de connoissance pour en faire un bon usage. Saint Justin a pris pour une Inscription dressé à l'honneur du *Dieu Saint Simon*, *Simoni Sancto Deo*, un monument fait pour *Semon Sancus*, *Semoni Sancto Deo*. Il est vrai que ce Pere n'a trompé les autres, qu'après s'être trompé soi-même; en quoi il est plus pardonnable, que tant d'autres Chrêtiens, qui ont fait mille fraudes pieuses, pour appuyer une Religion, qui se soûtenoit assez d'elle-même. C'est dans ce rang que M. *Fleetwood* range une inscription qu'on dit avoir été à Athenes, & qui portoit: *Aux Dieux d'Asie, d'Europe, & d'Afrique; Dieux inconnus & étrangers.* Il ne doute point que ce ne soit une invention des Chrêtiens des premiers siecles, pour appuyer l'Histoire du dix-septiéme Chapitre du Livre des Actes, qui contient la prédication de S. Paul aux Atheniens.

On ne doit pas oublier de dire que l'Auteur a inseré dans son Ouvrage les Fastes des Romains, & leur Calendrier Rustique.

VI.

## VI.

## TRADUCTIONS FRANÇOISES

*De quelques Livres Anglois.*

1. *Du* GOUVERNEMENT CIVIL, *Où l'on traitte de l'Origine, des Fondemens, de la Nature, du Pouvoir, & des Fins des Societez Politiques. Traduit de l'Anglois.* A. Amsterdam 1691. in 12. pagg. 321.

C'EST ici une version Françoise du Livre Anglois, dont on a donné l'Extrait sur la fin du XIX. Tome de cette Bibliotheque *. Un ami de l'Auteur y a joint une courte Préface, qui mérite d'être lue. On y soûtient que la plûpart des Auteurs qui ont écrit sur cette matiére, se sont jettez dans des extrémitez différentes, mais également dangereuses, selon les Gouvernemens sous lesquels ils ont vécu.

Ceux qui vivoient dans un Etat purement Monarchique, où celui qui gouvernoit étoit bien aise qu'on fût persuadé qu'il étoit le Maître du bien & de la vie de ses sujets, ont entrepris de prouver ce que le Prince vouloit que



* *Pag.* 573. &c.

l'on crût. On fait sentir avec une grande force les terribles conséquences, qui naissent d'un si mauvais Principe. Si ces Auteurs en sont crûs, tout un grand Royaume, c'est-à-dire, quelquefois des millions d'Ames ne pourront recourir qu'aux prieres & aux larmes, lors qu'un Tyran, conseillé par un petit nombre de scelerats, qu'il aura pris pour ses Ministres, voudra leur ôter leurs vies; & si leurs prieres sont inutiles, il faudra qu'ils abandonnent tout ce qu'ils ont, & leur vie même à la fureur de leur Souverain. Que si ces sujets entreprenoient de s'opposer à ces inhumanitez, en quelque cas que ce fût, & pensoient à reprimer ou à chasser un Tyran; selon l'opinion de nos Flateurs, ils ne feroient rien que d'injuste, & se rendroient dignes de souffrir toutes les horreurs que la guerre entraîne après soi, à l'égard de ceux *qui* sont vaincus. Le Juge même de l'Univers, jaloux de voir son autorité violée dans la personne de ces Tyrans, qui sont son image, condamneroit encore ces miserables, à cause de cela seul, à des peines éternelles.

Cependant, selon cette même opinion, ces Peuples, n'ont ni droits, ni priviléges, que le Prince ne puisse violer, de quelque maniere qu'il veuille

le

le faire ; parce que, pour ainsi dire, Dieu les a livrez pieds & poings liez à leurs Souverains. Le Prince seul est une personne sacrée, à laquelle on ne peut toucher, sans s'attirer la punition du Ciel & de la Terre ; & se défaire du plus cruel de tous les Tyrans, est un plus grand crime, que ses actions les plus detestables ; & un inconvenient plus terrible, que de voir un million de personnes sacrifiées à sa fureur.

Ceux qui ont vécu dans les lieux, où l'on a secoüé le pesant joug d'un Souverain injuste, sont tombez souvent dans une autre extremité. On a soûtenu qu'on pouvoit déposer un Souverain, pour des raisons assez legeres ; on a parlé contre la Monarchie, comme contre un Gouvernement insupportable ; & l'on a établi des principes tout propres à exciter de perpetuelles seditions, & à ôter aux Souverains toute sorte d'autorité. Voila ce qu'on représente dans la Preface. L'Auteur du Livre a suivi un juste milieu, entre deux opinions si dangereuses, & dont les suites paroissent également terribles.

2. LA NECESSITE' DE LA FREQUENTE COMMUNION, ou *Discours sur les paroles de S. Paul, contenuës dans la I. Epistre aux Cor.* XI

26 27. 28. *Traduit de la septiéme Edition de l'Anglois de Monsieur* TILLOTSON, *Docteur en Theologie, Doyen de S. Paul, & Clerc du Cabinet de sa Majesté.* A Amsterdam. 1691. in 8. pagg. 59.

M. *Tillotson*, qui est à present Archevêque de Cantorbery, ayant remarqué que les Discours imprudens de quelques personnes, sur la nature de l'Eucharistie, & sur les dangers qu'il y a de communier indignement, avoient éloigné plusieurs Chrêtiens de la Communion, crût qu'il étoit de son devoir de remedier à ce desordre; & ce fut ce qui l'obligea à prononcer ce discours. Il a été si bien reçu du Public, qu'on en a déja fait sept éditions en Anglois; & l'on a crû que ceux qui n'entendent pas cette Langue ne seroient pas fâchez de le lire en François.

L'Auteur s'y propose quatre choses. 1. De faire voir que l'Eucharistie a été instituée du Seigneur, pour être célebrée dans son Eglise, jusques à la fin du monde. 2. Que tout veritable Chrêtien est obligé de pratiquer souvent ce que Jesus Christ prescrit, dans cette in-

* *Presentement Archevêque de Cantorbery.*

institution. 3. On réfute les scrupules qu'ont quelques personnes pieuses, & qui les empêchent de communier souvent. 4. Enfin l'on fait voir de quelle maniere on doit être disposé pour communier dignement.

1. On prouve le premier de ces points par l'Institution même du Seigneur, qui recommande, non à ses seuls Apôtres, mais à tous ses Disciples, de célebrer cette cérémonie en mémoire de sa mort; & par les paroles de S. Paul, *que toutes les fois qu'on mange de ce pain & qu'on boit de cette coupe, on annonce la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne*, c'est-à-dire, jusques au dernier jour; sur quoi on remarque en passant, que quand l'Apôtre dit qu'il a reçu du Seigneur ce qu'il a donné aux Corinthiens, il y a bien de l'apparence qu'il veut dire qu'il a eu une révélation particuliere, & un commandement exprès sur ce sujet.

Que si l'on doute que ce soit là le sens & l'intention de Jesus-Christ & de son Apôtre, on n'a qu'à recourir à la pratique de l'Eglise primitive, qui doit être reconnue en ce point, pour un légitime interprete de la volonté du Seigneur. Or il est constant que cette Eglise a célebré & célebré très-souvent, & avec beaucoup d'exactitu-

de, cette sainte cérémonie.

2. Cette premiére verité peut suffire, pour établir la seconde. Car puis que le Seigneur a institué le sacrement de l'Eucharistie pour être célebré dans l'Eglise jusques à la fin du monde, ses Disciples ne peuvent se dispenser d'y participer, sans violer un commandement exprès de leur divin Maître, à l'observation duquel ils sont nécessairement obligez. D'ailleurs on ne sauroit négliger ce précepte, sans ingratitude; puis que cette sainte cérémonie a principalement été instituée, pour témoigner nôtre reconnoissance à celui qui nous a rachetez. Enfin c'est se priver de toutes les bénedictions de la nouvelle Alliance, de la grace & des secours du Saint Esprit, qui nous sont si necessaires pour nous aquitter de nôtre devoir, & qui accompagnent toujours une sainte communion; comme l'experience qu'en font les Fidelles le prouve invinciblement.

3. Il y a deux principaux scrupules, qui empêchent quelques personnes dévotes de communier souvent. Le premier est le danger qu'il y a de communier indignement; & le second la nécessité d'une préparation conforme à la dignité de l'action qu'on doit faire. Pour le premier, on doit remarquer qu'il

qu'il n'y a pas moins de danger de ne point communier, que de communier indignement, puis qu'on résiste à un commandement exprés de Jesus-Christ. Celui qui ne communie point, témoigne par là qu'il ne veut pas encore quitter le vice, & qu'il est par conséquent bien plus coupable, que celui qui communie avec quelque espece de préparation, quoi que beaucoup moindre qu'elle ne devroit être. Dieu peut accompagner ces mouvemens imparfaits, & ces demi-préparations, de quelques graces sanctifiantes, dont se prive celui qui s'éloigne de ce sacrement, ce qui fait qu'au lieu de se corriger, il perd peu à peu tout sentiment de pieté, comme l'experience le justifie. Enfin si la crainte des funestes suites d'une préparation mauvaise ou imparfaite devoit nous éloigner du Sacrement, de semblables raisons devroient nous empêcher de prier Dieu, d'ouïr & de lire sa parole; & de pratiquer tous les autres actes de la pieté, puis que ces devoirs exigent aussi nécessairement de bonnes dispositions, que la Communion; & qu'ils n'ont pas des suites moins funestes, quand on ne s'en aquitte pas comme on doit.

4. Pour l'autre scrupule, tiré de la nécessité d'une juste préparation. Ou ce

défaut de préparation ne consiste que dans le degré de perfection qu'on souhaiteroit d'avoir; ou dans un défaut de préparation total & absolu. Le premier cas ne doit point éloigner de la Communion, puis qu'autrement, personne n'étant parfaitement préparé, personne ne devroit communier; la difference des degrez d'imperfection, n'étant pas une difference essentielle, qui puisse exclure ou ne point exclure de la Communion. Quant au défaut total de préparation, il nous rend bien incapables pour le présent de participer au Sacrement; mais il ne sauroit nous excuser. C'est une impénitence opiniâtre, & un desir de demeurer méchant, c'est-à-dire, un très-grand crime, qui ne sauroit en excuser un autre. La consequence qu'il en faut tirer, ce n'est pas qu'on ne doit point communier, mais qu'il faut travailler incessamment à acquerir de bonnes dispositions.

4. Sur le dernier article, l'Auteur distingue de deux sortes de préparations. L'une qu'il appelle habituelle, & qu'il définit, *Une religieuse disposition d'esprit, & la conduite generale d'une bonne vie*; & l'autre qu'il nomme actuelle, & qui consiste dans un examen particulier de soi-même, un renouvellement de bonnes resolutions, & d'actes

de

de repentance. Ces deux dispositions sont utiles & nécessaires, & l'on ne doit pas négliger la derniere, lors qu'on a le tems de la pratiquer ; mais lors qu'on est surpris par une occasion imprevuë, ou par quelques autres raisons ; il vaut mieux communier avec la seule préparation habituelle, que de ne communier point du tout. On peut dire, dans cette occasion, que tout homme qui est en état de se présenter devant Dieu, pour lui rendre compte de sa conduite, peut aussi s'aprocher sans crainte de son Sacrement.

5. *Relation de ce qui s'est passé au Procés de Mylord* PRESTON, *& du Sieur* JEAN ASTPION, *Leur Conviction, & Condamnation, pour Crime de haute Trahison contre leurs Majestez le Roi Guillaume, & la Reine Marie. Pour avoir conspiré contre la vie de leurs Majestez, tâché de les déposer, & changer le Gouvernement present, de faire envahir le Royaume d'Angleterre par le Roi de France, & exciter une Rebellion contre leurs Majestez. Avec plusieurs Lettres, & des Memoires très-curieux du Roi Jaques au Roi de France, au Pape, & à divers Ministres. Publiée par le commandement de la Reine, le Vendredi 16/26 Janvier 1691.* A la Haye, in 12. pagg. 462.

TOUT le monde a ouï parler de la Conſpiration, qui fut découverte en Angleterre au mois de Decembre paſſé, & dont le but étoit de rétablir le Roi *Jaques II.* mais on a parlé de cette affaire d'une maniere ſi différente, qu'on ne ſavoit à quoi s'en tenir. Il s'eſt même trouvé des gens qui ont pris à tâche de prouver, qu'il n'y a point eu de Conſpiration, & que tout ce qu'on en a publié n'a été que pour rendre un certain Parti ſuſpect, & pour accabler des perſonnes que l'on n'aimoit pas. On apprendra, par cette Relation, ce qu'on en doit croire, puis qu'elle contient la dépoſition des témoins contre les Prévenus, la maniere dont ils ont été pris, les papiers qui ont été trouvez ſur eux, & les défenſes qu'ils ont alleguées contre toutes ces preuves. Ce détail renferme bien des particularitez, qui n'étoient point venuës à la connoiſſance du Public, & qui méritent d'être ſuës.

On a joint à la fin une lettre du Roi Jaques II. au Pape défunt, & une autre du Lord *Melfort*, Envoyé de ce Prince à Rome, à la Reine dépoſſedée; on aprend dans cette derniére les demandes qu'il faiſoit au Pape, les eſperances qu'il concevoit ſur ſes deſſeins, ſes ne-

négociations à la Cour de Rome, les moyens qu'il employoit pour les faire reüssir, & le peu de succès dont elles étoient suivies. On y voit entr'autres qu'on flattoit extrémement le Cardinal Neveu, qu'on lui promettoit de grandes recompenses aprés que le Roi Jaques seroit rétabli; & qu'on tâchoit de lui faire comprendre qu'il y alloit de son interêt de se faire un appui contre la Maison d'Autriche, qui commençoit de se brouiller avec le Pape.

4. HISTOIRE DU TEMS, ou *Rélation de ce qui s'est passé de memorable en Europe, & principalement en Angleterre, depuis les regnes de* CHARLES II. *& de* JAQUES II. *Avec des Reflexions de Politique sur ces Evenemens. Traduit de l'Anglois.* Tome Troisiéme. A Amsterdam. in 12. 1691. pagg. 342.

L'AUTEUR avoit résolu de ne plus écrire: mais ses Amis & son Libraire lui ont fait changer de dessein. Il y a été aussi porté par de certaines gens, qui publioient qu'il n'avoit pas osé continuer, dans la situation où se trouvoient les affaires. Il prétend leur faire voir que, malgré les succès de la bataille de Fleuri & du combat naval, ja-

jamais leurs affaires n'ont plus été desesperées qu'elles le sont.

On ne se renferme pas dans les matieres de Politique ; on fait souvent des Réflexions sur les Livres qui paroissent: on y en trouvera sur l'*Avis aux Réfugiez*, sur *le Salut de la France*, qu'il nous aprend avoir été traduit en Anglois, & dont il semble n'avoir pas trop mauvaise opinion, sur l'*Evangile nud*, & sur plusieurs autres. Ce qu'il dit de ce dernier est remarquable. *J'aurois souhaité*, dit il, en parlant des sentimens de l'Auteur de ce Livre, *ou qu'il les eût gardez dans son cœur, ou qu'il les eût debitez d'une maniere, à ne les pas exposer à une condamnation si autheutique. Il n'avoit aucun sujet de craindre qu'on lui fît un crime de penser, sous le regne d'un Monarque, qui de tous les Princes de son siecle est celui qui pense le plus.* Je ne comprens pas bien le sens de cette pensée.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNÉE 1691.

## JUIN.

### VII.

*Livres concernant les*

CONTROVERSES

Des JESUITES & des JANSENISTES.

1. HISTOIRE *de la* PERSECUTION *de deux Saints Evêques par les Jesuites : L'un Don* BERNARDIN *de* CARDENAS, *Evêque du Para-*

*Paraguay dans l'Amerique Meridionale. L'autre Dom* PHILIPPE PARDO *Archevêque de l'Eglise de Manile Metropolitaine des Isles Philippines dans les Indes Orientales*, 1691. in 12. pagg. 570.

C'EST ici le cinquiéme Tome de la *Morale Pratique des Jesuites*; & si l'Auteur vit encore, il court risque de pousser son Ouvrage jusqu'au douziéme Volume, tant la matiére est feconde. Du moins m'a-t-on assuré que le sixiéme & le septiéme sont prêts, & qu'ils n'attendent que la commodité du Libraire, pour les faire imprimer. Le mal est que tous ces Ecrits ne font pas changer de conduite aux Jesuites; & que pendant qu'ils gouvernent presque par tout, avec leur morale relâchée, les Jansenistes, qui en ont une plus severe, sont renfermez dans un petit coin du monde, où même on ne les laisse pas trop en repos.

*Probitas laudatur, & alget.*

Quoi qu'il en soit, ceux qui seront curieux d'aprendre comment les Jesuites en usent en Orient & en Occident, avec les Evêques qu'ils n'aiment pas, pour-

pourront s'en instruire dans ce Livre. Ces bons Peres qui avoient entrepris de répondre aux premiers Volumes de *la Morale Pratique*, s'étoient inscrits en faux contre les reproches qu'on leur avoit faits d'avoir persecuté Dom *Bernardin de Cardenas*, Evêque du Paraguay, & avoient menacé leurs Accusateurs de les contraindre à faire amende honorable à la verité & à la charité, qu'ils avoient violées. Pour justifier l'accusation, on donne ici l'histoire de cèt Evêque appuyée de pieces authentiques. Voici en peu de mots ce qu'elle contient.

*Dom Bernardin de Cardenas*, quelque tems après avoir été consacré Evêque du Paraguay, voulut faire la visite de quelques Habitations d'Indiens qu'il croyoit être de sa dépendance. Les Jesuites, qui prétendoient en être les Maîtres, & ne dépendre ni du Roi d'Espagne, ni d'aucun Evêque, s'opposerent à cette visite, gagnerent le Gouverneur, qui fit entrer huit cens Indiens dans la Ville de l'*Assomption*, dont B. de Cardenas étoit Evêque. Le siége fut déclaré vacant, & l'Evêque mis dans une petite barque, qu'on abandonna au courant de la riviére.

Ayant été retabli, par le Métropolitain & par l'Audience de *la Plata*, il vou-

voulut retourner deux ans après dans son Diocese; mais le Gouverneur ne voulut pas le recevoir, & il falut attendre qu'un autre Gouverneur lui eût succedé. A peine eut-il été rétabli, que les Jesuites lui susciterent de nouvelles affaires. Il fut assiegé dans sa Cathedrale, par le nouveau Gouverneur, & il y seroit mort de faim, si quelques particuliers ne lui eussent apporté à manger en secret, par les balustres d'une fenêtre, qui répondoit à la sacristie. Enfin le Gouverneur, lassé de la constance de l'Evêque, leva le siége, & lui permit de sortir de l'Eglise. Le Gouverneur étant mort, l'Evêque fut mis à sa place, par provision. Profitant de cette occasion, il fit chasser à son tour les Jesuites de la Ville, sur diverses accusations faites contr'eux, & qu'on peut lire dans nôtre Auteur.

Ces Peres ayant eu le credit de faire élire pour Gouverneur un homme de leur Parti, l'obligerent d'assieger la Ville de l'Assomption avec quatre mille Indiens, bien que les Habitans offrissent de le recevoir, pourvû qu'il leur montrât ses provisions. La Place fut forcée, & on y commit des violences & des crimes énormes. L'Evêque fut dépossé & excommunié, par

un

un prétendu Conservateur élû par des Jesuites ; & après avoir été assiegé pendant dix jours dans son Eglise, & enfermé quelque tems dans une prison obscure, il fut mis dans une barque, & conduit à Sainte-Foy qui est à deux cens lieües de l'Assomption. Il en partit à pié, pour se rendre à l'Audience Royale de la Plata, qui en est à trois-cens-soixante lieües. Cette Audience lui permit de nommer un Grand Vicaire, qui gouverneroit l'Eglise en son nom ; & ayant été empêché par une Créature des Jesuites de faire le voyage d'Espagne, qu'il avoit résolu, il se retira à Potosi où il s'occupa à instruire les Indiens.

Ses Ennemis ne purent souffrir qu'il y demeurât en repos. Ils présentèrent une requête tendant à le faire renfermer ; & ce bon Evêque, pour éviter toutes ces chicaneries, se retira dans des lieux peu habitez, où il attira un grand nombre d'Indiens & d'Espagnols par ses prédications.

Cependant son affaire fut portée à Rome, où les Jesuites furent condamnez, & la sentence de leur prétendu Conservateur déclarée nulle & invalide. En suite de ces décisions de la Cour de Rome, l'Evêque fut rétabli dans son Eglise, par ordre du Roi d'E-

d'Espagne, qui commanda au Vice-roy du Perou, & à l'Audience de *Chaquisaca*, de le proteger, & de lui donner tout le secours qui lui seroit necessaire.

LES persecutions suscitées à l'Archevêque de Manile, sont à peu près de la même nature, ce qui fait qu'on ne s'y arrêtera pas. On a ajoûté à la fin de ce cinquiéme Tome, une réponse à un Livre que les Jesuites ont publié, sous le titre de *Jugement sur le 3. Volume de la Morale Pratique des Jesuites.*

2. DIFFICULTEZ *proposées à M.* STEYAERT, *Docteur & Professeur en Theologie de la Faculté de Louvain, sur l'avis par lui donné à M. l'Archevêque de Cambray, pour lui rendre compte de sa commission, d'informer des bruits répandus contre la Doctrine & la conduite des Prêtres de l'Oratoire de Mons en Hainaut.* A Cologne. 1691. in 12. I. & II. Partie pagg. 180. III Part. pagg. 102. IV. Part. pagg. 148.

LES Jesuites ayant répandu plusieurs bruits contre la Doctrine & les sentimens des Prêtres de l'Oratoire de Mons, & ayant eu le secret de s'appuyer de l'autorité des Echevins de cette

cette Ville ; l'*Archevêque de Cambray* crut que ſon devoir l'engageoit à en faire informer. Il nomma, pour cét effet, M. *Steyaert* Profeſſeur à Louvain & deux autres perſonnes, dont on ne ſait pas le nom. Ce Commiſſaire ayant dreſſé les Informations les envoya à l'Archevêque, & y joignit une eſpece d'avis, dans lequel les Prêtres de l'Oratoire de Mons, prétendent avoir été aſſez mal-traitez. Il parut dans la ſuite que l'Archevêque n'eut pas d'égard à cét avis, puis qu'il jugea les prévenus innocens de ce dont on les accuſoit, & il ſemble que cela devoit les ſatisfaire.

Mais, comme les Jeſuites & leurs adhérans voulurent appeller de cette ſentence, appuyez de l'avis de M. Steyaert, dans lequel les Prêtres de l'Oratoire n'étoient pas tout-à-fait juſtifiez ; ceux-ci jugerent à propos de publier le Livre dont on vient de lire le titre, dans lequel ils entreprennent de prouver que leur Commiſſaire a fait paroître beaucoup de paſſion dans ſa conduite à leur égard, & dans l'avis adreſſé à l'Archevêque. Nous n'avons vû que les quatre premiéres Parties de cét Ouvrage ; on en promet une cinquiéme, qui eſt peut-être imprimée & qui pourra encore être ſuivie de quelques

autres. Mais ces quatre suffisent pour être instruit de ce dont il s'agit ; & bien qu'elles soient remplies d'une infinité de faits particuliers, auxquels personne ne prend part, elles ne laissent pas de contenir plusieurs choses curieuses, qui nous peuvent instruire des sentimens & de la pratique des Peres de l'Oratoire, & de ceux de leurs Adversaires.

1. La premiere erreur, dont on les accuse, c'est d'être trop rigides dans la Morale, & dans les Confessionnaux, ce qui leur a attiré le nom odieux de *Rigoristes*. Ces Religieux se félicitent de cette accusation, comme d'une chose qui leur fait honneur. Ils soutiennent que les Directeurs de conscience ont bien plus de sujet de craindre d'avoir été trop indulgens, que d'avoir nui aux ames, par une sévérité excessive. Ils avoüent qu'on peut pécher de ce côté-là ; mais ils soûtiennent qu'il est rare qu'on tombe dans cette extrémité, aujourd'hui qu'on a tant de penchant à s'accommoder à la foiblesse des Chrétiens. Ils en appellent à l'experience, & prétendent qu'on trouvera beaucoup plus de pieté & de toutes sortes de vertus Chrétiennes, dans les ames conduites par ces Directeurs rigides, que dans celles qui sont gouvernées par des Directeurs plus accommodans.

2. La

2. La ſeconde erreur, qu'on imputoit aux Prêtres de l'Oratoire, étoit de ne pas croire qu'on dût apeller la Sainte Vierge la *Mere de Dieu*. Ils ſe récrient contre cette calomnie, & déclarent que c'eſt une fauſſe conſéquence qu'on a tirée des avis importants qu'ils ont donnez aux Fideles, pour les prévenir contre les abus qui ſe ſont gliſſez dans le ſervice qu'on rend à la Mere du Sauveur. On prouve, par divers exemples, qu'ils n'ont rien fait en cela, qui n'ait été pratiqué auparavant par un grand nombre des plus Savans Docteurs de l'Egliſe; & l'on raporte bien des impietez, qui ont été dites ou écrites au ſujet de Marie, par ſes devots indiſcrets.

3. Un troiſiéme crime, dont on les charge, quoi qu'indirectement, c'eſt d'aimer les nouveautez. On remarque très-judicieuſement, qu'il n'eſt rien de ſi équivoque, que le terme de *nouveau*, dont il eſt ſi ordinaire de ſe ſervir, quand on veut décrier des ſentimens qui ne plaiſent pas. Il y a des nouveautez condamnables, & il y en a d'autres qui ſont bonnes & juſtes. C'eſt donc ne rien dire, que d'accuſer un homme d'aimer les nouveautez. Il faut montrer quelles nouveautez ſont du premier genre, afin de le convaincre qu'il eſt coupable.

Quand

Quand S. Jerôme entreprit de traduire le Vieux Testament d'Hebreu en Latin, on l'accusa d'être un *Novateur*. L'accusation étoit-elle bien fondée ? Quand S. Augustin voulût le premier établir un Monastere en Afrique, les Donatistes auroient-ils eu raison de lui reprocher cette nouveauté ? Auroient-ils été en droit de lui faire ce reproche, lors qu'il voulut éteindre dans Hippone l'ancienne coûtume de faire des festins dans les Eglises, les jours des solemnitez des Martyrs ?

4. La derniére accusation regarde la lecture de l'Ecriture Sainte, en langue Vulgaire. On soûtient qu'elle n'a point été condamnée par l'Eglise ; & après qu'on a reproché à M. Steyaert d'avoir voulu empêcher qu'on ne la lût dans les Pays-bas, si ce n'est avec de très-grandes précautions ; on le pousse d'une grande force, sur cette matiére, jusques à la fin du Livre. Il est accablé sous le poids des passages de l'Ecriture & des Peres qui recommandent cette lecture, & sous le grand nombre d'utilitez que les fidelles en peuvent retirer.

3. NOVITAS *utrimque reprefsa per Decretum Duplex Sanctissimi Domini Nostri*, ALEXANDRI PP. VIII. *Quo Propositiones* XXXIII. *justissimè dam-*

*damnantur; Cum Notis. Ad Majoris Collegii Theol. Lovanii Alumnos: Per* MARTINUM STEYAERT, *S. T. D. & Prof. Ord. ac Regentem, ejuſdem Collegii Præſidem.* A Louvain. 1691. in 4. pagg. 32.

IL n'y a perſonne, qui n'ait ouï parler de ces deux décrets du Pape, dont le premier comprend la condamnation de deux erreurs imputées aux Jeſuites, & qui font tant de bruit depuis quelque tems; & l'autre condamne trente-une Propoſitions, dont la plûpart ſont imputées aux Janſeniſtes par leurs Adverſaires. Monſieur Steyaert a fait de petites Notes ſur toutes ces Propoſitions. Elles ſervent à les expliquer, à faire voir qu'elles ſont effectivement condamnables, à montrer qu'il ne les a jamais enſeignées, & à découvrir les occaſions, qui ont porté la Cour de Rome à les condamner. L'Auteur en trouve pluſieurs dans les Ecrits de M. Arnaud & de ſes Sectateurs, dont il a été Ami autrefois, mais contre leſquels on l'accuſe de s'être déclaré, pour la crainte qu'il a des Jeſuites.

Pour ce qui regarde la XXVI. Propoſition, qui eſt conçuë en ces termes: *Il n'eſt pas permis de placer des Images de Dieu le Pere dans un Temple Chrêtien.*

M. Steyaert déclare qu'il ne sait pas qu'on l'ait jamais enseignée en Flandres : & que bien loin de là *tout y est plein d'Images de Dieu le Pere, de la Trinité &c.*

On ne parlera point de divers autres petits Ecrits, qui ont paru depuis peu sur les mêmes matiéres ; c'est un retour continuel des mêmes accusations & des mêmes réponses, qui ne sont assaisonnées ordinairement que de nouveaux incidens, & de nouvelles injures, auxquelles le Public ne prend point de part. On ne sait point même si l'on se résoudra d'inserer à l'avenir dans cette Bibliotheque des Extraits de semblables Ouvrages. Le procès entre les Jesuites & les Jansenistes est desormais assez instruit, & tout ce qu'on pourra écrire dans la suite, ne servira, peut-être, qu'à l'obscurcir davantage.

---

## VIII.

## LIVRES de GENEALOGIE.

EXCELLENTIUM FAMILIARUM in *Gallia* GENEALOGIÆ, *à primâ earumdem Origine, usque ad præsens Ævum deductæ, & Notis Historicis, quibus Memorabilia Regni Gallia*,

*lia, Regumque, & Clarorum Toga & Sago Virorum facta, moreſque ac dignitates recenſentur, illuſtrata, cum Iconibus Inſignium, & Indiciis neceſſariis. Auctore Jacobo Wilhelmo IMHOFF.* A Nuremberg. 1687. in fol. pagg. 570. ou environ.

NOUS n'aurions peut-être pas parlé de cét Ouvrage, qui paroit il y a quatre ou cinq ans, ſi un autre Livre du même Auteur, qui eſt beaucoup plus nouveau, & qui traite auſſi de Genéalogies, ne nous en avoit fourni l'occaſion. Mais puis que nous devons parler du dernier, il ne ſera pas hors de propos de dire quelque choſe de celui, dont on vient de lire le titre.

I. *M. Im Hoff.* commence par une courte Préface, qui nous aprend dans quelles ſources il a puiſé ce qu'il nous dit dans ſon Livre. Il a lû tous les Auteurs dont il pouvoit tirer quelques lumieres, & a conſulté des perſonnes vivantes qui ſont en France, & qui en connoiſſant bien toutes les Familles, ont pû l'inſtruire des choſes qu'il ne ſavoit point.

Voici comment l'Ouvrage eſt diſpoſé. Les Tables des Genéalogies occupent la moitié de chaque feuille du Livre; & les Notes Hiſtoriques occupent

l'autre ; en sorte qu'en quelque endroit que vous ouvriez le Livre, il se présente à vous, ou une Table généalogique, qui occupe les deux pages ; ou deux pages de notes. Les Tables Généalogiques comprennent le Chef de chaque famille, le tems de sa naissance, & celui de sa mort, ses mariages, ses Enfans, tant naturels que légitimes, leur naissance, leurs mariages, & leur mort. Dans les Notes, on raporte les differens sentimens des Auteurs sur l'Origine des Familles, & l'on se détermine pour celui qui paroit le plus vrai-semblable. On parle des Personnes les plus Illustres, dont elles sont composées, & de leurs emplois ; on fait un abregé des évenemens les plus remarquables de leur vie, autant que l'étenduë de l'espace qu'on s'est fixé peut le permettre ; & l'on ne manque point de faire mention des Armes qui les distinguent.

L'Auteur a divisé toutes les Familles, dont il parle, en deux Classes. La premiére contient en vint-huit Tables la Généalogie de la Famille Royale de France ; & celles des Familles de *Savoye*, de *Grimaldi-Monaco*, de *Rohan*, de *Lorraine*, de la *Tour d'Auvergne*, & de la *Trémouille*. Il a joint ces Familles à celles de France dans la premiére Classe, parce qu'elles jouissent de quelques

ques priviléges particuliers, que n'ont point celles dont il parle dans la ſeconde. Celle-ci contient la Genealogie des Ducs & Pairs, que M. de Thou a nommez les * *Patriciens du Royaume.*

II LA premiere Claſſe eſt précedée d'une Diſſertation, dont la Famille Royale fait le ſujet. On ſait que pluſieurs Auteurs Modernes ont entrepris de prouver que les Rois de France de la troiſiéme race ; ſont deſcendus de la même tige : mais ils n'ont pas tous expliqué la choſe, de la même maniere. M. Im Hoff ſemble aprouver le ſentiment du Pere *Jourdan.* Cet Auteur met *Francus*, pour premier Roi des François. Il vivoit dans le troiſiéme ſiécle, ſous l'Empire de Valerien & de Gallien ; entre Francus & *Pharamond*, il y a eu quatre autres Rois. Quelques uns ont crû, qu'il n'y avoit jamais eu de Roi de France, nommé Pharamond. Le Pere Jourdan n'eſt pas de cette opinion. Il prétend prouver par *Claudien*, que le Roi *Marcomire*, pere de ce jeune Prince, le donna pour ôtage à l'Empereur Honorius, & qu'il obtint le Royaume de la Gaule Belgique, après la mort de *Theodemar.* Il confirme ſon opinion par la *Chronique de Proſper*, qui commence à l'année CCCLXXV, & s'étend



* *Patricii Regni.*

tend juſques à CCCCLV. *Clodion*, qui ſuccéda à Pharamond, n'étoit ni ſon Fils, ni le Fils de Theodemar. *Merouée*, qui a donné le nom aux Rois de la premiére Race, & qui regna après Clodion étoit un Fils de la ſeconde femme, qu'elle avoit eu d'un premier mari. Il s'empara du Royaume après la mort de ſon Beau-pere, au préjudice de ſon Fils, qui étoit fort jeune & qu'il n'eut pas de peine de débuſquer.

*Siginer*, ſelon le même Auteur, fut Fils de Clodion. Il épouſa la Fille de *Tonr ge Ferreol*, Senateur Romain & Préfet du Prétoire des Gaules. Il en eut un Fils, qui fut nommé *Ferreol*, comme ſon Ayeul Maternel. C'eſt de celui-ci qu'eſt deſcendu *Charles Martel*, tige des Rois de la ſeconde Race; & *Childebrand*, duquel tire ſon Origine *Robert le Fort*, qui ſelon l'opinion de tous les Ecrivains, a été Biſayeul de *Hugues Capet*, qui eſt la tige des Rois de la troiſiéme Race. Il paroit par là, que tous les Rois de France ont eu la même Origine, & n'ont été que des branches differentes ſorties d'un même tronc. C'eſt par Robert le Fort, que M. Imhoff commence la Genéalogie de cette Famille Royale.

Après avoir parlé de ſon Origine, il

dit

dit un mot des Fleurs de Lis, qu'elle a pour Armes. Il est du sentiment de M. *le Labourcur*, qui soûtient, dans son *Introduction à l'Histoire de Charles VI.* que l'usage des Armoiries n'est pas plus ancien que les premiéres Croisades des Chrétiens pour l'Orient. Ceux qui prirent la Croix inventerent ces marques symboliques, pour se distinguer les uns des autres, & les Rois de France s'assujettirent à cette coûtume, bien qu'ils n'en eussent que faire; le rang, qu'ils tenoient dans le monde, servant assez à les distinguer. Ils ne furent pas chercher fort loin les Symboles, qu'ils firent mettre sur leur écu. Ils le changerent des fleurons, qui étoient au haut de leur Couronne & de leur Sceptre. C'est ce qui paroit par la base qui l'accompagne, & par une petite ligne transversale, qui marque la piece qui tenoit ce fleuron attaché au Sceptre ou à la Couronne. Ce fut sous le regne de *Philippe Auguste*, que cela arriva.

Bien que M. Im Hoff ne dise rien du sien, & qu'il cite toûjours ses Auteurs; on ne laissera pas de raporter ici quelques unes de ses remarques, puis que tout le monde n'a pas le loisir de lire les Livres d'où elles ont été tirées.

On ne sait pas bien d'où vient le surnom de *Capet*, qui fut donné à Hu-

gues, Pere des Rois de la troiſiéme Race. Quelques uns ont ſoûtenu, que c'étoit parce qu'étant enfant, il ſe plaiſoit à ôter le bonnet de deſſus la tête des jeunes gens qui joüoient avec lui; quelques autres penſent, que c'eſt parce que c'étoit *un homme de tête*, c'eſt-à-dire, qui avoit du jugement & de la fermeté; mais il n'y a point d'opinion plus ſimple & plus vrai-ſemblable que celle de *Paſquier*, qui croit que Hugues fut nommé Capet, parce qu'il avoit la tête groſſe.

En parlant de *Philippe* I. l'Auteur allegue l'opinion de M. *Blondel* *, qui a prétendu juſtifier ce Prince de l'accuſation d'adultere & de libertinage, dont le chargent preſque tous les autres Hiſtoriens. Ce ſavant homme a ſoûtenu que ce fut avec raiſon que ce Prince répudia *Berthe* ſa premiére femme, puis qu'elle étoit ſa Parente; & qu'il n'épouſa pas immédiatement après *Berthrade* fille de Simon de Montfort, mais que ce mariage ne ſe fit qu'en MXCIII. qui fut l'année de la mort de Berthe. Berthrade avoit été mariée auparavant avec *Foulques le Rechin* Comte d'Anjou; mais elle l'avoit quitté, à cauſe de ſes Infidelitez & du dé-

* *In Diatriba de Formulæ regnante Chriſto in veterum monumentis uſu.*

dégoût qu'il avoit conçu pour elle. Cependant Philippe fut excommunié, dans le Concile d'Autun, à cauſe de ce mariage, & Urbain II. confirma cette ſentence ; mais l'année ſuivante Paſchal II. Succeſſeur d'Urbain leva l'excommunication, & Philippe vécut toûjours depuis avec Berthrade, comme avec ſa femme legitime. Il en eut des Enfans, qui auroient ſuccedé à la Couronne, ſi *Louïs* qu'il avoit eu de Berthe fut venu à mourir.

On juſtifie de même *Philippe Auguſte*, que les Hiſtoriens accuſent d'avoir repudié *Ingeburge* ſa ſeconde femme pour des raiſons aſſez legeres, & que le Pape excommunia pour ce ſujet. Pour faire lever la cenſure, il ſe reconcilia avec Ingeburge, qu'il ſe contenta de traiter civilement ; mais qu'il ne regarda jamais comme ſa femme ; & il ne ſe ſépara que pour quelque tems d'avec *Agnés*, qu'il avoit épouſée. On ſoûtient que la repudiation étoit légitime, & qu'il n'y avoit rien que d'injuſte dans les cenſures de Rome.

Dans les remarques ſur la Table VI. qui contient la branche des *Comtes de Dreux*, on trouve l'Hiſtoire de *Philippe de Dreux*, Evêque de Beauvais. Ce Prélat, qui avoit plus d'inclination pour les armes, que pour les lettres, aſſiſta

Philippe Auguſte, dans la guerre contre les Anglois; mais il fut ſi malheureux, qu'il fut vaincu & pris priſonnier. Le Pape Innocent III. écrivit à Richard Roi d'Angleterre pour avoir la liberté de Philippe, qu'il nommoit ſon Fils: mais ce ſage Prince lui envoya la cotte d'armes de ſon Priſonnier toute enſanglantée, avec ordre à celui qui devoit la lui remetre, de lui dire: *Voyez Saint Pere, ſi c'eſt là la tunique de vôtre Fils.* Le Pape fut ſi touché de ces paroles, qu'il avoüa que cét Evêque étoit puni comme il méritoit; puis qu'il avoit quitté la milice de Jeſus-Chriſt, pour ſuivre celle des hommes.

Sur la Table ſuivante, qui contient la *ligne de Bretagne*, on raporte qu'*Anne* Heritiere de Bretagne, fut promiſe à *Maximilien* Archiduc d'Autriche, & épouſée en ſon nom par le *Comte de Naſſau*; mais qu'en paſſant dans le Hainaut, pour aller joindre ſon Epoux, elle fut enlevée par des Emiſſaires de *Charles VIII.* Roi de France, qu'elle fut conduite à ce Prince, & que partie par promeſſes, partie par menaces, elle fut obligée de l'épouſer. M. Im Hoff dit que les Auteurs François ont tû cette circonſtance; & cite ſur cela *Arnauld du Ferron* Conſeiller au

Par-

Parlement de Bourdeaux, dans son Livre *De rebus gestis Gallorum Lib.* 1. On n'a pas pû consulter ce Livre, pour voir à quoi se raporte cette citation, qui paroit équivoque dans nôtre Auteur. Quoi qu'il en soit, aucun autre Historien François, que je sâche, n'a parlé de ce prétendu enlevement: & *Philippe de Comines*, qui paroit de si bonne foi, qui vivoit de ce tems là, & qui fut présent à l'accommodement qui se fit ensuite entre le Roi des Romains & le Roi de France; Philippe de Comines, dis-je, n'en parle point dans ses Mémoires. D'ailleurs, Charles VIII. étant maitre alors de toute la Bretagne, si on en excepte la Ville de *Rennes* *, il n'étoit pas nécessaire qu'il attendit qu'Anne fût dans le Hainaut, pour la faire enlever

La Table VIII. comprend la Genealogie des Anciens Ducs de Bourgogne. *Henri Comte de Portugal*, qui étoit de cette Famille, & qui épousa *Therese*, fille naturelle d'*Alphonse Roi de Castille & de Leon*, est celui de qui sont descendus les Rois de Portugal d'aujourdhui, comme on le peut prouver par le témoignage de plusieurs Auteurs. *Philippe* dernier Duc de Bourgogne de cette pré-



* *Voyez les Mem. de Comines Liv.* VII. *Ch.* 3.

miére race étant mort fort jeune, avant la conſommation de ſon mariage avec *Marguerite de Flandres*, la Bourgogne revint à *Jean* Roi de France, par droit de proximité, comme étant fils de la ſœur d'*Eude IV.* Duc de Bourgogne.

On voit dans la XII. Table la branche des Ducs d'Orleans & des Comtes d'Angoulême, dont François I. qui parvint à la Couronne, fait le principal ornement. *François* ſon Fils Aîné mourût à l'âge de dix-neuf ans, du poiſon que *Montecuculi* lui donna, dans une taſſe d'eau fraîche, comme il jouoit à la paume. L'empoiſonneur fut pris, & mis à la queſtion il confeſſa qu'il avoit été ſuborné par *Antoine de Leve*, & *Ferdinand de Gonſague*, qui étoient au ſervice de l'Empereur; ce qui fit croire que ce Prince y avoit eu quelque part. Mais nôtre Auteur remarque que *M. de Thou* nous aprend, dans ſon Hiſtoire que ce fut un des premiers coups de *Catherine de Medicis*, laquelle venoit d'épouſer *Henri II.* frere puiſné de François, & qui ſe fraya un chemin à la Couronne, par cet empoiſonnement. L'endroit de l'Hiſtoire de M. de Thou, où ce fait eſt rapporté, a été corrompu dans les dernieres Editions: mais on le trouve dans *Mezerai*, quoi que beaucoup adouci, cet Auteur ſe contentant

de

de dire que c'étoit ce que les Imperiaux publioient. La Genéalogie de la Maiſon de *Bourbon* commence à la Table XVI. On ſait qu'elle deſcend de *Robert* Comte de *Clermont* Fils de *Saint Louis*. L'Auteur dit que c'étoit ſon cinquiéme Fils. D'autres diſent que ce n'étoit que le ſixiéme, & Mezerai le met le quatriéme; peut-être parce qu'il ne compte, que ceux qui étoient en vie, quand ce Monarque mourut. Robert épouſa *Béatrix* fille & heritiere d'*Agnes de Bourbon*, & de *Jean III.* fils de *Hugues* Duc de Bourgogne. Cette alliance lui fit quitter le nom de Clermont, pour celui de Bourbon, qu'il a transmis à ſes Deſcendans.

On voit dans les Tables XXI. & XXII. la Genéalogie de l'Illuſtre Maiſon de *Courtenai*. Il n'y a perſonne qui n'avoüe qu'il y a eu une famille de ce nom, qui eſt deſcenduë d'Hugues Capet; mais bien des gens ont crû qu'elle étoit éteinte il y a longtems, & que les Princes de Courtenay d'aujourdhui avoient une autre origine; ou que, du moins, ils deſcendoient de quelque Fils naturel de cette ancienne Maiſon. Les *Freres de Sainte-Marthe* ont bien parlé de cette famille; mais ils n'en ont pas pouſſé la genéalogie juſques aux Princes de Courtenay d'aujourdhui, ſoit,

dit nôtre Auteur, qu'ils ayent crû que cette ancienne branche étoit éteinte, soit parce qu'ils craignoient de se faire des affaires en révelant des choses, qui ne devoient pas plaire à tout le monde.

M. Im Hoff, qui n'a pas les mêmes ménagemens à garder, fait voir après M. *du Bouchet*, que les Princes de Courtenay d'aujourdhui, sont veritablement descendus d'Hugues Capet, par *Pierre*, frere de *Philippe I.* Roi de France, qui prit le nem de Courtenay à cause d'*Elizabeth* sa femme, qui étoit fille de *Rainauld de Courtenay*. Cela ne surprendra point ceux qui savent, que du tems des premiers Rois de la troisiéme Race, la France étant renfermée dans des bornes beaucoup plus étroites, qu'elle ne l'a été depuis, ces Princes ne pouvoient pas donner de grands appanages à leurs Cadets. Ils s'établissoient le mieux qu'ils pouvoient, & lors qu'ils trouvoient quelque riche Heritiére, ils se marioient avec elle, & prenoient même quelquefois le nom de sa Famille.

Nôtre Auteur met la *Maison de Savoye*, immédiatement après celle de France. Il la fait descendre après *Guichenon*, de *Berolde* *, que tous les Hi-

* *Que d'autres nomment* Berthold *ou* Berold.

storiens reconnoissent pour le premier Comte de Savoye & de Maurienne ; & qui mourut environ l'an MXXIII. Mais on n'est pas bien d'accord sur la naissance de ce Prince. L'Auteur, qu'on vient de citer, le fait descendre de *Witikind le Grand*, *Duc de Saxe* ; & pour le prouver il remarque que les deux Familles de Saxe & de Savoye ont eu long-tems les mêmes Armes, savoir un Aigle imperial ; & que les Saxons & les Savoyards ont reconnu S. Maurice pour leur Patron. Deplus, ces deux Familles reçoivent également la Loi Salique dans leurs Etats, & elles se reconnoissent mutuellement pour parentes. M. Im Hoff laisse à ses Lecteurs la liberté de juger de la validité de ces preuves, & nous la leur laissons aussi avec lui.

*Amedée* I. Comte de Savoye mourut sans enfans, avant l'an MXLVII. & Odon son Frere lui succeda. Il fut nommé *Amedée à la queue*, parce qu'étant à Verone avec l'Empereur *Henri II.* & ayant obtenu d'entrer dans son Palais, pourvû qu'il laissat sa suite dehors, il répondit qu'il n'entreroit qu'avec sa queue. Ce fut *Amedée V.* surnommé *le Grand*, qui prit une Croix pour ses Armes, à la place de l'Aigle, en MCCCXV, en mémoire de l'expédi-

tion

tion de l'Iſle de Rhodes, qu'il défendit contre les armes du Turc. Amedée VI. inſtitua l'Ordre qu'on nomme de l'*Annonciade*, en MCCCLIV; & * ſous *Amedée VIII.* le Comté de Savoye fut erigé en Duché, par l'Empereur *Sigiſmond*.

*Charles Emanuel*, le plus ambitieux Prince de ſon tems, profitant des guerres civiles qui déſoloient la France, s'empara du Marquiſat de Saluces, ſans beaucoup de peine. Ce ſuccès lui enfla ſi fort le courage, qu'il fit batre de la monnoye, ſur le revers de laquelle on voyoit un Centaure foulant aux piés la Couronne de France, avec ce mot *Opportunè*. Mais Henri IV. ayant appaiſé les troubles de ſon Royaume, envoya une Armée en Savoye, qui dépouilla bientôt le Savoyard de tout ce qu'il poſſedoit au deça des Alpes; après quoi il fit auſſi fraper une medaille, au revers de laquelle on voyoit l'Hercule François foulant aux piés un Centaure qu'il avoit abbatu de ſa maſſuë, avec ce mot *Opportunitùs*. Ce fut ce même Duc, qui voulut ſurprendre la Ville de Geneve par eſcalade.

On trouve, dans les notes ſur la Table IV. de la Généalogie de Savoye, l'Hiſtoire de *Maurice* qui fut fait Cardinal à l'âge de quatorze ans. Il quitta en-

* *En* MCCCCXVI.

enſuite l'Egliſe, pour ſe marier avec la Fille de ſon Frere, & il y eut ceci de ſingulier dans ce mariage. C'eſt que cette Princeſſe, qui étoit à Turin, fut épouſée au nom de ſon Oncle par *Dominique Doria* Marquis de Ciriés; en même tems que dans la Ville de Nice, *Charles Emanuel de Semians* épouſa *Maurice* au nom de la Princeſſe.

Il n'eſt pas poſſible de s'arrêter ſur toutes les autres Familles, dont parle l'Auteur, dans ſa premiere Claſſe: on ne dira même qu'un mot ſur celles de la ſeconde, parce que n'étant pas ſi conſiderables que les autres, le Lecteur s'y intereſſe beaucoup moins.

III. NOUS avons dit que cette ſeconde Claſſe contenoit les Genéalogies des Familles qui ont des Duchez & Pairies, ou qui, du moins, en ont eu autrefois. On y a ajoûté celle de la Famille de *Harlay*, à cauſe de l'Archevêque de Paris d'aujourdhui, en faveur duquel l'Archevêché de cette Ville a été érigé en Duché & Pairie.

On commence, par une Diſſertation dans laquelle on parle de l'Origine des Ducs & Pairs, & de la difference qu'il y a entr'eux. Leur Origine eſt fort obſcure, & l'Auteur ſe contente d'alleguer l'opinion de *Hotteman*, qui la rapporte à Hugues Capet. Ce fin Politi-

que

ques s'étant emparé de la Couronne, au préjudice du légitime héritier, crût que pour maintenir ſon autorité naiſſante; il falloit s'acquerir l'affection des Grands du Royaume, par quelque ſervice conſiderable. Il n'en trouva point de moyen plus propre, & qui lui coutât moins, que de créer de nouvelles dignitez, pour en honorer les Principaux de l'Etat. Il fit donc des Ducs & Pairs; & afin que ce ne fut pas un nom inutile, on réſolut qu'ils aſſiſteroient au Sacre des Rois, où chacun auroit ſon emploi particulier, & qu'ils jugeroient des crimes commis par les Princes ou par les Grands du Royaume, à cauſe de quoi leur Corps fut appellé *la Cour des Pairs*.

L'Auteur diviſe les Ducs & Pairs en cinq Claſſes differentes. La premiére & la plus conſiderable eſt de ceux, qui ayant été faits Ducs & Pairs par le Roi, ont été verifiez au Parlement de Paris. La ſeconde de ceux, que le même Parlement a reconnus ſeulement en qualité de Ducs; tels que ſont les Ducs de *Roanès* & de *Chevreuſe*. Ceux qui ont été reconnus Ducs & Pairs, par quelque autre Cour Souveraine, que par celle de Paris, compoſent la troiſiéme Claſſe; & les Ducs *de Villars* & *de Pont devaux*, ſont dans ce rang. On fait une quatriéme

me Claſſe de ceux dont les lettres de Duc & Pair ont paſſé au grand ſeau, mais qui n'ont été verifiées par aucune Cour Souveraine. Les Ducs de *Bournonville* & de *Vitri* ſont de ce nombre. Enfin la derniére Claſſe comprend ceux qu'on nomme Ducs & Pairs *à Brevet*, c'eſt-à-dire, ceux qui n'ont qu'un Acte de leur dignité, expedié par un Secretaire d'Etat. Il y en a de tels, dans les familles de *Clermont* & de *Coiſlin*.

On remarque encore, que la qualité de Duc & Pair ne tombe point en quenouïlle, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt éteinte avec les Mâles d'une famille, & que les filles n'en héritent point; il y en a pourtant ſix qui ſont exceptez de cette régle, ſavoir les Duchez de *Piney-Luxembourg*, de *Rohan*, de *Richelieu*, *Mazarin*, *Vaujour*, & la *Roche-Guyon*.

M. Im Hoff avoit réſolu de travailler à la Genéalogie de toutes les autres familles de France, qui ſe ſont diſtinguées par la Robe, ou par l'épée; mais ayant apris que M. Spener y travailloit, il lui a laiſſé agreablement la peine & la gloire d'un ſi long Ouvrage. Il a paru néanmoins en 1688. quatre feuilles de cet Auteur, qu'on peut ajouter à ce Volume, & qui contiennent la Genéalogie des Familles de *Beaumanoir*, de *Clermond-de-Galerande*, & de *Meſmes*,

*mes.* On a donné ce ſupplément, parce que c'eſt de ces trois familles que deſcendent trois illuſtres Miniſtres du Roi de France, dont on parloit beaucoup il y a quelque tems; ſavoir, le Marquis de *Lavardin* Ambaſſadeur à Rome, ſur la fin du Pontificat d'*Innocent XI*; le Comte de *Chiverny* Ambaſſadeur à Vienne; & le Comte d'*Avaux* Ambaſſadeur Extraordinaire en Hollande.

2. REGUM PARIUMQUE *Magnæ* BRITANNIÆ *Hiſtoria Genealogica. Quâ Veterum, juxta ac Recentium in illa Familiarum Origines, Stemmata, & Res Memorabiliores, Ordine ad noviſſimum Angliæ ſtatum aptato, recenſentur atque explicantur, additis Æneis Inſignium Tabulis, & Indice neceſſario. Studio ac operâ Wilhelmi* IM HOFF. A Nuremberg. 1690. in fol. pagg. 500. ou environ.

LA méthode que ſuit l'Auteur, dans ce nouvel Ouvrage, eſt à peu près la même, que celle de l'Ouvrage précédent. Il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter. Il ſuffit de dire que l'Hiſtoire y eſt plus ſuivie; & qu'outre les Généalogies qu'il contient, on peut y apprendre tout ce qui eſt arrivé de plus conſidera-

derable en Angleterre, depuis que les Saxons s'y établirent, juſques à préſent. C'eſt principalement à cette partie hiſtorique, qu'on s'attachera dans cèt Extrait, parce qu'elle eſt la plus importante.

I. L'AUTEUR commence par la Genéalogie des Rois d'Angleterre, qui occupe la premiére partie de ſon Livre. 1. Après avoir rejetté tout ce que les Auteurs ont écrit des Rois, qui ont regné dans ce Pays, avant *Jeſus-Chriſt*; on employe le premier Chapitre à l'Hiſtoire de tous ceux qui ont précedé *Guillaume le Conquerant*, & dont on ſait quelque choſe d'aſſuré.

Jules Ceſar fut le premier des Romains, qui paſſa en Angleterre *, & il eſt ſûr que de ſon tems elle étoit gouvernée par pluſieurs petits Princes, qui étant diviſez entr'eux, fournirent aux Romains les moyens de les aſſujetir. Environ cinq ans après, divers peuples du Nord s'étant répandus dans tout l'Empire, les Romains furent contraints de retirer leurs Legions d'Angleterre, pour les oppoſer à ces Barbares; & les *Pictes* & *Ecoſſois*, profitant de cette occaſion, ravagerent les terres des *Bretons*, & en obligerent pluſieurs à ſe retirer dans cette partie des Gaules, qu'on

* *Qui s'appelloit Bretagne.*

qu'on nommoit *Armorique*, à laquelle ils donnerent le nom de *Bretagne*.

Ceux qui resterent dans l'Isle appellerent les *Saxons* & * *Anglois* à leur secours, qui ne manquerent pas de s'y rendre, sous la conduite de deux Freres nommez † *Engist* & *Horsa*. Ceux-ci, après avoir vaincu les Pictes, tournerent leurs armes contre ceux qui les avoient appellez, & le dernier Roi Breton s'étant retiré à Rome, où il se fit Moine, ils s'établirent dans le Pays, qu'ils diviserent en sept Royaumes. Tous ces petits Etats eurent leurs Rois particuliers, qui les gouvernerent pendant quelque tems. *Inas*, Roi du *Westsex*, est un des plus célebres dans l'Histoire. Il subjugua les Saxons Meridionaux, & étant allé à Rome, il y fonda une Ecole, & assujetit toutes les Familles de son Royaume à payer un tribut au Pape, qu'on nomma *le denier de Saint Pierre*, & qui devoit être employé à l'entretien de ceux de ses sujets qui iroient apprendre dans cette Ecole les veritez de la Religion.

*Egbert* Roi des Saxons d'Occident, fût celui qui soûmit tous ces petits Royaumes, dont il se fit un Etat, qu'il voulut qu'on nommât Angleterre, abo-

* *Du Anglois, Peuples de la Basse Saxe.*
† *En* 449.

boliſſant les anciens noms de Bretagne & de Bretons. C'eſt ce qui fait qu'on le regarde comme le premier Roi des Anglois. *Ethelwolph* ſon Fils, qui lui ſucceda, battit les Danois en pluſieurs occaſions; après quoi il fit le voyage de Rome, & paya au Pape le denier de S. Pierre. *Ethelbald* fils d'Ethelwolph fut ſon Succeſſeur, & ſe rendit abominable, par ſon mariage avec la fille de *Charles le Chauve*, qui avoit été femme de ſon Pere.

Après pluſieurs autres Princes, *Edgar*, ſurnommé le *Pacifique*, parvint à la Couronne. Ce fut lui qui dépeupla l'Angleterre de Loups, obligeant le Seigneur du Pays *de Galles* qui s'étoit ſoulevé, de lui en fournir trois cens têtes toutes les années, & condamnant tous les Criminels à en tuer un certain nombre, à proportion de la grandeur de leurs crimes. Il rétablit auſſi la Diſcipline Eccleſiaſtique; & voyant que les Prêtres ſeculiers ne penſoient qu'à faire bonne chere, il leur ôta leurs bénéfices, dont il revêtit les Moines qui vivoient alors en odeur de Sainteté.

Les Prêtres s'en vengerent ſur [*] *Edouard II.* ſon Succeſſeur. Se joignant à Alfrede ſa marâtre, ils rempli-

verent

[*] *Il y avoit eu un autre Edouard fils d'Alfred ſurnommé le Vieil.*

rent toute l'Angleterre de troubles, & cette femme ambitieuse le fit enfin cruellement assassiner, pour faire monter son Fils *Ethelbard* sur le Thrône. Celui-ci ne se rendit célebre, que par le cruel massacre de tous les Danois, qui étoient dans son Royaume, sans distinction ni d'âge, ni de sexe. Cette conduite lui attira sur les bras *Suenon* Roi de Danemarc, qui le chassa de ses Etats, & réduisit toute l'Angleterre sous son obeissance.

Ce Roi dépossédé se retira chez *Richard* Duc de Normandie, dont il avoit épousé la sœur, & fut ensuite rapellé par ses sujets, qui ne pouvoient souffrir la domination de *Canut* qui avoit succedé à Suenon. Canut fut vaincu & contraint de se sauver en Danemarc: mais Ethelberd étant mort peu de tems après, & les Etats ayant élû son fils *Edmond*, il revint en Angleterre, fit un accord simulé avec Edmond, pour s'en défaire plus facilement; & l'ayant fait mourir, il épousa sa Veuve, pour se mettre bien dans l'esprit du Duc de Normandie. Il mourut peu de tems après, & les Etats nommerent *Harald*, qui ne regna que quatre ans. Le fils du Danois, nommé *Canut II.* informé de la mort de Harald, passa en Angleterre, où il fut reconnu pour Roi, & mourut

sans

ſans enfans deux ans après.

Les Anglois, profitant de cette occaſion, firent main baſſe ſur les Danois, pour la ſeconde fois ; & établirent une loi, qui excluoit de la Couronne tous ceux de cette Nation. Ils appellerent * *Alfred*, qui s'étoit refugié en Normandie ; mais *Godwin* Comte de Kent s'en deffit, & conſeilla de mettre à ſa place *Edoüard* frere d'Alfred, Prince débonnaire, & ſous lequel il eſperoit d'avoir toute l'autorité. Il fit même ſi bien, qu'il l'obligea d'épouſer ſa fille. Mais la mort mit fin, peu de tems après à ſa vie, & à ſon credit.

*Edoüard*, troiſiéme du nom, fit regner la vertu dans ſes Etats, par ſes loix & par ſon exemple ; & la tradition porte que le Ciel l'en recompenſa, en lui accordant la vertu de guerir les écrouelles, dont on dit que ſes Succeſſeurs ont hérité. Il regna 44 ans, & fit héritier *Guillaume*, ſurnommé le *Bâtard*, Duc de Normandie, qui étoit ſon Couſin germain, & qui l'avoit reçu dans ſon exil. Ce fut ainſi que la Couronne d'Angleterre paſſa des Saxons aux Normans.

2. *Guillaume*, qu'on nomma *le Conquerant*, deſcendoit d'un ancien Comte de Norvege. Après avoir vaincu



* *Second fils d'Ethelbert.*

*Harold* fils de Godwin, qui vouloit lui disputer la Couronne, il fut sacré à Londres *, par l'Archevêque d'York, qui fut alors préferé à celui de Cantorberi. Il battit les Ecossois, qu'il se rendit tributaires : passa en Normandie, pour châtier *Robert* son fils ainé, qui s'étoit soûlevé contre lui : fit des courses sur les terres des François, qui avoient suscité cette rebellion ; & ayant nommé pour son Successeur *Guillaume II.* son puisné, & donné la Normandie à l'ainé, il mourut à Roüen, âgé de 64 ans.

*Henri I.* troisiéme fils de Guillaume le Conquerant, succeda à son frere. Ce fut lui qui établit le Parlement d'Angleterre, pour s'assurer la Couronne contre Robert son Aîné, auquel il fit la guerre, avec tant de bonheur, qu'il lui ôta enfin la liberté & la vie. Le Roi de France, & les Comtes d'Anjou & de Flandres voulurent venger cette mort. Il y eut plusieurs combats, avec des succès fort differens: & enfin la paix se fit, aux conditions que *Guillaume* fils de Henri épouseroit la fille du Duc d'Anjou, & auroit pour appanage la Normandie, comme un fief dépendant de la Couronne de France. De là vint que dans la suite, les Aînez des Rois d'An-

* *En 1066.*

d'Angleterre porterent le nom de *Ducs de Normandie.*

Le fils de Henri, dont on vient de parler, mourut avant lui, & la Couronne appartenoit de droit à Mathilde ſa fille, qui avoit épouſé en ſecondes nôces *Geofroy* Comte d'Anjou dit *Plantegeneſt.* Mais *Etienne de Blois*, Comte de Boulogne ſon Couſin, qui avoit été élevé à la Cour de Henri, où il s'étoit fait des amis, ſe fit couronner Roi d'Angleterre, malgré le ſerment qu'il avoit prêté à ſa Couſine. Cette Princeſſe, aidée de *Robert* Comte de Glocéſtre, ſon frere naturel, entreprit de ſe remetre en poſſeſſion de ſes droits par les armes, & fut ſi heureuſe d'abord, qu'elle fit Etienne priſonnier. Mais ayant donné pluſieurs ſujets de plaintes au peuple d'Angleterre, & particuliérement à la Ville de Londres, elle fut obligée de ſe retirer à Oxford, & d'implorer le ſecours des Ecoſſois, contre ſes ſujets rebelles. Il ſe donna une bataille, dans laquelle Robert, qui étoit tout ſon conſeil, fut pris. Elle fut contrainte de l'échanger contre le Roi Etienne, qu'elle tenoit encore priſonnier. Enfin la paix fut concluë, à condition qu'Etienne regneroit pendant ſa vie, & qu'après lui le Royaume reviendroit à *Henri* fils de Mathilde, qui

jouïroit cependant du Duché de Normandie. Ce Prince commença la troisieme race des Rois d'Angleterre, dite d'*Anjou*, ou de *Planteg. n. ſt.*

3. *Geofroy*, pere de Henri II. deſcendoit de *Tertulle* ou *Tercu'pte*, qui étoit de Bretagne, & à qui Charles le Chauve Roi de France, donna une partie de l'Anjou, dont il fut premier Comte. *Henri II.* ſe maria à *Eleonor* Ducheſſe de Guienne, & Comteſſe de Poitou, que Louis VII. Roi de France avoit repudiée, & qui lui aporta ces Provinces en dot, au grand préjudice des deux Royaumes, à cauſe des longues guerres qui s'en enſuivirent. *Richard* fils de Henri II. lui ſucceda. Il ſe rendit célebre, par ſes voyages dans la Paleſtine, & n'eut qu'un fils naturel. Un Prêtre Normand ayant eu la hardieſſe de dire en ſa préſence, *qu'il avoit trois filles, la vanité, l'avarice, & la luxure*: ce Prince répondit ſur le champ, qu'il donnoit la premiere en mariage aux *Templiers*, qui étoient plus ſuperbes que *Lucifer*; la ſeconde aux *Moines de l'Ordre de Ciſteaux*, qui étoient ſi avides, qu'il n'y avoit rien qu'ils ne convoitaſſent, ſans en excepter le Diable; & la troiſiéme aux Prêtres & aux Prélats, qui établiſſoient leur Souverain bien dans la volupté.

*Jean,*

*Jean*, surnommé *sans terre*, s'empara de la Couronne, après la mort de Richard ; au préjudice d'*Artur* fils de Geofroy, qui étoit son Aîné. Le Roi de France prit le parti d'Artur, & après avoir remporté plusieurs avantages sur Jean, il le contraignit à faire la paix, à de honteuses conditions. Ces mauvais succès, joints à la maniére cruelle dont il traitoit ses sujets, lui firent tant d'ennemis, que les Anglois résolurent d'appeller à leur secours *Louis* de France fils de *Philippe II.* Ce Prince vint en Angleterre, avec une Flote de six cens vaisseaux; les peuples lui prêterent hommage, & Jean fut contraint d'errer çà & là avec une poignée de gens, jusques à ce que la mort vint le tirer de cet embarras. Il avoit eu aussi de grandes affaires avec le Pape qui l'excommunia & mit son pays à l'interdit. L'excommunication dura six ans & trois mois, & ne fut levée qu'après que Jean se fut rendu Vassal & tributaire du Saint Siege.

*Henri III.* son fils chassa Louis & tous les François de son Royaume, par la bonne conduite de *Guillaume Marshal* Comte de Pembrock son Tuteur. Regnant ensuite par lui-même, il traita si durement ses sujets, qu'ils furent sur le point de rapeller les François. Pour

prévenir ce coup, il vendit au Roi de France tous ses droits sur la Normandie, sur le Poitou, & sur l'Anjou. Cela n'appaisa pas les troubles. *Simon de Montfort* & les plus grands Seigneurs du Royaume se soulevérent contre lui, & lui ayant livré le combat, le vainquirent & le firent prisonnier avec son fils Edouard, son frere, son neveu, & les principaux de sa Cour. Edouard étant échapé de sa prison, eut le secret de diviser ses Ennemis, & les ayant vaincus, il mit en liberté son pere & tous les autres prisonniers. Henri mourut, peu de tems après avoir été rétabli.

*Edouard I.* du nom de la famille d'Anjou étant parvenu à la Couronne, commença par faire la guerre à *Leolin* Seigneur de Galles & à *David* son frere, qui s'étoient souvent rebellez. Le premier fut tué dans le combat, le second fut pris & condamné à la mort; après quoi Edouard investit son fils aîné de la Principauté de Galles, & depuis ce tems la plûpart des Ainez d'Angleterre ont porté le nom de *Princes de Galles*. Il gagna plusieurs victoires sur les Ecossois, qui l'avoient nommé arbitre de leurs differens, & dont le Roi avoit promis de lui faire hommage. C'est ce qui lui mérita cette courte Epitaphe: *Eduardus Primus Scotorum malleus hic*

*hic est* 1308. *Pactum serva.* Il recommanda trois choſes à ſon fils, en mourant: de porter ſes os par toute l'Ecoſſe, juſques à ce qu'il l'eut ſubjuguée: d'employer à la guerre Sainte une ſomme d'argent, qu'il y avoit deſtinée; & de ne permettre jamais que *Pierre Gaveſton* Gaſcon de naiſſance, & coupable de pluſieurs crimes, remit le pié en Angleterre.

*Edouard II* fit tout le contraire. Il négligea abſolument les affaires d'Ecoſſe, fit ſon favori de Gaveſton, & lui donna l'argent deſtiné pour la guerre Sainte. Les Grands ſe ſouleverent, firent chaſſer ce Favori pluſieurs fois, & l'aſſiegerent enfin dans un château où il s'étoit enfermé, le prirent, & lui firent trancher la tête. Les affaires n'en allerent pas mieux. Le Roi prit pour ſon confident *Spenſer*, qui ne valoit pas plus que Gaveſton. Pendant ces troubles, *Brus* Roi d'Ecoſſe reprit tout ſon Pays, entra en Angleterre, & battit l'Armée d'Edoüard, qui étoit de cent mille hommes. Sa femme, qu'il avoit éloignée de la Cour, & ſon fils Edoüard lui firent la guerre. Spenſer & le Roi furent faits priſonniers: le premier eut la tête tranchée, le Roi fut condamné à une priſon perpetuelle, & Edoüard III. ſon fils élû en ſa place. La Reine,

lassée de la longue vie de son Epoux, le fit mourir dans la prison.

*Edoüard III.* prétendoit à la Couronne de France, à cause de sa mere, sœur de *Charles le Bel*, qui venoit de mourir sans enfans, & auquel *Philippe de Valois* avoit succedé. Pour faire valoir son droit, il s'unit avec les Ducs & les Comtes de *Gueldres*, de *Julliers*, de *Hainaut*, & de *Brabant*, & commença la guerre en 1339. Il battit la flotte de France, composée de deux cens vaisseaux, vainquit Philippe à la célebre bataille de Creci; & après la mort de ce Prince, continuant la guerre contre *Jean* son Fils, le prit & le mena en Angleterre. La France, pour avoir la paix, & obtenir la liberté du Roi Jean, permit que l'Anglois possedât la Guienne & le Poitou en souveraineté. Ce fut Edoüard III. qui institua l'*Ordre de la Jartiére*, pour les raisons & de la maniére qu'on pourra lire dans nôtre Auteur *.

Le fils d'Edoüard III. qui devoit lui succeder, mourut avant lui, & la Couronne vint à Richard II. son petit-fils. Le Regne de Richard fut un tissu continuel de guerres civiles, de séditions, & de meurtres. Enfin ce malheureux Prince fut fait prisonnier & mené à la Tour

* *Pag.* 19.

Tour de Londres, où il fut obligé d'abdiquer la Couronne, en faveur de *Henri* ſon couſin, *Duc de Lancaſtre*; qui aſſembla pour ce ſujet un Parlement *, auquel il fit faire tout ce qu'il voulut. Ce Duc ſe fit proclamer Roi, ſous le nom de *Henri IV.* & pour ſe mieux aſſurer la Couronne, il fit maſſacrer le Roi priſonnier.

4. Henri IV. tâcha de gagner le cœur de ſes Sujets par des actions de clemence; mais il ne put ſi bien faire, qu'on ne conjurât pluſieurs fois contre ſa vie; ce qui l'obligea de répandre bien du ſang. Il mourut après avoir exhorté ſon fils, à affermir par la juſtice une domination, qu'il reconnoiſſoit avoir uſurpée ſur les légitimes héritiers.

Il faut s'arrêter ici un moment, afin de pouvoir comprendre, dans la ſuite, la cauſe des longues guerres entre les Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, ſous les noms de la *Roſe rouge* & de la *Roſe blanche*, & qui coûterent tant de ſang à l'Angleterre. Edoüard III. eut quatre fils, *Edoüard*, *Lionel*, *Jean*, & *Edmond*. Edoüard mourut avant ſon Pere, laiſſant Richard, dont on a parlé, qui fut contraint d'abdiquer la Couronne. Lionel n'eut qu'une fille, qui fut mariée à *Edmond de Mortimer*,



* *En* 1399

Comte de la Marche, duquel elle eut *Roger* de Mortimer. Jean eut un fils, nommé Henri, qui eſt celui dont nous venons de parler, & qui régna ſous le nom de Henri IV.; & Edmond, qui fut fait Duc d'Yorck, eut *Richard* auſſi Duc d'Yorck. Or par la loi d'Angleterre, qui n'exclut point les filles de la Couronne, on ſoûtenoit qu'aucun des Deſcendans de Jean, troiſiéme fils d'Edoüard, ne devoit y prétendre, qu'après que toute la poſterité de Lionel, ſecond fils du même Edoüard, ſeroit éteinte. Cependant Henri IV. ſe fit proclamer Roi, comme on l'a vû, & laiſſa après ſa mort la Couronne à *Henri V.* ſon fils.

Le Regne de Henri V. fut extrémement glorieux. Profitant des diviſions qu'il y avoit à la Cour de France entre le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne*, il porta la guerre dans ce Royaume, gagna la fameuſe bataille d'Azincourt *, & conquit preſque toute la Normandie. Il épouſa enſuite *Catherine* de France; & profitant de l'abſence du Dauphin, qui n'étoit pas bien à la Cour, il ſe fit déclarer héritier de Charles VI. qui regnoit alors, & s'établit en France d'une maniére ſurprenante.

Son fils fut ſolennellement couronné à

* *En* 1415.

à Paris *, & les commencemens de ſon regne furent aſſez heureux. Mais la diviſion s'étant miſe entre ſes Miniſtres, le Dauphin, qui après la mort de ſon pere, fut connu ſous le nom de Charles VII, recouvra peu à peu ſon Royaume, & en chaſſa les Anglois. *Richard* Duc d'Yorck, profitant de ces diviſions, ſe fit des Creatures en Angleterre & en Irlande: & ſe voyant appuyé, il réſolut de faire valoir les droits qu'il avoit à la Couronne. Il deſcendoit du côté de ſon Pere, d'Edmond, quatriéme fils d'Edoüard III: mais comme ce rang ne lui donnoit point d'avantage ſur Henri VI. qui deſcendoit de Jean, ſecond fils du même Edoüard, il ſe ſervit des droits d'*Anne de Mortimer* ſa mere, qui tiroit ſon origine de Lionel frere aîné de Jean.

Il y eut pluſieurs batailles, avec des ſuccès fort differens: mais enfin Henri VI. fut vaincu & fait priſonnier. Le Parlement s'aſſembla, le Duc d'Yorck fut déclaré *Protecteur du Royaume*, & le Roi remis en liberté. Mais les troubles recommencerent bien tôt. Henri fut pris une ſeconde fois, & mis dans la Tour de Londres. Le Duc ſe fit déclarer légitime héritier de la Couronne, après la mort de Henri VI; à con-



* *En* 1431.

dition que ſi ce Prince venoit à manquer à ſa parole, il ne ſeroit plus reconnu pour Roi d'Angleterre.

Cependant, *Marguerite d'Anjou*, femme de Henri, qui s'étoit refugiée en Ecoſſe, leva des Troupes, entra en Angleterre, & préſenta la bataille au Duc d'Yorck. Celui ci l'accepta, ſans attendre le Comte *de la Marche* ſon fils aîné, qui venoit à ſon ſecours, avec un autre corps d'armée. Il fut entiérement défait, & ayant été pris avec le ſecond de ſes fils, & la plûpart de ſes Partiſans, ils furent tous punis du dernier ſupplice.

Le Comte de la Marche, nommé Edoüard, aprenant le malheur de ſon Pere, réſolut de vaincre, ou de mourir. Il aſſembla vint-trois mille hommes, battit les Comtes *de Pembrock* & *d'Ormond*, qui commandoient l'Armée Royale, & fit trancher la tête à *Owen Tudor*, mari de la Mere du Roi, qu'il avoit fait priſonnier. Le Comte fut appellé à Londres & s'y étant rendu en diligence, fut proclamé Roi, du conſentement unanime des Etats.

5. Les amis de Henri, qui étoit priſonnier, ayant mandié du ſecours en Ecoſſe & en France, aſſemblerent une armée conſiderable & livrerent la bataille à Edoüard, dans la plaine de Tow-

Towton. Le combat fut terrible, il y perit de part ou d'autre prés de * trente six mille hommes, & la victoire resta enfin à Edoüard. Le seul Comte *de Devon* fut fait prisonnier, & le Vainqueur lui fit trancher la tête.

On croyoit qu'après cette victoire, les affaires de Henri étoient tout-à-fait desesperées : mais le Comte de *Warwick*, qu'Edoüard avoit irrité, suscita de nouveaux troubles. Il attira dans son parti l'Archevêque d'Yorck, le Marquis de Montaigu, & même le Comte *de Clarence*, frere d'Edoüard, à qui il donna sa fille ainée en mariage.

Il y eut plusieurs combats, dans l'un desquels Edoüard fut pris : mais ayant trouvé le moyen d'échapper, il rétablit si bien ses affaires, que les Comtes de Clarence & de Warwick furent obligez de se sauver en France, où ils trouverent la Reine Marguerite & son fils Edoüard. Ayant reçu du secours, ils repasserent la mer, surprirent Edoüard, qu'ils contraignirent de s'enfuir en Flandres, & délivrerent Henri, qu'ils remirent sur le Trône.

Edoüard, ayant reçu des Troupes & des vaisseaux du Duc de Bourgogne son beaufrere, retourna en Angleterre,



* 35781.

& feignant d'abord, qu'il ne demandoit que d'être rétabli dans ſes biens, il attira beaucoup de gens dans ſon parti; & ſe reconcilia même avec le Duc de Clarence ſon frere. S'étant ainſi fortifié, il leva le maſque, & marcha du côté de Londres, où il fut reçu, & proclamé Roi. Henri fut repris, & remis dans ſon ancienne priſon. Le Duc de Warwick & ſon frere Montaigu furent tuez, dans un combat. La Reine Marguerite & ſon Fils unique Edoüard furent pris dans un autre. Henri perit dans la priſon; ſon fils fut poignardé par *Richard* Duc de Gloceſtre, & la Reine ayant été rachetée par Louis XI, s'en retourna en France.

Il ne reſtoit plus de la famille de *Lancaſtre*, que *Henri Tudor* Comte de Richemont, qui s'étoit retiré en Bretagne. Le Roi d'Angleterre le demanda au Duc de Bretagne, qui l'accorda: mais s'étant repenti de cette lâcheté, il lui donna le moyen de ſe ſauver en chemin. Enfin Edoüard IV. mourut paiſible poſſeſſeur de la Couronne & ſon fils Edoüard V. qui n'avoit qu'onze ans, fut regardé comme ſon ſucceſſeur.

Mais ce Prince ne fut jamais couronné. Richard Duc de Gloceſtre ſon

On-

Oncle le fit mettre en prison, & ayant encore surpris Richard frere d'Edoüard, il les fit égorger tous deux & s'empara de la Couronne. Tant de crimes ne demeurerent pas impunis. Le Duc *de Buckingham* conspira contre cét Usurpateur, & résolut de rapeller Henri Tudor Comte de Richemont, seul rejetton de la famille de Lancastre du côté de sa mere. Pour réunir les familles d'Yorck & de Lancastre, il se proposa de lui faire épouser *Elizabeth* fille & légitime héritiere d'Edoüard IV.

Buckingham fut pris, & il lui en coûta la tête, mais Henri ne perdit pas courage. Il passa en Angleterre, avec une poignée de monde, qui grossit bien tôt par un grand nombre de personnes de toutes conditions, qui se joignirent à lui. Richard, pour prévenir cét orage, voulut épouser Elizabeth, & se disposoit à la contraindre à ce mariage, lors qu'ayant apris que les Troupes de Henri s'augmentoient tous les jours, il se vit contraint de lui aller au devant. Les deux partis en vinrent aux mains, & Henri étoit sur le point de succomber, lors qu'ayant reçu du secours tout-à-propos, il contraignit la victoire de se déclarer en sa faveur. Richard mourut dans le combat, & laissa la cou-

ron-

ronne à Henri, septiéme du nom, qui commença la branche des *Tudors*.

6. On prétend que cette Famille descendoit du côté paternel de *Kenan* fils de *Coël* Roi des Bretons, & frere d'*Helene* mere de *Constantin le Grand*: mais si cela est, il faut que cette Maison ait été depuis dans une grande obscurité, puis qu'on ne sait pas même les noms du pere & de la mere de *Merideth-Tudor* grand-pere de Henri VII. Ce Merideth-Tudor ayant plû à Catherine veuve de Henri V. elle l'épousa, & en eut deux enfans, dont l'Ainé, nommé Edmond, fut pere du Roi dont nous parlons.

Il se maria à Elizabeth d'Yorck, comme Bukingham l'avoit projetté, & termina par ce mariage les divisions des Maisons de Lancastre & d'Yorck, unissant tous leurs droits en sa personne. Il y eut quelques troubles pendant son regne, par le moyen de deux Imposteurs, qui se disoient du sang Royal: il les appaisa heureusement, & laissa le Royaume tranquille à *Henri VIII.* sur l'Histoire duquel nous ne nous arrêterons point, non plus que sur celles de ses successeurs, parce qu'elles ont été écrites depuis peu par plusieurs Historiens, & particuliérement

par

par M. *Burnet* Evêque de Salisbury, dont les Livres ſont entre les mains de tout le monde.

Ce Prince laiſſa trois enfans, dont le premier fut *Edoüard* ſixiéme du nom, fils de *Jeanne Seimour*, qui ſucceda immédiatement à ſon Pere. Il établit la Réformation en Angleterre, & mourut à l'âge de ſeize ans.

*Marie* ſa ſœur, fille de *Catherine d'Arragon*, regna après lui, & rétablit la Religion Romaine, ce qui lui fit répandre bien du ſang. *Elizabeth* ſa ſœur fut miſe en priſon, par ſes ordres; & elle n'en ſortit qu'à la ſollicitation de *Philippe* Roi d'Eſpagne, que Marie avoit épouſé.

Cette Princeſſe ne regna que trois ans, & laiſſa le Thrône à *Elizabeth*, qui réforma, pour une ſeconde fois, l'Angleterre. Marie ſa couſine Reine d'Ecoſſe chaſſée par ſes ſujets, ſe réfugia dans ſes Etats. Mais étant accuſée d'avoir conſpiré pluſieurs fois contre Elizabeth, elle fut décapitée. *Jaques*, Roi d'Ecoſſe, & fils de Marie, diſſimula ſagement cette offenſe, de peur d'apporter des obſtacles à la ſucceſſion qui l'attendoit. Auſſi Elizabeth déclara-t-elle en mourant, qu'il étoit celui, qui devoit lui ſucceder. Il réunit les trois Royaumes ſous une ſeule do-

domination, & prit le nom de Roi de la *Grand' Bretagne.*

7. Cette union des trois Royaumes, a donné occaſion à M. Im Hoff, de faire un abregé de l'Hiſtoire des Rois d'Ecoſſe, où nous n'entrerons point, non plus que dans la genéalogie de la famille des *Stuarts*, de laquelle étoit Jaques I. Ce Prince laiſſa la Couronne à Charles I. ſon fils qui par un exemple inouï, & par les pratiques de *Fairfax* & de *Cromwel*, perdit la vie ſur un échafaut. Ce dernier fut déclaré Protecteur d'Angleterre, & joüit de cette qualité, juſques à ſa mort. La tête tourna à ſes Fils, dans un rang pour lequel ils n'étoient pas nez. Charles II. fils de Charles I. fut rapellé de ſon exil, & ayant regné de la maniere que chacun ſait, ſans avoir eu d'enfans légitimes, il laiſſa la Couronne à *Jaques* ſon frere ſecond du nom, dont perſonne n'ignore les avantures.

II. LA ſeconde partie de cét Ouvrage comprend la genéalogie de tous les Pairs ou Lords d'Angleterre, qui compoſent la Chambre Haute dans le Parlement, & dont l'Auteur fait ces cinq Claſſes differentes; Les *Ducs*, les *Marquis*, les *Comtes*, les *Vicomtes*, & les *Barons*. Il remarque que ces titres ſont purement honoraires, n'entrainant

après

après eux, ni charges, ni terres, ni juriſdictions. Le Roi les donne à qui il veut : mais les ayant une fois donnez, ils paſſent aux enfans mâles, qui n'en peuvent être dépouillez, que pour crime de felonie. Encore faut-il que ce ſoit le Parlement qui en juge.

Le nombre de ces Pairs n'eſt pas reglé, & il y en a plus aujourd'hui, qu'il n'y en eut jamais ; bien que tant de ſanglantes exécutions, qui ont ſouillé l'Angleterre, depuis un ſi grand nombre d'années, ayent preſque éteint toutes les anciennes Familles. Si l'on en croit nôtre Auteur, il n'y a point de Nation chez laquelle les mains infames des Bourreaux ayent terminé la vie de tant de perſonnes diſtinguées, ou par leurs emplois, ou par leur naiſſance. *A peine*, dit-il, *trouvera-t-on une ſeule famille illuſtre dans cette Iſle, dont quelque Membre n'ait peri dans les ſupplices, ſoit juſtement, ſoit injuſtement.* Auſſi ne rappelle-t-il pas de fort loin l'origine de la plûpart de celles dont il parle. Le Lecteur juge bien que nous ne devons point nous engager dans ce détail.

IX.

## IX.

DISCOURS POLITIQUES *de* MACHIAVEL *sur la I. Decade de* TITE LIVE. *Traduction Nouvelle.* A Amsterdam, chez Desbordes. 1691. in 12. pagg. 708.

I. PRESQUE tous ceux, qui ont donné au Public la traduction de quelque Ouvrage de *Machiavel*, ont entrepris son Apologie. La mauvaise opinion, que l'on a conçuë de l'Auteur, l'empêche de paroître, sans porter quelque lettre de recommandation avec lui. *M. Amelot* qui nous a donné son *Prince* traduit & commenté, n'a pas manqué de le justifier; & celui à qui nous devons cette nouvelle version des *Discours Politiques*, en a usé tout de même. Cependant il y a bien d'autres Auteurs, qui se produisent sans façon, & qui valent beaucoup moins que Machiavel. *Montagne*, par exemple, peut se faire imprimer tous les jours, sans que personne en murmure. Néanmoins le poison, que Montagne repand, est plus dangereux, que celui qu'on peut trouver dans Machiavel, à prendre même tout ce qu'il dit à la rigueur.

Le

Le premier eſt un Maître Pyrrhonien, qui renverſe toute Religion par les doutes qu'il répand dans l'eſprit. Machiavel, au contraire, poſe par tout la Religion, comme le fondement le plus ferme de la ſocieté civile, & ſans lequel il eſt impoſſible qu'elle ſubſiſte. Il ſoûtient que la République Romaine étoit plus obligée à Numa, qui y établit la Réligion, qu'à Romulus qui fut le Fondateur de l'Etat. Il eſt vrai qu'il ſemble ne la regarder que par raport au bien public ; mais pouvoit-il parler autrement de la Réligion des Payens ?

Machiavel a encore un autre avantage ſur Montagne. S'il renferme de fauſſes maximes, comme on ne veut pas le nier, il n'y a que peu de perſonnes qui en puiſſent abuſer. Elles ne ſont que pour les Princes, & les Magiſtrats ; il n'eſt pas en la puiſſance des particuliers d'en faire un mauvais uſage. Mais le venin, qui ſe trouve dans Montagne, eſt un poiſon, qui peut corrompre également & les Grands & le Peuple, & qui influë ſur tous les principes de la Religion, & ſur toute la conduite de la vie.

Le nouveau Traducteur des *Diſcours Politiques* prétend, que ce ſont les Prêtres & les Moines, qui ont décrié Machia-

chiavel, parce qu'il a eu la hardieſſe de découvrir leurs défauts, & d'expoſer au grand jour, les artifices qu'ils employent, pour s'acquerir l'affection des peuples & s'en rendre les Maîtres & les Tyrans.

Il ſoutient encore que les maximes de l'*Inquiſition*, & les régles par leſquelles elle ſe conduit, ſont infiniment plus contraires à la vertu, & plus condamnables, que les plus dangereuſes maximes qu'on peut trouver dans Machiavel. Enfin le Traducteur prétend qu'il n'y a pas plus de danger à lire Machiavel, qu'à lire Tacite, ou tant d'autres Hiſtoriens, dans leſquels on trouve des maximes qui ne ſont pas moins mauvaiſes, que celles qu'on rencontre dans cèt Auteur. Il faut d'ailleurs remarquer que ce n'eſt pas un Traité de dévotion qu'il écrit, mais des Livres de politique. Les conſeils qu'il donne ne ſont que pour les Princes, qui, comme le diſoit Coſme de Medicis, ne peuvent pas toûjours gouverner leurs Etats le chapelet à la main, & qui pour le bien public, ſont contraints de faire quelquefois des choſes, auſquelles ils ne voudroient pas ſeulement penſer, s'ils n'étoient que particuliers.

II. LA plûpart de ceux qui s'attachent

chent à l'étude de l'Hiſtoire ſe contentent d'entaſſer dans leur mémoire une infinité d'évenemens differens, ſans en faire aucun Uſage. Cependant cette étude n'eſt utile, que par raport aux maximes qu'on en peut tirer, pour la conduite de la vie. Ces maximes ſont de deux ſortes. Les unes, qu'on peut appeller *morales*, ſont à l'uſage de tout le Monde ; & ce ſont celles qui nous aprennent à connoitre les hommes & leurs inclinations, à pratiquer la vertu & à fuir le vice, & ſur tout à ſe conduire prudemment dans la ſocieté civile, par les exemples qu'on trouve dans l'Hiſtoire du malheur ou du bonheur de ceux qui ſe ſont mal conduits. C'eſt principalement à cette utilité qu'on peut tirer de l'Hiſtoire, que s'eſt attaché M. l'Abbé de *S. Real*, dans le Livre qu'il en a écrit. Les ſecondes maximes qu'on peut tirer de l'étude de l'hiſtoire, & qu'on peut nommer *Politiques*, ſont celles que Machiavel recherche qui enſeignent comment il faut conduire les Etats, dans telles ou telles circonſtances particuliéres : ce qu'on aprend beaucoup mieux en cherchant dans l'hiſtoire des occaſions ſemblables à celles ſur leſquelles on veut être inſtruit, & en examinant la maniére dont ſe ſont conduits, dans ces occaſions,

sions, ceux qui gouvernoient, & les succès de leur conduite; que par des raisonnemens abstraits & métaphysiques, qui ne sont bons que dans la République imaginaire de Platon, mais qui ne valent rien dans celles qui existent effectivement, parce qu'ils sont presque tous fondez sur ce qu'on voudroit que les hommes fussent, & non sur ce qu'ils sont en effet.

FIN.

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

A 560925